هكذا من الاصل



Le Monde

Epargne-Placements
Un cahier de 8 pages

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16138 – 7 F

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

# M. Chirac déplore le « conservatisme » des Français

● Une réforme de la justice est mise à l'étude pour assurer son indépendance face au pouvoir ● Le chef de l'Etat défend l'euro et la parité franc-mark ● La CGT, la CFDT et FO critiquent le volet social et économique de l'intervention sur TF 1 ● Le président exprime son « admiration » pour Alain Juppé et n'envisage pas de remaniement ministériel

**AU COURS** d'une émission de deux heures, sur TF 1, jeudi 12 décembre, Jacques Chirac a dit son « *admiration* » pour Alain Juppé, ainsi confirmé dans ses fonctions de premier ministre. Il a écarté l'idée d'un remaniement ministériel, en soulignant que les voix de la majorité, au Parlement, *ne font* pas défaut au gouvernement et en mettant en garde contre les illusions « *politico-médiatiques* ».

*Il a reconnu cependant* la gravité du problèmes posé par les affaires mettant en cause des élus et annoncé la création d'une commission chargée de travailler à une réforme de la justice : rupture du lien entre le gouvernement et les parquets, respect de la présomption d'innocence, efficacité dans les litiges de la vie quotidienne. Les syndicats de magistrats accueillent diversement ces propositions. L'USM (modérée) et le Syndicat de la magistrature (gauche) y sont plutôt favorables *tandis que l'APM (droite) les critique.*

S'agissant de la lutte contre le chômage, M. Chirac a *insisté sur* l'importance des mesures actuel*lement en discussion entre le pa*tronat et le ministère de l'éducation nationale pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans les entreprises. Il a mis en cause, de façon générale, le « *conservatisme de l'ensemble de nos structures : les syndicats, les organisations professionnelles* ». Il a refusé de se prononcer clairement sur la possiblité d'accroître la « flexibilité » du travail. La CGT, la CFDT et FO ont critiqué ce volet de l'intervention présidentielle.

Le chef de l'Etat a réaffirmé l'orientation européenne de sa politique. Il a exprimé un certain optimisme quant à la possibilité que le Conseil européen, réuni vendredi et samedi, à Dublin débouche sur un accord sur la discipline *budgétaire (le « pacte de stabilité »)* que devront observer les pays de la future zone euro.

Le président de la République a récusé l'idée, avancée par Valéry Giscard d'Estaing, de décrocher le franc du mark.

● Le texte de l'intervention du président p. 8 à 12
● *Eteindre l'incendie des affaires* p. 6
● Vu à la télévision p. 6
● Les réactions politiques et syndicales p. 6
● La réforme de la justice p. 7
● Ne pas toucher aux « acquis sociaux » p. 8
● Moins d'impôts p. 8
● *70 000 stages « diplômants »* p. 8
● Corse : le flou dans la fermeté p. 9
● L'art de « vendre » l'euro p. 10
● Les Quinze et le « pacte de stabilité » p. 2
● Notre éditorial et dans la presse p. 18

## Le sigle de l'euro

LE LOGO OFFICIEL

**L'UNION MONÉTAIRE** a choisi le futur symbole de ses billets et de ses pièces de monnaie. Un sigle bleu et jaune, sobre, épuré et moderne, qui trouve même le moyen d'exhiber de justes rondeurs.

*Lire page 16*

## *Les conduites d'eau potable ont du plomb dans l'aile*

**STRASBOURG (Union européenne)**
*de notre correspondant*

La France va être dans l'obligation de changer la plupart de ses conduites d'eau potable. Le Parlement européen a en effet donné son accord, jeudi 12 décembre, à une directive européenne qui, après rediscussion au niveau ministériel, imposera une entreprise gigantesque à la plupart des pays de l'Union.

Tout a commencé, en 1993, par une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'institution préconisait d'abaisser la teneur en plomb de l'eau du robinet à 10 microgrammes par litre alors que le taux accepté est fixé à 50 microgrammes aujourd'hui. La Commission de Bruxelles ayant fait sien cet objectif, les Etats de l'Union européenne devront s'engager à appliquer la nouvelle norme au cours des dix années à venir. Cela implique que les canalisations en plomb, publiques et privées, soient purement et simplement changées.

Le coût de l'opération est énorme : il est évalué par les experts européens à quelque 220 milliards de francs, dont la moitié en France, devant le Royaume-Uni (80 milliards) et l'Allemagne (30 milliards). Comme le veut la procédure législative dans l'Union, le Parlement européen a été appelé à se prononcer, jeudi 12 décembre.

Pas moins de 124 amendements ont été déposés pour tenter de renforcer le projet de Bruxelles par ceux qui sont tenaillés par le syndrome de la « vache folle », ou de le *rendre moins contraignant, par ceux qui* veulent épargner les deniers des propriétaires *privés et des collectivités publiques.* Au bout du compte, le projet de la Commission est resté, *à peu de chose près*, en l'état.

Pourtant, la droite française, sous la houlette de Françoise Grossetête (UDF-PR), n'a pas ménagé ses efforts pour rallier la majorité de l'Assemblée à sa position : se contenter de ramener la teneur en plomb à 25 microgrammes par litre dans un délai de cinq ans, avec l'engagement de revoir la question au terme de cette période. Pour étayer sa proposition, la parlementaire stéphanoise fait valoir des arguments tant scientifiques que techniques et économiques. Au premier rang de ceux-ci figurent les conclusions des travaux conduits par les universités de Nancy et de Glasgow, selon lesquelles la concentration de plomb dans l'eau potable n'a pas d'incidence sur la plombémie sanguine en deçà de 25 microgrammes. Or ce seuil peut être atteint, affirme l'eurodéputé, par une amélioration du traitement de l'eau d'un coût marginal.

Il a beaucoup été question aussi, du côté français, de l'absence de normalisation des matériaux de substitution au plomb (PVC, polyéthylènes) dont « *aucun n'est exempt de doutes* » et des canalisations en cuivre ou en acier galvanisé dont « *on connaît mal le comportement, à moyen terme, aux phénomènes de corrosion* ». Mme Grossetête a même dénoncé le lobby allemand de la plasturgie qui chercherait à « *s'accaparer* » le marché européen des conduites d'eau. En vain.

Après le vote du Parlement, il reste maintenant aux différents ministres concernés à se mettre définitivement d'accord sur les modalités d'application de la directive. La France devra alors changer sa tuyauterie.

*Marcel Scotto*

## Des bogues dans les CD-ROM

**C'EST-ON SOUS-DOUÉ** en micro-informatique quand on ne parvient pas à faire fonctionner un CD-ROM, ce petit disque magique qui est censé ouvrir grandes les portes du paradis multimédia à tout un chacun ? Ce sentiment de culpabilité écrase la majorité des utilisateurs confrontés à ce type de problème. Ceux qui osent laisser entendre qu'il ait pu y avoir tromperie sur la marchandise sont encore une minorité. Ces plaintes sont pourtant justifiées : emportés par une frénésie qu'ils veulent créative, la plupart des éditeurs de CD-ROM proposent des produits qui, pour des raisons de coût, n'ont pas été testés sérieusement. Ces CD-ROM peuvent alors perturber gravement le fonctionnement des micro-ordinateurs.

*Lire page 24*

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (other), 2,50 $.

M 0147 - 1214 - 7,00 F

## La Bosnie-Herzégovine entre guerre et paix

*IL Y A UN AN, Slobodan Milosevic, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic, les présidents de Serbie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, signaient l'accord de paix qui mettait fin à trois années et demie de guerre bosniaque.*

A Paris, le 14 décembre 1995, les trois hommes échangèrent de vigoureuses poignées de main, et ouvrirent la voie à un engagement des soldats de l'OTAN dans les Balkans, sous commandement américain. Il y a un an, la Bosnie-Herzégovine commença à respirer. Dayton soulagea la population et engendra, sans aucun doute, des frustrations chez certains chefs de guerre.

Un an plus tard, alors qu'aucun combat n'est venu perturber la lente construction de la paix, le pays hésite toujours à croire que la guerre est bien finie.

L'accord de Dayton, arraché aux belligérants par la diplomatie américaine, était porteur de promesses. Les défenseurs d'une Bosnie multi-ethnique essayèrent d'y voir plus qu'un simple arrêt des combats. L'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine étaient préservées. La partition ethnique du pays devait être combattue par une totale liberté de mouvement et par le droit des réfugiés de rentrer dans leurs foyers d'avant-guerre. Enfin, les criminels de guerre devaient répondre de leurs actes devant une cour de justice indépendante, le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Les Occidentaux s'engageaient parallèlement à assurer une forte présence militaire, ainsi qu'à financer l'effort de reconstruction et de relance économique du pays.

Le bilan de cette première année de paix est extrêmement contrasté : d'un côté, un respect parfait du cessez-le-feu et un démantèlement des positions de combat ; d'un autre côté, des institutions fragiles, des élections manipulées, une aide économique qui arrive trop lentement et des « criminels de guerre » qui règnent dans l'ombre...

La Bosnie-Herzégovine n'est ni en guerre ni en paix, elle navigue entre tensions et gestes de bonne volonté. En aucun cas, il n'est possible d'évoquer une quelconque réconciliation, et encore moins une réunification du pays.

*Rémy Ourdan*

*Lire la suite page 18*

**Violence politique, acteurs, conflits, terrorisme...**

**la première encyclopédie de la révolte dans le monde**

"L'ensemble est formidable : une mine d'informations, une somme."
BAUDOUIN BOLLAERT / LE FIGARO

"Plus de 1400 pages d'une redoutable densité... Le meilleur des guides."
YVES CORNU / LE POINT

"Pour comprendre les microconflits, les guerres atypiques, il manquait cet ouvrage."
JACQUES AMALRIC / LIBÉRATION

EDITIONS MICHALON

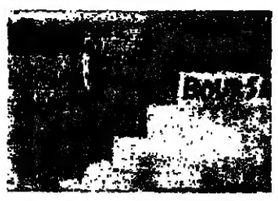

### ■ Notre palmarès des sicav

Notre supplément « Epargne-placements » propose un palmarès complet des performances des sicav et un bilan des marchés financiers pour l'année 1996, marquée par des évolutions majeures, comme la chute du rendement des sicav monétaires.

### ■ OMC : accord sur la communication

Un accord important est intervenu sur le dossier des technologies de l'information, lors de la conférence interministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). p. 3

### ■ Des enfants mal nourris

Le nombre de mal-nourris est en progression chez les enfants défavorisés. L'éducation nationale tente de mettre en place des solutions. p. 14

### ■ Un point de vue de Paul Quilès

L'ancien ministre socialiste critique la « révolution stratégique » de Jacques Chirac en matière de défense, qu'il analyse comme une impasse. p. 17

### ■ France Telecom révise ses prix

L'opérateur public se prépare à la concurrence en révisant ses tarifs et en proposant différentes formules d'abonnement. p. 20

### ■ La main verte de Spot-4

Le satellite d'observation Spot-4 va surveiller à partir de 1998 les évolutions du couvert végétal de la planète. p. 24

### ■ Hermann Broch sur scène

Le grand romancier autrichien (1886-1951) est aussi l'auteur de trois pièces de théâtre. L'une d'entre elles est présentée à Paris. p. 28

### ■ Les soucis du British Museum

Un rapport sur la mauvaise gestion de cette institution suscite tempêtes et polémiques en Grande-Bretagne. p. 29

### ■ Les jeux du « Monde »

Nos rubriques hebdomadaires de mots croisés, anacroisés, bridge, dames et échecs. p. 26

International 2
France 6
Annonces classées 13
Société 14
Horizons 16
Carnet 19
Entreprises 20
Finances/marchés 22
Aujourd'hui 24
Jeux 26
Agenda 27
Abonnements 27
Météorologie 27
Culture 28
Guide culturel 30
Radio-Télévision 31

**MONNAIE UNIQUE** Réunis à Dublin, les quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, devaient s'efforcer, vendredi 13 et samedi 14 décembre, de finaliser un accord sur le « pacte de stabilité » et de croissance, concernant notamment la discipline budgétaire devant régir les relations au sein de la zone euro après janvier 1999. ● L'ALLEMAGNE se trouvait quelque peu isolée à défendre l'application mécanique de sanctions à l'encontre des contrevenants et à limiter au maximum la marge d'interprétation des gouvernements dans la définition d'une situation de crise permettant d'échapper à la dite discipline. ● DANS UN ENTRETIEN accordé au *Monde*, Wim Kok, le premier ministre des Pays-Bas, souligne le moment historique pour l'Europe que représentent les prémisses actuelles de l'entrée dans l'Union économique et monétaire.

# Un compromis sur le « pacte de stabilité » est proposé aux dirigeants européens

## Réunis à Dublin, en lever de rideau du Conseil, les ministres des finances des Quinze ont laborieusement mis au point, jeudi 12 décembre, un projet de bonne conduite budgétaire pour les participants à la future zone euro. Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent se prononcer

**DUBLIN**
*de nos envoyés spéciaux*

La longueur des débats témoigne de leur extrême âpreté : il a fallu onze heures (de 16 heures jeudi à 4 heures vendredi 13 décembre) aux ministres des finances des Quinze pour parvenir à un compromis sur le contenu du « pacte de stabilité » budgétaire auquel devront souscrire les pays qui participeront à l'euro à partir du 1er janvier 1999. Qui plus est, ce compromis laisse encore ouvert un point sensible et devait donc être soumis vendredi aux chefs d'Etat et de gouvernement afin d'être confirmé. « *Nous touchons au but, je pense qu'ils transformeront l'essai* », a commenté Yves Thibault de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, à l'issue de la réunion. « *Le projet de monnaie unique tient le cap* », a constaté pour sa part Ruairi Quinn, le ministre irlandais qui présidait les travaux des Quinze. Cependant Theo Waigel, le ministre allemand, a voulu rester prudent quant à ce que serait la réaction des chefs d'Etat et de gouvernement !

A la base du « pacte de stabilité », on trouve l'idée que les pays de la zone euro devront pratiquer de manière durable une politique de rigueur budgétaire de telle manière que leur déficit public n'excèdera pas 3 % du PIB. Dans le cas où ce seuil serait franchi, l'Etat membre défaillant se verra infliger des amendes sauf s'il peut démontrer qu'il est victime de « *circonstances exceptionnelles et temporaires* » c'est-à-dire, pour l'essentiel, d'une récession particulièrement sévère.

Restait à définir celle-ci et c'est sur ce point que s'est cristallisée la controverse depuis le Conseil Ecofin de début novembre. Au-delà du débat technique compliqué, souvent confus, ce sont deux visions de la gestion de la monnaie unique qui se sont ainsi affrontées. Méfiants, les Allemands qui craignent pour la solidité de l'euro, auraient souhaité que les sanctions soient décidées de façon quasi automatique, dès lors que le déficit dérape, et que le pays en cause ne subit pas une perte de croissance supérieure à 1,5 % du PIB. Des récessions plus graves n'ont jamais été enregistrées en Europe depuis la guerre. Les autres Etats membres entendaient que soit laissée une marge d'appréciation à la Commission et au Conseil. Les récessions sont de nature différente et un retournement de la conjoncture peut notamment surprendre par sa brutalité. Il faut donc prévoir au cas par cas, procéder à une évaluation sereine de la situation, comme le prévoit d'ailleurs explicitement le traité de Maastricht.

Ce refus des automatismes, ce souci de ne priver le Conseil d'aucun de ses droits, a été plaidé en particulier avec force par Jean Arthuis, le ministre français. Les Allemands étaient isolés et, sauf à être tenus pour responsables d'un échec susceptible d'agiter les marchés et, plus grave, de remettre en cause la conviction que la monnaie unique verra effectivement le jour au 1er janvier 1999, devaient bouger. Ils le firent.

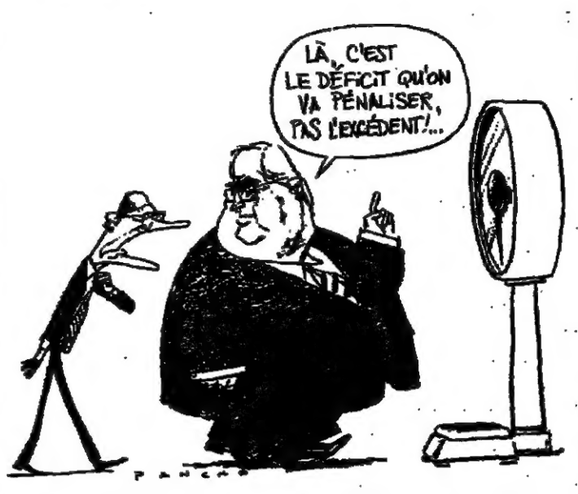


### DISPENSE DE SANCTIONS

Finalement, le compromis qui se trouve soumis vendredi sur la table des chefs d'Etat et de gouvernement, reprend l'idée avancée par Philippe Maystadt, le ministre belge. C'est à compter d'une réduction de l'activité de 1,5 % sur un an que l'on considèrera qu'un pays de la zone euro subit une récession grave et peut donc être dispensé de sanctions si le déficit de ses finances publiques excèdent 1,5 %. Mais, afin de pouvoir considérer chaque cas en fonction de ses mérites propres – s'il on peut dire –, il est prévu qu'entre une récession de 0,75 % et de 1,5 % du PIB, toujours sur un an, il y aurait discussion. Ce sont ces chiffres – 0,75 % et 1,5 % – qui restent « entre crochets » comme on dit, que les ministres des finances (hésitant à le faire eux-mêmes) demandent aux chefs d'Etat et de gouvernement de valider.

Le quasi accord de vendredi témoigne d'une forte volonté politique d'aller de l'avant mais révèle aussi une approche profondément différente de la manière dont il faudra piloter l'euro.

***Philippe Lemaître et Henri de Bresson***

## Le « quid » de l'euro

En principe, l'euro entre en service au 1er janvier 1999 – si tout va bien. Pour autant, il reste mal connu. Quelques repères.

**● A quoi ressemblera-t-il ?**

L'Institut monétaire européen (IME) devait rendre publique vendredi 13 décembre à Dublin la maquette des sept futurs billets de banque en euro, après en avoir donné la primeur aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis dans la capitale irlandaise. Le choix de cette maquette avait été fait le 3 décembre par les gouverneurs de banque centrale des Quinze réunis pour cela à Francfort. Il a fait l'objet d'une longue réflexion, suivie d'un concours entre les meilleurs spécialistes des quinze pays de l'Union, pour trouver un billet qui puisse être bien reçu par les habitants de tous les pays de l'UE *(lire page 16)*.

**● Quand en verra-t-on la couleur ?**

L'euro commencera à entrer en vigueur dans les pays éligibles au 1er janvier 1999. Mais il concernera alors les transactions bancaires. Les billets et les pièces, dont le choix sera annoncé ultérieurement par les ministres des finances, ne doivent théoriquement être mis en service qu'en janvier 2002. Les billets de banque nationaux seront retirés progressivement pendant les six mois qui suivront.

**● Quelle sera la valeur de l'euro ?**

La parité des monnaies des pays éligibles par rapport à l'euro sera officiellement fixe au 1er janvier 1999. Entre le moment du choix des pays, qui doit avoir lieu vers le printemps 1998 et cette date, les gouvernements devront convenir pour chaque monnaie d'une valeur en euros. Cela fera l'objet d'une négociation. L'un des critères pour être éligible prévoit que le taux de change des monnaies candidates doit rester stable au sein du mécanisme de change européen pendant les deux ans précédant l'examen. Cela lui donnera ainsi une valeur de référence qui, pour le franc, est aujourd'hui d'environ 6,50 francs pour 1 écu, l'actuelle unité de compte européenne.

**● Où en sont les gouvernements ?**

Deux pays continuent de faire bande à part : la Grande-Bretagne et la Suède. Les autres ont tous affirmé qu'ils souhaitaient adopter la monnaie unique, même la Grèce qui sait pourtant qu'elle ne pourra pas être prête pour la première vague. Tous les gouvernements, y compris Londres et Stockholm, ont accepté de traduire dans leurs politiques budgétaires la discipline qu'imposent les fameux « critères de convergence », notamment pour éviter des déficits trop importants qui grèvent les finances publiques. L'Italie et l'Espagne ont rejoint cette année le groupe de pays qui entendent bien répondre présent dès le 1er janvier 1999. Le choix des pays éligibles se fera sur la base d'un examen par la Commission de Bruxelles et l'Institut monétaire européen du bilan économique de chacun et des preuves qu'il pourra donner de sa capacité à poursuivre dans la durée la politique de stabilité requise.

**● Comment sera géré l'euro ?**

La future Banque centrale européenne (BCE), qui prendra ses fonctions dès que le choix des pays éligibles aura été effectué, sera chargée, comme la Bundesbank ou la Banque de France, aujourd'hui, de veiller à la stabilité de l'euro et, pour cela, de mener la politique monétaire nécessaire. Les gouvernements de la zone euro devront s'assurer de la coordination des politiques économiques, dont la convergence est indispensable pour l'équilibre de la zone. Un débat est en cours pour savoir si la zone euro doit se doter ou non d'une structure pour conduire cette coordination et discuter avec la Banque centrale. Les Français ont suggéré un Conseil informel, composé des ministres des finances de la zone euro. Extrêmement méfiants à l'égard de tout ce qui pourrait apparaître comme une menace à l'indépendance de la BCE, les Allemands renâclent. Le président de l'Institut monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, estime indispensable que la future banque ait un partenaire de dialogue reconnu.

**● Qu'est-ce que le « pacte de stabilité » ?**

Pour s'assurer que les pays respectent, notamment en matière budgétaire, les disciplines auxquelles ils ont souscrit pour franchir le passage à l'euro, les Allemands ont obtenu que les Quinze se mettent d'accord sur les termes d'un pacte qui prévoit des systèmes d'alerte et des sanctions dissuasives en cas de dérapage. En situation exceptionnelle, si un pays est plongé dans une récession grave, il est cependant reconnu qu'il pourra échapper à ces sanctions. Un long débat a opposé à ce sujet les Allemands, qui voulaient définir précisément ces situations exceptionnelles, et leurs partenaires, qui estimaient nécessaire une certaine souplesse.

**● Les Britanniques sont-ils définitivement *out* ?**

Les Britanniques, qui vont voter pour renouveler leur Parlement au plus tard d'ici le printemps 1997, ne se sont engagés sur rien. L'actuel gouvernement ne cesse de répéter qu'il jugera sur pièce, le moment voulu, en fonction des intérêts de la Grande-Bretagne. Les travaillistes ont promis un référendum. Les eurosceptiques sont nombreux dans tous les camps, spécialement au sein du Parti conservateur du premier ministre John Major, et rendront la vie difficile à tout gouvernement. Si les Anglais n'ont jamais fait la preuve, en matière européenne, de leur capacité à être des visionnaires, ils ont souvent recollé au peloton quand cela les arrangeait. *Honni* soit qui mal y pense !

***H. de B.***

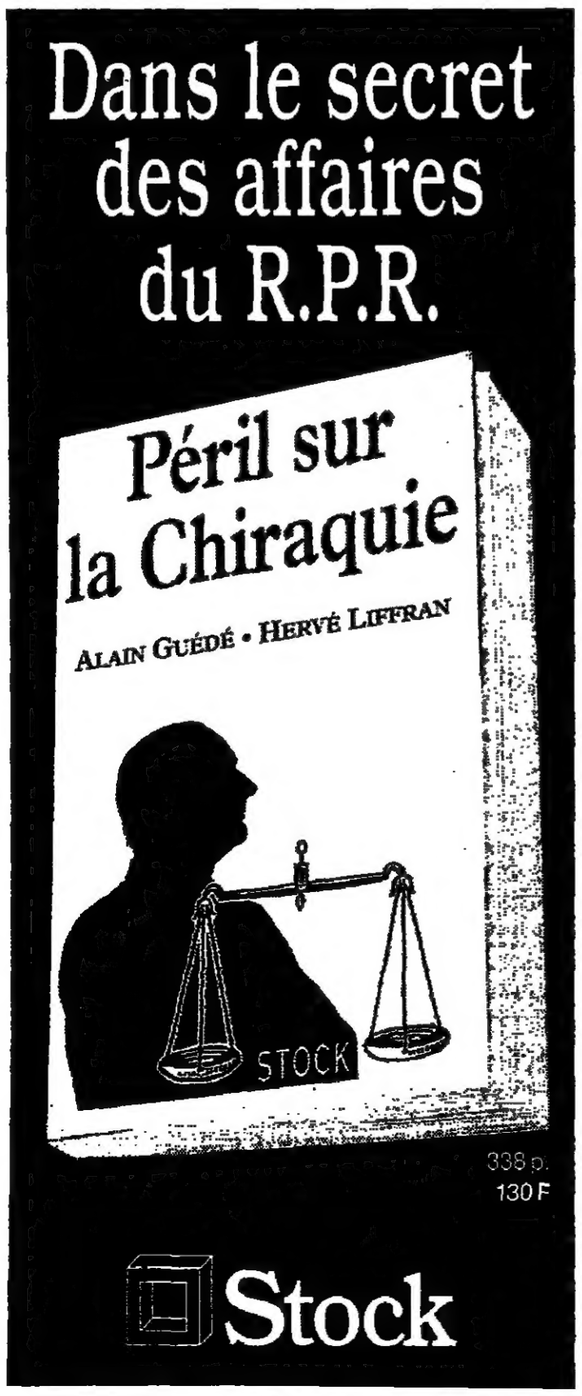


## Wim Kok, premier ministre néerlandais

# « En Europe, la France a des positions affirmées. Nous aussi »

**AMSTERDAM**
*de notre correspondant*

Les Pays-Bas exerceront à partir du 1er janvier 1997 la présidence de l'Union européenne. Cette présidence intervient à un moment important puisque c'est au Conseil européen d'Amsterdam, en juin 1997, que doit théoriquement être conclue la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions. « Il ne faut pas sacrifier la qualité à la rapidité », estime, dans un entretien au *Monde*, le premier ministre néerlandais, le social-démocrate Wim Kok, qui livre son point de vue sur les grands dossiers européens.

**« La France exerce depuis des mois une forte pression sur les Pays-Bas pour qu'ils modifient en profondeur leur politique en matière de toxicomanie. L'harmonisation voulue signifie-t-elle la fin de l'expérience néerlandaise ?**

– Notre politique est basée sur la réduction des conséquences négatives de la toxicomanie pour la santé publique. Ces derniers temps, nous avons pris des mesures allant dans le sens d'un durcissement des règles concernant les drogues douces. Nous avons aussi décidé de nous attaquer à la production et au trafic illégal d'ecstasy. Ces mesures sont dictées par la volonté de réduire les nuisances du commerce de la drogue tant au niveau national que pour les pays environnants. Nous ne vivons pas sur une île. Dans la pratique, la collaboration entre les services de police et de douane ainsi qu'entre les appareils judiciaires français, belge et néerlandais s'est grandement améliorée.

» La drogue est un problème extrêmement grave et commun à toute l'Europe. Il est faux de croire qu'il trouve son origine dans la politique néerlandaise. C'est le problème des grandes villes, des flux de marchandises dans les grands ports. Voilà pourquoi il est si important de nous mettre d'accord sur une politique d'action commune vigoureuse contre le trafic des narcotiques, tout en reconnaissant qu'il subsiste des différences au niveau des législations nationales. J'observe autour de nous que des pays pratiquant une politique plus répressive ne récueillent pas de meilleurs résultats en termes de santé publique. Nous n'avons donc aucune raison de modifier notre approche sur le fond. Mais il ne faut pas croire que les différences franco-néerlandaises sur la question résument l'état des relations entre nos deux pays.

**– Ces relations ne sont pas au beau fixe, et pourtant l'objectif de votre gouvernement, en matière de politique étrangère, était de se rapprocher du couple franco-allemand...**

– Dès le début de la législature, nous avons dit que nous mettrions l'accent sur l'amélioration de la coopération avec nos voisins dans le cadre d'une Europe élargie. Nous avons intensifié nos relations avec les autres Etats du Benelux, et avec l'Allemagne, ce qui était nécessaire compte tenu de l'opinion généralement peu favorable qu'avaient trop de mes compatriotes sur ce pays. La France est également en tête de nos priorités non pas parce que nos relations sont mauvaises, mais parce qu'elles peuvent être meilleures compte tenu du fait que nous appartenons au groupe des Etats fondateurs de l'Union européenne. Nous pouvons avoir des opinions divergentes sur divers points sans que cela soit un signe de mauvaises relations. En Europe, la France a des positions affirmées. Nous aussi. En tant que président de l'Union au premier semestre 1997, nous nous emploierons à trouver des solutions de compromis. C'est absolument nécessaire car nous nous trouvons à l'aube d'un moment historique pour l'Europe.

**– L'un des grands dossiers de votre présidence sera la monnaie unique. Quels seront les premiers pays à faire le pas ?**

– Nous verrons bien début 1998 quelle sera la situation budgétaire de chacun des Etats membres. En la matière, c'est le résultat qui compte. Mais une chose est certaine : les critères de convergence définis à Maastricht pour l'entrée au club de la monnaie unique devront être respectés à la lettre.

***Propos recueillis par Alain Franco***

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



# Le président du Haut-Karabakh dénonce l'intérêt de la France pour le pétrole azéri

**ROBERT KOTCHARIAN** est le *« président »* d'un pays de la taille d'un département français, reconnu par aucun Etat dans le monde, même pas par la république d'Arménie, voisine et *« amie »* : le Haut-Karabakh, une république autoproclamée *« indépendante »*, peuplée d'Arméniens mais située en Azerbaïdjan – le théâtre du plus vieux conflit (neuf années) de l'ex-URSS, où un cessez-le-feu dure depuis mai 1994. Les entretiens qu'il a eus à Paris, du mercredi 11 au vendredi 13 décembre, ne pouvaient donc être que *« privés »*, comme l'a souligné le Quai d'Orsay, où M. Kotcharian a été reçu par un haut-fonctionnaire, avant de rencontrer un conseiller de l'Elysée.

*Mais le président du Haut-Karabakh*, fort de son élection triomphale le 24 novembre, était porteur d'un message : les intérêts récemment manifestés par la France pour le pétrole azerbaïdjanais pourraient nuire au négociations de paix dans sa région du Caucase, a-t-il expliqué lors d'un entretien accordé au *Monde*. M. Kotcharian faisait référence à la visite, le 11 octobre, du ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, en Azerbaïdjan, où la compagnie Elf est entrée dans un consortium dirigé par British Petroleum pour l'exploitation des immenses réserves pétrolières de la mer Caspienne – le *« contrat du siècle »*.

*La France*, où vit une importante communauté arménienne (400 000 personnes) aurait, selon M. Kotcharian *« modifié sa position »* de soutien amical envers les Arméniens du Caucase. Il en veut pour preuve la déclaration faite par le Quai d'Orsay au lendemain de son élection, selon laquelle toute solution au conflit du Haut-Karabakh doit passer par *« la reconnaissance de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan »*.

### DIFFICILE PROCESSUS DE PAIX

*« La question du pétrole ne doit pas être liée à celle du statut du Haut-Karabakh »*, estime M. Kotcharian. *« Que ceux qui veulent profiter de ce pétrole le fassent, ce n'est pas notre problème. »* M. Kotcharian craint en effet que la question de l'exportation du pétrole azéri vers l'Ouest par un éventuel pipeline reliant Bakou à la Turquie, *via* la Géorgie, ne mène les pays occidentaux à bloquer l'accession du Haut-Karabakh à une réelle *« indépendance »*.

Le dirigeant arménien se montre sceptique quant au difficile processus de paix dans le Haut-Karabakh, mené par le « groupe de Minsk » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans ces négociations, a-t-il affirmé, *« nous ne faisons confiance à personne, pas plus à la Russie qu'à l'OSCE, et ne comptons que sur l'Arménie et les communautés arméniennes dans le monde »*. La diaspora arménienne (3,5 millions de personnes) fournit depuis des années d'importantes aides humanitaires et financières aux *« Karabakhtsi »*. M. Kotcharian devait ces jours-ci effectuer une « tournée » des Arméniens de France, notamment à Marseille.

Ce chef militaire bénéficie de l'aura de celui qui avait mené, fin 1993, les combattants du Haut-Karabakh à la victoire fin 1993, lorsque ces derniers s'étaient emparés d'une *« zone de sécurité »* autour de leur enclave. Les forces du Haut-Karabakh contrôlent un cinquième du territoire de l'Azerbaïdjan, ayant rattaché par les armes le Haut-Karabakh à la république d'Arménie. La *« réunification »* de ces *« terres historiques arméniennes »*, ouvertement souhaité par M. Kotcharian, est un fait accompli : les habitants du Haut-Karabakh et d'Arménie usent d'une même monnaie. *« Nous construisons notre Etat »*, dit sobrement M. Kotcharian, *« et nous ne nous retirerons des territoires que nous contrôlons que le jour où nous aurons toutes les garanties nécessaires de sécurité »*. L'appui de la France, estime-t-il, fait à cet égard défaut.

***Natalie Nougayrède***

# L'OMC ouvre la voie à un développement accéléré du marché de la communication

## L'accord sur les technologies de l'information, conclu à Singapour, est le plus important jamais obtenu dans un seul secteur

**Foire d'empoigne propice à tous les marchandages, la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Singapour s'est achevée sur un étrange troc : des ordinateurs contre du cognac. Telle est la base de l'accord intervenu, jeudi 12 décembre, sur le dossier-clé de la manifestation – les technologies de l'information –, relançant, du coup, les négociations sur les autres sujets restés en suspens. C'est un accord historique, qui donne, cependant, largement satisfaction aux Etats-Unis.**

**SINGAPOUR**
*de notre envoyé spécial*

Du *deal* passé entre les Etats-Unis et l'Union européenne, il ressort que le champ d'application visé par l'élimination des barrières douanières sur les technologies de l'information d'ici à l'an 2000 correspond, *grosso modo*, aux exigences des industries américaines du secteur. En échange de quoi, et en raison des pertes de recettes douanières découlant de l'accord, les Quinze ont obtenu l'élimination en deux temps des tarifs douaniers sur les importations aux Etats-Unis d'alcools forts européens.

Le premier volet prévoit l'accélération de la baisse des tarifs douaniers sur les alcools bruns (whiskey, cognac), déjà acquise dans le cadre du cycle de l'Uruguay ; le second, l'élimination sur cinq ans des droits de douane sur les alcools blancs (eaux de vie, schnaps). Une décision-surprise dont la France se défend mollement d'être à l'origine...

Le futur « accord sur les technologies de l'information » (ATI) qui doit être entériné le 15 mars 1997 (à la condition que des pays représentant au moins 90 % du total mondial des industries concernées l'approuve) englobe finalement les semi-conducteurs, les condensateurs, les photocopieurs digitaux, les câbles de fibres optiques, les écrans d'ordinateurs (mais pas ceux de télévision), le matériel *software* pour ordinateurs et les divers équipements de télécommunications. Sont exclus de l'accord les tubes graphiques et, surtout, l'électronique grand public (CD-Rom, équipements vidéo et audio), une revendication régulièrement avancée par certains pays, dont la France, soucieux de préserver une industrie nationale menacée par les géants américains de l'industrie des loisirs.

Les groupes américains pavoisent, notamment IBM et Intel pour lesquels ces produits représentent quelque 100 milliards de dollars d'exportations par an. Mais leurs concurrents sont aussi à la fête. *« Cet accord n'est pas seulement important pour Philips ou pour les Pays-Bas, il l'est aussi pour l'ensemble des compagnies mondiales du secteur et pour la totalité des consommateurs »*, a ainsi fait valoir Anneke Van Dok, le ministre néerlandais du commerce. Certains spécialistes évaluent à une dizaine de milliards de dollars le gain que pourraient retirer les consommateurs de cette disposition. Les Etats-Unis ont manifesté leur intention de démanteler leurs propres barrières tarifaires dès le 1er janvier 1998.

L'accord sur les technologies de l'information (ATI) concerne un secteur d'activité en constante progression et évalué à ce jour à 650 milliards de dollars (3 300 milliards de francs) contre 350 milliards en 1990. L'élimination des barrières douanières va donner un coup de fouet supplémentaire à l'ensemble de l'industrie, américaine mais aussi européenne et asiatique. A l'heure actuelle, les Etats-Unis, ajoutés aux Quinze, au Japon, aux pays de l'Association des pays du Sud-Est asiatiques (Asean) et aux trois « tigres » (Taïwan, Corée du Sud et Hongkong) augmentés de la Chine et du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), assurent 77% des exportations mondiales. Pour les négociateurs, la barre des 90% est à portée de main.

### LE DOSSIER AGRICOLE ÉVITÉ

Cet accord a aussi le mérite de donner un coup de pouce aux négociations sur l'ouverture des services téléphoniques, qui doivent aboutir le 15 février 1997. Cependant, *« il est plus facile d'éliminer des droits de douane que de s'attaquer au démantèlement de monopoles »*, constatait un négociateur.

Il en va de même pour les services financiers, dont l'échéance est plus tardive.

Les Européens ont réussi à éviter le réexamen d'un dossier agricole, dont ils ne voulaient pas entendre parler avant l'échéance prévue (l'an 2000). Ils ont ainsi résisté à la pression exercée par les pays du groupe de Cairns (Australie, Argentine...), toujours prompts à dénoncer le système européen des subventions à l'agriculture.

De même, le dossier textile n'a pas été rouvert, ce qu'auraient souhaité les pays en développement exportateurs de ces produits et peu satisfaits de la façon dont les importateurs interprètent l'accord de Marrakech. Bien pratique lorsqu'il s'agit de débloquer une situation, la procédure du « groupe de travail » a été requise pour accélérer les discussions sur les marchés publics d'une part, sur les investissements et la concurrence de l'autre.

Restait le sujet le plus controversé de cette conférence, celui des « clauses sociales ». A l'origine, les pays en développement avaient catégoriquement rejeté, au nom du *« protectionnisme déguisé »* de l'Occident, toute velléité d'établir un lien entre les discussions qui se déroulent à Genève sur ce sujet au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) et celles qui auraient pu prendre place à l'OMC. Finalement, un compromis minimal a été trouvé, sous forme de l'affirmation d'*« une collaboration existante qui va se poursuivre entre les secrétariats de l'OMC et de l'OIT »*.

### « SPÉCIFICITÉ CULTURELLE »

Au total, cette conférence, dont nul ne se hasardait à prédire l'issue, et dont la prochaine édition se déroulera à Genève en 1998, aura connu davantage de réussite que ce qu'escomptaient la plupart des participants. A l'approche de la clôture, Yves Galland, le ministre français du commerce extérieur, ne cachait pas sa satisfaction. Surtout sur deux points : avoir réussi à éviter un nouveau débat sur l'agriculture et pouvoir rentrer à Paris avec, en poche, un accord qui préserve la *« spécificité culturelle »* régulièrement mise en avant par Paris.

Parmi les personnalités présentes, deux d'entre elles, deux femmes, se sont distinguées : Rafidah Aziz, ministre du commerce international et de l'industrie de Malaisie, et Charlène Barshevsky, la représentante spéciale du président Clinton pour les négociations commerciales internationales.

La première pour avoir vaillamment conduit l'assaut d'un *caucus* de quinze pays en développement contre les *« clauses sociales »* et les dispositions peu satisfaisantes d'autres textes. La seconde pour ses talents de négociatrice qui lui vaudront, semble-t-il, de passer du rang d'*« acting representative »* à celui de ministre de plein exercice après son retour à Washington.

***Serge Marti***

## *Ordinateurs américains et cognac français*

**Les Etats-Unis devraient tirer environ 4,5 milliards de francs de la libéralisation du marché des technologies de l'information. Les Quinze, 1,9 milliard de francs seulement. En revanche, les Européens vont pouvoir accroître sensiblement leurs exportations d'alcools forts. En 1995, la France a exporté outre-Atlantique pour 1,5 milliard de francs de produits de cette nature, soit 2 % de ses ventes totales. Au Japon, elle a vendu 2,5 milliards de francs d'alcools et liqueurs (7 % du volume d'exportations). Les réactions françaises étaient malgré tout mesurées. Les alcools bruns (cognac, whisky, brandy) sont actuellement peu taxés, et il était déjà prévu de supprimer totalement ces droits de douane en 2004, conformément à l'accord de Marrakech de 1994, ont rappelé les producteurs français de spiritueux.**

## 300 000 réfugiés rwandais quittent la Tanzanie

**PRÈS DE 300 000 RÉFUGIÉS** hutus rwandais avaient fui, jeudi 12 décembre dans la soirée, les camps du nord-ouest de la Tanzanie, pour se diriger non pas vers le Rwanda, mais vers l'est, à l'intérieur de la Tanzanie, en espérant se rendre au Kenya ou au Malawi, ont indiqué les agences des Nations unies. Ce mouvement a fait suite à l'annonce, la semaine dernière, par le gouvernement tanzanien de sa volonté de fermer les camps implantés sur son territoire, qui abritent environ 600 000 personnes.
D'autre part, les Etats-Unis se sont déclarés, jeudi, *« profondément préoccupés »* par la situation à l'est du Zaïre et ont lancé un appel en vue de l'instauration d'un dialogue entre Kinshasa et ses voisins. Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a réaffirmé la reconnaissance par Washington *« de l'intégrité territoriale du Zaïre et de l'inviolabilité des frontières existantes avec tous les Etats de la région »*. – *(AFP.)*

## Le Congrès colombien adopte une loi anti-drogue avec effet rétroactif

**BOGOTA.** Le Parlement colombien a voté, jeudi 12 décembre, à une large majorité (103 contre 4) une loi qui permet à l'Etat de confisquer les biens et les propriétés des narcotrafiquants même si aucune sanction pénale n'a encore été prise contre eux. Cette loi sera appliquée avec une *« rétroactivité totale »*, c'est-à-dire que toutes les fortunes amassées par les trafiquants au cours des vingt dernières années seront récupérées par l'Etat. Ce vote constitue une surprise car les députés avaient rejeté ce même texte quarante-huit heures plus tôt, alors que les débats ont été difficiles et se sont déroulés sur fond de sièges vides et de menaces de mort de la part de narco-trafiquants.
L'approbation de cette loi était cruciale pour le gouvernement du président Ernesto Samper, soumis à la pression de Washington qui menace de prendre des sanctions économiques contre la Colombie si de nouvelles structures juridiques contre les trafiquants ne sont pas mises en place. A l'issue du vote, le chef de l'Etat a affirmé que *« cette loi coupait en deux l'histoire du trafic de drogue et de la criminalité organisée dans le pays »*. – *(Corresp.)*

## Doutes sur l'application du nouvel accord inter-tadjik

**MOSCOU.** Le numéro deux de l'opposition tadjike en exil, Kazi Akbar Touradjonzade, a dénoncé, jeudi 12 décembre, *« l'absence de tout progrès politique »* dans l'accord de cessez-le-feu signé la veille, dans le nord de l'Afghanistan, par le chef de ce mouvement Abdoulo Nouri avec le président du Tadjikistan Emomali Rakhmonov, soutenu par Moscou. Démentant toute scission au sein de l'opposition, M. Touradjonzade a estimé que les Russes ont fait pression sur son chef par le canal du président afghan déchu Rabbani *« qui a plus que jamais besoin de l'aide russe »*. L'opposition islamique armée n'aurait pas obtenu la participation de ses nouveaux alliés, l'opposition laïque soutenue par l'Ouzbekistan et puissante dans le nord du Tadjikistan, aux négociations qui devraient reprendre le 19 décembre à Moscou, malgré deux nouveaux attentats jeudi à Douchanbé et de nouveaux combats à l'est du pays. – *(Corresp.)*

### EUROPE

■ **RUSSIE : le syndicat indépendant de l'industrie houillère, Rossougleprof**, a décidé, mercredi 11 décembre, de mettre fin à la grève des mineurs, un vaste mouvement de protestation contre les arriérés de salaires, qui durait depuis neuf jours. La veille, le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, s'était engagé à verser *« 10 000 milliards de roubles »* au secteur houiller. A Rostov, sur le Don, des milliers de mineurs refusaient néanmoins, vendredi 13 décembre, de reprendre le travail. – *(AFP, Reuter.)*

■ **Moscou a inauguré**, jeudi 12 décembre, son premier terminal pétrolier pour la région de Kaliningrad, enclave russe isolée entre la Lituanie et la Pologne. Le terminal permettra à la Russie d'exporter par Kaliningrad le pétrole qu'elle exportait jusqu'à présent par l'Estonie. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : le chef de la diplomatie italienne**, Lamberto Dini, a rencontré, jeudi 12 décembre à Belgrade, le président Milosevic et des représentants de l'opposition. *« Des voies peuvent être explorées de manière constructive »* par les deux parties, a-t-il déclaré après ces entretiens. En revanche, le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a regretté jeudi que M. Milosevic *« ne semble pas comprendre ce qui se passe dans les rues de son pays »*. – *(AFP.)*

■ **BOSNIE : l'ancien premier ministre, Haris Silajdzic**, a été nommé, jeudi 12 décembre, à la co-présidence du gouvernement central de Bosnie. Il partagera cette fonction avec le Serbe Boro Bosic. La présidence collégiale de Bosnie doit encore trouver un accord sur les noms des dix autres membres du gouvernement. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE : le gouvernement a nommé le dernier archevêque de l'Eglise luthérienne**, qui sera chargé de mener à bien la séparation de l'Eglise et de l'Etat en l'an 2000. Il s'agit de Mgr Karl Gustaf Hammar, âgé de cinquante-trois ans, évêque de Lund (sud), qui succèdera à Mgr Gunnar Weman le 1er février, en l'archevêché d'Uppsala, siège de l'Eglise de Suède. – *(AFP.)*

### AMÉRIQUES

■ **GUATEMALA : le gouvernement et l'Union nationale révolutionnaire du Guatemala (URNG)** ont signé, jeudi 12 décembre à Madrid, un accord qui constitue l'une des dernières étapes du processus de paix dans ce pays d'Amérique centrale, avant la signature de l'accord global prévu le 29 décembre au Guatemala. Cet accord portant sur la réinsertion de la guérilla dans la vie politique, prévoit une extinction de la responsabilité pénale pour les délits politiques et de droit commun annexes liés au conflit armé. Le texte de l'accord signale toutefois que sont exclus de cette *« amnistie »* les délits *« imprescriptibles »* comme les atteintes aux droits de l'homme. – *(AFP.)*

"UN MÉCANISME MONÉTAIRE AVEC L'EURO CONSTANT"
*MOYEN D'UNE POLITIQUE DE RELANCE*
Proposé par le "Centre Jouffroy pour la Réflexion Monétaire" (fondé en 1974)
88 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris
**P.U.F. - 125 pages - 100 Frs**
En vente en librairie
Condensé en 6 pages sur demande. Tél.: 01 46 22 10 50

# La Chine veut empêcher toute évolution de Hongkong vers un régime démocratique

### M. Tung, prochain chef de l'exécutif, s'est rendu à Pékin pour recevoir confirmation de sa nomination

**L'« élection », sous contrôle de Pékin, de Tung Chee-hwa comme futur chef de l'exécutif de Hongkong (*Le Monde* du 12 décembre) a montré les limites des libertés que le gouvernement de Pékin veut accorder à la péninsule après sa restitution à la Chine, le 1er juillet 1997. Pékin devrait tout mettre en œuvre pour empêcher que la ville ne vive sous un régime « semi-démocratique ».**

**HONGKONG**
*de notre envoyé spécial*

Parmi les protestataires qui ont tenté, mercredi 11 décembre, de perturber la nomination du premier magistrat de l'ère post-britannique à Hongkong, se trouvait un homme que le président Jacques Chirac connaît bien : Yeung Sum, membre de l'opposition démocratique dans l'éphémère Parlement élu sous le gouverneur sortant Chris Patten. M. Chirac, alors maire de Paris, avait déjeuné avec lui le 9 novembre 1991 et, convaincu de la légitimité des craintes de cette mouvance envers les intentions de Pékin, avait, à l'issue de la conversation, émis un communiqué exhortant la France alors socialiste à prendre l'initiative en vue de la formation, aux Nations unies, d'une commission internationale spéciale chargée de surveiller la rétrocession *« afin de garantir l'avenir de la démocratie pour les six millions d'habitants de Hongkong »*.

Il est sérieusement question que M. Chirac fasse escale à Hongkong à l'issue de son voyage officiel en Chine en mai 1997, et M. Yeung pourra peut-être lui rappeler ces propos à quelques semaines de voir le nouveau patron des lieux, Tung Chee-hwa, prendre officiellement les fonctions auxquelles il vient d'être porté pour le compte de Pékin. Car le conseil législatif (Legco), où siège M. Yeung, aura été entre-temps doublé d'un organe non élu chargé par Pékin de défaire le peu de rouages démocratiques introduits par les Britanniques avant de quitter la « Perle de l'Orient ». Le 1er juillet, M. Yeung sera sans emploi politique, la Chine ayant annoncé qu'elle dissoudrait le Legco.

Telles sont les difficultés que va poser la situation créée à Hongkong par l'opération de mainmise à peine déguisée à laquelle vient de se livrer Pékin : la visite de tout dignitaire étranger sera utilisée par la Chine pour avaliser tout ce que, par la suite, elle jugera nécessaire en vue d'empêcher à tout prix – répression militaire comprise le cas échéant – que l'ex-colonie ne devienne la première ville du continent chinois à vivre sur un mode semi-démocratique.

Certains analystes vont plus loin. Il peut être tentant, estiment-ils, à un régime dont l'idéologie est notoirement déconsidérée, d'utiliser le précédent de Hongkong pour tester une sorte de dictature d'inspiration néobouddhiste, fonctionnant sur le thème des *« valeurs asiatiques »* à la sauce confucéenne, éventuellement applicable, à terme, à tout le continent avec la bénédiction des gouvernements occidentaux.

#### TRAVAIL DE SAPE

On en arriverait alors à la négation de la formule de Deng Xiaoping *« un pays, deux systèmes »* au profit d'un plus logique *« un pays, un système »* qui sous-tend déjà la prise de contrôle de Hongkong par le continent.

C'est bien, en effet, en territoire chinois, à Shenzhen, que M. Tung, fraîchement « élu » *chief executive* mercredi, s'est aussitôt rendu, pour y recevoir confirmation officielle par les autorités chinoises de sa nomination. D'ici la fin de l'année aura été formé le « Legco parallèle », rassemblant toutes les personnalités locales hostiles à l'idée d'une démocratie, que désapprouve Pékin, et la question qui se posera est de savoir si la Chine exigera qu'il se mette, dès avant la rétrocession formelle, à son travail de sape à l'encontre des institutions britanniques.

#### « CHUCHOTEMENTS »

Il y a, à vrai dire, peu de raisons d'en douter. Une certaine résignation est perceptible dans le public, à en juger par divers indices allant de la cote de popularité de M. Tung avant sa nomination à la paradoxale flambée des prix de l'immobilier. Des clapiers minuscules se vendent près de 20 000 francs le mètre carré. Un appartement neuf vaut dix à quinze fois le prix de l'équivalent en 1984, quand Londres a entamé le processus de rétrocession.

La fièvre spéculative – typique de cette population naturellement parieuse – commence même à inquiéter les autorités. On n'entend guère de commentaire rappelant que, dans six mois et deux semaines, le territoire sera remis à un pouvoir politique qui ne reconnaît pas la propriété foncière. Le seul gros propriétaire à avoir effectivement déménagé ses avoirs fonciers – pour les transférer à Singapour – est le Parti nationaliste (Kuomintang) au pouvoir à Taïwan.

La fiction du *« business as usual »* est renforcée par la conjoncture internationale. Les Etats-Unis ont donné des signes très nets de vouloir prendre au mot l'idée des *« deux systèmes »*. Winston Lord, le *« M. Asie »* du département d'Etat, bien que sur le départ, a eu des propos très chaleureux à l'intention de M. Tung avant même qu'il ne soit désigné. Washington vient, en outre, d'obtenir l'accord de principe de Pékin, par la voix du ministre de la défense, Chi Haotian, en visite aux Etats-Unis, que les navires de guerre américains pourront continuer à faire escale à Hongkong. Il en vient une soixantaine par an. L'un d'entre eux était à quai, au cœur de la ville-port, la veille du simulacre d'élection. Il en va, aux yeux de Washington, de la sécurité des voies marchandes maritimes en Extrême-Orient.

Si la confiance interne et externe semble ainsi prédominer, le doute s'est instillé chez certains analystes à présent que l'échéance de la mise en œuvre réelle du système post-britannique est atteinte. Un banquier occidental note que *« les Chinois ont d'ores et déjà montré qu'ils n'avaient pas compris quelle était la base de cette confiance, en affirmant haut et fort qu'ils feraient tout pour que la Bourse prospère »*. Le lendemain de l'annonce de la création d'un fonds spécial de soutien à la Bourse en cas de chute, celle-ci a, tout naturellement, encaissé une baisse sensible. *« Ils ne parviennent pas à intégrer à leur univers mental la formule américaine : "si l'engin n'est pas cassé, ne le réparez pas" »*, commente le banquier.

On prête encore à Pékin une autre formule révélatrice, confiée aux Américains : le gouvernement chinois n'a pas l'intention de *« donner des ordres »* à M. Tung, mais seulement, dans un premier temps à tout le moins, de *« chuchoter à son oreille »*. Homme d'affaires avisé, à la réputation de grande honnêteté, premier Chinois placé en pareille position, M. Tung ne devrait pas avoir de mal à saisir le sens de ces « chuchotements ».

***Francis Deron***

## *L'« autonomie » du Timor oriental, mot toujours tabou à Djakarta*

**BANGKOK**
*de notre correspondant en Asie du Sud-Est*

Attribué le 11 octobre, le prix Nobel de la paix 1996 a été remis officiellement, mardi 10 décembre à Oslo, à deux Timorais orientaux – Mgr Carlos Belo, évêque de Dili, et José Ramos Horta, représentant à l'étranger des indépendantistes. Ce choix avait replacé sur le devant de la scène l'imbroglio créé par l'occupation, en 1975, de l'ancien territoire portugais par l'armée indonésienne et son annexion, l'année suivante, par Djakarta, deux décisions que l'ONU n'a jamais avalisées.

Le choix de l'évêque de Dili n'avait constitué qu'une demi-surprise car il figurait, depuis l'année précédente, sur la liste des favoris. En revanche, celui de son colauréat, José Ramos Horta, indépendantiste et représentant à l'étranger du Conseil national de la résistance Maubere (CNRM), avait notamment provoqué l'ire du gouvernement indonésien.

Depuis, le dossier ne semble guère avoir progressé dans l'attente d'une nouvelle rencontre, fin décembre, entre diplomates indonésiens et portugais. Djakarta a rejeté, vendredi 6 décembre, une proposition de cessez-le-feu sans limite émise par le chef indépendantiste Konis Santana sous condition que l'Indonésie réduise sa présence militaire sur le territoire, y « gèle » l'émigration de ses ressortissants et libère les prisonniers politiques. Santana est le successeur de Xanana Gusmao, qui purge une peine de vingt ans de prison en Indonésie, à la tête du Falintil, bras armé du Fretilin (Front révolutionnaire pour un Timor oriental indépendant), une guérilla qui ne regrouperait plus que plusieurs dizaines d'hommes. Un porte-parole indonésien a simplement rétorqué que, *« pour évoquer un cessez-le-feu, encore faudrait-il qu'il y ait une guerre ; et il n'y a pas de combats »*.

#### LE REFUS DU PRÉSIDENT SUHARTO

Sans parler d'*« autonomie »*, terme tabou en Indonésie, les partisans d'une ouverture semblent, cependant, plus nombreux à Djakarta. C'est le cas d'Abdurrahman Wahid, un musulman modéré qui dirige une fort influente association d'ulémas. Ce serait également celui du général Prabowo Subianto, gendre du président Suharto, commandant des forces spéciales et étoile montante de l'armée. Lopez da Cruz, ambassadeur chargé des affaires timoraises, plaiderait, enfin, en faveur d'un élargissement du statut du territoire.

Mais le président Suharto n'est pas revenu, jusqu'ici, sur son refus d'octroyer à Timor oriental le *« statut spécial »* avancé par Mgr Belo en février 1993, qui reviendrait à la réalisation progressive d'une autonomie interne en commençant par les domaines de la culture et de la religion. La controverse déclenchée par un entretien de l'évêque diffusé récemment par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* – dans lequel il aurait accusé les militaires indonésiens de traiter les Timorais comme des *« chiens galeux »* et des *« esclaves »*, ce que Mgr Belo a démenti –, n'a rien fait pour détendre l'atmosphère.

Entre-temps, sur le plan diplomatique, Suharto a assuré quelque peu ses arrières en obtenant, lors d'un sommet, le 30 novembre à Djakarta, que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est condamne la volonté prêtée à Lisbonne d'empoisonner, avec la question timoraise, la *« coopération économique »* entre l'Union européenne et l'Asean. L'ambassadeur thaïlandais à Oslo n'a d'ailleurs pas assisté à la remise des prix aux lauréats. Ce que le président indonésien fera de cette manifestation de solidarité régionale est, cependant, loin d'être clair. Il faudra sans doute attendre que l'éclat donné à la cause timoraise par le Prix Nobel de la Paix retombe un peu pour voir si la position de Djakarta s'est quelque peu modifiée.

***Jean-Claude Pomonti***

## La junte birmane étouffe l'agitation étudiante

**BANGKOK**
*de notre correspondant en Asie du Sud-Est*

Au prix de la fermeture d'universités, d'arrestations et d'un quadrillage partiel de Rangoun, les forces de l'ordre sont en train d'étouffer l'agitation étudiante dont la capitale birmane est le théâtre depuis début décembre. Deux petits rassemblements, dans l'après-midi de mercredi 11 décembre, ont aussitôt été isolés par des soldats. Des élèves d'une école dentaire ont réclamé *« la liberté et les droits de l'homme »* tandis que des étudiants, réunis dans un dortoir d'une école de médecine, clamaient, face aux soldats dépêchés sur les lieux, qu'Aung San, héros de l'indépendance assassiné en 1947 et père de Mme Suu Kyi, avait enseigné à l'armée *« à se battre, non à tuer des étudiants »*.

Les étudiants de la nouvelle génération, dont les aînés avaient été massacrés en 1988 par l'armée, affichent avant tout des revendications corporatistes et réclament des pouvoirs publics davantage de *« justice »*. Jusqu'ici, la junte militaire a refusé de les autoriser à former des *« unions indépendantes »* et affirme que deux policiers, accusés d'avoir battu des étudiants fin octobre, lors d'un incident qui a mis le feu aux poudres, ont été condamnés depuis. Les militaires n'ont donc pas cédé tout en évitant de recourir, contrairement à ce qui s'était passé en 1988, à la force brute pour mettre fin à la contestation. Les balles des fusils et les gaz lacrymogènes ont été remplacés par des canons à eau et des gourdins. La plupart des centaines de personnes arrêtées ont été relâchées après contrôle d'identité.

Soucieux de poursuivre l'ouverture de la Birmanie et son intégration régionale – et donc contraints de prendre en compte l'opinion internationale –, les généraux sont obligés de biaiser. Des pressions sont exercées sur les parents des manifestants et, selon des étudiants, les autorités n'ont pas libéré ceux qu'elles considèrent comme les meneurs d'un mouvement pourtant à la fois désorganisé, candide et courageux.

Quoi qu'il en soit, décontenancés au départ, les généraux avancent désormais la thèse selon laquelle la Ligue nationale pour la démocratie (LND), d'Aung San Suu Kyi, *« manipule »* les étudiants. Assimilée à un *« laquais de l'impérialisme »* dans la phraséologie officielle, Mme Suu Kyi a qualifié cette affirmation de *« ridicule »*, tout en reconnaissant l'évidence, à savoir que les manifestants étudiants luttent également pour la liberté.

*« Invitée »* par le pouvoir à ne pas quitter, pour des raisons de *« sécurité »*, son domicile, dont l'accès est interdit par des barrages de police depuis plusieurs jours, le Prix Nobel de la paix 1991 est de plus en plus victime de restrictions. Depuis septembre, elle n'a pas pu, par exemple, s'adresser à ses partisans, qui avaient pris l'habitude, depuis sa libération en juillet 1995, de venir l'écouter le week-end.

Sans attendre la suspension des cours, de nombreux pensionnaires des universités ont regagné par prudence, dès la semaine dernière, leur domicile. Il reste que l'agitation étudiante à Rangoun, si minoritaire soit-elle, est intervenue à un bien mauvais moment pour un gouvernement qui a inauguré le 18 novembre, en grande fanfare, l'*« année du tourisme au Myanmar »*, nom dont la junte a rebaptisé la Birmanie.

En outre, les désordres peuvent faire hésiter des investisseurs étrangers. Enfin, les généraux savent que la date – et non le principe – de leur admission au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) est davantage tributaire que par le passé de l'image de la Birmanie à l'étranger. Leur objectif demeure de devenir membres de l'Asean dans à peine sept mois.

*J.-C. P.*

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



# M. Nétanyahou promet de nouvelles aides pour les colons israéliens

## Le Front de libération de la Palestine a revendiqué l'attentat du 11 décembre

**A la suite de la fusillade perpétrée le 11 décembre en Cisjordanie par des Palestiniens contre des colons juifs, le premier ministre israélien, M. Nétanyahou, a promis jeudi à ces derniers de nouvelles aides et a exigé l'extradition vers Israël des « terroristes ». Un ouvrier palestinien a été tué jeudi par un Israélien dans le sud d'Israël.**

JÉRUSALEM
*de notre correspondant*

Comme les Palestiniens le craignaient, le sanglant attentat anti-colons perpétré, mercredi 11 décembre, en Cisjordanie occupée, qui a coûté la vie à une femme israélienne de quarante-deux ans et à son fils de douze ans, a déclenché jeudi une forte et ardente mobilisation de toutes les forces israéliennes de droite et d'extrême droite opposées à la poursuite du processus de paix. L'époque où Itzhak Rabin et Shimon Pérès réaffirmaient, après chaque attaque perpétrée par des Palestiniens hostiles aux accords d'Oslo, que les extrémistes n'obtiendraient pas l'arrêt des négociations avec Yasser Arafat est révolue. Il est vrai que le processus de paix est virtuellement en panne depuis l'élection de Benyamin Nétanyahou. Et que là réside justement l'extrême danger de la situation.

Pour la première fois depuis des années, un chef de gouvernement d'Israël, accompagné du grand rabbin askénaze du pays et de quatre ministres en exercice, s'est rendu, jeudi, dans la colonie de Beth-El, près de Ramallah, pour assister aux obsèques des deux victimes. Tout en réaffirmant qu'il souhaitait « *la paix avec les Palestiniens* », le premier ministre, glorifiant « *les pionniers, les héros de l'époque* » que sont à ses yeux les colons, leur a conseillé de « *ne pas s'inquiéter pour* [leur] *avenir* ».

Réaffirmant avec force « *l'exigence claire, univoque et permanente* » d'Israël de voir « *les terroristes extradés* » – ce que les accords d'Oslo ne prévoient pas expressément dès lors que les coupables sont arrêtés, jugés et condamnés par la justice autonome palestinienne –, le premier ministre a assuré que « *les racines du peuple juif sont ici en Judée-Samarie* » et il a promis que son gouvernement « *investira les ressources nécessaires à la survie du peuple d'Israël sur sa terre historique* ».

« *Notre première réponse à ces meurtriers, ces animaux*, a poursuivi, fort ému, le chef du gouvernement nationaliste, *est que le peuple juif restera ici, construira ici et vivra ici. Nous nous souviendrons* [des victimes] *avec chaque maison que nous construirons et chaque route que nous paverons.* » Époux et père des victimes, Yoël Tsour, sioniste religieux, est le dirigeant de la radio pirate des colons, Arouts 7, qui émet à partir d'une station mouillée dans les eaux internationales, et qui avait soutenu et reçu dans ses studios le candidat Nétanyahou avant les élections du 29 mai. Il a demandé au premier ministre que soient construits, à la mémoire des disparus, « *mille logements supplémentaires* » pour les juifs.

### « RÉPONSE SIONISTE » EXIGÉE

Des consultations sont en cours entre le gouvernement et le Yesha, conseil des localités juives de Gaza et de « Judée-Samarie » (Cisjordanie), pour étudier la demande. Président du conseil, Pinhas Wallerstein a exigé, jeudi, qu'une « *réponse sioniste* » à l'attentat soit apportée par le gouvernement. « *Pour chaque victime juive, mille familles juives doivent pouvoir venir s'installer en Judée-Samarie* », a expliqué le chef des colons. « *Si le gouvernement ne fait rien*, a menacé M. Wallerstein, *nous le ferons nous mêmes.* » Cette pratique, en vigueur sous les gouvernements d'Itzhak Shamir entre 1987 et 1992, avait été stoppée par les travaillistes et, chaque fois que les colons entendaient édifier une nouvelle localité sur les lieux d'un attentat, l'armée les arrêtait.

Condamné jeudi dans un communiqué officiel de l'Autorité palestinienne autonome, l'attentat a été revendiqué par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) dirigé depuis Damas par Georges Habache. « *La politique du FPLP*, a déclaré Maher Al-Taher, un porte parole de l'organisation, *est de s'attaquer aux colons partout où ils sont.* » Estimant que la politique israélienne d'expansion des colonies et les derniers projets concernant Jérusalem-Est (*Le Monde* du 12 décembre) s'apparentaient à une « *véritable déclaration de guerre* », le FPLP, qui a toujours considéré les accords d'Oslo comme « *une reddition des droits palestiniens* », appelle « *les masses à une escalade tous azimuts de la résistance* ».

En attendant, l'enclave autonome de Ramallah, qui abrite soixante mille habitants, est restée hermétiquement bouclée par l'armée israélienne. Une vingtaine d'élus de l'Assemblée palestinienne qui souhaitaient se rendre à Gaza en ont été empêchés. L'enquête diligentée par la police autonome de Yasser Arafat en collaboration avec le Shin Beth israélien se poursuit activement. Une dizaine de militants du FPLP auraient été arrêtés dès jeudi matin dans la ville autonome.

Pratiquement inexistante à Gaza, la formation de Georges Habache, qui a suspendu son adhésion à la centrale OLP après les accords d'Oslo, jouit encore, en Cisjordanie occupée, d'un soutien politique évalué à 6 % ou 7 % de l'opinion palestinienne. Percluse de divisions, une partie de ses sympathisants soutenant le processus de paix, l'organisation se livre assez rarement à des actions armées. L'exception de mercredi soir, qualifiée par Frei Abou Meddene, ministre de la justice autonome, de « *véritable cadeau de Noël pour Nétanyahou* » en ce qu'il fournira au premier ministre « *un nouveau prétexte de ne pas poursuivre le processus de paix* », risque de coûter cher à l'ensemble des Palestiniens...

*Patrice Claude*

# Le fils aîné du président irakien a été blessé dans un attentat

## Agé d'une trentaine d'années, le tout-puissant Oudaï Saddam Hussein s'est fait des ennemis à tous les niveaux de la classe politique à Bagdad. Il est reconnu responsable de plusieurs meurtres

**AVEC SON PÈRE** et nombre de membres du clan du président irakien, il figure sur la liste des responsables que l'opposition souhaite voir traduits en justice pour crimes contre l'humanité. Il a à son actif plusieurs meurtres, dont le plus connu est celui de l'un des gardes du corps de Saddam Hussein.

C'est parce qu'ils étaient en conflit avec lui que deux gendres du chef de l'Etat irakien firent défection, en août 1995. C'est sous ses ordres et ceux de son frère Qousaï que ces derniers furent assassinés à leur retour à Bagdad. On lui impute aussi la récente destitution du ministre irakien de l'information et de la culture, Abdel Ghani El Ghafour. En août 1995, il a tiré sur son oncle, Watban, le blessant à la jambe. Il contrôle les circuits de la contrebande... On pourrait multiplier les preuves que Oudaï, le fils aîné de Saddam Hussein, s'était fait de nombreux ennemis, y compris au sein du clan qui dirige l'Irak.

Oudaï, âgé de trente-trois ans, a été blessé, jeudi 12 décembre, dans un attentat à Bagdad, « *alors qu'il était à bord de sa voiture, dans le quartier d'El Mansour* », a indiqué un porte-parole de la présidence irakienne, selon lequel « *son état n'inspire pas d'inquiétude* ». Le porte-parole a ajouté qu'une enquête avait été ouverte sur ce « *crime odieux* ».

Contrairement aux dizaines de tentatives d'attentat, réelles ou imaginées, qui auraient été dirigées contre le chef de l'Etat irakien lui-même, depuis l'invasion du Koweït en août 1990, et qui toutes étaient annoncées par les différents mouvements d'opposition, celle dirigée contre Oudaï tire sa crédibilité du fait qu'elle a été révélée de source officielle.

### DEVANT TÉMOINS

Aucune indication n'a été fournie de même source sur ses blessures, mais selon des informations non confirmées il aurait été touché à la tête. Deux sortes de raisons pourraient expliquer le fait que les médias officiels en aient fait état, enfreignant ainsi la règle du secret total qui entoure les faits et gestes de la famille présidentielle : la première explication est que la tentative d'attentat aurait eu lieu devant témoins, l'autre étant que son état serait plutôt sérieux.

Oudaï Saddam Hussein n'a pas de fonctions gouvernementales, mais il est tout-puissant. Il contrôle le marché noir et les exportations de pétrole – il était hostile à l'acceptation de la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui autorise Bagdad à vendre des quantités limitées de pétrole pour subvenir aux besoins urgents de la population. Il dirige la radio et la télévision de la jeunesse – qui ont le plus fort taux d'écoute à Bagdad, – le quotidien *Babel* et le comité olympique irakien. Il a créé en 1994 le corps des « *volontaires* » irakiens, qui comprend quelque 60 000 hommes, et auquel le Parlement a conféré, en mai 1996, « *une part de la responsabilité dans la défense de l'Irak contre toute conspiration ou agression extérieure* ». Toutefois, selon certaines informations, sur ordre de son père, il en aurait perdu le contrôle au profit de son frère, en août 1996.

*M. N.*

# L'ancien premier ministre soudanais s'est réfugié en Erythrée

LE CAIRE
*de notre correspondant*

Sadek El Mahdi, ancien premier ministre et chef de la principale formation soudanaise d'opposition, le parti Ouma, est parvenu à fuir le Soudan pour l'Erythrée. Mercredi 11 décembre, l'ancien premier ministre élu en 1986 et renversé en 1989 par un coup d'Etat militaro-islamiste, a déclaré avoir pris la décision de fuir le Soudan « *afin d'éviter d'être utilisé comme bouclier humain ou otage pour faire pression sur l'opposition* ».

Le chef du parti Ouma et de la puissante secte des Ansars, créée au siècle dernier par son grand-père Mohamed El Mahdi pour libérer le Soudan de l'occupation anglo-égyptienne, avait décidé de rester dans son pays, après le coup d'Etat, « *pour tenter de convaincre le régime de la nécessité d'apporter des changements démocratiques* ». Arrêté en mai 1995 (il avait été libéré sous la pression internationale trois mois après), M. El Mahdi, dont la sœur est l'épouse du cheikh Hassan el Tourabi, chef du Front national islamique et éminence grise de la junte islamiste, a finalement changé d'avis.

L'ancien premier ministre et plusieurs de ses proches ont fui par la route vers l'Erythrée. Ils ont bénéficié de complicités qui leur ont permis de franchir sans encombre un grand nombre de barrages routiers puis de passer une frontière censée être très surveillée. Cette fuite rocambolesque embarrasse la junte islamiste de Khartoum, même si elle ne veut pas l'admettre. Le président soudanais, le général Omar El Bechir, a affirmé à Khartoum que « *la fuite de Sadek El Mahdi pour rejoindre l'opposition sous le commandement du rebelle John Garang* [chef de l'Armée populaire pour la libération du Soudan qui mène une guérilla active au sud du pays] *ne l'effraie pas et ne le fera pas dévier de son orientation islamiste* ».

### REGROUPER L'OPPOSITION

Toutefois, l'arrivée de Sadek El Mahdi à Asmara, qui a rompu ses relations diplomatiques avec Khartoum en 1994, va sans doute renforcer l'Alliance nationale démocratique regroupant l'opposition soudanaise nordiste et sudiste, qui manquait jusqu'à présent d'une figure de proue du Nord musulman et arabe.

Evoquant les sanctions internationales qui frappent le pays accusé d'héberger les responsables d'un attentat manqué contre le président égyptien Hosni Moubarak, M. El Mahdi a accusé la junte islamiste de Khartoum « *de défigurer l'islam en adoptant le terrorisme et de diviser musulmans et non-musulmans soudanais* ».

*Alexandre Buccianti*


**Calais-Folkestone, Le Shuttle repart.**

Le Tunnel sous la Manche est réouvert. Depuis mardi 10 décembre, vous pouvez de nouveau traverser avec votre voiture entre Calais et Folkestone. En raison des travaux effectués sur une partie du tunnel, la reprise du trafic sera progressive, et la fréquence de nos navettes Le Shuttle provisoirement réduite.

**Pendant cette période, il est impératif de prendre contact avec notre service téléphonique, Le Shuttle Informations, avant votre départ.** Nous vous proposerons un horaire qui facilitera votre voyage, et répondrons à toutes vos questions.

Nous vous remercions de votre compréhension et serons heureux de vous accueillir très prochainement à bord des navettes Le Shuttle.

**Le Shuttle Informations :**

PRIX APPEL LOCAL
N°Azur 0 801 63 03 04

**ou dans votre agence de voyages**

le Shuttle

**EXÉCUTIF** Jacques Chirac a répondu pendant deux heures, jeudi 12 décembre, sur TF 1, aux questions de cinq journalistes ou animateurs de télévision sur la situation du pays, un peu plus d'un an et demi après son élection à la présidence de la République. Le chef de l'Etat a dénoncé les « conservatismes » qui s'opposent aux réformes. ● ALAIN JUPPÉ a été une nouvelle fois confirmé dans ses fonctions de premier ministre par M. Chirac, qui a aussi bien écarté l'hypothèse d'un remaniement ministériel que celle d'un changement de chef du gouvernement. ● LA JUSTICE et les affaires politico-financières ont fait l'objet de la seule décision annoncée au cours de cette émission : la création d'une commission chargée de réfléchir à la fin du contrôle de l'action publique par le gouvernement *(lire page 7, ainsi que les déclarations de M. Chirac pages 8 à 12 et notre éditorial page 18).*

# Jacques Chirac dénonce les « conservatismes » qui entravent son action

## Le président de la République a confirmé, jeudi 12 décembre, pendant deux heures sur TF 1, le « diagnostic » et les « engagements » de sa campagne, ainsi que les orientations adoptées en octobre 1995 et a réaffirmé sa confiance en Alain Juppé. Il a ouvert le chantier d'une réforme de la justice

**« IL FAUT »**, *« c'est difficile »* : le message du chef de l'Etat, au cours de l'émission organisée autour de lui par TF 1, jeudi 12 décembre, tient dans ces quelques mots. « Il faut », dit le président, qui se souvient du candidat. C'est difficile, constate le candidat devenu président.

Deux heures durant, Jacques Chirac a été confronté à sa campagne présidentielle. *« Je ne renie rien ni du diagnostic que j'ai fait sur la France, ni des engagements que j'ai pris à l'égard des Français »*, a-t-il prévenu d'entrée de jeu, mais il a aussitôt ajouté : *« Nous sommes un pays profondément conservateur, dans lequel il est extrêmement difficile de bouger quoi que ce soit, car on se heurte à la fois aux traditions, aux peurs. »*

Ces peurs, justement, ont déboulé sur l'écran. Peur du terrorisme, de l'intégrisme, de la violence dans les banlieues, dans les écoles, à la télévision. Face à cette avalanche d'images rapides, violentes, connues, quotidiennes, M. Chirac est apparu en retrait, prudent, comme désarmé face à Marine Jacquemin (TF 1), qui insistait sur le besoin qu'ont les Français d'être rassurés.

Il n'a pas su retrouver les mots, graves et émus, prononcés quelques instants après l'attentat de Port-Royal sur le perron de l'Elysée. Le chef de l'Etat s'est montré plus ferme sur la violence en Corse, n'hésitant pas à prendre ses distances avec le gouvernement et les éventuelles *« négociations »* qui avaient pu être menées avec les nationalistes.

Après les peurs, les souffrances. Là encore, le président a dû répondre au candidat. Là encore, le volontarisme politique a dû s'incliner devant la réalité. Si, *« à la tête »*, on peut faire *« bouger les choses »* a-t-il affirmé, *« très vite, on se heurte au conservatisme de l'ensemble de nos structures, les syndicats, les organisations professionnelles. On ne peut rien toucher sans que, immédiatement, il y ait des réactions »*. L'amertume a pointé sous la sévérité.

Accusés de tous les maux : les syndicats, leur *« politisation »* et leur irresponsabilité. *« Quelle est la réaction immédiate de certains syndicalistes ? "Si vous touchez quoi que ce soit, on casse tout !" (...) C'est stupéfiant !. Nous sommes un pays qui n'est pas responsable de ce point de vue »*, a affirmé M. Chirac.

**« PARQUET INDÉPENDANT »**

La France va mal, sa justice plus encore. Michel Field (Canal Plus) et Guillaume Durand, le présentateur de l'émission, avaient, sur ce point, des questions très précises à poser au chef de l'Etat, qui fut maire de Paris et président du RPR. Ils ne l'ont pas laissé opposer trop longtemps la justice des justiciables – celle des *« locataires et des propriétaires »* – à la justice *« politico-médiatique »* – celle des partis, et des élus, notamment RPR.

Pour M. Chirac, toutes ces affaires s'expliquent par *« l'affaissement de la morale publique »*, qu'il convient de réhabiliter en développant *« l'éducation civique »*. *« Mais ces élus* [mis en cause par la justice] *sont les premiers contre-exemples de cette éducation civique ! »*, l'a interrompu Michel Field.

Le président de la République savait que l'esquive n'y suffirait pas. Aussi a-t-il réservé à ce sujet la seule « annonce » concrète de son intervention : la séparation du pouvoir politique et de la justice. *« Vrais ou faux, puisqu'il y a des soupçons,* a-t-il dit, *il faut les traiter.* (...) *Éventuellement des soupçons à l'égard de juges qui se prennent pour des justiciers plus que pour des juges* (...). *Je pense qu'aujourd'hui* (...), *il faut sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux. On y aura beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. »*

Une commission, ouverte à toutes les sensibilités *« juridiques, politiques et philosophiques »*, sera placée sous l'autorité du premier président de la Cour de cassation. Le président de la République a précisé que cette commission devra travailler sur un deuxième sujet, lié au précédent : le respect de la présomption d'innocence. L'évocation de ce principe lui a permis de répliquer *« droits de l'homme »* et *« principes constitutionnels »* à des interlocuteurs insistants et incisifs, citant les noms de Jean Tiberi et de Louise-Yvonne Casetta.

Une fois refermé ce dossier sensible, l'émission a retrouvé sa dialectique. Le candidat avait séduit, par sa campagne, une partie de la jeunesse. Au président, il a été demandé des comptes sur le chômage des jeunes. Davantage que des solutions, on a entendu des mots, toujours un peu les mêmes : contrats de ville, apprentissage, formation en alternance et, innovation sémantique, *« stages diplômants »*, couronnés par une proclamation solennelle : *« 1997 doit être l'année de l'emploi des jeunes »*.

Pour les autres catégories de chômeurs, M. Chirac, harcelé par Emmanuel Chain (M 6), n'a pas plus de solution miracle. Le président de la République a lancé quelques pistes : la flexibilité, mais, a-t-il précisé, *« je n'aime pas ce mot, il a une connotation antisociale »* ; la réduction du temps de travail, mais *« c'est un moyen, pas LA solution »*. Pour *« remettre la France en marche »*, *« il faut »* aussi diminuer l'impôt sur le revenu, libérer les énergies, diminuer les dépenses et alléger les contraintes qui pèsent sur les entreprises, a égrené le chef de l'Etat. *« Il faut »* renouer le dialogue social, mais, là encore, *« c'est difficile »*.

*« Il faut »* encore tenir les échéances de la monnaie unique, respecter les critères de convergence, a dit M. Chirac à Alexandre Adler (*Courrier international* et Arte), même si, a-t-il rappelé, *« j'ai approuvé Maastricht sans enthousiasme »*. Il faut, enfin, contrairement à ce que dit M. Valéry Giscard d'Estaing, se satisfaire de la parité franc-mark : *« Ceux qui prétendent qu'il faut dévaluer le franc par rapport au mark ont tort* (...) *Cela ferait exploser la construction européenne. Énorme responsabilité politique, qui serait condamnée par tout le monde »*, a plaidé le chef de l'Etat. Pour toutes ces raisons, *« il faut »* garder Alain Juppé. *« J'ai beaucoup d'admiration pour un homme qui, malgré les critiques dont il est l'objet en raison des réformes qu'il doit assumer, continue avec détermination, sans avoir peur, sans se démoraliser et sans se démonter »*, a indiqué M. Chirac, en réaffirmant sa confiance en son premier ministre *« pour poursuivre cette politique »*. Et, pour l'instant, il ne faut pas de remaniement ministériel. Ce qu'*« il faut »* en revanche, ce sont des Français qui *« se rassemblent »* et *« accompagnent »* le chef de l'Etat. Cela aussi est difficile.

***Cécile Chambraud et Pascale Robert-Diard***

### *9,6 millions de téléspectateurs*

**L'intervention télévisée du président de la République, Jacques Chirac, sur TF 1 jeudi 12, a été regardée par 9,6 millions de téléspectateurs. Le débat a réalisé une audience de 18,5 % et une part de marché de 45,7 %. « Envoyé spécial » sur France 2 a réuni un peu plus de 3 millions de téléspectateurs et France 3 4,7 millions de téléspectateurs, avec *Attention, une femme peut en cacher une autre*.**

**L'entretien de François Mitterrand avec Jean-Pierre Elkabbach, à la fin de son second septennat, le 12 septembre 1994, avait obtenu une audience de 14,9 % et 33,2 % de parts de marché, ce qui représentait environ 7,5 millions de téléspectateurs. L'émission, diffusée sur France 2, avait alors été devancée par TF 1, qui programmait ce soir-là un épisode de « Navarro ».**

## La gauche critique la continuation d'une politique « qui ne marche pas »

**JEAN-FRANÇOIS MANCEL**, secrétaire général du RPR a déclaré, jeudi 12 décembre, après l'intervention télévisée du président de la République, que Jacques Chirac avait *« su trouver les mots justes pour conforter la confiance dans le cœur de nos concitoyens »*. François Bayrou, président de Force démocrate, a constaté que le chef de l'Etat avait *« fixé le cap »*. *« Il l'a fait en choisissant*, a ajouté le ministre de l'éducation nationale, *face à tous les grands sujets, le dialogue et le rassemblement des Français. »* Pour Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, *« le président de la République donne la clé de la réussite pour les réformes, c'est le mot "dialogue" »*.

Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France (MPF), estime que *« les Français attendaient un changement de cap »* et qu'il n'y en a pas eu. *« Cette émission est un non-événement puisqu'elle se résume en la double conclusion suivante : même gouvernement, même politique »*, a observé M. de Villiers.

Pour Bruno Mégret, délégué général du Front national, *« M. Chirac a donné l'image de l'impuissance : il ne fait pas de la politique réelle, mais de la politique virtuelle »*.

**« AUCUNE RÉPONSE CONCRÈTE »**

François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, a déclaré que, *« face aux questions que se posent les Français, Jacques Chirac n'a fourni aucune réponse concrète et a maintenu le cap d'une politique qui ne marche pas »*. Le PS souligne *« l'échec patent d'une politique qui est d'abord celle de Jacques Chirac »*. Le Parti communiste estime que Jacques Chirac a *« usé d'un langage de droite dure »* au cours de son intervention. *« A l'écoute des propos du président de la République, je suis frappé par le décalage extraordinaire entre ce pouvoir et l'opinion publique »*, a déclaré Pierre Zarka, membre du bureau national du Parti communiste.

*« En confirmant ses choix erronés en faveur d'une politique libérale qui a déjà échoué, le président de la République a pris le risque, une fois de plus, de décevoir ses compatriotes »*, selon le Parti radical-socialiste. Le Mouvement des citoyens, présidé par Jean-Pierre Chevènement, estime que *« chacun a pu observer le triste spectacle d'un chef d'Etat prisonnier de la marche forcée vers la monnaie unique »*. Pour Dominique Voynet, porte-parole des Verts, *« les Français attendent d'un président qu'il assume ses responsabilités, pas qu'il commente en spectateur sa propre présidence, qu'il s'attaque aux problèmes réels des gens, pas qu'il ressasse des projets vagues »*.

Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a qualifié d'*« affligeant »*, le discours de M. Chirac et déploré *« le fossé entre ceux qui nous gouvernent et les préoccupations des gens »*. L'intervention du président de la République *« se situe dans la logique de réduction des déficits annoncée le 26 octobre 1995 »*, et *« l'espoir n'est pas au rendez-vous dans les domaines sociaux et économiques »*, estime FO. La CFDT *« désapprouve l'analyse présidentielle selon laquelle la baisse des impôts serait la panacée aux maux de notre économie et de la fracture sociale »*. La CFTC *« prend acte du refus de la flexibilité, qui fleurissait hier encore dans la bouche des ministres du gouvernement »*. La CFE-CGC *« aurait souhaité trouver dans les réponses présidentielles de nouvelles raisons d'espérer »*.

## *« Pourquoi ça marche si mal, monsieur le président ? »*

**ILS NOUS ONT REFAIT** le coup de la moto. Rappelons-nous : un soir d'été et de liesse populaire, une voiture noire pourchassée par un journaliste, juché sur deux roues, qui tendait en vain son micro à un président de la République tout juste sorti des urnes et qui à ses insistantes questions (*« Alors, heureux ?... »*) n'obtenaient en réponse qu'un sourire figé...

Comme si, depuis ces images inattendues, cette folle course-poursuite n'avait en fait jamais cessé ; comme si, depuis, jamais les réponses n'avaient fini par venir, ils avaient décidé de reprendre précisément l'histoire là où on l'avait laissée. Roulant à fond de ballon dans un Paris désert cette fois, dans un plan très lelouchien, la moto avait repris du service, nous conduisant jusque dans la cour de l'Elysée. Pas de feu rouge, pas de barrière, pas de contrôle, la porte est grande ouverte, comme un cœur de président qui veut parler, tout dire et répondre enfin aux questions restées jusque-là sans réponse. C'était le sens, sans doute, de cette étrange introduction motorisée au *show* présidentiel, qui ouvrit la soirée.

Propulsés au beau milieu de la grande salle des fêtes du palais présidentiel, et non accueillis dans ces studios de confection récente dont les conseillers en communication de la présidence et de Matignon ont été friands (comme si masquer les dorures derrière du staff suffisait à rendre les gouvernants plus humains), on nous ouvrait grand la porte du saint des saints. « Entre sans crainte, peuple de France, tu es ici chez toi ! Toutes tes questions sont légitimes, toutes tes questions sont permises. Sans tabou, sans retenue, moi, le prophète, l'oracle, je te répondrai. » Voilà ce que nous disait cette mise en scène ébouriffante d'un spectacle titré : « Les Français s'interrogent, le président répond. »

**PARALLÉLÉPIPÈDES BLEUS**

Autour de la scène, silencieux santons posés là pour la décoration, quelques dizaines de jeunes avaient été artistiquement disposés comme on le ferait de plantes vertes, pour donner l'illusion de l'oxygène et de la fraîcheur. Autres objets décoratifs, mais moins bien identifiés (dolmens ou menhirs ?), des parallélépipèdes de carton bleu électrique ponctuaient l'espace. Et puis enfin, assis autour d'une table en compagnie du meneur de revue (Guillaume Durand), le président parut. Sagement, à petite distance de là, les journalistes choisis pour lui donner la réplique attendaient leur tour.

Si l'on a bien compris, ils seraient notre voix et diraient tout haut ce que nous nous demandons tout bas : « Pourquoi ça marche si mal, monsieur le président ? » Un peu intimidés au début – ce ne sont pas des journalistes issus de la baronnie des services politiques –, ils n'y sont pas allés par quatre chemins. Ils ne faisaient pas de cadeau à Jacques Chirac, invité à réagir à de courts sujets résumant habilement les questions du temps et mettant douloureusement en parallèle les discours de campagne et les actes de l'élu.

Au-delà de cette forme qui occupait tout l'écran, de cette dramaturgie réglée comme du papier à musique, que dit-il, au fond, du fond ? Que la France est trop conservatrice et qu'il serait plus commode de changer les Français que de changer leur vie. Qu'on allait faire quelque chose pour la justice, qui est bien malade comme vous savez. Qu'on allait garder un premier ministre *« courageux »*, même si les Français en ont soupé, et qu'il n'y a guère d'intérêt à remanier le gouvernement tant que la majorité fait ce qu'on lui demande. Deux heures et quatre minutes d'horloge plus tard, on avait remis la moto au garage, avec ses illusions, si l'on en avait.

***Agathe Logeart***

## Eteindre le nouvel incendie des « affaires »

**TOUT CHANGEMENT**, d'hommes ou de cap, serait perçu comme un aveu d'échec. Jacques Chirac a donc confirmé, jeudi 12 décembre, les orientations qu'il avait adoptées en octobre 1995 et dont il n'est pas question pour lui de dévier, si insistantes ou inattendues que puissent être les sirènes d'une « autre politique ». Comme il l'avait déjà dit le 14 juillet, cette « autre politique », dans quelque version que ce soit – celle de Philippe Séguin, celle de Charles Pasqua ou celle de... Valéry Giscard d'Estaing – n'existe pas.

ANALYSE

Il est cependant inévitable qu'à intervalles plus ou moins réguliers le chef de l'Etat soit obligé de venir répéter qu'il n'y a pas d'autre voie possible que celle dans laquelle il a dû s'engager à son tour. Le débat est récurrent depuis treize ans. Il l'avait mis à profit lui-même dans sa campagne pour l'élection présidentielle et serait donc mal venu de reprocher à d'autres responsables politiques, aujourd'hui, de l'entretenir ou de le rouvrir.

La constance dont il a fait preuve, sur TF 1, pour justifier les choix qu'il a fait et les mesures mises en œuvre par le gouvernement en application de ce choix a pour corollaire, selon une figure là aussi bien connue – c'est l'ordinaire de la vie collective du pays, là aussi, depuis la fin des années 70, – la recherche de moyens pour réduire le chômage, particulièrement celui des jeunes. Comme Raymond Barre, déjà, il y a vingt ans, comme Pierre Mauroy après la victoire de la gauche en 1981, comme Michel Rocard après la réélection de François Mitterrand en 1988, Alain Juppé se bat sur la « ligne de crête » du chômage. Et, comme son prédécesseur à l'Elysée, M. Chirac engage le gouvernement et les partenaires sociaux à se montrer imaginatifs. A la différence du président socialiste de la fin du second septennat, il n'en est pas encore à dire qu'*« on a tout essayé »*.

**SOUPÇON D'ILLÉGITIMITÉ**

Ce qui distingue, cependant, la situation de M. Chirac, c'est le soupçon d'illégitimité qui s'insinue encore, un an et demi après que les Français l'ont porté à leur tête. Ce soupçon est fondé sur ce qu'exprime Lionel Jospin quand il parle de *« mystification »* à propos de la campagne et de la victoire présidentielles. En résumé, M. Chirac et ses partisans l'ont emporté en laissant espérer autre chose que ce qu'ils font. Les interlocuteurs du chef de l'Etat, jeudi, sur TF 1, n'ont eu de cesse de le lui rappeler, permettant ainsi à cette émission très « pensée » de trouver ses moments de vérité. Le président de la République n'a pas esquivé les objections qui lui étaient faites sur la base de la tonalité qui avait été celle de sa campagne. Se faisant fort de ne rien renier, ni du *« diagnostic »* qu'il avait fait, ni des *« engagements »* qu'il avait pris, il a renvoyé aux divers *« conservatismes »* la responsabilité des obstacles auxquels il se heurte. Il a mis en cause, aussi, le *« politico-médiatique »*, qu'il a opposé à la réalité politique et qui nuirait à l'action des détenteurs du pouvoir. Ainsi a-t-il observé, avec raison, que le gouvernement ne souffre d'aucune défection dans les rangs de la majorité parlementaire et qu'il faut donc distinguer ces actes, qui engagent, des « petites phrases », qui brouillent la perception.

Le même argument a été employé par M. Chirac au sujet des affaires politico-judiciaires : d'un côté, les informations et les commentaires sur les enquêtes des magistrats et des policiers ; de l'autre, l'état d'avancement des procédures, qui n'ont abouti encore à aucune condamnation parmi les élus ou les acteurs politiques mis en cause.

Sur ce sujet, cependant, le « politico-médiatique » ne peut être récusé aussi simplement que lorsque la réponse consiste à comptabiliser les votes au Parlement. L'intervention du président de la République en a donné la preuve la plus éclatante : il y a urgence. La situation dans laquelle se trouve le pouvoir chiraquien rappelle celle du pouvoir mitterrandiste à la fin du premier septennat et au début du second.

Comme son prédécesseur, M. Chirac a dû improviser un moyen d'éteindre l'incendie sur le front judiciaire. Il n'est plus temps, cette fois, de réformer les modes de financement et de contrôle des dépenses électorales – le chef de l'Etat a rappelé lui-même les lois élaborées en 1988, 1990 et 1995, – et la seule ressource qui ait été trouvée est de s'attaquer au fonctionnement même de la justice.

On ne saurait mieux dire la gravité de la menace qui étreint un exécutif issu de la « machine RPR », formidable instrument de conquête du pouvoir devenu un piège pour ceux qui en ont bénéficié. La parade imaginée consiste à poser franchement la question des rapports entre le pouvoir et la justice, en même temps que celle des moyens dont dispose cette dernière pour satisfaire, au quotidien, l'attente des justiciables.

Confrontés à la dénonciation de la corruption, les socialistes avaient répondu : financement des partis. Les chiraquiens répondent : réforme de la justice. Il n'est pas sûr que cela leur réussisse mieux.

***Patrick Jarreau***

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



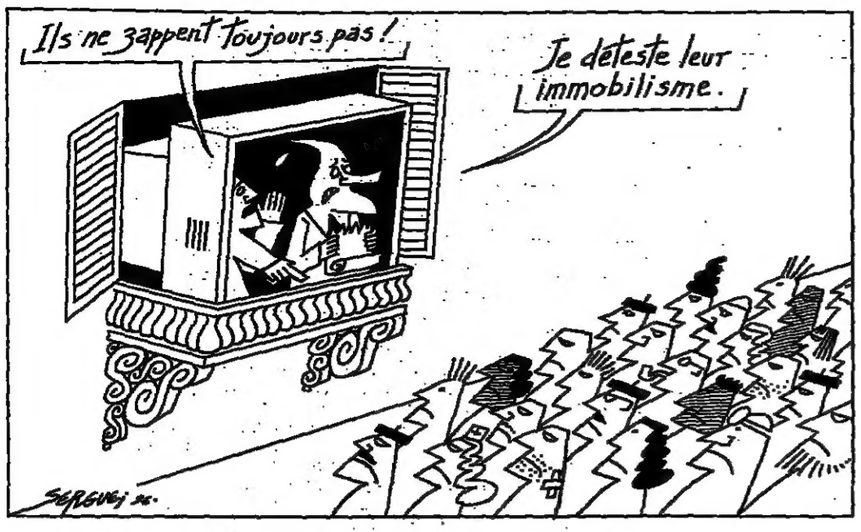


# Une commission pour donner son indépendance au parquet

*EN QUELQUES MOTS*, Jacques Chirac a brisé un tabou judiciaire bien français. « *Je pense qu'aujourd'hui il faut sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux* », a-t-il affirmé sur TF 1. Pour la première fois depuis le début de la Ve République, un président en exercice évoque sans réticences une réforme du ministère public. « *De toute façon, le garde des sceaux ne peut pas, en réalité, contrairement à ce que l'on dit ou ce que l'on croit, intervenir auprès de la justice*, a-t-il ajouté avec une pointe de dépit. *Au moins, il n'y aura pas de soupçons.* »

ANALYSE

Jacques Chirac a annoncé qu'il allait demander au gouvernement de réunir « *immédiatement* » une commission rassemblant « *toutes les sensibilités juridiques, politiques, philosophiques* ». Présidée par une personnalité « *indiscutable* » – le chef de l'Etat songe au premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche –, cette instance, inspirée de la commission Marcean Long sur le code de la nationalité, se penchera sur le statut du parquet, la présomption d'innocence et la réforme des procédures. « [Elle fera] *des propositions le plus vite possible au gouvernement, qui présentera à ce moment-là une réforme qui sera discutée et votée ou amendée par le Parlement* », a-t-il conclu.

Héritiers des « *gens du Roy* », qui étaient chargés, sous l'Ancien régime, de défendre les intérêts du souverain et ceux de la Couronne, les « parquetiers » sont placés sous l'autorité du pouvoir exécutif depuis près de mille ans. Au XIXe siècle, ce corps, qui a été longtemps victime d'épurations successives, s'est montré si fidèle au pouvoir qu'un avocat résumait son statut en s'exclamant, dans les années 1880 : « *Le ministère public, c'est le ministère tout court !* » Un siècle plus tard, la tradition jacobine est moins pesante mais Eric de Montgolfier, procureur à Valenciennes, continue à parler d'une « *culture de soumission* ».

Les textes placent en effet les procureurs dans une situation étrange : les « parquetiers » sont des magistrats, leur parole à l'audience est libre, mais le statut de 1958 précise qu'ils sont « *placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux* ». « *Comment les Français, si épris de "lumières" et de "principes", ont-ils pu conserver durablement un système qui heurte la raison en même temps qu'il bouscule la République*, s'interrogeait, en 1994, Michel Jéol, premier avocat général à la Cour de cassation. *Comme la "juridiction administrative" et la tour Eiffel, cette institution fait partie du paysage français, elle est l'une de ces "monstruosités" que l'on ne construirait sans doute plus aujourd'hui.* »

## Pendant des années, les hommes politiques ont refusé toute évolution du statut

A l'occasion des « affaires », les gardes des sceaux ont découvert que cette « monstruosité » pouvait se révéler fort utile. Le code de procédure pénale autorise en effet le ministre de la justice à adresser des instructions individuelles dans les dossiers particuliers. Henri Nallet, ancien trésorier de la campagne électorale de François Mitterrand, avait profité de ce statut pour demander au procureur de Marseille de ne pas ouvrir d'information judiciaire sur ce qui devait devenir l'affaire Urba. Sept ans plus tard, les méthodes des ministres se sont affinées : le procureur de Paris, qui a transmis Place Vendôme, le 16 septembre, ses propositions dans une affaire de salaires fictifs visant Louise-Yvonne Casetta, attend toujours les instructions écrites de la chancellerie...

Pendant des années, les hommes politiques ont refusé toute évolution du statut, invoquant tour à tour la tradition jacobine et, plus discrètement, le pragmatisme politique. Dans un discours prononcé au Sénat, Michel Vauzelle refusait ainsi, en 1992, que le garde des sceaux « *se réfugie dans le confort de l'abstentionnisme* ». « *On souhaitera que le ministre puisse faire prévaloir son appréciation de l'intérêt général* », affirmait-il. Il y a six mois, Jacques Toubon, qui plaidait en faveur de l'indépendance du parquet lorsqu'il était député, lui faisait écho en défendant, devant les procureurs généraux, le principe de la subordination hiérarchique : « *C'est la mission propre du garde des sceaux d'être l'"âme" de la politique judiciaire* », déclarait-il.

Aujourd'hui, Jacques Chirac semble considérer que cette soumission comporte finalement plus d'inconvénients que d'avantages. Le débat est très ouvert car l'« *indépendance* » du parquet peut revêtir des formes très diverses. La version minimale consiste à maintenir le principe des instructions individuelles tout en interdisant au garde des sceaux d'ordonner des classements sans suite : c'est ce que sous-entend déjà l'article 36 du code de procédure pénale. La commission peut aller plus loin, en proscrivant toute instruction individuelle : c'est ce qu'a proposé le Parti socialiste lors sa convention sur la démocratie, au mois de juin. Elle peut enfin s'interroger sur le principe même de la subordination hiérarchique, qui est contenue dans le statut de la magistrature de 1958.

Une réforme du parquet ne saurait toutefois laisser de côté le problème des nominations. Actuellement, les procureurs généraux sont directement nommés en conseil des ministres, comme les préfets, tandis que les procureurs sont désignés par le garde des sceaux, après un simple avis du Conseil supérieur de la magistrature. Ce système offre au pouvoir exécutif un instrument fort commode de gestion des carrières. Le mouvement de l'été, qui a renouvelé les plus hauts postes de la hiérarchie judiciaire, a ainsi montré à qui ceux qui en doutaient encore que le pouvoir exécutif s'intéressait parfois de très près à la justice : à l'occasion de ces nominations, le directeur de cabinet de Jacques Toubon, Alexandre Benmakhlouf, est devenu procureur général de la cour d'appel de Paris.

*Anne Chemin*

# Les réactions au projet de réforme de la justice transcendent le clivage gauche-droite

## L'APM souligne les risques de « renforcement du corporatisme »

L'IDÉE d'une commission indépendante et pluraliste chargée de réfléchir à une remise en cause du lien entre le parquet et le garde des sceaux est plutôt bien accueillie par les magistrats qui, dans leur majorité, réclament cette réforme depuis plusieurs années. Ainsi le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), pourtant très critique avec le gouvernement, se réjouit de l'initiative présidentielle, estimant l'idée d'une commission « *intéressante* » et annonçant son intention d'y participer.

« *Nous nous engagerons d'autant plus dans cette voie que nous venons de mettre sur pied un projet de réforme très précis, qui préconise l'indépendance totale des parquets vis-à-vis du garde des sceaux* », précise Jean-Claude Bouvier. Le secrétaire général du SM voit dans cette proposition un « *aveu du président de la République* » et un « *formidable éclairage sur les relations de l'exécutif et du judiciaire* ». « *C'est la première fois qu'un chef de l'Etat admet que les procureurs de la République n'obéissent pas, ce qui signifie explicitement que les gouvernements successifs ont bien essayé de faire pression sur les parquets* », estime-t-il.

La nouveauté du discours présidentiel est également soulignée par l'Union syndicale des magistrats (USM, modéré), qui estime que les propos de Jacques Chirac « *sont d'autant plus remarquables que le président est le garant de l'indépendance de la magistrature* ». « *C'est un tournant décisif dans l'histoire des relations entre l'exécutif et le judiciaire* », affirme Valéry Turcey, secrétaire général de l'USM.

L'USM se félicite d'autant plus de la mise en place d'une commission « *qu'elle mettra sous le boisseau les projets du garde des sceaux sur la réforme du code de procédure pénale, et en particulier le rapport de Michèle-Laure Rassat* », qui préconise, notamment, une réforme de la détention provisoire et un renforcement du secret de l'instruction. Pour l'USM, qui entend participer à ce nouveau grand chantier, il n'est pas besoin, pour garantir l'indépendance de la magistrature, de remettre en cause la capacité du garde des sceaux d'insuffler la politique pénale, mais de s'en tenir à la suppression des instructions de classement émanant de l'exécutif, à condition que la nomination des magistrats soit confiée à un CSM rénové.

### « ISOLEMENT DES MAGISTRATS »

La rupture du lien hiérarchique unissant l'exécutif et le parquet ne fait pourtant pas l'unanimité. L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), pourtant proche de Jacques Toubon, le garde des sceaux, « *prend acte* » de la proposition présidentielle, mais estime que cette mesure « *comporte le risque évident d'un renforcement du corporatisme et de l'isolement des magistrats* ». « *Quelle serait la légitimité de quelque 200 pro-consuls à la tête de chaque parquet sans lien avec le garde des sceaux, seule émanation du suffrage universel ?* » s'interroge Georges Fenech. Le président de l'APM redoute ainsi de voir apparaître un système à l'italienne. « *A terme, les parquets pourraient vouloir mener eux-mêmes les enquêtes judiciaires. Cela signifierait ni plus ni moins la mort du juge d'instruction.* »

La proposition présidentielle divise au sein même des clivages traditionnels droite-gauche. Ainsi le Syndicat des avocats de France (SAF, gauche) est circonspect. Dans un communiqué, le SAF estime que « *cette annonce, malgré son intérêt, démontre le désarroi du pouvoir politique et son incapacité à conduire une réforme profonde des questions de justice* ». De la même manière, Robert Badinter (PS) affirme que Jacques Chirac a « *mal posé le problème* ». « *La vraie question, c'est de donner aux magistrats du parquet les garanties de l'indépendance qui sont celles des magistrats du siège* », a déclaré l'ancien garde des sceaux. « *Cela demande une révision constitutionnelle*, a ajouté M. Badinter, qui a lui-même présidé le conseil constitutionnel. *Si on veut couper absolument toute idée de dépendance, il ne faut plus que le garde des sceaux soit présent au Conseil supérieur de la magistrature.* »

« *Qui n'est pas pour plus d'indépendance de la justice ?* » s'interroge Patrick Devedjian, proche d'Edouard Balladur, député RPR des Hauts-de-Seine. Selon lui, il convient avant tout « *d'instituer un avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature pour les nominations des magistrats du Parquet* » et « *réformer le CSM pour en extraire l'exécutif* ». Ensuite, souligne-t-il, il faut poser le problème de l'opportunité politique des poursuites, sachant, dit-il, que confier cet exercice aux seuls magistrats peut être dangereux. « *Pour les vols à l'étalage, 90 % des délits ne sont pas poursuivis. Que fera-t-on si un substitut FN, à Toulon ou ailleurs, décide de poursuivre les seuls Maghrébins pour ce type de délit et qu'il est totalement indépendant ? Moi, je suis pour la responsabilité politique dans la transparence* », affirme M. Devedjian. Le député balladurien insiste surtout, enfin, sur le statut de la police judiciaire : « *Il faut rattacher la PJ au parquet. Il n'y a que chez nous qu'elle dépend du ministère de l'intérieur. On se focalise toujours sur l'indépendance de la justice, mais c'est au ministère de l'intérieur que se passe l'inavouable.* »

*Caroline Monnot et Cécile Prieur*

# Pierre Truche, l'éternel recours

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour de cassation, Pierre Truche, est en passe de devenir l'homme du recours permanent. Sous François Mitterrand comme sous Jacques Chirac, son nom semble apaiser, rassurer. Le voilà donc, pour la énième fois, quasiment désigné volontaire pour incarner tout à la fois la raison et l'audace au sein d'une commission dont la vocation n'est pas mince : couper le « cordon ombilical » entre l'exécutif et les magistrats, la chancellerie et ses parquets, lesquels ont la charge de faire appliquer la politique judiciaire du pouvoir.

Si le nom de Pierre Truche s'impose naturellement aussi bien à droite qu'à gauche, c'est que ce grand juge, doublé d'un fin politique, a su préserver intacte sa réputation de juriste scrupuleux. Il fut l'un des premiers, au début des années 70, à lutter contre la corruption alors qu'il était en poste à Lyon, au sein de la section financière du parquet. Il représenta, en tant qu'avocat général, les intérêts de la société avec un rare souci de pédagogie lors du procès de Klaus Barbie. Il parvint enfin, comme procureur général à Paris, sur un terrain particulièrement instable, à ne pas chuter. L'exercice requiert de la souplesse et des nerfs.

Ce profil devait inévitablement l'attirer dans de multiples commissions. Ainsi fut-il un membre actif de la commission Delmas-Marty chargée par la gauche de repenser le système pénal français. C'est encore à lui que l'on a fait appel pour réfléchir aux contours d'un tribunal pénal international permettant de juger les auteurs de massacres dans l'ex-Yougoslavie. Des réflexions qui permettront, au moment voulu, la création du Tribunal international de La Haye.

Cet habitué des commissions ne devrait donc pas être dépaysé si le projet chiraquien se concrétisait. Sa mission, en revanche, recèle un discret paradoxe. Pierre Truche a été, durant la presque totalité de sa carrière, un parquetier assuré de l'importance du rôle du parquet, peu convaincu de la nécessité de « couper le cordon » intégralement. Il nous confiait, en 1992 : « *Il n'est pas sain de voir un gouvernement se désintéresser de la délinquance et déléguer totalement son traitement à ses juges en leur laissant faire ce qu'ils veulent.* »

La commission Delmas-Marty, dont il fut un membre éminent, écartait pour sa part, en 1989, « *l'hypothèse d'une rupture absolue des liens unissant le ministère public et le pouvoir exécutif* ». Les années ont passé...

*Laurent Greilsamer*

LE MEILLEUR DU JAZZ VOCAL

EN ÉCOUTE DANS TOUS LES

Virgin MEGASTORE

PARIS (Champs-Elysées - Carrousel du Louvre) MARSEILLE - TOULOUSE - BORDEAUX

LES GRANDES INTERPRÉTATIONS DE BILLIE HOLIDAY SONT UNIVERSELLEMENT CONNUES. IL EN VA DE MÊME POUR CELLES DE LOUIS ARMSTRONG, ELLA FITZGERALD, SARAH VAUGHAN. MAIS D'AUTRES ARTISTES TOUT AUSSI TALENTUEUX ONT OUVERT LA VOIE EN FORGEANT UN STYLE ENTIÈREMENT NOUVEAU. APRÈS LES COFFRETS BLUES ET GOSPEL, CELUI DU JAZZ VOCAL PRÉSENTE LE TROISIÈME VOLET DU TRIPTYQUE DES GRANDS COURANTS DE L'ART VOCAL POPULAIRE AUX ÉTATS-UNIS. UN PARCOURS CHRONOLOGIQUE SURPRENANT ET INSOLITE QUI RÉSUME L'ÉPOQUE FONDATRICE DU JAZZ.

LES PLUS IMPORTANTS ENREGISTREMENTS D'AVANT-GUERRE

Coffret 2 CD's Livret détaillé 32 pages

MÉLODIE

France Telecom Fondation

# Le texte de l'entretien télévisé du président de la République

*Voici la quasi-intégralité du texte de l'entretien télévisé du président de la République, jeudi 12 décembre sur TF 1. Jacques Chirac était interrogé par Guillaume Durand, Marine Jacquemin, Michel Field, Emmanuel Chain et Alexandre Adler.*

**Guillaume Durand : Monsieur le Président, je voudrais vous poser une question préalable. Est-ce que vous n'avez pas le sentiment – en tout cas les Français l'ont de temps en temps – que les promesses, vos promesses, de la campagne, n'ont pas été respectées ?**

Je sais que c'est un sentiment qui s'exprime souvent. Je voudrais vous donner ma propre interprétation. Je ne renie rien, ni du diagnostic que j'ai fait sur la France ni des engagements que j'ai pris à l'égard des Français. Je dis que la France courait le risque d'être coupée en deux, déchirée. Certains disent « éclatée ». Je ne sais pas si ça s'aggrave, mais c'est grave sans aucun doute. J'ai dit que pour retrouver la France exemplaire que nous connaissons et que nous aimons il fallait d'abord retrouver les valeurs républicaines sur lesquelles est fondée notre culture ; l'égalité des chances, la laïcité, la morale publique, la récompense du mérite. J'ai dit aussi qu'il fallait retrouver la cohésion sociale et les solidarités. J'ai dit enfin qu'il fallait libérer les forces vives, relancer l'économie, remettre la France en marche. Mais tout cela n'est possible qu'à condition que d'abord on ait mis en ordre nos affaires...

**Vous voulez dire les finances ?**

Y compris nos finances, pas seulement nos finances. Il faut que l'on ait mis en œuvre les réformes qui s'imposent. Nous sommes aujourd'hui un pays profondément conservateur, dans lequel il est extrêmement difficile de bouger quoi que ce soit, un pays qui exige sans aucun doute beaucoup de dialogues, beaucoup d'explications, pour comprendre qu'on doit l'adapter (...) à son temps. Ce que veulent savoir [les Français], c'est ce que feront demain leurs enfants, c'est quelle sera la nature du travail qui sera le leur dans les prochaines années, quelle sera la justice, quelle sera l'Europe de demain, comment on va protéger les plus faibles, comment on va raccommoder un tissu social qui a été malmené. Voilà les questions que se posent à juste titre les Français.

**Marine Jacquemin : L'attentat de Port-Royal est-il le début d'une nouvelle série ? Que peut dire le président de la République aux Français pour les rassurer ?**

Vous avez, à juste titre, souligné à la fois le sang-froid, le courage, la solidarité des Français. On a vu des gens revenir, redescendre pour donner un coup de main juste après l'attentat. C'est une belle image de la France.

**Et surtout pas de boucs émissaires...**

Pas de boucs émissaires, effectivement, ça c'est la France telle qu'on l'admire et l'aime chez nous, ou à l'étranger. Qu'est-ce qui a été fait ? (...) C'est Vigipirate, la mise en place de moyens de surveillance, de prévention, de détection, éventuellement d'intervention. C'est également un appel à la vigilance de tous. Peut-il y avoir d'autres attentats ? Hélas, hélas, je n'en ai aucune idée, mais ce que je sais, c'est que tout peut intervenir et qu'il faut être prudent, vigilant. Et je suis frappé : quand on va dans un grand magasin aujourd'hui, dans le métro, on voit que les gens sont tout à fait calmes, mais on observe, et nombreux en sont les témoignages, qu'ils sont également vigilants. (...)

**Pouvez-vous me dire si les premières pistes mènent à un réseau qui prendrait sa source en France, plus spécialement dans les banlieues ?**

Je vous rappelle que l'enquête qui a été menée après les attentats l'année dernière a eu des résultats (...) positifs, que trois cents personnes, généralement d'ailleurs des intégristes islamistes étrangers, avaient été appréhendées, que cent cinquante étaient encore en prison. L'enquête qui est menée aujourd'hui l'est avec naturellement la même compétence, la même détermination. Il est trop tôt pour dire où elle peut nous conduire. (...) Toutes les pistes sont exploitées et elles le sont avec détermination.

**Il semble que les services de renseignement aient été prévenus de ces risques d'attentats ?**

Non, ça c'est une fausse nouvelle.

> Je ne renie rien des engagements que j'ai pris à l'égard des Français

**Mais vous avez eu la connaissance de la reconstitution de ces réseaux armés sur notre territoire ?**

La connaissance, non ; l'intuition, oui. Et nous les traquons en permanence. Vous avez pu observer que très régulièrement – et le gouvernement est d'ailleurs souvent critiqué pour cela – très régulièrement on fait des rafles. Ces rafles (...) sont faites parce qu'on a des informations, des renseignements qui permettent de craindre que se reconstituent des réseaux, ou que s'instituent des réseaux. Alors, bien entendu, on ne tombe pas, à chaque fois, sur quelque chose de sérieux, et beaucoup de gens sont relâchés parce qu'ils ont été soupçonnés à tort. Mais l'activité aujourd'hui de la police est une activité extrêmement intense. C'est la raison pour laquelle je suis si choqué quand j'entends critiquer la police. (...)

**Les extrémistes islamistes algériens nous reprochent notre politique de soutien à une junte en place en ce moment à Alger.**

Je ne sais si les gens du GIA sont les mieux placés pour donner des leçons de démocratie et de liberté. (...) La France ne soutient pas un gouvernement, la France ne fait pas d'ingérence dans les affaires de l'Algérie, aucune ingérence. Le président algérien a été élu dans des conditions qui n'ont été contestées par personne sur le plan de leur fondement démocratique. La France, en revanche, conserve une relation, notamment économique, avec l'Algérie. C'est un grand pays qui est à nos portes. Nous avons beaucoup d'Algériens en France et ce qui pourrait arriver de pire, ce serait d'isoler l'Algérie. (...) C'est le chaos qui pourrait guetter ce pays. Ce serait une attitude tout à fait irresponsable.

**Vous aviez souligné que cette aide économique était conditionnée à l'avancée démocratique de ce pays. Or on n'en prend pas le chemin...**

Non, même si on a un espoir puisque le président algérien a indiqué qu'il ferait des élections législatives. Et s'il le fait comme il a fait les élections présidentielles, c'est tout de même un élément qui permettrait à une démocratie, à une jeune démocratie, de se forger. Et je souhaite beaucoup que les événements puissent permettre d'arriver à des élections démocratiques, non suspectes à cet égard, pour permettre à ce pays de retrouver son équilibre. Vous savez, les Algériens ne sont pas des gens spontanément portés à l'intégrisme, pas du tout. Ce sont des sunnites, des musulmans sunnites, de rite malékite, qui sont des gens tout à fait ouverts, et qui ne sont pas intégristes.

Ils ont été sensibles à l'intégrisme en quelque sorte par réaction contre un régime qui, depuis l'indépendance, n'a pas fait ses preuves, et qui a été aussi marqué, frappé par la corruption. La dégradation de la situation économique a rendu les gens furieux et les a amenés à réagir. Alors, quand on est musulman, qu'on est sollicité de l'extérieur, comment réagit-on ? En favorisant l'intégrisme.

**Guillaume Durand : Quand on voit des images de réunions islamistes en Allemagne, en Grande-Bretagne, voire en Belgique, vous, quand il y a un attentat, est-ce que vous téléphonez à vos homologues étrangers pour leur dire "moi, je lutte contre le terrorisme dans mon pays, mais peut-être que les financiers ou les inspirateurs sont chez vous" ?**

Il ne faut pas exagérer. D'abord, la coopération policière entre les pays européens, notamment avec l'Allemagne, avec l'Angleterre, avec l'Espagne, avec l'Italie, avec les autres, s'est considérablement renforcée. Demain, nous serons à Dublin pour le sommet européen, et l'un des premiers points de l'ordre du jour, qui figure dans la lettre que nous avons cosignée, le chancelier allemand et moi, pour nos collègues avant Dublin, figurent les problèmes de sécurité, de lutte contre le crime, contre la drogue, contre le blanchiment de l'argent sale.

**Avec des mesures concrètes ?**

Avec toute une série de mesures concrètes qui ne feront que se renforcer. (...) Au moment du G7 à Lyon – là, c'est plus large que l'Europe –, nous avons commencé par un ensemble de mesures permettant de renforcer la coopération entre nos services de renseignement, de sécurité, de police. (...) Il n'en reste pas moins que nous devons, petit à petit, aller vers une harmonisation des législations. Parce que le risque, c'est qu'un criminel passe à travers les mailles du filet en allant d'un pays à l'autre et en utilisant les différences de législations qui rendent si difficile d'arrêter dans certaines conditions. C'est un problème.

> La République doit garantir aux Corses la solidarité et la sécurité

**Marine Jacquemin : Avant d'abolir les frontières, n'eût-il pas mieux valu renforcer une coopération politique et judiciaire ?**

Toutes les frontières ne sont pas tombées, beaucoup s'en faut. (...) Les conditions dans lesquelles se pose le problème de la drogue aux Pays-Bas m'ont amené à demander une exception au projet de Schengen, et à ne pas ouvrir nos frontières du nord de la France. En revanche, ce qui est capital, c'est une formidable coopération aujourd'hui entre les services de sécurité et de police, et une priorité absolue donnée à cela par les chefs d'Etat et de gouvernement.

**Guillaume Durand : [sur la Corse]. Si les images [de la conférence de presse du 12 janvier à Tralonca] ont choqué, c'est non seulement parce qu'on voyait des Français en armes, mais c'est aussi parce qu'on a eu le sentiment, à l'époque, qu'on les avait laissés passer et que donc, à un certain moment, on a négocié avec eux.**

Ce que vous dites n'est pas impossible.

**Qu'on les ait laissé passer ou qu'on ait négocié ?**

Les deux. Et je le déplore. Depuis vingt ans, la Corse connaît la violence. La République doit garantir aux Corses, qui ont tant donné dans les moments difficiles, la solidarité et la sécurité, et c'est ce que je m'emploierai à faire. Je voudrais ce soir m'adresser aux auteurs des violences inacceptables pour leur dire que la voie qu'ils ont choisie ne mène à rien. Elle conduit à des destructions, elle conduit à des deuils, mais elle ne résout aucun problème. En revanche, l'âme corse est blessée. Que ces auteurs de violences pensent un peu aux jeunes Corses qu'ils condamnent à vivre dans une île appauvrie, alors qu'elle devrait être un des joyaux de cette Méditerranée que nous voulons par ailleurs développer, organiser, dont nous voulons faire une île de paix. Qu'ils pensent également que le destin de leurs familles, de leur communauté, de leur île, ne passe pas par les armes. Il passe par la paix. (...) Nous n'aurons aucune défaillance dans la poursuite des attentats. J'en appelle à la responsabilité, au sens de la responsabilité des Corses.

**Marine Jacquemin : Mais ce qui est très difficile à comprendre, c'est que, pas plus tard qu'hier soir, le FLNC-canal historique menace les forces de l'ordre sur l'île et les élus locaux ; que, depuis le début de l'année, il y a pratiquement eu une soixantaine d'attentats, tous restés impunis. Alors, vous savez pertinement, le gouvernement, l'Etat sait qui se cache sous les cagoules. Qu'attendez-vous pour agir ?**

# *La promesse ambiguë d'une nouvelle baisse des impôts*

**Y AURA-T-IL** une nouvelle baisse des impôts ? A entendre le chef de l'Etat, on pourrait le penser, car, jeudi 12, il a rappelé que la priorité de la politique économique française était la baisse concomitante des déficits publics et de la pression fiscale.

Regrettant que l'on charge *« les forces vives comme des bêtes de somme »*, il a donc souhaité que le gouvernement *« continue de manière draconienne à diminuer les dépenses »*, tout en abaissant les prélèvements. Evoquant la politique fiscale, il a même été encore plus explicite. *« On a déjà diminué les impôts*, a-t-il dit, *mais il faut aller plus loin »*, avant d'ajouter : *« Il y aura une baisse plus importante des impôts, qui sera annoncée lorsque le gouvernement aura la possibilité de le faire. »*

Le propos est, toutefois, difficile à interpréter. Le gouvernement, en effet, a inscrit dans le projet de loi de finances pour 1997 une baisse de 25 milliards de francs de l'impôt sur le revenu. Mais, sachant que cet allègement ne suffirait sans doute pas à calmer la grogne des contribuables, soumis à quelque 120 milliards de francs de hausse des prélèvements en 1996, en année pleine, il a pris soin de préciser que les baisses de l'impôt sur le revenu se poursuivraient les années suivantes. Le projet de loi de finances comprend donc un plan quinquennal de réforme de l'impôt sur le revenu, prévoyant un allègement global de 75 milliards de francs, échelonné jusqu'en 2001.

**SI LA REPRISE SE CONFIRME...**

Alors, qu'a voulu dire le chef de l'Etat ? A-t-il fait allusion au plan quinquennal ? Ou a-t-il évoqué une autre baisse, non encore soumise au Parlement ? Même si le propos était ambigu, c'est vraisemblablement la seconde hypothèse qui est la bonne.

Cet engagement n'est d'ailleurs pas nouveau. Au cours de la discussion budgétaire, de nombreuses voix se sont élevées, au sein même de la majorité, pour demander au gouvernement d'accélérer les baisses d'impôts. En particulier, les balladuriens ont longtemps fait de cette question leur principal cheval de bataille. A plusieurs reprises, le premier ministre et le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, ont assuré qu'ils hâteraient la cadence, si la reprise économique se confirmait et offrait des marges de manœuvre suffisantes. Le gouvernement a ainsi pris l'engagement que toutes les recettes supplémentaires que pourrait générer une croissance plus forte que prévu seraient affectées à une baisse de la TVA, dont le taux normal a été relevé de 18,6 à 20,6 % le 1er août 1995.

Le chef de l'Etat a donc simplement rappelé que le gouvernement fera de son mieux...

***Laurent Mauduit***

# 70 000 stages « diplômants » à partir de septembre 1997

**LA CATÉGORIE** des jeunes chômeurs diplômés fait l'objet des attentions conjointes du patronat et de l'éducation nationale. Partant de la constatation que les jeunes issus de l'enseignement supérieur se heurtent au refus des entreprises d'embaucher des collaborateurs sans expérience, le CNPF et le ministère mettent sur pied des stages *« diplômants »*, appelés *« unités de valeur de première expérience professionnelle »*, qui pourraient voir le jour au cours de la prochaine année universitaire.

Il s'agirait d'étendre à une grande échelle ce qu'a mis en place dans son groupe Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider et prochain président de la commission sociale du CNPF. Le nombre de ces nouveaux stagiaires pourrait atteindre soixante-dix mille à partir de la rentrée univesitaire de septembre 1997.

Ces stages sous statut étudiant, d'une durée de neuf mois, seraient inscrits dans le cursus universitaire et destinés à familiariser les jeunes diplômés ou futurs diplômés à l'univers entrepreneurial. *« Il faut que le jeune historien, par exemple, sache qu'il existe des tâches passionnantes dans l'entreprise et que celle-ci découvre que l'historien a reçu une culture qui peut lui servir. Pour l'instant, ils s'ignorent mutuellement »*, analyse Jean Gandois, président du CNPF, qui a mobilisé une trentaine des plus grandes entreprises pour construire ce dispositif.

Les stagiaires seraient recrutés en premier cycle, mais pourraient aussi attendre d'avoir achevé leur diplôme. Ce seraient de « vrais » stages, bien encadrés, et mettant les jeunes en situation de participer à la production. Leur rémunération oscillerait entre 1 000 et 1 700 francs. A la fin du stage, un jury mixte d'enseignants et d'entrepreneurs validerait les travaux du jeune.

**PAS DE PROMESSE D'EMPLOI**

Tout n'est pas définitivement arrêté au sujet de ces unités de valeur d'un nouveau type qui devraient être officialisées dans le courant du mois de janvier.

Il restera à lever une ambiguïté et à ne pas donner de faux espoirs, que Jacques Chirac a semblé entretenir en affirmant que cet embryon d'expérience professionnelle des jeunes diplômés *« leur permettra de se placer dans des PME au sortir de leur stage »*. En fait, il ne devrait y avoir aucune embauche automatique consécutive au stage, comme l'a précisé Jean Gandois dans l'entretien publié dans *Le Monde* du 3 décembre : *« Il n'y aura pas de promesse d'emploi, mais la connaissance approfondie de l'entreprise que tireront les stagiaires* [de leur stage] *devrait provoquer un courant d'embauche non négligeable. »*

***Alain Faujas***

# Le « changement » sans toucher aux « acquis sociaux »

**CE QUE** Jacques Chirac n'avait pas dit sur les syndicats au plus fort des grèves de novembre et décembre 1995, il l'a lancé, répété, assené même, jeudi soir, comme un sentiment de colère trop longtemps refoulé. Alors que le climat social est loin d'être apaisé, le chef de l'Etat a assuré que certaines organisations de salariés faisaient preuve de *« conservatisme »* à la moindre réforme, prenaient *« les Français en otage »*, comme les routiers et les cheminots, et péchaient par *« une certaine politisation »*. Pour finir, M. Chirac les a invité à être certes *« plus forts »*, mais aussi *« plus responsables »*.

ANALYSE

Curieusement, les premières réactions syndicales n'ont pas porté sur cet aspect de son intervention télévisée, mais sur les divers thèmes abordés, qu'il s'agisse de la flexibilité ou des retraites. Le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, qui était implicitement visé par les attaques présidentielles, au même titre que son homologue de FO, Marc Blondel, s'est contenté de trouver le discours *« affligeant »*, sans relever la charge. FO l'a fait, mais sans manifester la volonté d'engager une polémique.

**DEUX POIDS, DEUX MESURES**

Le président de la République a toujours été quelque peu épargné par les syndicats, qui concentrent les attaques les plus violentes sur Alain Juppé. M. Chirac les consulte, n'hésite pas à recevoir longuement leurs leaders, s'enquiert du climat social auprès d'eux. Cela ne l'empêche pas de les tenir pour responsables, avec d'autres, des blocages actuels de la société française. Il affiche aussi ses préférences pour les socio-professionnels (agriculteurs, artisans, patrons de PME, etc.), et n'hésite pas à faire deux poids, deux mesures : s'il s'en est pris aux routiers, il s'est montré plein de compréhension pour les médecins libéraux, qui torpillent pourtant depuis un an la réforme de la Sécurité sociale et vilipendent ses *« fausses promesses »* de campagne.

Les réformes voulues par le chef de l'Etat et mises en œuvre par son premier ministre se heurtent à l'incompréhension des syndicats, qu'il s'agisse d'assoupir les règles du marché de l'emploi, d'introduire une dose de capitalisation dans le système de retraite ou de poursuivre, quand ce sera possible, la baisse du coût du travail. Il est vrai que M. Chirac tient un discours ambigu, plaidant pour de profonds changements tout en assurant qu'il n'est pas question, dans son esprit, de vouloir toucher aux acquis sociaux.

Il donne ainsi le sentiment de naviguer à la godille, à la recherche d'une « troisième voie » entre les écueils d'un libéralisme sans complexe, adopté par la Grande-Bretagne, et d'un « Etat social » très coûteux, aujourd'hui remis en cause en Allemagne. Il ne satisfait ni les organisations de salariés, dont certaines l'accusent de déréguler le système économique et social à bas bruit, ni une frange importante du patronat, qui lui reproche, au contraire, de ne pas pousser les feux pour plier la France aux contraintes de la compétition internationale.

***Jean-Michel Bezat***

## *L'appel systématique à l'Etat*

**Symbole : pendant que le chef de l'Etat stigmatisait sur TF 1 *« ceux qui trouvent naturel de prendre les Français en otage »* et le fait que, *« quand il y a un conflit entre les patrons et les ouvriers, tout le monde se tourne vers l'Etat »*, patronat et syndicats du transport routier, au cours d'une ultime séance de négociations, jeudi 12 décembre au soir, ne parvenaient toujours pas à trouver un accord sur la rémunération des temps de travail des chauffeurs, deux semaines après la fin du conflit routier. Faute d'accord, c'est donc l'Etat qui va devoir trancher par le biais d'un décret. Dès les premières négociations, pendant le conflit, était apparu un consensus tacite entre patronat et syndicats pour s'en remettre au gouvernement. Celui-ci s'impliquera dans la mise en place d'une retraite à 55 ans pour les chauffeurs-routiers, dont l'Etat financera à 60 % la part entre 57 ans et demi et 60 ans. *« Il n'est pas sûr que nous ayons eu raison. Mais il fallait bien sortir de la crise »*, a conclu Jacques Chirac, dubitatif.**

## *Tension à la SNCF*

**Un an après la grève des cheminots, la situation à la SNCF se tend à nouveau. En début de semaine, le secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, Bernard Thibault, a dénoncé le projet de réforme visant à la création du Réseau ferré national (RFN) pour prendre en charge la dette et les charges d'infrastructures. Louis Gallois, le président de la SNCF, lui a répliqué en appelant les syndicats à être un peu plus *« responsables »*.**

**L'an dernier, c'est *« l'absence de dialogue social dans l'entreprise »* qui permit à Alain Juppé de justifier le limogeage du président Jean Bergougnoux et le retrait du contrat de plan. Le dialogue fut patiemment renoué par Loïk Le Floch-Prigent, au cours de ses six mois de présidence, avant son incarcération. La création de RFN était même approuvée à mi-voix par la CGT, mais, à l'automne, le gouvernement préférait reporter son projet à janvier 1997. La CGT semble vouloir profiter de cette reculade pour obtenir le retrait total du projet.**

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



Si c'était si facile, notamment dans ce milieu corse qui est un milieu assez fermé, il faut bien le reconnaître, il y a longtemps que ce serait fait, quels que soient les gouvernements en place. Il y a vingt ans que ça dure. Il y a eu probablement (...) des stratégies contradictoires et probablement inadaptées.

**Guillaume Durand : Que vous déplorez ?**

En tous les cas que je conteste.

**Y compris si c'est Jean-Louis Debré qui a négocié ?**

Je ne le crois pas. (...) Les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, je ne vois d'autre issue que dans un travail patient et courageux, tendant à éradiquer la violence de la Corse. Je veux donner à la Corse la sécurité et la solidarité. C'est un travail lent, patient, déterminé pour trouver, arrêter et sanctionner ceux qui se rendent coupables d'actes de violence.

**Marine Jacquemin : Et une possibilité référendaire pour se séparer de l'île, c'est impossible ?**

Soyons sérieux. L'immense majorité des Corses sont des Français, qui ne mettent pas un instant en doute, ou en cause, leur appartenance profonde à un pays qu'ils ont servi pendant si longtemps.

**Guillaume Durand : C'était une allusion à un propos de Raymond Barre, qui avait dit finalement : « Lâchons les Corses puisqu'ils veulent partir ».**

Je crois que cela relève plus de la boutade, ou de l'irritation, que je comprends parfaitement, que d'une réalité politique.

**Marine Jacquemin : Donc fermeté ?**

Donc fermeté, et elle finira par payer.

**Vous pensez que les Corses l'espèrent ?**

J'en suis sûr. Pas pour autant jusqu'à collaborer avec la police. Mais ça, c'est l'âme corse, peut-être aussi un de ses charmes. Donc il faudra redoubler de vigilance et de détermination.

**Michel Field : On a eu le sentiment qu'à un moment donné vous avez rencontré [les Français]. Vous leur avez parlé d'eux, de la société dans laquelle ils vivaient que vous vouliez hardiment réformer, et vous avez préconisé une attitude volontariste en disant : la volonté politique peut changer le cours des choses. Or cette attitude-là, on a l'impression que depuis que vous êtes au pouvoir, elle n'est plus votre mot d'ordre. J'ai le sentiment que de nombreux Français, quand ils luttent, quand ils descendent dans la rue, demandent du respect, et que ce qui leur répond, c'est une sorte de morgue, un peu technocratique.**

La morgue technocratique de la technostructure, c'est probablement un peu excessif. La fracture entre ceux qui ont le pouvoir, au sens large du terme, et qui l'exercent en fonction d'un système de pensée très clairement affirmé, et les autres, c'est-à-dire ceux qui subissent, qui sont loin de la capitale et qui voient arriver un certain nombre de décisions dont ils ne comprennent pas la justification (...), c'est un vrai problème.

**Nous sommes dans un pays profondément conservateur**

C'est vrai que la volonté politique doit permettre de le maîtriser. Et c'est vrai que j'ai la volonté politique de maîtriser ce phénomène, mais ce n'est pas facile (...). La vérité, c'est que nous sommes dans un pays profondément conservateur et qu'il est extrêmement difficile de faire bouger les choses. On peut les faire bouger, à la tête, dans l'impulsion que l'on donne, mais, très vite, on se heurte au conservatisme de l'ensemble de nos structures, les syndicats, les organisations professionnelles. On ne peut rien toucher sans que, immédiatement, il y ait des réactions. Il faut avoir la volonté de poursuivre, et croyez-moi cette volonté, je l'ai.

**Comment se fait-il qu'il faille que les gens descendent dans la rue pour se faire entendre du gouvernement que vous avez nommé ?**

Lorsqu'il y a eu la grève à la SNCF, il y a un an, le président de cette grande entreprise a été changé. Pourquoi ? Précisément parce que, dans sa culture, il n'y avait pas l'idée de dialogue, et de dialoguer en permanence. C'est un point essentiel. (...) Nous sommes dans un pays qui a (...) deux caractéristiques étonnantes, qui n'existent dans aucun autre pays industrialisé. La première, c'est que (...) ceux qui peuvent le faire trouvent naturel de prendre les Français en otage pour satisfaire leurs revendications. Alors, ceux qui ne peuvent pas le faire, on ne les entend pas. (...) Une grève comme celle des routiers, une grève comme celle de la SNCF l'année dernière, ça n'existe nulle part ailleurs. (...) Deuxième caractéristique, nous sommes un pays où, dès qu'il y a un conflit, par exemple entre des patrons et des ouvriers, instantanément il y a un seul point d'accord : c'est de se retourner vers l'Etat en disant « c'est à vous de régler les choses, et d'ailleurs vous n'avez qu'à payer ».

**C'est ce que vous avez fait avec les routiers...**

Oui. Je ne suis pas sûr qu'on ait eu raison. Mais il fallait bien sortir de la crise. (...) Il faut trouver le moyen d'avoir un meilleur dialogue social. Pour cela, il faut des organisations professionnelles et syndicales plus fortes, plus responsables. Il faut avoir le respect de l'autre. Il faut avoir le respect de la parole donnée. Je m'en réfère sur ce dernier point au conflit des routiers.

**Guillaume Durand : Vous êtes pour ou contre le droit de grève ?**

Bien entendu. C'est un droit qui a permis de faire des progrès sociaux. J'en appelle à la responsabilité des gens. Je prends un exemple. Nous avons un problème qui est celui de la SNCF : gigantesque déficit pour une entreprise par ailleurs superbe, remarquable, qu'on nous envie. Il y a quelque chose d'anormal. (...) Les chemins de fer allemands font 2 milliards d'excédents cette année. (...) Nous, c'est un gigantesque déficit. On dit : il faut faire quelque chose. Alors, premier point, on dit qu'on ne touche pas aux avantages acquis des cheminots. Normal, on n'y touche pas. En revanche, on essaie de mieux s'organiser, pour dépenser mieux et donc dépenser moins. Quelle est la réaction immédiate de certains syndicalistes ? « Si vous touchez quoi que ce soit, on casse tout ! » (...) C'est stupéfiant. Nous sommes un pays qui n'est pas responsable de ce point de vue.

Nous devons donc faire un énorme effort pour permettre une meilleure concertation. (...) Nous ne pouvons pas laisser notre pays dans une situation où on ne pacifie pas le social. (...) Peut-être cela vient-il aussi d'une certaine politisation des organisations syndicales...

**Michel Field : Peut-être qu'il y a aussi un sentiment d'injustice. Quand on touche à des avantages acquis, les gens regardent à côté et se disent : « Mais pourquoi on touche à nos acquis et pas à ceux des autres ? »**

On ne touche pas les avantages acquis. Quand a-t-on touché les avantages acquis ? Je ne crois pas que ce soit une bonne technique, surtout en France, de mettre en cause les avantages acquis. (...) En revanche, on ne peut pas rester indéfiniment avec des systèmes d'organisation et de gestion qui datent d'une période où les technologies étaient tout à fait différentes. Il n'y a pas d'entreprise en France qui n'a pas changé son système de gestion depuis vingt ou trente ans. Sinon, elle serait en faillite. C'est exactement ce qui se passe dans un certain nombre de secteurs en France. Et dès qu'on veut, non pas toucher aux avantages acquis, mais être mieux organisé, être dynamique, être plus efficace, on a un blocage complet. Et on a un sentiment d'injustice.

**Guillaume Durand : Beaucoup de gens ont l'impression – on se souvient de l'affaire Foll concernant Jean Tiberi ou de l'affaire de cet hélicoptère qui est parti chercher un magistrat – que le ministre de la justice intervient pour protéger votre parti, le RPR, d'un certain nombre de poursuites judiciaires. Est-ce que cela a été le cas et, si oui, est-ce que vous le réprouvez ?**

Si c'était le cas, non seulement je le réprouverais, mais je le sanctionnerais. Je voudrais dire un ou deux mots sur la justice. Il y a deux grands problèmes. Il y a un premier problème, qui est un problème matériel. Je veux dire par là que la justice est en quelque sorte frappée d'asphyxie. Il n'y a pas que quelques affaires. Il y a aussi la justice de tous les jours.

**Nous assistons aujourd'hui à une espèce d'affaissement de la morale publique**

**Celles-là sont sensibles...**

Peut-être, notamment de façon politico-médiatique. Mais ce n'est pas celles-là qui concernent et intéressent les locataires, les propriétaires, les conflits familiaux, ce à quoi sont confrontés tous les jours les gens, et qui attendent indéfiniment un jugement.

**Michel Field : Parlons peut-être des affaires qui concernent le RPR, et ensuite de la justice.**

Si vous voulez.

**Guillaume Durand : Justement, ces affaires, vous dites cela ne concerne pas tous les Français, mais celles-là, est-ce qu'elles vous concernent : l'affaire Tiberi, l'affaire de Mme Casetta, le financement du RPR ?**

Est-ce que vous me permettez de faire un petit retour en arrière ? (...) Nous assistons aujourd'hui à une espèce d'affaissement de la morale publique. (...) Je crois qu'on peut en trouver l'origine dans la guerre et la collaboration, puis dans la dégradation de l'Etat sous la Quatrième République, ensuite dans l'argent facile, (...) dans l'excès de réglementations qui suscite toutes les tentations. (...) A partir de là, nous avons eu les problèmes de financement des partis politiques. Et ces financements des partis politiques qui pouvaient, à la limite, être compris, ont dégénéré et souvent se sont traduits par des enrichissements personnels.

Il y a eu une réaction, normale. D'où est-elle venue ? Des juges, d'abord, et on ne peut que leur exprimer notre reconnaissance. Du législateur, qui a fait trois lois. J'ai fait la première en 1986 ou 1987, il y en a une de M. Rocard, une autre de M. Balladur, qui ont été d'excellentes lois, et qui ont permis de financer les partis politiques officiellement, de diminuer les dépenses, notamment des partis et des campagnes. Par conséquent, aujourd'hui, aucun parti politique n'a en réalité besoin de faire appel à des financements. Aucun.

**Donc vous assumez toutes les conséquences de l'enquête ?**

Toutes les conséquences. Et enfin, il y a eu les entreprises qui ont fait un effort avec les comités d'éthique. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous avons besoin de restaurer notre situation. C'est un principe de la République : la morale publique. Et ça commence très loin et très tôt. Je me réjouis que M. Bayrou, le ministre de l'éducation nationale, ait redonné leurs lettres de noblesse aux enseignements de l'éducation civique. Il faut développer l'éducation civique et la remettre à sa place.

**Michel Field : Mais les élus sont les premiers contre-exemples de cette éducation civique !**

Ce ne sont pas des contre-exemples, Monsieur Field...

**Il y a plus d'une dizaine d'informations judiciaires ou d'enquêtes préliminaires à caractère financier sur votre parti !**

Permettez-moi de terminer.

**C'est cela, le contre-exemple civique.**

Je ne suis pas sûr que ce soit un contre-exemple. Vous remarquerez que toutes ces affaires, qu'elles concernent le RPR ou les autres partis politiques, sont des affaires qui datent d'avant les lois qui ont été prises. Ce qui tend à prouver que ces lois ont tout de même été assez efficaces.

*Lire la suite page 10*

# La politique menée en Corse reste « ferme », mais floue

**SAUF POUR EXCLURE** un référendum sur l'indépendance de l'île – tout en comprenant *« l'irritation »* qui a pu pousser Raymond Barre à émettre cette proposition –, le président de la République n'a pas été très précis à propos de la Corse, jeudi 12 décembre, sur TF 1. Il a pu, fugitivement, donner l'impression d'envisager une approche politique du problème, mais l'essentiel de ses déclarations indique qu'il s'en tient, comme Alain Juppé, à une démarche fondée sur la seule *« fermeté »*.

ANALYSE

Le président a désavoué son ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, en affirmant que, si le gouvernement avait négocié avec des nationalistes, si on avait laissé passer les voitures se rendant à la démonstration année du FLNC-canal historique à Tralonca, dans la nuit du 11 au 12 janvier, il le *« déplore »*. Il a suggéré que seules les violences nationalistes *« condamnent »* les *« jeunes Corses »* à *« vivre dans une île appauvrie »* et fait appel à *« l'âme corse »*, mais pour demander de façon implicite aux insulaires d'aider le pouvoir face aux nationalistes.

Tous ces points prêtent à discussion. La violence n'a fait qu'aggraver des handicaps économiques structurels. Le rejet des nationalistes par la population n'est pas aussi massif que beaucoup voudraient le croire. Le dernier sondage Sofres (*Le Monde* du 12 décembre) l'a confirmé. Quant aux *« jeunes Corses »*, s'ils condamnent des dirigeants et des organisations discréditées, ils semblent séduits par les idées nationalistes. Jacques Chirac a donné l'impression que le pouvoir souffre d'un cruel déficit d'idées, voire d'informations.

**ERREURS NATIONALISTES**

Le FLNC-canal historique, de son côté, espérait peut-être avec ses nouvelles menaces, accompagnées mercredi d'un attentat contre le golf de Sperone, en Corse-du-Sud, pousser le président à infléchir ses propos. Il n'en a rien été. Les nationalistes manifestent, de façon constante, une méconnaissance apparente du mode de fonctionnement de l'exécutif, pour qui il est hors de question de céder publiquement à ce genre de chantage ; et plus ils se donnent une image d'« affreux », plus ils compliquent la tâche de ceux qui voudraient débloquer la situation.

Il est vrai que le FLNC-canal historique et A Cuncolta, sa vitrine légale, ont commis la même erreur de perception avec la démonstration de Tralonca, dont les images ont été de nouveau diffusées jeudi et qui apparaît de plus en plus, au fil des mois, comme une énorme erreur de communication : dans l'esprit des dirigeants nationalistes, le caractère massif de la démonstration devait, semble-t-il, marquer une sorte d'« adieu aux armes ». Enfermés dans leur logique, ils n'avaient pas compris que les images de ce déploiement de force auraient un effet absolument inverse sur l'opinion.

L'occasion des premiers mois du septennat de M. Chirac ayant été gâchée, et le président n'ayant pas donné, jeudi, le moindre signal positif en direction des nationalistes, la situation paraît toujours aussi insaisissable. Le FLNC-canal historique, qui semble hésiter sur sa propre stratégie, va-t-il mettre à exécution tout ou partie de ses menaces ? Les forces de l'ordre sont-elles en mesure de le contrer ? Le risque d'une nouvelle spirale de violence serait-il alors à craindre ? L'émission a suscité plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses.

*Jean-Louis Andreani*

## Des fonds de pension « gérés par les partenaires sociaux »

**Intervenant dans le débat qui entoure la création de fonds d'épargne-retraite – discutée au Sénat après avoir été adoptée par l'Assemblée nationale le 22 novembre –, Jacques Chirac a émis le souhait que ces fonds *« soient gérés par les partenaires sociaux pour qu'il n'y ait aucune espèce d'ambiguïté »*.**

**Au stade actuel de l'élaboration de la loi, il est prévu que tous les acteurs financiers – mutuelles, assurances, banques – pourront gérer les fonds, sous réserve d'un agrément du ministère de l'économie. Dans un premier stade d'élaboration du projet, certains syndicats avaient réclamé que les institutions de prévoyance, régies par le code de la Sécurité sociale et dans lesquelles siègent les partenaires sociaux, puissent aussi assurer la gestion de fonds de pension. Cette disposition figure maintenant dans l'article 9 du texte. Les partenaires sociaux seront concernés aussi par les plans d'épargne qui seraient proposés aux salariés sur la base d'un *« accord collectif de travail »*.**

## Les médecins doivent « reprendre le dialogue »

**Huit jours après la décision des caisses d'assurance-maladie de résilier la convention médicale (*Le Monde* du 6 décembre), Jacques Chirac a invité les médecins à *« reprendre le dialogue »*, afin d'*« établir un véritable contrat de confiance avec la Sécurité sociale »*, rappelant aux syndicats de médecins hostiles au plan Juppé que *« si nous ne faisons rien pour freiner la dépense de façon raisonnable, la médecine libérale disparaîtra »*.**

**Alors que la Confédération des syndicats médicaux de France (CSMF) appelle à une nouvelle grève des soins, le 18 décembre, le chef de l'Etat a tenté d'apaiser le corps médical, en affirmant qu'il comprenait *« l'inquiétude et l'irritation des médecins qui ont l'impression d'être désignés comme des boucs émissaires »*. M. Chirac a laissé entendre qu'il maintenait le cap de la réforme afin de sauvegarder un aspect du *« modèle social français »*, qui permet, selon lui, de concilier l'exercice libéral de la médecine et un financement socialisé des dépenses.**


3617 SALONS SHISEIDO

**Recevez chez vous les parfums exclusifs des Salons du Palais Royal Shiseido.**

Si vous n'avez pas l'occasion de visiter les Salons du Palais Royal - écrin sublime créé par Serge Lutens - vous pouvez désormais choisir parmi les 12 parfums des Salons et commander en téléphonant au 01 49 27 09 09 ou en composant sur votre minitel 3617 Salons Shiseido : un colis raffiné vous sera envoyé le jour même.

**Les Eaux Boisées : Bois et Musc, Bois Oriental, Bois et Fruits, Bois de Violette.**
**Les Somptueux : Cuir Mauresque, La Myrrhe, Ambre Sultan, Rose de Nuit.**
**Les Eaux Anciennes : Encens et Lavande, Fleurs d'Oranger, Iris Silver Mist, Un Bois Sépia.**

Vous pouvez également recevoir le livre des parfums.

Les Salons du Palais Royal Shiseido
Jardins du Palais Royal - 142, Galerie de Valois - 75001 Paris
Tél : 01 49 27 09 09 - Fax : 01 49 27 92 12
Minitel : 3617 Salons Shiseido
http://www.shiseido.co.jp

## Le texte de l'entretien télévisé du président de la République

*Suite de la page 9*

**Vous trouvez la même argumentation que les socialistes au moment de la campagne.**

Tout simplement parce que c'est vrai. Il ne faut pas non plus faire de la désinformation. C'est vrai...

**Guillaume Durand : Donc tous ceux qui n'ont pas suivi ces lois ont pratiqué l'enrichissement personnel...**

Cela étant, les informations doivent être conduites à leur terme, et les sanctions d'autant plus exemplaires qu'il s'agit de personnalités devant donner l'exemple, je suis tout à fait d'accord. Mais vous avez cité toute une série de noms, c'est très bien, mais jusqu'ici aucun n'a été déclaré coupable. Dans la Constitution française, il est dit que quand on n'a pas été déclaré coupable, on est innocent. Et donc pour moi, ces gens que vous épinglez, je les considère comme innocents, parce qu'ils sont innocents au titre de la loi, au titre des droits de l'homme (...)

En revanche, il faut que la justice ait tous les moyens de mettre les choses à jour parce qu'il est beaucoup plus important, naturellement, de sanctionner un responsable, qu'il soit économique, politique, que de sanctionner quelqu'un qui a moins de raisons d'être exemplaire.

**Michel Field : Un certain nombre d'enquêtes sur le financement de tel ou tel parti, dont un que vous connaissez bien, aboutissent au Luxembourg, aboutissent à l'étranger, et puis, à un moment donné, les juges ne peuvent plus travailler.**

Le jour où un juge viendra dire qu'on l'a empêché de travailler...

**Il faut lire, ils le disent assez souvent...**

Ecoutez, moi, je n'ai jamais été informé ou mis en cause dans une affaire où un juge n'aurait pas pu faire son travail. Jamais je n'ai été saisi par un juge d'une plainte. Après tout, en tant que président de la République, je pourrais très bien être saisi. Et, à ce moment-là, je ferais faire les enquêtes. Alors, on le dit, mais on le dit où ? Sur les radios, sur les télévisions, dans les journaux. Mais dans la réalité, moi je ne vois rien. En revanche, je voudrais vous dire quelque chose qui est beaucoup plus important. Vous dites que l'Etat intervient...

**Vos propos seraient plus crédibles si le fameux cordon ombilical entre la justice...**

C'est ce que j'allais dire.

**Et bien, coupez-le, ce cordon !**

Attendez, ce n'est pas si facile ! Il y a deux principes, qui sont les principes constitutionnels, républicains, qui sont aujourd'hui vacillants. Le premier, c'est l'indépendance de la justice. On a fait des progrès. M. Balladur a fait la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, qui est une bonne réforme. Mais aujourd'hui, il y a encore des soupçons, dont vous venez de vous faire l'écho.

**Et que le garde des sceaux illustre assez régulièrement.**

Vous le dites, je le conteste, pour une raison simple. Je ne sais pas s'il en aurait envie. Je ne le crois pas, d'ailleurs, le connaissant bien. Parce ça ne marche pas. Les procureurs n'obéissent pas. Il n'y a pas de procureur qui obéisse. Néanmoins, il y a des soupçons, ce qui est suffisant pour justifier une action.

Des soupçons à l'égard d'un gouvernement, d'un garde des sceaux qui interviendrait auprès du parquet. Vrai ou faux, puisqu'il y a des soupçons, il faut les traiter. (... ) Eventuellement des soupçons à l'égard de juges qui se prennent pour des justiciers plus que pour des juges (...). Je pense qu'aujourd'hui il faut se poser la question de savoir s'il est normal que le parquet dépende de la chancellerie, du garde des sceaux. En faveur de cette dépendance, naturellement, c'est l'égalité, c'est la cohérence de la politique judiciaire, c'est le fait qu'on ne soit pas condamné différemment à Lyon et à Bordeaux. Mais on pourrait très bien imaginer qu'un très haut magistrat assure la cohérence de l'action publique. (...) Aujourd'hui, je crois qu'il faut se poser sérieusement la question.

Vous savez, je l'avais dit il y a une dizaine d'années, et j'avais été extrêmement critiqué d'ailleurs, sur tous les bancs de l'Assemblée, notamment par tous les anciens ministres de la justice. Je crois qu'aujourd'hui il faut sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux. On y aura beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. De toute façon, le garde des sceaux ne peut pas, en réalité, contrairement à ce que l'on dit ou ce que l'on croit, intervenir auprès de la justice. Au moins, il n'y aura plus de soupçons. (...)

> Je n'ai jamais été informé ou mis en cause dans une affaire où un juge n'aurait pas pu faire son travail

Il y a également un deuxième principe qui est vacillant. C'est le principe de la présomption d'innocence.

La situation est aujourd'hui scandaleuse. Scandaleuse ! Il y a une espèce de traque politico-médiatique de toutes sortes de gens qui, ensuite, se termine généralement par des non-lieux, mais le mal a été fait ! Où est la dignité de l'homme ? Où est la liberté de l'homme ? Où est le respect de nos textes constitutionnels, qui précisent que la présomption d'innocence est un principe essentiel des droits de l'homme ? On l'a écrit en 1789 et on l'a gardé dans nos Constitutions depuis lors. Et ce principe est foulé aux pieds, bafoué.

Les deux phénomènes, l'indépendance du parquet et la présomption d'innocence, sont en réalité liés. Et c'est à ces deux problèmes qu'il faut répondre, entre autres. Je vais demander au gouvernement de réunir immédiatement une commission, sous la présidence de quelqu'un d'indiscutable – je pense, par exemple, au président de la Cour de cassation –, commission où tous les acteurs de la justice seraient rassemblés et où toutes les sensibilités juridiques, politiques, philosophiques, seraient représentées – un peu à l'image de la commission que j'avais créée, lorsque j'étais premier ministre, pour le droit de la nationalité – de façon à voir, notamment en remettant en cause le lien entre le parquet et le garde des sceaux, comment on peut faire respecter les principes de l'indépendance de la justice et le respect de la dignité du justiciable.

**Sans remettre en cause le droit d'enquête de la presse, comme un certain rapport donné au garde des sceaux s'en faisait l'écho ?**

Non, ce n'est pas vraiment le problème. C'est un problème de déontologie, c'est un problème d'organisation de la justice.

Deuxièmement, j'y reviens parce que c'est beaucoup plus important pour la vie des Français encore, c'est moins exemplaire mais plus important : la moitié, peut-être pas, mais une très grande partie des actes de délinquance, dont on connaît les auteurs, sont classés sans suite, faute de moyens. Un procès avec, par exemple, son locataire, son propriétaire, met un temps infini à être tranché.

Cette justice quotidienne est quasiment asphyxiée. Il est indispensable de rendre aux Français la possibilité d'avoir un jugement équitable dans des délais convenables.

Cela passe, certes, par un budget de la justice plus important, sans aucun doute, et je m'y engage, mais cela passe aussi par une réforme profonde des procédures qui, pour beaucoup d'entre elles, doivent être allégées (...). C'est le troisième point qui devrait être, selon moi, examiné par la commission dont je parlais à l'instant, pour faire des propositions le plus vite possible au gouvernement, qui présenterait à ce moment-là une réforme qui serait discutée et votée ou amendée par le Parlement.

**C'est pour vous un chantier comparable à celui de la défense ?**

Tout à fait. Je souhaite, parmi les grandes réformes (...) que je veux mettre en œuvre pendant ce septennat, qu'il y ait la modernisation et la réhabilitation de la justice, comme j'ai voulu qu'il y ait une modernisation et une adaptation à nos besoins de notre défense militaire (...). Juste un mot : je l'ai dit tout à l'heure, on ne rétablira la morale publique pas seulement en donnant l'indépendance au juge. On la rétablira en réhabilitant l'éducation civique (...), en faisant plus de transparence dans les actes publics. Autrement dit, chaque fois qu'il y a de l'argent public, il est indispensable qu'il y ait une transparence qui permette de savoir exactement comment on en use.

> Je me considère comme le garant et le gardien de la Sécurité sociale, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas l'adapter à une gestion moderne

**Mais les Français demandent l'exemplarité des dirigeants.**

Parfaitement, et cela aussi, c'est un principe républicain, l'exemplarité des dirigeants, bien sûr, c'est la morale publique. En début d'année, vous allez avoir une modification du code des marchés qui va exactement dans ce sens. Et, enfin, il faut (...) un espace judiciaire européen. J'y suis tout à fait favorable.

C'est un des domaines de la réforme des institutions de la communauté.

**Est-ce que les Français peuvent être assurés que la Sécurité sociale à laquelle ils tiennent, le remboursement des soins, l'accès à l'hôpital pour ceux qui ont peu de moyens, vous n'y toucherez pas ?**

Oui. Je me considère comme le garant et le gardien de la Sécurité sociale, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas l'adapter à une gestion moderne.

Mais la garantie des acquis sociaux des Français est pour moi un souci permanent. Je m'engage à faire en sorte que ces acquis sociaux ne soient pas mis en cause, même si la gestion doit être modernisée. (...)

C'est moi qui ai pris l'initiative de saisir l'ensemble de nos partenaires européens du modèle social européen, car les craintes que j'ai devant ce qu'on appelle la mondialisation, c'est précisément la mise en cause de notre modèle social.

Et donc, j'ai préféré prendre les devants en disant : nous avons un modèle social qui comporte en particulier une protection sociale contre les aléas, un système, qui marche mal en France mais mieux ailleurs, et qui devrait s'améliorer, qui est le dialogue social. Et enfin un Etat qui doit, contrairement à ce que pensent d'autres Etats, assurer la cohésion sociale de la nation.

C'est notre modèle social et j'entends le conserver, ce qui implique le droit aux soins, ce qui implique le droit au travail ou à l'indemnité en cas de chômage, ce qui implique le droit à la retraite.

**On a l'impression que des portes s'ouvrent de plus en plus [en France] pour prôner une retraite par capitalisation.**

(...) Il n'y a personne de responsable qui mette en cause les régimes de retraite par répartition. (...) Les retraites du régime général et celles des régimes complémentaires sont et resteront, par définition, des retraites par répartition, et personne ne peut sérieusement le mettre en cause. Voilà un engagement.

En revanche, pourquoi interdire à quelqu'un qui veut faire un effort supplémentaire pour avoir une retraite supplémentaire, de le faire ? C'est le fonds de pension.

# Quand le président de la République veut « vendre » l'euro

ANALYSE

IL FAUT « vendre » l'euro, disent à Bruxelles ceux qu'inquiète la floraison de sondages qui, ici et là, en Allemagne et en France, indiquent que le projet de monnaie unique suscite un scepticisme croissant, quand ce n'est pas une impopularité montante dans l'opinion. C'est que rarement projet aussi fondamental, et révolutionnaire pour l'avenir de l'Europe, aura été exprimé en autant de débats opaques, de sigles ou d'expressions mystérieuses, enfin d'équations technico-économiques impénétrables.

Il faut croire que l'appel de Bruxelles a trouvé chez Jacques Chirac un écho favorable. Car le président de la République, jeudi soir sur TF1, fidèle à son virage d'octobre 1995, s'est efforcé de « vendre » l'euro. Seul chapitre de politique étrangère abordé, l'Europe lui a donné l'occasion d'une défense du projet de monnaie unique, présenté comme une quasi nécessité dans un monde où seuls les blocs, notamment monétaires, sauront protéger leurs intérêts.

M. Chirac avance deux grandes raisons pour faire l'euro. Première raison : sans monnaie unique, le marché unique reste incomplet, à la merci de dévaluations compétitives des uns et des autres, manipulations dont il assure que la France a été particulièrement victime ces dernières années. Deuxième raison : sans monnaie unique, sans devise représentant un ensemble économico-commercial de taille, pas plus la France que l'Allemagne ne pourront seules – comme l'ont fait les Japonais – se mesurer au dollar. *« Seuls, avec nos monnaies régionales, nous n'avons pas la puissance d'intervenir »*, c'est-à-dire de discuter avec un pays dont nous pensons que la monnaie est largement sous-évaluée par rapport aux nôtres. Au passage, Jacques Chirac donne la réplique au père du système monétaire européen, l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing. Celui-ci est aussi convaincu que le mark et le franc sont surévalués par rapport au dollar. Mais, persuadé que l'Allemagne ne souhaite pas abandonner un mark fort au profit d'un euro faible, il suggère que la France fasse cavalier seul et décroche sa devise du mark. M. Chirac n'en voit pas l'utilité. Il observe que les produits français sont parfaitement compétitifs en Allemagne, pays avec lequel la France enregistre un excédent commercial. Il en va de même avec des pays dits cette fois à monnaie faible (par rapport au franc), comme l'Espagne ou l'Italie, où, là encore, le commerce extérieur français est bénéficiaire.

Alors, le franc trop *« fort » ?* C'est un *« mythe »*, *« un mythe politico-médiatique »*, assure M. Chirac. Vendredi matin, le franc était très ferme. En bonne logique, tant d'orthodoxie monétaire devrait à la fois réjouir le gouverneur de la Banque centrale, Jean-Claude Trichet – auquel M. Chirac reproche de ne pas assez baisser les taux d'intérêt –, et conduire le président à faire nommer deux maastrichiens de stricte obédience au Conseil monétaire de l'institut d'émission en remplacement de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde, en fin de mandat. Mais la politique intérieure peut avoir des raisons que condamne la politique extérieure...

Il y a plus important. Compte tenu du rôle joué par Bonn et Paris à ce moment crucial de la construction européenne, un réaménagement de la parité du franc-mark serait *« inacceptable »* pour l'Allemagne, avance le chef de l'Etat ; *« elle conduirait à une rupture du lien franco-allemand (...) et à une crise majeure en Europe »*. Le ton est tout aussi compréhensif à l'égard de Bonn quand le président estime justifiées les conditions, largement allemandes, de stricte discipline budgétaire que les pays de la zone euro devront observer après l'entrée en vigueur de la monnaie unique.

En jargon eurocrate, cela s'appelle le Pacte de stabilité et on en discute encore certaines des clauses. Optimiste, M. Chirac veut croire qu'un arrangement définitif sera trouvé au sommet de Dublin qui réunit les Quinze vendredi 13 et samedi 14 décembre. Mais, pour autant, la France, à la différence de l'Allemagne, n'entend pas que la future Banque centrale européenne exerce une sorte de souveraineté sans contre-poids sur la politique économique dans la zone euro. En la matière, dit-elle, l'impulsion doit revenir à l'échelon politique, c'est-à-dire au Conseil européen, restreint, en l'espèce, aux seuls pays participant à l'Union monétaire. Cette fois, les concessions devront venir de l'Allemagne.

*Alain Frachon*

## « Le pire serait d'isoler l'Algérie »

**En défendant le maintien des liens politiques et économiques de la France avec l'Algérie et en affirmant que *« ce qui pourrait arriver de pire, c'est d'isoler l'Algérie »*, Jacques Chirac n'a pas confirmé ce qu'il avait laissé entendre en octobre 1995, à savoir le conditionnement de l'aide française aux progrès de la démocratie. Soulignant que *« le président algérien a été élu dans des conditions qui n'ont été contestées par personne sur le plan de leur fondement démocratique »* et émettant le vœu que ces conditions soient aussi respectées lors des prochaines législatives, le président de la République a fait l'impasse sur le référendum contesté, dans son déroulement et dans son objectif, du 28 novembre, qui renforce encore les pouvoirs du président Zeroual. Jacques Chirac a, volontairement ou non, éludé la question, pourtant claire, de Marine Jacquemin qui lui demandait si la France allait continuer à soutenir un pouvoir *« qui méprise les libertés les plus élémentaires »*.**

## la fierté commerciale de Jacques Chirac

**Le président de la République se plaît à répéter que la France est le quatrième exportateur mondial. Si elle l'est effectivement, elle se place néanmoins loin derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. Ses exportations se sont élevées l'an dernier à 1 430 milliards de francs (y compris le matériel militaire), soit 6 % environ des exportations mondiales. Au cours des neuf premiers mois de 1996, Paris a dégagé un excédent de 86,8 milliards de francs, contre 72,3 milliards au cours de la même période de 1995. L'excédent était modeste vis-à-vis de l'Allemagne (4,7 milliards de francs), premier partenaire commercial de la France. Le Royaume-Uni et l'Espagne sont en revanche les deux premiers excédents bilatéraux de la France en Europe, tandis qu'un léger déficit (6,4 milliards de francs) continuait d'être enregistré vis-à-vis de l'Italie.**

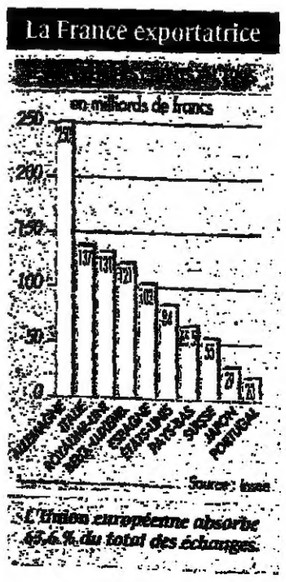


*L'Union européenne absorbe 65,6 % du total des échanges.*

TOUS LES BHV SONT OUVERTS
DIMANCHE 15 DEC.
DIMANCHE 22 DEC.
BHV

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



**Cela peut accroître les inégalités...**

Je ne le crois pas, tout dépend des modalités de l'incitation fiscale, de la capacité de prévoyance, de la gestion. Les fonds de pension, j'y suis favorable parce que c'est aussi un élément important qui peut faciliter l'investissement, et l'investissement, c'est l'emploi. (...) Mais je suis aussi favorable à ce qu'ils soient gérés par les partenaires sociaux (...).

**Le plan Juppé a suscité une grande émotion dans les milieux médicaux.**

Je comprends très bien l'inquiétude des médecins et je comprends aussi leur irritation. Parce que non seulement on réforme, ce qui est inévitable, mais, en plus, on a l'air de les désigner comme des boucs émissaires, ce qui est absurde.

**Mais chaque catégorie sociale, à un moment donné, a l'impression d'être désignée comme bouc émissaire...** Oui, c'est possible. Quand il faut réformer les choses, il est évident qu'on est obligé de changer quelques habitudes et qu'en France cela prend tout de suite des proportions. J'ai beaucoup de respect pour les médecins et pour la médecine française. (...) Nous sommes le seul pays qui concilie la médecine libérale et le financement collectif des soins. (...) Aux Etats-Unis, vous avez une médecine libérale, mais pas de sécurité sociale. En Angleterre, vous avez une sécurité sociale, mais pas de médecine libérale. Et ça, c'est aussi le modèle social français qu'il faut protéger (...). C'est quelque chose à quoi nous sommes profondément attachés, et ce qui est en cause aujourd'hui, c'est l'avenir de la médecine libérale. Si nous ne faisons rien pour essayer de tenir la dépense de façon raisonnable, (...) alors la médecine libérale disparaîtra (...).

Il est temps maintenant, je le dis à tous les médecins (...) qui sont très loin d'être responsables des choses – il y a l'hôpital qu'il faut également réformer –, je leur dis : le moment est venu de reprendre le dialogue et d'avoir un véritable contrat de confiance entre les médecins et la Sécurité sociale. C'est le système même de la médecine libérale qui est en cause, et moi, j'y suis profondément attaché.

**Plus de 21 % des jeunes de 16 à 25 ans sont au chômage. Toute une série de mesures ont été prises. Mais on a l'impression que ce sont des mesures qui accroissent finalement la précarité des emplois.**

(...) L'emploi des jeunes, c'est également l'égalité des chances, c'est aussi l'accès à la citoyenneté. Au-delà des souffrances, à la fois des jeunes et de leurs parents, il y a donc les principes mêmes de la République qui sont touchés par ce chômage. Alors que faire ?

> Je comprends très bien l'inquiétude des médecins...

Sur les six cent mille jeunes qui sont demandeurs d'emploi actuellement, il y a trois grandes catégories qu'il faut traiter séparément. Il y a d'abord les jeunes qui sont en grande difficulté et qui sont les plus déshérités. On vient de créer pour eux les contrats emploi-ville. On a également ouvert le contrat initiative-emploi à ces jeunes. Il faut faire monter ça en puissance très vite, et c'est ce que j'ai demandé au gouvernement de faire.

La deuxième partie, ce sont des jeunes qui sont sortis de l'école sans qualification. Pour ceux-là, on a une réponse, c'est l'apprentissage et les formations en alternance. On fait actuellement 300 000 apprentis, ce n'est pas assez. Il faut en faire plus, il faut au moins en faire 400 000. Au moins. (...) Il faut mobiliser toutes les organisations professionnelles, les entreprises, petites, moyennes, grandes. Il faut une grande campagne d'apprentissage et de formation.

**Mais les mêmes cherchent désespérément des stages quelquefois ! Ils n'en trouvent pas parce que les chefs d'entreprise ne peuvent pas leur en donner.**

Ne peuvent pas ou ne veulent pas ? (...)

Et puis enfin, il y a les jeunes diplômés, petits ou grands diplômés qui, eux, ne trouvent plus de travail au motif qu'ils n'ont pas d'expérience professionnelle. (...) C'est aussi un élément dramatique. Et là, il y a une grande initiative qui est en train d'être mise au point par le CNPF – M. Gandois, M. Pineau-Valencienne –, et le ministère de l'éducation nationale – M. Bayrou –, pour que les grandes entreprises apportent une contribution, je dirai une contribution civique, pour le règlement de ce problème en créant des stages diplômants de neuf mois qui permettront de donner une expérience professionnelle et en prenant ensuite la responsabilité de placer dans les petites et moyennes entreprises qui ont des besoins.

Il y a là une grande idée qui va être mise œuvre dans les toutes prochaines semaines (...). Il faut qu'il y ait une mobilisation à laquelle j'appelle tout le monde – le gouvernement, les collectivités locales, les organisations professionnelles et syndicales, l'ANPE naturellement –, pour trouver des solutions, au cas par cas, à ces trois catégories de jeunes en déshérence, en souffrance, ce qui est inadmissible, et pour faire en sorte que 1997 soit l'année de l'emploi des jeunes.

**Guillaume Durand : Vous avez entendu parler des chiffres du Parti socialiste, l'embauche de 750 000 jeunes tout de suite. Mme Notat, à la CFDT, dit 400 000 tout de suite...**

Ce n'est pas du tout la même chose. Les 400 000 de Mme Notat, c'est pour une large part ceux que j'ai évoqués tout à l'heure. Et j'y suis tout à fait favorable, il faut se mobiliser pour ça. Les 700 000 du programme socialiste, (...) c'est d'abord en deux ans, mais c'est surtout 350 000 recrutés par l'Etat – c'est toujours comme ça avec les socialistes – et 350 000 imposés aux entreprises, comme s'il y avait la possibilité de décréter l'emploi par obligation. Enfin, c'est surtout 70 milliards de francs et encore, à nouveau, le déficit et donc les impôts, et donc les charges supplémentaires, et donc la paralysie. Il faut sortir d'un système qui est de plus en plus un système d'assistanat. Il faut réhabiliter la responsabilité.

**Emmanuel Chain : Si on vous proposait, comme dans les contrats très précaires, un septennat d'un jour, renouvelable éventuellement, vous accepteriez ?**

Tout dépend des conditions du renouvellement !

**Aujourd'hui, c'est quand même une réalité...**

Le contrat d'un jour n'est pas le contrat le plus caractéristique de l'économie française.

**Un million et demi de gens ont des contrats précaires...**

Qu'est-ce que vous voulez montrer ? Qu'il y a du chômage ? Ça je le sais !

**Votre constat est brillant. Mais j'ai le sentiment que les actes ne sont pas là. Par exemple, ce million et demi de gens qui ont des contrats précaires, est-ce que vous dites, comme les entreprises vous le réclament, qu'il faut multiplier ce type de contrats ?**

Non. Non. Non. Pas du tout.

> On a aujourd'hui des forces vives qui sont comme des bêtes de somme

**Certains veulent allonger la possibilité de renouvellement des contrats à durée déterminée. Vous ne pensez pas que ce soit une bonne solution ?**

Vous voulez me faire dire si je suis pour plus de flexibilité. Lâchons le mot, puisqu'il est derrière votre phrase ! Je n'aime pas ce mot. Je ne l'aime pas tout simplement parce qu'il a, à tort ou à raison, une connotation antisociale. Je ne crois pas que l'on peut bâtir la prospérité d'une nation, la croissance d'une économie, sur la dégradation de la situation sociale des acteurs de cette économie, c'est-à-dire des travailleurs. (...) Il faut faire des adaptations, parce que nous ne sommes plus il y a vingt ans. Mais ces adaptations doivent être recherchées dans le cadre de négociations collectives responsables entre les syndicats et le patronat, et de plus en plus être adaptées à chacune des entreprises ou des branches, et non pas grâce à un système général.

**La réduction du temps de travail est la première piste que vous mettriez en avant pour relancer la France ?**

Non. Je ne crois pas que la réduction du temps de travail soit la solution au problème du chômage. C'est un moyen qui doit être utilisé dans le cadre d'une meilleure organisation du travail dans les entreprises, en bougeant là aussi un certain nombre de tabous et de conservatismes, mais ce n'est la solution. (...) Il faut avoir l'ambition d'augmenter la production et donc d'augmenter le travail.

**En matière de fiscalité, beaucoup de gens disent que la France est, parmi les pays riches, celui où les prélèvements sont les plus forts. Vous l'aviez dénoncé pendant votre campagne. Arrivé au pouvoir, vous avez augmenté l'impôt de 100 milliards. Certes, votre premier ministre a annoncé récemment une première tranche de baisse d'impôts de 25 milliards. Est-ce que c'est assez ?**

La France est (...) toujours le quatrième exportateur mondial et un Français sur quatre travaille pour l'exportation. Mais pourquoi est-ce que ça ne va pas ? Tout simplement parce qu'on a, au fil des ans, depuis très longtemps, laissé s'accumuler les charges sur ceux qui travaillent, qui produisent, qui investissent. On a dépensé à tort et à travers. On a développé l'assistanat dans notre pays, on n'a surtout fait aucune réforme de gestion pour dépenser mieux. Le résultat, c'est qu'on a aujourd'hui des forces vives qui sont comme des bêtes de somme, sur lesquelles on a tout mis. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? La première chose est de libérer les énergies. (...)

Deuxièmement, il faut diminuer les impôts. Vous disiez, on les a augmentés. C'est vrai, parce qu'il fallait casser une dérive de déficit. C'était inéluctable. Ce serait à refaire, je le referais. Quand il y a le feu, même si l'eau est rare, ou même si c'est de l'eau d'une particulière qualité, on l'utilise pour éteindre le feu. C'est ce qui s'est passé, c'est ce qu'a fait le gouvernement. Mais aujourd'hui, il faut diminuer la dépense et diminuer les prélèvements. Le gouvernement a décidé une première diminution des impôts. Ce n'est pas négligeable. Il faut aller plus loin, parce que c'est là, et notamment sur l'impôt sur le revenu, c'est là que réside le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'activité. (...)

**Quand est-ce que cela serait réaliste de dire "on baisse encore plus les impôts" ?**

A mon avis, rapidement. Déjà, l'année prochaine, il va y avoir une baisse sensible. (...) Il faut aller plus loin. Nous ne pouvons pas continuer à charger la barque, car elle finit par s'enfoncer. Donc il faut libérer les énergies. Mais pour libérer les énergies, il faut également, si l'on ne veut pas vivre à crédit, avec tout ce que cela comporte comme conséquences, diminuer les dépenses.

Et c'est pourquoi je veux, et je demande, qu'on continue de façon draconienne à diminuer les dépenses, donc à faire les réformes nécessaires pour dépenser mieux, de façon à pouvoir dépenser moins et prélever moins. Et mon sentiment, c'est que la diminution des impôts, sur le long terme, doit être permanente, jusqu'à ce qu'on retrouve un niveau acceptable et comparable aux autres.

**Il va y avoir une baisse des impôts plus importante que celle à laquelle on s'attendait ?**

Je le souhaite. Qui sera annoncée quand le gouvernement aura la possibilité de le faire. Je ne me substituerai pas à lui. (...)

**Vous parliez d'une France bloquée. Qu'est-ce qui vous empêche d'agir pour que cela bouge ?**

Nous avons (...) en France l'habitude, dès qu'il y a un problème, de dire "c'est l'Etat". Ce n'est pas vrai. On ne peut pas fonctionner comme ça. Nous sommes le seul pays à faire ça. La première chose, c'est d'avoir une culture de négociation, de discussion, pour que les problèmes se règlent au niveau où ils doivent se régler. (...)

*Lire la suite page 12*


# Surveillez votre ☺★!? langage, ce logiciel écrit tout ce que vous dites...

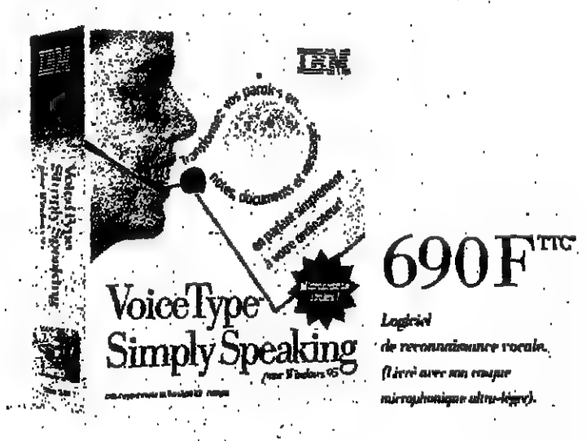


Maintenant, votre ordinateur écrit sous votre dictée. Ça s'appelle VoiceType Simply Speaking et c'est le nouveau logiciel de reconnaissance vocale d'IBM. En un rien de temps, rien qu'en parlant, vous retrouvez sur votre écran ce que vous pensiez la seconde d'avant. Ce logiciel écrit 70 à 100 mots par minute et il est suffisamment malin pour faire la différence entre "Paul" et "Pôle". Prenez la parole. Appelez-nous au **0 800 90 52 55** ou découvrez la liste des points de vente sur Internet http://www.ibm.com/voicetype

Solutions pour une petite planète IBM


# L'illettrisme et « le drame de l'exclusion »

**SOUCI** présidentiel maintes fois affirmé, l'illettrisme avait déjà fait l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 28 août, Jacques Chirac regrettant qu'il soit *« l'un des aspects les plus importants et dont on parle le moins, du drame de l'exclusion »*.

En février, le Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI), présidé par François Bayrou jusqu'en 1993, avait présenté un rapport qui, sans entrer dans une traditionnelle querelle de chiffres sur le phénomène, démontrait qu'il *« ne diminuait pas »* et recevait une réponse *« totalement insuffisante »*. En avril, les chiffres communiqués aux députés par la mission sur le service national faisaient état de 48 564 cas d'appelés du contingent considérés comme illettrés ou proches de l'illettrisme.

Selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale, le niveau général des conscrits s'élève régulièrement depuis quatorze ans, mais les résultats des appelés les moins scolarisés se dégradent.

Les études ne manquent donc pas pour apprécier le phénomène. En fait de chiffres cachés, comme l'a laissé entendre le président de la République, la France s'est retirée d'une étude de l'OCDE en 1995 sur le niveau d'alphabétisation des adultes, dont elle contestait les indicateurs. Cette étude estimait à 40 % la proportion de Français n'ayant pas une aptitude suffisante à la lecture.

Concernant les résultats des enfants qui entrent en sixième, l'enquête menée chaque année depuis 1989 par le ministère de l'éducation nationale dans cette classe montre, pour 1995, que 9 % des enfants ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture, et 23,5 % en mathématiques. Très utile pour les enseignants, car elle leur permet de repérer dès le mois de septembre les lacunes des élèves, cette enquête ne sera pourtant désormais menée qu'un an sur deux.

*Béatrice Gurrey*

# Le texte de l'entretien télévisé du président de la République

*Suite de la page 11*

Quand il y a un problème entre les routiers – qui avaient des revendications légitimes, cela ne fait aucun doute – et des entrepreneurs, cela doit se régler normalement. Qu'est-ce qu'on voit ? On prend la France en otage, on bloque tout, et ensuite on se retourne vers l'Etat en disant : maintenant c'est à vous de payer et de régler les choses. Eh bien, je suis désolé, on ne marchera pas comme ça. On ne remettra pas la France en marche comme ça. (...)

Il faut absolument que, petit à petit, les gens se convainquent qu'ils doivent discuter, négocier, que c'est leur responsabilité. (...) La culture du dialogue est aussi une culture qui nous est étrangère. (...) J'ai dit tout à l'heure que les syndicats, ou certains syndicats, ont trop tendance parfois en France à dire : « on ne touche rien ou on casse », ce qui est inadmissible et incompréhensible pour des gens civilisés. Il est vrai aussi que, du côté patronal, et souvent dans les entreprises publiques (...), il y a une espèce d'inculture, d'incapacité de nouer avec les représentants du personnel le dialogue nécessaire et permanent pour qu'on puisse régler les problèmes avant qu'ils n'aient éclaté.

**Vous donnez le sentiment d'être un peu impuissant.**

Je vais essayer de monter en puissance (...). Le service public à la française ne sera pas remis en cause. J'ai été pendant très longtemps député de la région de Millevaches, et je ne pourrai pas accepter qu'on ne puisse pas aller à Ussel, que l'on paie à Ussel plus cher que dans le XVIe arrondissement, pour acheter son timbre, envoyer sa lettre, pour donner son coup de téléphone. Le service public à la française, il faudra bien que nos partenaires européens le comprennent, et ils l'ont compris, est intouchable. (...) Jamais on ne touchera à la SNCF, mais, en revanche, il faut que les grandes entreprises publiques s'adaptent.

**Guillaume Durand : Revenons sur l'affaire Thomson. Est-ce que le gré à gré, c'était la bonne méthode ? Est-ce qu'il ne fallait pas faire des appels d'offre et est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu consulter la commission de privatisation avant de donner l'avis du gouvernement ?**

C'était la règle qui le voulait. J'ai pensé que la première solution était bonne. Qu'est-ce qu'on veut ? Essentiellement, un pôle électronique de défense, qui soit de taille mondiale. On veut que la France soit dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, dotée des instruments les plus modernes et les plus efficaces. Donc, il fallait pour cela faire un regroupement et vendre Thomson-CSF. Et puis, il y avait Thomson Multimédia, qui est une très belle entreprise, mais qui, c'est vrai, est perclue de dettes et qui, à ce titre, doit être impérativement recapitalisée. La commission de privatisation a considéré que la préférence formulée par le gouvernement n'était pas la bonne. Le gouvernement a considéré, justement dans un souci de transparence, qu'il y avait lieu d'entendre et de comprendre les arguments de la commission de privatisation, et il vient de décider, par conséquent, de reprendre la procédure pour la vente de Thomson et de recapitaliser Multimédia de façon à redonner une chance à cette entreprise. Mais ce sont des problèmes techniques. (...) Le gouvernement a voulu être respectueux de la commission de privatisation. Je ne suis pas sûr qu'il n'avait pas eu raison au début. (...)

Quand je voyage à l'étranger, j'entends ici et là quelques critiques. On dit : « Qu'est-ce qu'il va faire ? », comme si j'allais me promener. Je vais vendre la France. Je n'ai aucun complexe, pas plus que d'autres. Traditionnellement, les Américains, les Anglais ou d'autres le font. (...) Je vais à l'étranger pour vendre les produits français parce que (...) nous n'avons pas suffisamment de croissance. Il faut aller la chercher là où elle est, en Asie, en Amérique du Sud, en Europe de l'Est. C'est là qu'il faut vendre. C'est aussi le rôle du politique.

Est-ce que vous croyez véritablement que, lorsque la Chine prend la décision d'acheter des Airbus et de faire avec nous un avion de cent places – ce qui est un marché considérable – alors que Boeing fait des propositions extrêmement intéressantes, il n'y a pas un facteur politique qui joue, à condition qu'il ait été bien assumé ? (...) Vous savez, 1 milliard [de francs] de contrat, c'est 2 000 emplois. Nous avons aujourd'hui, pour la première fois en 1996, une balance commerciale considérablement excédentaire ; on fera probablement 140 milliards [de francs] d'excédent. C'est 280 000 emplois. (...)

**Alexandre Adler : Un peu de tous côtés maintenant, il y a des gens en Europe qui crient casse-cou et disent : « Arrêtons-nous, que faisons-nous avec cette monnaie unique. Il est peut-être temps de rebrousser chemin... ». Pourriez-vous expliquer pourquoi il faut continuer quand on a l'impression que tout cela fait un peu de casse ?**

Je ne crois pas que ça fasse de la casse. Pourquoi nous, Français, avons-nous avantage à faire une monnaie unique et nous, Européens, aussi ? Il y a d'abord une première raison interne. Nous avons un marché unique. Les hommes, les capitaux, les biens y circulent librement. Nous avons vu depuis quelques années, chaque fois qu'il prend l'envie à un gouvernement de dévaluer sa monnaie, les conséquences que cela comportait pour nous. On l'a vu avec la livre, on l'a vu avec les monnaies nordiques, avec l'Espagne, avec l'Italie, et chaque fois, nous avons payé les pots cassés. (...) On ne peut pas faire un marché unique dans ces conditions. (...) S'il y avait eu une monnaie unique, nous aurions encore une industrie textile solide.

Deuxième raison, nous voyons bien qu'il y a un problème du dollar. Comment est-ce que le yen a pu régler à peu près son problème avec le dollar ? Parce qu'il a une puissance qui lui a permis d'intervenir, d'acheter, de vendre et de stabiliser ses cours à peu près comme il le souhaitait, en accord avec la Banque des Etats-Unis. Nous, ça n'est pas le cas. Nous ne pouvons pas intervenir, nous n'avons pas la puissance pour le faire seul. Ce n'est pas le deutchemark, ce n'est pas le franc qui peut le faire seul.

**Même le deutchemark ?**

Même le deutchemark, c'est une monnaie régionale. Par conséquent, l'euro, quand il existera, nous dotera d'un moyen de lutter avec efficacité contre l'hégémonisme américain. Et donc de défendre nos intérêts économiques. Il n'y en a pas d'autres. Ou alors, il faut que nous abandonnions tout simplement notre capacité de réagir vis-à-vis des grands pôles économiques qui se créent aujourd'hui dans le monde. Voilà deux raisons importantes de faire l'euro.

**Nous ne sommes pas les seuls à trouver que l'addition est importante. Les Allemands aussi. Du coup, on a le sentiment que nos partenaires allemands font peut-être payer de plus en plus cher le passage à la monnaie unique.**

Ne le croyez pas. (...) Le pacte de stabilité et de croissance, tel que l'avaient envisagé certains technocrates allemands, a évolué dans le cadre de la négociation européenne, et il sera ce qu'il doit être, c'est-à-dire simplement un garde-fou pour éviter que des gens peu sérieux puissent se laisser aller dans la gestion de leur monnaie dans tel ou tel pays (...)

**On n'a pas encore signé...**

Pas encore. Je suis sûr qu'on arrivera à un résultat, peut-être même demain à Dublin. Ce n'est pas sûr, mais c'est possible. En tous les cas, mon ambition, c'est de faire l'euro conformément aux intérêts de la France. Je reconnais qu'en Allemagne, aujourd'hui, il y a chez beaucoup d'Allemands une espèce de vertige occasionné par la perspective d'abandonner le deutchemark. Et les Allemands sont convaincus que ceci se fait dans l'intérêt des autres, et notamment de la France, et à leur détriment. Et, curieusement, nous avons le sentiment contraire. La vérité, comme toujours, est à peu près moyenne. C'est qu'on ne fait pas de sacrifices pour la monnaie. On instaure un système qui nous donnera, à l'intérieur, les moyens de la stabilité sans laquelle il n'y a pas de croissance possible, et, à l'extérieur, les moyens de la puissance sans lesquels il n'y a pas non plus de capacité à résister aux grandes économies extérieures. Voilà pourquoi il faut faire l'euro. Voilà pourquoi on le fera. Ensuite, les problèmes de parité, je dirais, sont relativement secondaires.

**Guillaume Durand : Vous avez d'une certaine manière répondu à Charles Pasqua, mais pas totalement à Valéry Giscard d'Estaing qui, lui, considère que la France n'est pas assez forte face à l'Allemagne.**

Oui, M. Giscard d'Estaing a dit cela, et c'est probablement ce que ressentent un certain nombre de Français (...). M. Adler a souligné le problème des taux de change. Des taux qui sont de la compétence des Etats, et non pas des banques centrales, qui sont indépendantes. Ceux qui prétendent qu'il faut dévaluer le franc par rapport au mark ont tort de le dire. D'abord parce que ce serait inacceptable pour les Allemands, et que cela ferait donc exploser la construction européenne. Enorme responsabilité politique, qui serait condamnée par tout le monde. Et la deuxième, c'est que ce serait inutile.

**Alexandre Adler : Donc vous pensez que tout mouvement de la monnaie française provoquerait avec les Allemands une crise...**

S'il y avait une volonté française de dévaluer par rapport au mark, ce serait plus qu'une crise, ce serait la rupture du lien franco-allemand. Par conséquent, nous aurions là à gérer une crise européenne majeure, comme on n'en a connu aucune. Ce n'est pas raisonnable. Mais surtout, ce n'est pas justifié. C'est pour cela que ce serait d'autant plus mal pris. En 1996, pour la première fois dans notre histoire, notre balance commerciale avec l'Allemagne va être excédentaire.

**Et même excédentaire avec tous les principaux pays de l'Union européenne.**

Tous les principaux pays de l'Union européenne. Le mythe du franc fort, une fois de plus, est un mythe politico-médiatique, mais rien d'autre (...). Tous les industriels français vous diront que, sur le marché allemand, ils sont parfaitement compétitifs. Tous. Trouvez-m'en un qui dise le contraire ! Cela n'existe pas. Donc, il n'y a pas de problème de taux de change entre le franc et le mark. Il y a un problème dollar, qui est lié au problème des taux d'intérêt, c'est vrai, et il faudra bien trouver le moyen de le régler, ce problème. Le seul moyen, c'est d'être fort, c'est d'avoir une monnaie unique (...).

J'ai approuvé le traité de Maastricht, vous le savez, sans enthousiasme. Pas à cause des critères de convergence, c'est-à-dire de l'obligation de ne pas dépasser un certain niveau d'endettement, car cela, j'y étais très favorable. Ce sont tout simplement des règles de bonne conduite. Les critères de convergence dans le traité de Maastricht, c'est tout simplement les glissières de sécurité qu'on met dans une route de montagne, pour éviter qu'une voiture un peu imprudente tombe dans le ravin. Et quand on dit qu'on va faire un pacte de stabilité et de croissance, pour éviter que certains pays, qui [seront] dans la monnaie [unique], s'accordent trop de facilités, on a raison (...).

Les banques centrales sont indépendantes. En face de la Banque américaine, il y a un gouvernement américain. En face de la Banque d'Allemagne, il y a un gouvernement allemand. Donc, il faut qu'en face de la Banque centrale européenne il y ait une institution politique responsable. On n'aura pas de mal à trouver une solution sur ce point. Ce gouvernement responsable, cette institution politique responsable, cela doit être tout simplement le Conseil européen, [les chefs d'Etat et de gouvernement], naturellement, qui sont à l'intérieur de l'euro. Mais tous ceux qui sont à l'intérieur de l'euro doivent ensemble constituer un gouvernement, c'est-à-dire un pouvoir politique susceptible d'indiquer clairement au pouvoir monétaire quelles sont les limites de son action, lui demander de rendre compte. (...) Donc, le pouvoir politique face au pouvoir économique, c'est encore un faux problème (...).

**Il y a chez beaucoup de nos compatriotes la crainte que la France se défasse dans une fédération européenne trop serrée, corsetée, et où, finalement, les Français ne se retrouvent peut-être pas...**

La France doit aujourd'hui faire deux choses. Il faut qu'elle réaffirme son identité et il faut qu'elle s'adapte à son temps. Cette identité n'est en rien mise en cause par l'Europe. Et j'irai même jusqu'à dire qu'il est de la vocation de la France d'être exemplaire au point qu'on souhaite l'imiter.

**Par exemple pour la citoyenneté, ou le droit du sol...**

Oui, ou pour la protection sociale, pour les droits de l'homme, pour la tolérance, pour la volonté de ne pas accepter le rejet de l'autre, etc. L'Europe se construit non pas à partir d'une espèce de gouvernement supranational. L'Europe se construit à partir de décisions, au coup par coup, des gouvernements de mettre en commun leurs intérêts. Autrement dit, ce sont des fils qui se lient, comme ça a existé dans bien des époques de notre histoire, pour renforcer notre coopération, notre collaboration.

Nous voyons les grand pôles de puissance se dessiner, le monde devient multipolaire. Il y a les Américains, demain il y aura les Russes, il y a les Chinois qui arrivent, il y a tout le sous-continent d'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Sud. Tout cela est en train de s'unir, de s'unifier, et l'Europe resterait divisée ? Mais ce n'est pas possible ! Si nous voulons préserver notre niveau de vie, notre mode de vie, si nous voulons les valeurs que nous représentons, et notamment l'humanisme qui est le nôtre (...), il faut nous unir.

C'est vrai sur le plan monétaire, c'est vrai sur le plan économique, c'est vrai dans le domaine de la défense, c'est vrai dans le domaine de la sécurité, c'est vrai dans le domaine de la politique étrangère. Nous ne pouvons pas faire autrement, cela ne met en rien en cause notre identité. Et je dirai même qu'il faut au contraire la renforcer. Quand je dis qu'il faut retrouver nos valeurs républicaines, retrouver notre élan vital, cela veut dire retrouver notre identité, qui n'est pas du tout en contradiction avec le fait que nous soyons unis pour gérer en commun et convenablement nos affaires.

**Guillaume Durand : Monsieur le président, le problème d'Alain Juppé est posé. Les Français souhaiteraient qu'il quitte Matignon.**

Alain Juppé mène une politique difficile et courageuse. Les politiques courageuses sont rarement populaires, mais elles sont nécessaires. Et moi, j'ai beaucoup d'admiration pour un homme qui, malgré les critiques dont il est l'objet, en raison des réformes qu'il doit assumer, continue avec détermination, sans avoir peur et sans se démoraliser et sans se démonter. Vous savez, conduire un gouvernement, conduire un pays en période difficile, en période d'adaptation, au moment où il faut changer les choses, et donc les mentalités, il faut beaucoup de courage, et c'est une vertu capitale pour un homme politique. On pourra dire tout ce qu'on veut, dans vos sondages, de M. Juppé, on ne peut pas contester qu'il soit courageux. Alors je vous dis tout de suite que je lui fais confiance pour poursuivre cette politique. Et, pour avoir le temps de parler d'éducation, j'ajouterai que je n'ai pas l'intention de faire de remaniement ministériel. Je ne crois pas que ce soit ça le problème auquel nous sommes aujourd'hui confrontés.

**Est-ce que vous n'avez pas le sentiment que le fait qu'il reste à Matignon, et le gouvernement dans cet état, soit un handicap ?**

Je dis souvent au gouvernement qu'il doit faire un effort pour expliquer, pour dialoguer. Je fais un appel solennel en permanence (...) pour le dialogue, pour pacifier le social en France, pour expliquer. C'est vrai entre les partenaires sociaux, c'est vrai entre le gouvernement et la nation, le gouvernement et le peuple. Nous avons sans aucun doute, et c'est un problème de culture, une insuffisance de capacité de dialogue et d'explication. Or, aujourd'hui, les Français s'interrogent sur toutes sortes de choses, et sur leur avenir, ils sont inquiets. Et donc, ils ont besoin d'explications, ils ont besoin de dialogue. Et, si vous voulez me faire dire que le gouvernement ne dialogue pas assez, n'explique pas assez, que le patronat fait de même et que les syndicats, c'est encore pire, je suis tout à fait d'accord avec vous. (...)

**Est-ce que vous avez le sentiment qu'il serait utile d'ouvrir ce gouvernement à toutes les sensibilités, balladuriens par exemple, de manière à ce que, dans la perspective de 1998, vous ne vous retrouviez pas avec une cohabitation ?**

Ecoutez, cela, je n'y crois pas beaucoup, pour dire la vérité. Mais enfin, tout est possible, surtout dans notre beau pays. Moi, je constate que le gouvernement a une majorité. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas l'exploitation des petites phrases, c'est le vote des parlementaires. Et je n'ai pas observé qu'en aucune circonstance il ait manqué des voix, malgré l'importance de la majorité, au gouvernement. Cela, c'est la réalité. Le reste, c'est de la politique médiatique. Ce qu'il faut, c'est faire son travail sérieusement. Ce qu'il faut, c'est mieux l'expliquer. Ce qu'il faut, c'est dialoguer davantage.

**Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il manque à ce gouvernement un certain nombre de ténors de la majorité ?**

Pour le moment, ce gouvernement est ce qu'il est. Il a un objectif qui est de faire un certain nombre de réformes : réforme de la Sécurité sociale, réforme de la défense, réforme de l'Université, baisse des déficits, baisse de la charge fiscale. Il y en a d'autres en perspective, nous avons évoqué la réforme de la justice, nous aurions pu parler également de l'école et de la formation, notamment de la formation continue. C'est cela, son problème. Je souhaite qu'il le fasse en dialoguant le plus possible et avec la détermination qu'il a mise à engager et à développer les réformes qui sont déjà acquises. Vous verrez qu'il ne se passera pas beaucoup d'années avant qu'on s'aperçoive que les choses ont changé et que notre pays est plus moderne, qu'il est plus ouvert sur l'extérieur, qu'il se donne les moyens de résister mieux aux fléaux sociaux, qu'il retrouve sa cohésion sociale. Mais tout cela suppose qu'on surmonte un certain nombre de conservatismes. Le premier ministre est un homme qui est déterminé à le faire, sans états d'âme, avec courage, malgré les critiques.

**Vous voulez, tout à l'heure, parler d'éducation...**

Ce qu'il faut, c'est préparer les jeunes Français à assumer la France de demain, et nous avons de gros progrès à faire. Mon premier souci, c'est la lutte contre l'illettrisme. On n'en parle pas. Ça fait partie de ces vices cachés.

**Alexandre Adler : On dit même qu'on a laissé tomber quelques statistiques de l'OCDE qui étaient très difficiles pour la France.**

Oui, je crains que ce soit vrai. C'est une honte. Vous savez, aujourd'hui, il n'y a plus de métier que l'on puisse exercer lorsqu'on ne sait pas lire et écrire. Comment peut-on accepter qu'un grand nombre d'enfants entrent en sixième sans posséder réellement des notions solides de lecture, d'écriture ou de mathématiques ? C'est une rupture formidable de l'égalité des changes. (...)

Il y a un peu plus de cent ans on a donné à tous l'accès aux disciplines du raisonnement, aux disciplines intellectuelles. Mais aujourd'hui celui qui n'est pas dans des conditions privilégiées n'a aucun accès à la culture. Regardez un pays comme l'Italie, qui a une histoire très récente par rapport à l'ancienneté de l'histoire de France.

> Il ne se passera pas beaucoup d'années avant qu'on s'aperçoive que les choses ont changé et que notre pays est plus moderne

Les petits Italiens, à l'école, ont un enseignement artistique très poussé. Le résultat [est qu']ils ont la conscience d'appartenir à une même culture, et c'est un élément de cohésion sociale et d'ouverture d'esprit considérable. Nous devons impérativement faire la réforme des rythmes scolaires et développer l'accès de tous à la culture par les enseignements artistiques. (...)

Je ne parle pas de la modernisation nécessaire dans l'enseignement professionnel, ni de l'Université, faute de temps. Mais là aussi il y a un grand chantier qui est indispensable si on veut donner à tous nos enfants l'égalité des chances. Ça aussi, c'est un grand principe républicain qui fait partie des fondements de notre civilisation et qu'il faut respecter. C'est aussi l'accès à la citoyenneté. Nous sommes un pays d'intégration, un pays de citoyenneté. Mais l'accès à la citoyenneté, c'est naturellement l'école qui le donne dès le départ. (...) Nous avons des maîtres exemplaires. (...) Nous avons une gestion de l'éducation nationale qui n'est peut-être pas exempte de défauts et qui, il faut bien le reconaître, a une allure un peu gigantesque, et donc peu efficace. Il y a probablement des choses à faire. Il faut probablement déconcentrer davantage.

Mais il faut surtout donner l'égalité des chances à tous les enfants. On a parlé de la violence dans les ghettos, dans les quartiers difficiles, dans les endroits où il y a beaucoup d'enfants malheureux. Mais s'il y avait une école qui soit susceptible d'accueillir ces enfants, de respecter les principes d'intégration – qui sont le contraire de la cohabitation de collectivités séparées qui ne sont pas du tout dans la tradition française –, s'il y avait une école capable de le faire, les trois quarts, les quatre cinquièmes des problèmes d'inadaptation, de violence, d'économie mafieuse, de drogue, seraient réglés. L'éducation, c'est essentiel. Surtout dans un pays d'intégration et de citoyenneté comme la France (...).

Il nous faut réaffirmer l'identité de la France, réaffirmer nos valeurs républicaines pour que la France soit à nouveau exemplaire (...). C'est ça notre ambition. Il nous faut également adapter notre société à son temps. Elle est aujourd'hui inadaptée, sclérosée. Il faut la remettre en mouvement. Il faut que les Françaises et les Français, qui veulent écrire leur propre histoire, puissent le faire et non pas subir. C'est tout à fait capital. Et, pour ma part, j'appelle toutes celles et tous ceux qui ont cette conviction que nous devons à la fois renforcer l'identité de la France et adapter notre pays aux besoins des Français et du monde d'aujourd'hui. Je les appelle à se rassembler et à m'accompagner dans cette conquête d'un nouvel humanisme. C'est la vocation de la France. »

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

REPRODUCTION INTERDITE



# Le Monde des INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Cadres Territoriaux

***Ville de Déville lès Rouen***
*Agglomération Rouennaise, 10 600 habitants,*
recrute son **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
Catégorie 10 000 à 20 000 habitants

**Missions :**
- Direction générale et coordination des services de la ville.
- Préparation, mise en œuvre et suivi des décisions municipales.

**Profil :**
- Attaché ou Attaché Principal.
- Expérience souhaitée dans une fonction similaire.
- Sens de l'organisation et qualités relationnelles.

Rémunération statutaire
+ régime indemnitaire + 13ème mois.
Adresser C.V. + lettre de motivation + photo
(sous référence SG/96) à :
**Monsieur le Maire de Déville lès Rouen**
**1 Place F. MITTERRAND - B.P. 73**
***76250 DÉVILLE LÈS ROUEN***

---

**La ville d'Élancourt**
26 000 habitants, ville nouvelle de St Quentin-en-Yvelines, recrute

**CONSEILLER PROFESSIONNEL H/F**
**CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DES ENTREPRISES À LA PERMANENCE ACCUEIL EMPLOI**

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire chargée de l'accompagnement socio-professionnel des demandeurs d'emploi, vous êtes chargé :
- de prospecter les entreprises et de recenser les offres d'emploi, en collaboration avec l'ANPE et le partenariat local ;
- de promouvoir les aides à l'emploi ;
- de développer une base de données "demandeurs d'emploi" ;
- de conseiller les entreprises et les demandeurs d'emploi sur le thème du recrutement, en liaison avec les conseillers en insertion.

Votre formation commerciale ou ressources humaines (bac + 2/4 ) s'accompagne d'une première expérience, d'une bonne connaissance de la législation du travail et de l'informatique (Word, Excel, base de données).
Votre sens relationnel auprès de tous les publics est un atout déterminant.

**Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite avec photo et CV, à la Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, Place Mendès-France, 78990 Elancourt.**

ÉLANCOURT : LA FRANCE EN MINIATURE

---

ville de

**(Seine et Marne), 50 000 habitants,**
**à 30 mn de Paris, et 10 mn de Disneyland**

La Mission Locale d'Insertion des Jeunes du Bassin d'Emploi de Meaux (2500 jeunes accueillis) recrute son

**DIRECTEUR (H/F)**

Vous participez à la définition et à l'application des orientations stratégiques (organisation, coordination, suivi et évaluation ) et animez une équipe de 20 personnes.
Vous avez des compétences dans la gestion budgétaire et financière, le sens de l'animation partenariale, ainsi que le sens de l'organisation et de la communication interne.
Une expérience en entreprise privée est souhaitable. Des connaissances de la situation sociale et professionnelle des jeunes de quartiers d'habitat dégradé sont indispensables.
Poste à pourvoir immédiatement.
Merci d'adresser votre candidature et CV + photo à Monsieur le Député-Maire, administration du personnel, hôtel de ville, BP 227, 77108 MEAUX cedex.

---

**URGENT**

***LE CENTRE DE GESTION DE L'EURE***

**RECRUTE**

**UN MEDECIN DU TRAVAIL (H/F)**
contractuel, à temps complet pour son service de médecine professionnelle et préventive, **obligatoirement** titulaire d'un certificat d'étude spéciales de médecine du travail,
*(ou d'un titre reconnu équivalent).*

**MISSIONS :**
- Suivi médical des agents des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Prévention des risques professionnels,
- Vaccinations,
- Participation au fonctionnement du Comité Technique Paritaire et notamment participation aux réunions consacrées à l'hygiène et à la sécurité.

**Permis de conduire indispensable.**

***Candidatures à adresser avant le 15 janvier 1997, avec C.V. à :***

*Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure - BP 276 - Bld Georges Chauvin 27002 EVREUX Cedex.*

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**
Madame A. LE FLOHIC - Directeur
Tél. : 02.32.35.25.08
ou 02.32.39.23.99 ou 02.32.38.40.93

---

**La Région Haute-Normandie**
**recrute par voie de mutation ou de détachement**

**UN DIRECTEUR-ADJOINT À LA DIRECTION DES LYCÉES ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** - *Réf DA/OD* -

**Directeur ou attaché principal territorial**

Au sein d'une direction comprenant trois services (lycées, enseignement supérieur, construction) et 45 agents, vous assisterez le directeur dans ses fonctions d'animation et serez plus particulièrement chargé de la coordination des actions menées par les services.

Directeur territorial ou attaché principal, vous justifiez d'une bonne pratique des procédures administratives et financières des collectivités locales, notamment dans les pratiques de passation et de suivi des marchés publics.

**Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo, sous la référence DA/OD, à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.**
**Date limite de dépôt des candidatures : avant le 20 décembre 1996.**

REGION HAUTE NORMANDIE

---

**La Région Haute-Normandie recrute**

**UN CHARGÉ DE MISSION (CADRE A)**
**à la Direction de la coordination et de l'évaluation des politiques d'aménagement du territoire**
**Service coordination des politiques d'aménagement du territoire**

Votre rôle : contribuer à la réflexion prospective et stratégique de la Région.

- Vous préparerez le schéma régional d'aménagement du territoire et le plan régional qui en découle ; vous assurerez la liaison avec les organismes nationaux et régionaux de l'État compétents dans ces domaines. Vous coordonnerez le suivi du projet régional.
- Vous participerez à la définition du positionnement de la Région Haute-Normandie en Europe, dans le cadre de l'initiative "Interreg IIC" ; vous assurerez des réunions de travail sur le plan international.
- Vous assurerez le suivi de l'organisation territoriale en Haute-Normandie ("Pays", etc).

Agé de 27 à 35 ans, vous disposez, si possible, d'une expérience à vocation stratégique dans une collectivité et vous parlez couramment l'anglais (entretien d'embauche en anglais).

Vous êtes disponible et manifestez des talents de négociateur et le sens du travail en réseau.

**Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo , sous la référence G1, à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.**

REGION HAUTE NORMANDIE

---

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
*Les Centres de Gestion conventionnés Région ALSACE - Haut-Rhin - Bas-Rhin organisent*

**un EXAMEN PROFESSIONNEL d'accès à l'emploi de**
**REDACTEUR CHEF TERRITORIAL**

**Date des épreuves professionnelles écrites : 19 mars 1997**
**Période de retrait des dossiers d'inscription : du 18 décembre 1996 au 14 février 1997**
***Date limite de dépôt des dossiers : 18 février 1997.***

Les dossiers d'inscription ainsi que le fascicule de renseignements pourront être retirés ou demandés par écrit du 18/12/1996 au 14/02/1997 accompagnés d'une enveloppe format A4 libellée et adressée et d'un chèque de 50 F pour participation aux frais d'envoi et d'impression
- auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin de la Fonction Publique Territoriale
  22, rue Wilson - 68000 COLMAR.
- auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin de la Fonction Publique Territoriale
  12, avenue Robert Schuman - B.P. 24 - 67381 LINGOLSHEIM Cedex.

*Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés au Centre de Gestion du Haut-Rhin de la Fonction Publique Territoriale - 22, rue Wilson à 68000 COLMAR, pour le 18 février 1997 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.*

---

**Ville de SAINT-GRATIEN** (Val d'Oise), 19 377 habitants,
14 km Nord-Ouest de Paris, 315 agents permanents, recrute

**Son DIRECTEUR du PERSONNEL et des RESSOURCES HUMAINES**

**Vos missions :**
*Dans le cadre des actions de modernisation du fonctionnement des services municipaux, vous animerez, coordonnerez et appliquerez les politiques du personnel et des ressources humaines en supervisant les différentes fonctions de la Direction.*
*Garant de la cohérence et de la fiabilité des outils de gestion, vous optimiserez la gestion des ressources humaines en développant la mission de conseil, et en vous impliquant dans le projet informatique du service.*
*Vous piloterez la masse salariale et votre budget en adéquation avec les objectifs financiers de la collectivité.*

**Profil requis :**
*Vous êtes attaché territorial, disposez d'une expérience de la fonction personnel et maîtrisez la réglementation statutaire. Votre esprit de synthèse, votre sens de la communication et des initiatives, vos capacités d'organisation et d'adaptation seront des atouts déterminants.*

**Rémunération :** *Statutaire + IFTS + 13ème mois.*
*Poste évolutif en fonction du profil du futur Directeur et de ses performances.*
**Merci d'adresser votre candidature à : Monsieur le Maire, B.P. 21, Place Gambetta, 95210 SAINT-GRATIEN**

---

**Pour tous renseignements concernant cette rubrique, contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34**

## Ingénieurs et Informaticiens

13

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
recrute

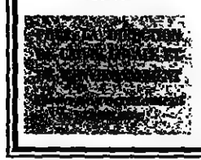

**Un Ingénieur responsable de l'encadrement des activités des 120 forestiers sapeurs de la collectivité**

Meneur d'hommes confirmé, vous encadrerez et coordonnerez l'activité des unités de forestiers sapeurs et jouerez un rôle d'interface entre ces équipes de terrain et la collectivité.
Vos qualités d'analyse et votre sens de la prospective vous permettront de mettre en œuvre des projets dynamiques de gestion des ressources humaines.
Doté d'un solide niveau de connaissances en matière de politique forestière, vous interviendrez dans des missions d'expertise et de conseil technique au sein de la direction concernant les actions et travaux initiés sur ce secteur d'activités.
***Diplôme souhaité :*** Ingénieur Travaux des Eaux et Forêts.
Les candidatures sont à adresser avant le 15 janvier 1997, accompagnées d'un CV détaillé et d'une photo au :
CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction des Ressources Humaines - Bureau Effectifs et Recrutement
Hôtel du Département - 52, avenue de Saint-Just - 13256 MARSEILLE CEDEX 20

**SANTÉ** Les témoignages d'enseignants ou de travailleurs sociaux se multiplient concernant des élèves peu ou mal nourris. Ce phénomène, inquantifiable si ce n'est par la désaffection croissante des cantines scolaires, touche particulièrement les enfants issus de familles démunies. ● LES PROBLÈMES FINANCIERS des parents génèrent pour l'enfant une *« insécurité alimentaire »*, à laquelle s'ajoute bien souvent une absence d'éducation à la nutrition. ● NOMBRE d'établissements scolaires, comme le collège Condorcet de Bresles (Oise), ont dû faire preuve d'imagination pour mettre en place localement des systèmes d'aide. ● LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, dans son avis du 11 décembre sur la loi contre l'exclusion, a déploré que le *« programme d'action »* dans les quartiers prioritaires ait négligé *« le problème majeur de sous-nutrition de certains jeunes »*.

# La mauvaise alimentation s'accroît chez les enfants de milieu défavorisé

## Les établissements scolaires sont de plus en plus souvent sollicités pour pallier les carences nutritionnelles des élèves issus de familles démunies. Les professionnels de l'enfance et le Conseil économique et social dénoncent l'inertie des pouvoirs publics

*« VENTRE AFFAMÉ n'a point d'oreille. »* L'expression populaire reprend de la vigueur auprès des enseignants. Des élèves seraient moins attentifs en cours, fatigués parce que mal alimentés. Certains ne prennent pas de petit déjeuner, d'autres se contentent d'un repas frugal à midi ou, dans le pire des cas, attendent le soir pour se restaurer.

Voilà plusieurs mois que des chefs d'établissement, des assistantes sociales ou des médecins constatent que les cas d'enfants peu ou mal nourris se multiplient, notamment dans les populations les plus démunies. Aucune étude à l'échelon national ne permet pourtant de quantifier le phénomène.

Le docteur Jacqueline Baltagi, médecin-conseil du directeur des lycées et collèges et du directeur des écoles au ministère de l'éducation nationale, reconnaît que *« les cas de mauvaise hygiène alimentaire et d'obésité sont en augmentation en raison d'une nutrition déséquilibrée »*. Se voulant rassurante, elle rappelle que *« 91 % des enfants de moins de six ans et 72 % des élèves de troisième sont suivis par les médecins scolaires »*. Mais les paramètres relevés – poids, taille et courbe de croissance – sont peu significatifs.

En revanche, les indicateurs qui permettraient de déceler d'éventuels cas de mauvaise nutrition – problème d'avitaminose et/ou de pli cutané – ne sont pas systématiquement étudiés. Les carences en vitamines ou en protéines peuvent pourtant avoir à terme des conséquences dramatiques sur l'état de santé de l'enfant : rachitisme ou moindre résistance aux maladies infectieuses.

### DÉSAFFECTION DES CANTINES

La désaffection croissante des cantines scolaires, mise en lumière au printemps par un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, a été l'un des signaux d'alerte (*Le Monde* du 13 octobre 1995). Trop souvent expliquée par la mauvaise qualité de la prestation, la baisse démographique ou la modification des habitudes alimentaires, la chute de fréquentation cache parfois une situation de misère matérielle des familles. Une enquête, réalisée par le magazine *Flash achats publics* auprès de cinq cents collèges et lycées, a confirmé que la baisse du pouvoir d'achat était en cause dans 32,4 % des cas. La mise en place, en 1994, d'un nouveau système de versement des bourses pour les collégiens a amplifié la baisse de fréquentation, notamment pour les enfants des familles les plus pauvres. Désormais, les plus chanceux rentrent déjeuner chez eux, les autres se contentent d'un sandwich, ou ne déjeunent pas.

Dans son avis sur la loi contre l'exclusion, rendu mercredi 11 décembre, le Conseil économique et social (CES) regrette que *« le programme d'action relatif à l'accompagnement scolaire dans les quartiers prioritaires ne* [fasse] *que timidement allusion au problème majeur de sous-nutrition de certains jeunes »*. Le CES souhaite en conséquence que *« soient très rapidement déterminées les modalités les plus appropriées afin de garantir l'accès des enfants et adolescents aux restaurants scolaires »*.

Certains départements ont déjà mis en place un système d'aides financières aux familles les plus démunies. C'est le cas notamment dans le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône ou le Nord. Nombre d'établissements ont aussi dû faire preuve d'imagination : ici, on ouvre une salle pour permettre aux élèves de prendre un repas tiré du sac ; là, on propose un petit déjeuner à 5 francs ; ailleurs, on substitue au paiement forfaitaire un système de carte magnétique, plus souple, mais parfois critiqué parce qu'il stigmatise les « mauvais payeurs », dont le compte n'a pas pu être crédité par les parents.

Par ailleurs, le Fonds social lycéen (FSL) et le Fonds social collégien (FSC), créés à de toutes autres fins, sont largement sollicités pour participer au financement des demi-pensions : environ 50 % des sommes allouées y sont consacrés. Le lycée Saint-Exupéry de Créteil (Val-de-Marne) réserve par exemple 60 % de son FSL (100 000 francs pour 1996) à ce financement. Les marges de manœuvre étant très étroites – le FSL de Saint-Exupéry a été réduit de moitié depuis sa création –, le critère d'attribution est sévère : l'enfant doit être issu d'une famille dont le revenu est inférieur à 20 francs par jour et par personne. *« Sur les 500 demi-pensionnaires de l'établissement, 200 bénéficient de cette aide*, explique le proviseur, Jean-Jacques Romero. *Si notre budget nous le permettait, 200 à 300 élèves, actuellement externes par obligation, pourraient manger à la cantine. »*

Une enquête de terrain menée en 1995 à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) par le Centre international de l'enfance, et dont les résultats complets doivent être publiés prochainement, démontre que les enfants en bas âge constituent un *« groupe vulnérable »* en matière nutritionnelle. Certains ménages ne peuvent plus faire face aux besoins primaires de leurs enfants et même l'achat de lait premier âge est parfois difficile à satisfaire. Le recours aux organismes d'aide alimentaire devient alors nécessaire, même si l'offre n'est pas toujours en adéquation avec les demandes.

*« C'est la prise de conscience du dénuement des enfants qui déclenche le recours à l'aide »*, affirme Pascale Gerbouin-Rérolle, ingénieur agroalimentaire, partie prenante de cette enquête, qui avance pour sa part le terme d'*« insécurité alimentaire »*. Si 75 % des enfants étudiés prennent un produit laitier au petit déjeuner, 60 % en revanche ne peuvent, pour des raisons financières, manger à la cantine. Leurs repas quotidiens sont monotones : viande, poissons panés, féculents (pommes de terre, semoule et riz). En revanche, les légumes frais sont peu présents.

### « POLITIQUE DE L'AUTRUCHE »

Même le petit déjeuner, pourtant considéré comme un repas essentiel, est fréquemment « maltraité ». *« Le traditionnel coup de pompe de 11 heures a lieu bien souvent dès 10 heures »*, affirme Danièle Auberger, enseignante dans le Puy-de-Dôme. Cette « mauvaise habitude » est d'autant plus inquiétante qu'elle n'est pas toujours volontaire. Les adolescentes soucieuses de garder la ligne ne forment pas l'essentiel du bataillon des « ventres vides » du matin...

Face à l'aggravation de la situation, des associations et des praticiens s'inquiètent de l'inertie des pouvoirs publics. Nutritionniste au centre de recherches Foch à Paris, le docteur Monique Astier-Dumas regrette que la question ne soit pas *« considérée comme une urgence dans les ministères »*. *« On pratique la politique de l'autruche. Sous prétexte que les conséquences négatives ne seront visibles qu'à long terme, on ne fait rien*, explique-t-elle. *Pour mener une politique efficace en ce domaine, il faut pouvoir en connaître toute l'étendue, et tant qu'aucune étude générale ne sera réalisée on ne pourra pas agir. »* Un rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) publié en 1991 pour le Conseil supérieur d'hygiène public, sur les minéraux et les vitamines, appelait déjà de ses vœux la mise en place d'études épidémiologiques qui, seules, permettraient d'envisager des mesures de santé publique. Pour l'heure, cet appel est resté sans réponse.

Devant l'inquiétude des professionnels de l'enfance, les pouvoirs publics lancent de timides signaux : le ministère de l'éducation nationale annonce la mise en place de *« groupes de travail »* sur les problèmes d'alimentation ; le secrétariat d'Etat à la santé affirme se *« préoccuper de la question »*... En l'absence de projets concrets, Christian Nique, président de la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public, qui réclame la nomination d'un délégué interministériel à l'enfance, vient de mettre en place un observatoire. Son ambition : publier, tous les deux ans, un état de l'enfance. *« Il existe bien un état des routes »*, ironise-t-il.

***Acacio Pereira***

## Une propension à l'obésité ou à de graves carences

**LES SPÉCIALISTES** en nutrition estiment entre 20 % et 25 % le taux d'enfants à risques, c'est-à-dire menacés par l'obésité, par les déficits en micro-nutriments ou par les maladies infectieuses. Une étude menée entre 1980 et 1990 en Lorraine a mis en évidence une forte prévalence de l'obésité : 4 % de la classe d'âge étudiée (des élèves de cinquième) est touchée. A elles seules les obésités dites « modérées » ont augmenté de 28 % en dix ans en Lorraine.

La France reste cependant très loin des Etats-Unis où la proportion d'obèses dans la population générale est estimée à 10 %, et de Singapour, où elle est passée en vingt ans de 0,2 % à 20 %, essentiellement en raison de la modification des habitudes alimentaires.

### « GÉNÉRATION MAC DO »

Ces changements de comportements expliquent en partie l'augmentation des cas d'enfants obèses en France, mais Marie-Laure Frelut, médecin spécialiste de l'obésité à l'hôpital Robert-Debré (Paris), met également en avant la sédentarité des plus jeunes, notamment en milieu urbain. *« Ils ont une vie de petits vieux, ils ne bougent pas assez »*, explique-t-elle. La consommation effrénée de sodas et la pratique du grignotage de cette « génération Mac Do » a fait le reste. *« Ces enfants ont une alimentation sélective qui n'est pas compensée dans certains milieux par une vraie éducation à la nutrition »*, poursuit le docteur Frelut.

Ce déséquilibre, marqué par une consommation trop élevée de produits gras et sucrés, peut aller de paire avec des carences en micro-nutriments. Les déficits en fer et en vitamines D sont les plus fréquemment constatés. La faiblesse de consommation de produits riches en protéines (viande et légumes frais) et de produits laitiers expliquent ces carences. Même les nourrissons ne sont pas épargnés. Une étude menée en 1990 à Colombes (Hauts-de-Seine), dans les services de prévention maternelle et infantile (PMI), a mis en évidence un nombre important de carence en fer (63 % des nourrissons) et d'anémie (55 %).

***A. Pe.***

## 1,8 million de jeunes pauvres, selon l'Insee

**En 1995, 1 791 000 enfants de moins de vingt-cinq ans vivaient dans une famille pauvre, selon une étude publiée en décembre par l'Insee. En 1985, ils étaient 1 807 000. En dix ans, la pauvreté des 0-25 ans a donc légèrement reculé (– 0,1 %), mais dans des proportions bien moindres que celle du nombre total de cette classe d'âge (– 5 %). Durant cette période, la proportion d'enfants vivant dans une famille pauvre par rapport au nombre total a ainsi légèrement augmenté de 10,2 % à 10,6 %. L'étude de l'Insee montre que l'environnement familial de ces enfants a beaucoup évolué en dix ans. Ils vivent dans des familles plus petites et plus souvent monoparentales alors qu'en 1985 la précarité économique était davantage associée aux familles nombreuses (*Le Monde* du 6 décembre).**

# Un collège de l'Oise tente d'aider ceux qui, à midi, grignotent dans l'escalier

**BRESLES (Oise)**
*de notre envoyé spécial*

Quinze élèves du collège Condorcet de Bresles (Oise) ont bien failli cette année être interdits de cantine. Issus de familles défavorisées financièrement exsangues, ils ont finalement pu s'inscrire au restaurant scolaire grâce à l'aide du Fonds social collégien (FSC). Ils n'ont plus à « squatter » l'escalier de secours pour y manger un sandwich ou quelques chips, à l'abri des regards de leurs camarades demi-pensionnaires. La direction de l'établissement leur avait bien réservé quelques tables au restaurant scolaire, mais en vain. La gêne, la honte dans le pire des cas, avaient eu raison de la proposition.

VOUS CHERCHEZ UN
LIVRE ÉPUISÉ ?
*Une seule adresse*
**LE TOUR DU MONDE**
*et son réseau de 250 correspondants*
9, rue de la Pompe, 75116 PARIS
Tél. : 01.42.88.73.88
Fax : 01.42.83.40.57

*« On ne peut accepter que des adolescents se contentent d'un sandwich à midi*, explique Jacques Brun, le principal du collège, *surtout quand on sait que, pour certains, le déjeuner est le seul vrai repas de la journée. »* Lorsqu'il a pris son poste, en 1994, M. Brun s'est inquiété du nombre trop important d'externes à Condorcet : les élèves habitent majoritairement l'un des onze villages que couvre l'établissement, trop éloignés de Bresles pour qu'ils puissent déjeuner chez eux.

La direction du collège a donc recensé, minutieusement, les cas atypiques : ceux qui restaient dans l'établissement à l'heure du repas, mais ne mangeaient pas à la cantine ; ceux qui partaient acheter un sandwich ou quelques confiseries pour les grignoter sur une marche d'escalier ou un muret.

*« Une dizaine d'enfants posaient problème*, se souvient M. Brun. *J'ai immédiatement pris la décision de les faire manger gratuitement à la cantine, il y avait urgence. »* Puis, il a fallu tenter de comprendre avec précision la situation de chacun, interroger les services sociaux, rencontrer les familles pour imaginer une solution avec elles.

La création du FSC a permis, dès 1995, de prendre en charge tout ou partie des frais de demi-pension des cinq adolescents les plus mal lotis. A la dernière rentrée, le nombre d'élèves aidés a triplé et la quasi-totalité du budget a été consacrée à cette action.

En ce jeudi brumeux de décembre, la direction de Condorcet se réunit pour évoquer quatre nouvelles demandes. *« Ça n'arrête pas »*, confie Jean-Luc Chillaron, le gestionnaire. Au vu des fiches de salaires ou des relevés de comptes des organismes de crédit, les participants à la réunion n'hésitent pas très longtemps pour accorder une aide partielle. *« Nous acceptons rarement de financer l'intégralité des frais*, explique M. Brun. *La famille doit participer, même symboliquement. C'est la seule manière pour qu'elle n'ait pas l'impression de faire l'aumône. »*

### « IL FAUT FAIRE VITE »

Parfois le dossier traité est particulièrement dramatique, comme celui de cet adolescent dont les parents ne peuvent même plus assurer l'habillement : le salaire du père couvre à peine les remboursements d'emprunts. Pour l'achat de quelques tee-shirts, d'une paire de chaussures, d'un blouson ou d'un pantalon, le FSC accorde 1 300 francs. *« Il faut faire vite »*, exige le principal.

La situation économique du Breslois explique en grande partie la détresse sociale dans laquelle vivent de nombreuses familles et dont pâtissent de plus en plus d'enfants. La région, semi-rurale, a longtemps vécu de ses cultures maraîchères ou des emplois saisonniers à la raffinerie de sucre.

La population n'a jamais connu l'opulence mais, ces dernières années, elle s'est encore paupérisée, car Profilafroid, entreprise longtemps pourvoyeuse de main-d'œuvre, multiplie les plans sociaux. Le chômage, le surendettement épargnent peu de familles et tous les enfants qui bénéficient du FSC sont victimes de l'une ou l'autre de ses situations, voire des deux.

Le collège Condorcet compte également plusieurs adolescents issus de familles monoparentales qui cumulent les handicaps. Antoine, treize ans, élève en quatrième, en fait partie. *« Depuis que ma mère ne travaille plus, je sens bien que des choses ont changé*, raconte-t-il. *Elle fait attention à ce qu'elle achète et surtout maintenant, elle fait ses courses chez Lidl ou Ed, c'est moins cher. »* La mère d'Antoine élève seule ses cinq enfants. En congé-formation depuis plusieurs mois, elle a sollicité l'aide du FSC. *« C'était ça ou je ne mangeais pas à la cantine »*, confie Antoine.

Jusqu'à présent, Valérie Cavé, la secouriste-lingère du collège, n'a pas rencontré de cas flagrants d'enfants mal nourris. *« Parfois, je me pose des questions*, explique-t-elle. *Mais il est difficile d'avoir une idée précise de la situation de chaque élève. Ils sont très forts pour cacher leur problème, ils ont du mal à en parler. »*

*« Ces enfants-là sont refermés sur eux-mêmes, ils vivent en vase clos, à l'image de leurs parents*, confirme Isabelle Breemeersch, infirmière. *Nous avons à Bresles des cas de familles pathogènes où les enfants manquent d'affection, sont laissés à eux-mêmes, n'ont plus de repères. Certains élèves n'ont jamais vu leur père travailler, ce sont eux qui impriment le rythme en se levant le matin. »*

### « UN VERRE DE LAIT AU MOINS »

L'enfant doit apprendre à se débrouiller seul, grignoter un bout de pain lorsqu'il a un petit creux, s'acheter une sucrerie quand il a pu se procurer quelques francs. *« La question de l'alimentation n'est pas perçue par certains parents comme une priorité*, souligne Chantal Devillers, médecin du collège. *Dans ces familles, il n'y a pas d'éducation à la nutrition, d'autant que certaines mères n'ont elles-mêmes pas de véritable culture culinaire. »*

C'est alors l'école qui pallie les manques, comme si elle restait le dernier rempart contre l'exclusion sociale quand toutes les autres institutions ne peuvent ou ne font plus rien, quand la famille est dans un tel état de dénuement qu'elle n'est plus source de stabilité.

Face aux situations de « misère alimentaire », la direction du collège Condorcet pare au plus pressé, dans une urgence pour laquelle elle n'est pas nécessairement préparée. Lorsqu'elle a voulu offrir aux élèves un en-cas quotidien, *« un verre de lait au moins »*, les communes du Breslois, déjà très sollicitées, n'ont pas pu apporter les 200 000 francs nécessaires. *« Nous n'avons pas à nous substituer aux familles »*, s'est entendu répondre M. Brun.

Alors, faute de mieux, c'est à la cantine que l'on essaye d'éduquer l'enfant à une bonne hygiène alimentaire, en lui expliquant l'importance de certains aliments, la nécessité de manger équilibré. *« Deux ou trois fois par an, nous préparons même des menus étrangers pour que les élèves découvrent d'autres saveurs »*, explique Daniel Lecomte, le cuisinier. Le repas « américain » a rencontré un vif succès, au grand dam des nutritionnistes : *« Y'avait du coca »*, se souvient le jeune Antoine...

***A. Pe.***

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



# Dix ans de prison ont été requis contre les responsables du réseau islamiste jugés à Paris

## L'absence de poursuites criminelles contre le commanditaire demeure une énigme

**Le substitut du procureur de Paris, Anne Obez-Vosgien, a requis, jeudi 12 décembre, des peines de dix années d'emprisonnement contre les principaux responsables et exécutants du réseau islamiste jugé depuis le 9 décembre devant le tribunal correctionnel de Paris. Son réquisitoire n'a pas permis de répondre aux critiques des avocats de la défense, qui s'étaient étonnés que certains prévenus n'aient pas été renvoyés devant les assises.**

**LE SUBSTITUT** du procureur de la République, Anne Obez-Vosgien, a requis, jeudi 12 décembre, neuf peines de dix années d'emprisonnement contre les principaux responsables *et exécutants* du réseau islamiste, jugés depuis lundi 9 décembre à Paris, pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Le représentant du ministère public a donc réclamé la peine maximale prévue par la loi contre Abdelilah Ziyad, dit « Rachid », qui avait reconnu pour *la première fois mercredi* être à l'origine de la constitution des réseaux ayant abouti à l'envoi de commandos au Maroc pour commettre la vague d'attentats d'août 1994 (*Le Monde* du 13 décembre).

PROCÈS

Mme Obez-Vosgien a demandé la même peine contre Mohamed Zinedine, dit « Saïd », le deuxième « émir » du réseau, actuellement en fuite, et contre les membres des commandos de Marrakech (deux touristes espagnols tués), de Fès (une voiture de policiers mitraillée) et de Casablanca (un mur de cimetière juif mitraillé) actuellement détenus au Maroc sous le coup de condamnation à mort ou de réclusion à *perpétuité, hormis* Tarek Falah – le troisième homme de Marrakech – jugé à Paris.

### « VÉRITABLE MACHINE À TUER »

Dans son réquisitoire, le substitut a placé au sommet de l'échelle des peines *« ceux qui étaient allés au bout du projet criminel »*. Pour *« ceux qui étaient allés presque jusqu'au bout du projet criminel, mais qui avaient abandonné »*, Mme Obez-Vosgien a requis une peine légèrement inférieure de neuf ans. Ainsi pour les trois membres du commando de Tanger, *qui projetaient de mitrailler* des nudistes sur une plage et qui avaient finalement renoncé à leur dessein avant d'être arrêtés à leur retour en France. Pour ceux qui avaient prêté leur concours à la logistique du réseau, elle a requis des peines de cinq ou six ans, et pour le reste des personnes soupçonnées d'avoir simplement adhéré au projet, des peines de deux ou trois ans, assorties éventuellement du sursis. Le substitut a souhaité que ces sanctions soient, dans la plupart des cas, complétées par une interdiction de séjour pour les prévenus de nationalité française – le substitut a laissé au tribunal le soin d'apprécier quels lieux pourraient être interdits – et par une *interdiction du territoire* français pour les ressortissants étrangers.

Mme Obez-Vosgien a estimé que, *« ensemble, les trente-quatre prévenus avaient constitué une véritable machine à tuer »*. Relevant que plusieurs d'entre eux avaient suivi un entraînement paramilitaire en Afghanistan et en Algérie, et que les transports d'armes étaient effectués pour le compte du Mouvement islamique armé (MIA), le substitut s'est efforcé de démontrer que *« le Maroc n'était pas la seule finalité de la lutte »*, mais qu'au contraire celle-ci s'inscrivait dans *« l'universalité »* de la Révolution islamique. Mme Obez-Vosgien a qualifié de *« vrai roman de politique-fiction »* l'affirmation – émise par les autorités marocaines au lendemain de l'attentat de Marrakech – selon laquelle Abdelilah Ziyad aurait été manipulé par la sécurité militaire algérienne.

Destiné à marquer la détermination de la justice française à *« éradiquer les tentacules de la pieuvre »* du terrorisme, le réquisitoire n'en a pas moins provoqué un malaise et suscité quelques interrogations. *Répondant* aux critiques de la défense, qui s'était étonné lundi que l'on ait renvoyé les prévenus pour les seuls faits correctionnels, alors que certains d'entre eux étaient passibles des assises pour des faits criminels, le substitut du procureur s'est appuyé, *dès sa première phrase, sur* une vérité juridique tronquée.

*« Lorsqu'on égorge à Tizi-Ouzou, nous ne sommes pas compétents pour juger de ces crimes ! »*, a déclaré Mme Obez-Vosgien. Le substitut omettait de préciser qu'il pouvait en être tout autrement, dans l'hypothèse où l'égorgeur est un ressortissant français. Le nouveau code pénal dispose en effet que *« la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République (...) si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis »*, et sous réserve que la personne concernée n'ait pas été jugée définitivement à l'étranger pour les mêmes faits (articles 113-6 et suivants).

Or Tarek Falah, l'un des trois membres du commando de Marrakech *qui comparaît devant le tribunal* correctionnel, possède la double nationalité, française et marocaine. Il n'a pas été jugé au Maroc pour ces faits (passibles là-bas *de la peine de mort*), et pourrait donc logiquement être poursuivi en France. De même, il apparaît qu'Abdelilah Ziyad, commanditaire avoué de l'attentat de Marrakech, bien que de nationalité marocaine, pourrait être poursuivi comme complice du *crime de Marrakech, dans la* mesure où *« l'un des faits constitutifs* [de l'infraction] *a eu lieu sur le territoire de la République »* (article 113-2). Dans un arrêt du 20 février 1990, la Cour de cassation avait précisé que la juridiction française était compétente, notamment pour *« le cas de la participation à un crime commis à l'étranger* [par un étranger] *qui constituait un des buts de l'association de malfaiteurs »*.

Pourquoi le parquet n'a-t-il pas agi ? L'énigme demeure. Est-ce la seule perspective des difficultés qu'il y aurait, faute d'entente entre la France et le Maroc sur les extraditions, à organiser pour les besoins de l'instruction une confrontation entre les détenus en France et les deux jeunes franco-marocains, Stéphane Aït Iddir et Radouane Hammadi, condamnés à mort au Maroc ? Est-ce ce souci *« pragmatique »*, *avoué* à l'audience, qui a déjà valu que les autorités françaises ne demandent pas au royaume du Maroc l'extradition de ces deux condamnés à mort pour *qu'ils soient jugés* à Paris en leur présence, pressentant par avance qu'une telle demande serait rejetée, puisqu'elle leur permettrait vraisemblablement d'échapper à la peine capitale ? Ou est-ce, comme l'avait suggéré lundi Me Arnaud Montebourg, conseil de Merzoug Hamel et de Tarek Falah, parce qu'il y a, dans ce dossier, *« un accord sur la gestion des dossiers politiques entre la France et le Maroc aboutissant sur le plan judiciaire à un Yalta des suspects et des condamnés ? »* Nul ne sait. Le substitut s'est borné à dire qu'elle trouvait cette dernière hypothèse *« amusante »*.

Néanmoins, l'absence d'explication de la part du ministère public sur ce point, dans un procès qu'il souhaitait lui-même *« pédagogique »*, a jeté une fausse note dans le carillon de diatribes contre le terrorisme. Quelle logique *y a-t-il* à en appeler à *« la fermeté de la réponse judiciaire »* et à ne pas poursuivre sur les faits les plus graves ?

*Jean-Michel Dumay*

# L'adjoint aux sports de Lyon placé sous mandat de dépôt

**CHRISTIAN BONNEFOND** (app. UDF), adjoint aux sports du maire de Lyon, a été mis en examen, jeudi 12 décembre, pour *« abus de confiance, faux et usage de faux »* et placé sous mandat de dépôt. M. Bonnefond, quarante-neuf ans, est accusé d'avoir détourné à son profit près de 1 million de francs dans la gestion de l'Office municipal des sports (OMS), dont il est président, et dans celle de l'association Lyon sports partenaires, liée à l'OMS (*Le Monde* du 12 décembre). Ces *détournements auraient* en lieu entre 1989 et 1995, sous le mandat de Michel Noir. Aussitôt la mise en examen connue, Raymond Barre, qui, en 1995, avait reconduit M. Bonnefond dans ses fonctions, lui a retiré ses délégations. Avant son élection à la mairie, M. Barre avait exigé de ses colistiers une déclaration *« sur l'honneur »* selon laquelle *aucun d'entre eux ne se trouvait soumis à une procédure judiciaire* ou fiscale. – *(Corresp. rég.)*

# Pierre Vergès écroué après plus de trois années de clandestinité

**LE CONSEILLER GÉNÉRAL** (Parti communiste réunionnais) et ancien maire du Port, *Pierre Vergès, s'est* spontanément présenté au tribunal de grande instance de Saint-Pierre, vendredi matin 13 décembre, où il a été entendu par un magistrat avant d'être placé en détention. Le tribunal correctionnel de Saint-Pierre avait condamné M. Vergès en octobre 1995 à dix-huit mois de prison ferme. Cette peine avait été confirmée par la cour d'appel de Saint-Denis le 25 juillet 1996. L'ancien élu, qui avait toujours prétendu que les accusations de falsification de marchés publics au bénéfice de l'entreprise Dumez était une *« machination politico-judiciaire », ne s'était* pas présenté à ses procès (*Le Monde* du 9 mars 1994). Pierre Vergès avait en fait *« pris le maquis »*, le 3 avril 1993, dès le début de l'enquête judiciaire le mettant en cause. – *(Corresp.)*

### DÉPÊCHE

■ **AFFAIRES : Jean Godfroid, actuel préfet de la Drôme, a été mis** en examen par le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, dans l'affaire des marchés *publics de la Ville* de Paris, selon *L'Express* du 12 décembre. Au titre de directeur de l'architecture de la Ville de Paris de 1986 à 1993, M. Godfroid aurait été le gestionnaire de marchés publics parmi lesquels figuraient les contrats attribués à la société Mazzotti. Ce sont les déclarations du PDG de la société Mazzotti, Jean-Claude Pittau, mis en examen dans cette affaire, ainsi que Louise-Yvonne Casetta, ancienne trésorière officieuse du RPR, qui ont conduit le juge Desmure sur la voie de possibles versements de pots-de-vin pour des contrats passés avec la Ville de Paris.

# Deux enquêtes préliminaires visent Michel Giraud

**LE PARQUET DE PARIS** a ordonné deux enquêtes préliminaires portant, l'une, sur l'attribution de marchés publics par le conseil régional d'Ile-de-France et, l'autre, sur la mise à la *disposition de son président*, Michel Giraud (RPR), de deux salariés de la région dans sa résidence privée de Morsang-sur-Seine (Essonne). Ces enquêtes, qui interviennent après *« l'analyse juridique »* de deux plaintes déposées en octobre dernier, ont été confiées respectivement au 8e et au 4e cabinet de délégations judiciaires, a-t-on appris, jeudi 12 décembre. Elles pourraient déboucher sur l'ouverture d'informations judiciaires, des classements sans suite ou des citations directes devant le tribunal correctionnel de Paris.

Le 9 octobre, trois élus Verts du conseil régional, *Jean-Jacques Porchez, Alain Rist* et Jean-Félix Bernard, avaient dénoncé l'existence d'un *« système de favoritisme »* dans l'attribution de marchés publics par le conseil régional. Ces élus, représentés par Me Arnaud Montebourg, avocat au barreau de Paris, réclamaient l'engagement de poursuites pénales sur le fondement du délit d'*« atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics »*, généralement qualifié de délit de favoritisme.

Le 15 octobre, l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP) demandait à son tour au procureur de Paris, Gabriel Bestard, d'engager des poursuites contre Michel Giraud pour *« prise illégale d'intérêt »*. La plainte visait, cette fois, la mise à disposition du président *du conseil* régional de deux salariés de la région employés dans sa résidence privée. Le parquet de Paris a réclamé aux personnes intéressées, y compris Michel Giraud, des explications écrites. Il s'est en outre fait communiquer un rapport de la chambre régionale des comptes sur l'attribution des marchés publics.

### GRAVES « IRRÉGULARITÉS »

Dans l'affaire concernant la mise à sa disposition de deux employés du conseil régional, M. Giraud a fait valoir que ces personnels font partie des moyens de fonction accordés par les lois de décentralisation à l'exécutif de la région. Mais c'est le dossier de favoritisme qui s'avère le plus épineux. En effet, cela fait plusieurs mois que de graves *« irrégularités »* ont été constatées dans l'attribution de marchés de construction et de rénovation de lycées d'Ile-de-France. Certains collaborateurs de M. Giraud *ont été* accusés d'avoir *exercé* des *« pressions »* pour favoriser des entreprises.

Cette affaire avait connu un paroxysme avec la démission spectaculaire, le 11 mai, de la présidente de la commission des marchés du *conseil régional*, Mme Claude-Annick Tissot (*Le Monde* du 14 mai). Dans une note adressée à Michel Giraud, la vice-présidente (RPR) du conseil régional avait dénoncé les *« pressions inadmissibles »* exercées sur cette commission par certains membres de l'exécutif régional. Elle avait souligné le quasi-monopole accordé pendant des années au bureau d'études Patri*moine ingénierie dans* la présélection des entreprises et les interventions de membres du cabinet de M. Giraud en sa faveur. Mme Tissot citait nommément deux d'entre eux : Xavier de la Gorce, directeur général adjoint des services, et Christine Lor.

*Roland-Pierre Paringaux*

REPRODUCTION INTERDITE


Le Monde des INITIATIVES LOCALES
CADRES TERRITORIAUX

CNFPT recrute
Le Directe[illegible] d'une [illegible] Interr[illegible]ale

CNFPT
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vous aurez en charge la formation de 100 000 agents territoriaux répartis en 4 départements et 1 500 collectivités à raison de 92000 journées formation-stagiaires réalisées en 1995.
Administrateur territorial, ingénieur en chef 1re catégorie ou fonctionnaire d'Etat, détaché sur un emploi fonctionnel de secrétaire général d'une commune de 150 à 400 000 habitants, vous bénéficiez d'une très bonne connaissance du milieu territorial et de la formation pour adultes. Vos capacités de contacts, d'initiative et de décision, votre sens de l'organisation et des responsabilités font de vous un manager, capable de diriger, de promouvoir et d'animer une importante délégation. Vous pourrez vous appuyer sur une équipe de plus de 65 personnes dont 26 cadres A.

Le poste est à pourvoir en Ile-de-France.

Merci d'adresser candidature manuscrite, CV et photo, avant le 31.12.96, à M. le Président du C.N.F.P.T., 3 villa Thoréton, 75738 PARIS cedex 15.

Budget : 1,2 MdF
1635 agents permanents
10000 intervenants pour 28 Délégations Régionales
4 écoles nationales

La Région de Haute-Normandie recrute
UN ADJOINT AU DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION - Réf FE/16

Vous serez chargé de la préparation, de la mise en oeuvre et du suivi de la communication. Vous seconderez le Directeur de la Communication et animerez une équipe de 5 personnes.

De préférence âgé de 30 à 35 ans, vous êtes diplômé BAC + 5 ou d'une grande école et faites preuve d'aisance rédactionnelle et de qualités d'organisation et de méthode.
Votre excellente culture générale, votre sens du dialogue, des relations humaines, du travail en équipe alliés à une grande disponibilité seront autant d'atouts pour réussir votre mission.

Poste à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo, sous la référence FE/16, à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.

Date limite de dépôt des candidatures : avant le 15 janvier 1997.

RÉGION HAUTE NORMANDIE

Le district de Bayonne-Anglet-Biarritz recrute un
Contrôleur de gestion
*(cadre d'emploi des attachés territoriaux ou contractuel)*

Missions : Directement rattaché au Directeur du District, vous assurerez la conception et la mise en oeuvre des procédures de *contrôle de gestion. A ce titre, vous aurez pour principales missions :*
• la mise en place des systèmes d'aide à la décision et de contrôle des coûts, en liaison avec les chefs de services *opérationnels, que vous assisterez dans la constitution et l'exploitation de tableaux de bord* • la formation des services aux nouvelles méthodes de gestion • les opérations d'audit interne et de vérification des procédures • le suivi et l'analyse des documents financiers des satellites et la préparation des opérations de reprise d'actif et passif (SEM, syndicats et opérations sous mandat) • le contrôle financier et juridique des gestions déléguées, et l'assistance lors de l'établissement ou de la renégociation des conventions • l'animation des démarches d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité des services rendus.

Profil : De formation supérieure en comptabilité et contrôle de gestion, vous possédez une expérience confirmée en matière de gestion publique, acquise notamment dans le contexte des collectivités territoriales et des délégataires de services publics. Vous alliez rigueur et imagination et manifestez une réelle aptitude au dialogue et à la négociation. Recrutement au 1er janvier 1997, selon conditions statutaires par voie de mutation, détachement ou inscription sur liste d'aptitude ou diplôme de gestion (niveau Bac + 5).
Adresser lettre de candidature motivée et curriculum vitae à :
Monsieur le Président du District B.A.B. – 15, avenue Foch – 64115 Bayonne Cedex

LE DISTRICT URBAIN DE LA CLUSE DE CHAMBERY
(110.000 habitants)
recrute un
CHARGÉ DE MISSION "MARCHÉS"

Missions :
• Elaboration et suivi des marchés dans les différents domaines d'intervention du District : traitement des eaux usées et des ordures ménagères, distribution de l'eau, transports, bâtiments, etc.
• Assistance technique et administrative aux concepteurs de projets.
• Suivi des travaux. Relations avec les partenaires et prestataires extérieurs.
• Réception des ouvrages. Suivi d'exploitation. Maintenance.

Profil :
• Formation générale : niveau ingénieur.
• Age : environ 35 ans.
• Ouverture d'esprit, initiative, responsabilité.
• Expérience de plusieurs années dans l'élaboration et le suivi des marchés de construction, d'ingénierie et de travaux.
• Connaissances économique et juridique.
• Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire.
• Sens élevé des contacts humains (élus, chefs de services).
• Expérience de la négociation.

*Candidature manuscrite, C.V., photo et prétentions à adresser à :*
*M. Le Président du D.U.C.C.*
*474, rue Aristide Bergès - 73000 CHAMBERY*
*Tél. : 04 79 69 58 69 - Fax : 04 79 69 37 58*
Avant le 20 décembre 1996

ENQUÊTE

# L'euro en sept coupures

**Les billets de banque et les pièces matérialisant la future monnaie européenne ont été présentés vendredi aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Dublin. La conception de ces pièces et billets a donné lieu à des discussions passionnées qui se sont prolongées des années. La nouvelle monnaie devrait être mise en circulation le 1er janvier 1999**

LES Européens ont choisi leurs futurs billets en euro. Sept coupures allant de cinq à cinq cents euros, officiellement adoptées le matin même par les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze réunis à Dublin pour le Conseil européen, devaient être présentées vendredi 13 décembre à la presse par le président de l'Institut monétaire européen, le baron belge Alexandre Lamfalussy. Sept petites coupures qui, sauf changement, ne rentreront officiellement en circulation qu'au 1er janvier 1999, mais qui matérialiseront désormais cet euro un peu fantôme sur lequel tout le monde parle sans bien encore en réaliser la signification.

Il aura fallu plus d'un an aux autorités monétaires européennes pour sortir leurs billets. Le 3 décembre, les gouverneurs des quinze banques centrales européennes se réunissaient dans le plus grand secret avec Alexandre Lamfalussy au siège de l'Institut monétaire européen, dont les bureaux occupent le haut d'un gratte-ciel ultramoderne au cœur de Francfort, la capitale de la finance allemande. De là, encadrée par les tours des principales grandes banques privées allemandes, du syndicat IG Metall, à un jet de pierre de la Bundesbank, gardienne du deutsche mark, la vue plonge sur la vallée industrielle du Main. Les grands argentiers de l'Europe voulaient se donner le temps d'une ultime réflexion afin de ne pas risquer de susciter, par un choix maladroit, de nouvelles incompréhensions. La monnaie unique n'est pas populaire partout, comme l'indiquent encore bien des sondages, et le billet de banque est trop porteur d'identité nationale pour que les gens se laissent facilement convaincre d'en adopter un nouveau.

Depuis l'antiquité, la circulation des pièces a été le symbole de la puissance. Les grandes civilisations antiques se mesurent à la quantité de leurs emblèmes monétaires retrouvés dans les fouilles, qui nous renseignent sur leurs capacités commerciales, militaires. Le billet fait bien plus tardivement son apparition. Il est plus éphémère, mais lui aussi, très vite, ne se contente plus d'être une simple lettre de change, pour devenir symbole de l'histoire nationale. Chacun honore ses monuments, ses traditions, ses grands hommes et femmes. La Semeuse, le Coq, Marianne en déesse guerrière, ont incarné les vertus françaises, comme l'Aigle allemand, ou l'effigie de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

Chaque période a ses symboles, ses références, ses techniques, chaque génération a eu ses billets, différents dans le style, le toucher, le look. Les grands billets sont devenus plus petits. Il a fallu s'habituer à un nouveau Saint-Exupéry aux couleurs détonnantes et bardé de fils argentés pour empêcher les reproductions trop ressemblantes. La monnaie suit ainsi la mode comme l'intelligence des faussaires. Comme pour tout, il faut sans cesse renouveler, en douceur, sans heurter les habitudes, avec juste ce qu'il faut pour piquer la curiosité sans choquer.

L'euro s'inscrira-t-il ainsi dans le temps comme une simple nouvelle étape, ou marquera-t-il une rupture historique lourde, qui frappera les esprits ? Il faut bien avouer qu'aujourd'hui, avec les débats d'experts, avec les grandes envolées des responsables politiques pour ou contre la monnaie européenne, tout cela est encore bien difficile à sentir. On a eu bien du mal à s'habituer aux nouveaux francs, ou plutôt à compter en nouveaux francs. On râle déjà en se disant que cela sera plus compliqué encore. Furieux que la nouvelle monnaie européenne soit l'euro, et non l'Ecu, qu'il était très fier d'avoir trouvé en alliant un nom bien français et une appellation très scientifique et très anglaise, *European Currency Unit*, qui faisait moderne et populaire à la fois, Valéry Giscard d'Estaing s'insurge sur ce changement qui compliquera les calculs. Si l'on se basait sur la valeur de l'Ecu aujourd'hui, la pièce d'un euro vaudrait quelque chose comme 6,5230 francs.

Autant dire qu'il faudra bien vite oublier les nouveaux francs et calculer directement en euro. La transition entre les anciens et les nouveaux francs avait été beaucoup plus aisée, puisqu'il suffisait de diviser par 100. Bien d'autres sont passés par de tels changements, y compris dans l'Histoire récente. Toutes les nouvelles républiques de l'ancienne Union soviétique ont recommencé au début des années 70 à battre leur propre monnaie, et il a bien fallu là aussi s'habituer à ne plus compter en roubles.

**La Commission européenne a choisi, mercredi 11 décembre, un logo pour ses campagnes publicitaires sur l'euro. Il représente un « E » stylisé de couleur jaune dessiné sur un fond bleu**

Changer de monnaie, c'est purifier, donner un signal d'espoir. Après des années d'inflation vertigineuse, quand on est obligé d'entasser des liasses de billets de banque dans les valises pour payer son boucher, son loyer, combien de gouvernements n'ont-ils pas été tentés de recourir à la monnaie nouvelle pour gager leur volonté de repartir du bon pied ? On change de monnaie pour s'engager dans une voie nouvelle, pour se faire pardonner les temps difficiles ou pour promettre à ses concitoyens de nouveaux horizons.

Gare alors à ne pas se tromper de message. Il est facile de voir ressurgir l'histoire enfouie qui détournera le message, soulèvera les tempêtes. Les spécialistes de la Banque de France le savent bien qui ont dû mettre au rebut leur nouveau billet de 200 francs à l'effigie des frères Lumière, dont on célébrait le centenaire de la découverte du cinéma, parce qu'on s'est souvenu brusquement, en 1995, que tous deux avaient porté la francisque. Du coup, Gustave Eiffel, l'irréprochable bâtisseur, prévu pour le 100 francs, s'est trouvé promu et, depuis le mois d'octobre de cette année, remplace Montesquieu dans nos portefeuilles.

Cet incident illustre la complication de la tâche à laquelle les gouverneurs des banques centrales européennes avaient à s'atteler pour produire leurs séries d'euro sans heurter de sensibilités dans les Quinze pays qui composent l'Union européenne. Il y a plus d'un an, avant même le sommet européen de Madrid, en décembre 1995, où a été choisi le nom d'euro, le président de l'Institut monétaire européen s'est entouré d'un groupe de conseillers pour commencer à réfléchir aux thèmes pouvant figurer sur les billets. Deux options ont ainsi été définies : une première option, dite traditionnelle, sur le thème des *« âges et des styles en Europe »*, puisant dans l'héritage culturel commun ; elle prévoyait que, sur une face, les coupures pouvaient illustrer une certaine période de l'Histoire, y compris éventuellement par un portrait.

Bien entendu, il ne pouvait s'agir de personnages trop marqués par leur histoire nationale, qui auraient posé des problèmes d'identification dans les autres pays. Sur l'autre face, elles devaient comporter des éléments de référence architecturale couvrant la même période. La deuxième option était celle d'un dessin contemporain ou abstrait.

DES consultations tous azimuts, y compris de représentants d'associations de mal-voyants, ont permis de préciser les critères d'esthétique, de lisibilité, de forme à retenir. Il a ainsi été décidé que chaque billet aurait une taille différente en fonction de sa valeur, à la fois dans le sens de la largueur et de la longueur, pour pouvoir être reconnu facilement au toucher. Les distributeurs automatiques de billets, de même que la lutte contre les faussaires, imposaient également de respecter des normes qui se sont peu à peu standardisées ces dernières années en Europe.

Il a fallu enfin trouver une solution pour tenir compte de l'exception de la Grèce, qui est le seul pays de l'Union européenne à ne pas utiliser le caractère romain dans l'écriture. On a donc réduit au minimum tout ce qui était écrit. Mais fallait-il ou non que le nom euro, qui doit figurer sur tous les billets, soit écrit aussi en grec ? Après tout, son étymologie même ne venait-il d'ailleurs pas de la Grèce ? Cette première réflexion achevée, un concours a été lancé officiellement, en février dernier, qui s'adressait à trois spécialistes par pays, choisis par les banques centrales. On souhaitait en effet s'adresser tout de suite à des spécialistes confirmés, connaissant les dernières techniques de fabrication des billets de banque, et non pas avoir une compétition ouverte à tous les talents artistiques, mais qui risquaient ensuite de poser des problèmes de réalisation insurmontables.

La monnaie n'est plus aujourd'hui, comme cela a longtemps été le cas en France, un travail d'abord basé sur la peinture. Pendant longtemps, les billets français se distinguaient des autres billets européens par un look un peu spécial mais les responsables de la Banque de France ont dû eux aussi se plier dans les années 80 aux nouvelles exigences technologiques et faire appel à des graphistes spécialisés, comme le graphiste franco-suisse Roger Pfung, créateur de la nouvelle gamme de billets sortis ces dernières années. Les concurrents retenus, qui avaient donc tous une expérience dans leurs pays, ont reçu un cahier des charges très détaillé, aussi bien sur le plan technique qu'esthétique. Il leur a été demandé de choisir de plancher soit sur les thèmes traditionnels, soit sur les thèmes abstraits modernes. Le concours, qui s'est achevé en septembre, a produit quarante-quatre séries complètes de sept coupures de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros, dont les maquettes ont été déposées chez un notaire de Francfort, pour que la sélection se passe sans que personne ne puisse identifier l'origine des projets. Le nom du vainqueur n'a été dévoilé au président de l'Institut monétaire, M. Lamfalussy, qu'à la veille de son départ pour Dublin, jeudi 12 décembre.

**On change de monnaie pour s'engager dans une voie nouvelle, pour se faire pardonner les temps difficiles ou pour promettre à ses concitoyens de nouveaux horizons**

A ce stade, un jury choisi personnellement par M. Lamfalussy, composé de spécialistes dans l'évaluation des billets, mais comprenant aussi des historiens d'art, des sociaux-psychologues, a été chargé d'opérer un premier tri de cinq séries de type traditionnel et cinq séries de type abstrait et d'expliciter dans un rapport les raisons de son choix. Puis, ces dix séries ont été confiées à des instituts de sondage pour voir comment les opinions publiques réagissaient. Leurs échantillons devaient comporter à la fois des personnes ordinaires et des personnes habituées à manier professionnellement de l'argent, comme des guichetiers de banque ou des chauffeurs de taxis.

IL s'agissait alors de tester si parmi les maquettes retenues, certaines heurtaient un pays, provoquaient des réactions particulières qui auraient pu les disqualifier ou si certaines, au contraire, rallaient des sensibilités.

Pour la première fois, il était demandé aux Européens de choisir un symbole de leur identité commune, qui fasse l'unanimité pour que, au moment de se séparer des billets nationaux, personne ne puisse avoir l'impression d'être précipité dans un monde étranger. Le rapport du jury et les résultats de ces sondages ont servi de base au choix définitif opéré le 3 décembre par les gouverneurs des banques centrales, dont on dit que la réunion a été beaucoup plus courte que prévu. Le lauréat a maintenant six mois pour achever le détail de sa gamme de billets, de manière à ce que la future banque centrale européenne, qui verra le jour dès que le choix des pays éligibles à la monnaie unique sera opéré début 1998, puisse mettre rapidement en œuvre le processus de fabrication.

Un concours a également été lancé cet été pour les futures pièces de monnaies européennes. Les responsables sont, cette fois, les ministères des finances des Quinze. Les pièces auront une face *« nationale »* propre à chaque pays et une face commune à tous les pays de l'Union monétaire. Il est prévu huit pièces allant de 1 cent (un centième d'euro) à 2 euros. Chaque euro est, en effet, divisé en centièmes, appelés cents, comme le franc est divisé en centimes. Pour distinguer ce cent du cent américain, il a été convenu d'inscrire sur les pièces euro cent. Les résultats de ce concours doivent être donnés au printemps prochain.

Il est prévu que, pour chacune des pièces, les dessins de la face commune doivent s'inspirer de trois thèmes au choix : éléments d'architecture ou motifs décoratifs, sauf monuments identifiables ; buts, idéaux, symboles de l'Union européenne ; personnalités européennes.

Pour la face nationale, il a été décidé d'avoir un dessin commun pour les pièces de 1, 2 et 5 cents, de 10, 20 et 50 cents. La face nationale française comportera les douze étoiles européennes disposées en cercle, entourant le motif central et la mention *« République française »* ou RF. Le motif doit être un symbole de la France ou de la République, un idéal, un personnage, un monument, site ou œuvre d'art.

*Henri de Bresson*
*Dessin : Hachfeld*

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



Le Monde

# ÉPARGNE - PLACEMENTS

## Au-delà des habituels contrats d'assurance-vie et des sicav monétaires

L'ANNÉE 1996 a été plutôt favorable aux épargnants. Les marchés d'actions et d'obligations ont enregistré des performances appréciables, dont bénéficient les portefeuilles boursiers mais aussi l'assurance-vie, toujours et de loin le placement préféré des Français. Va-t-elle le rester encore longtemps ? Rien n'est moins sûr.

Car les douze derniers mois ont été marqués par des évolutions majeures, dont l'investisseur va devoir tenir compte. Les recettes à la mode ces dernières années, l'assurance-vie et, plus encore, les sicav monétaires, ne présentent plus le même attrait qu'auparavant. Leurs avantages fiscaux et les rendements offerts se réduisent au moment même ou des alternatives apparaissent.

En tout cas, la poursuite en Europe et en France de la baisse des taux à court terme rend le placement monétaire et les sicav du même nom de moins en moins intéressantes. Celles-ci offrent, aujourd'hui, une rémunération après impôt à peine supérieure à 2 % et à l'inflation. Le Livret A, pourtant victime de retraits massifs depuis le début de l'année, offre un rendement bien meilleur : 3,5 % net d'impôt. Les sicav monétaires ont connu leur heure de gloire à la fin des années 80 et au début des années 90, quand la conjonction d'une fiscalité très favorable et de taux à court terme élevés en ont fait un produit d'épargne parmi les plus rémunérateurs. Une aberration, puisque le placement le moins risqué devenait le plus rentable ! Cette période est aujourd'hui révolue. Les placements les plus sûrs et les plus liquides offrent une rémunération faible, tandis que les plus rentables (actions, obligations) sont plus risqués et s'inscrivent dans une optique d'investissement à moyen et long terme.

Seule exception à souligner, le Plan d'épargne logement (PEL), qui offre un rendement « anormalement » élevé (5,25 % net d'impôt) digne de l'obligataire. Comme le taux de rémunération est acquis à l'ouverture du PEL, même si le prêt bonifié qui y est attaché n'est pas l'objectif de l'investisseur, autant en ouvrir un. Le PEL peut accueillir jusqu'à 400 000 francs, et les fonds y sont bloqués pendant quatre ans.

L'autre évolution majeure de l'année, c'est l'annonce de la création, dans les prochains mois, de fonds de pension ou fonds d'épargne-retraite. Un rival de taille pour l'assurance-vie et un type d'épargne auquel les Français vont devoir culturellement s'habituer. Les fonds de pension auront une durée de vie considérable, de l'ordre de cinquante ans (trente ans de cotisations et vingt ans de versement d'une rente). Ensuite, en dehors d'une fraction des sommes placées, il s'agira d'une rente qui fournira un complément de revenu et pas d'un capital placé et récupéré. Enfin, compte tenu de leur horizon de placement à très long terme, les fonds de pension seront, pour l'essentiel, investis sur les marchés d'actions. Les Français vont donc devenir, peut-être sans trop le savoir, des détenteurs d'une part croissante du capital des entreprises. Via l'assurance-vie, qui est investie avant tout dans les obligations d'Etat, ils étaient déjà devenus, sans s'en rendre compte, les principaux créanciers de la France.

*Eric Leser*

DESSIN FRÉDÉRIQUE BERTRAND


■ **Places boursières au sommet**

Les Bourses de New York, Londres et Francfort ont atteint des sommets historiques et affichent, depuis douze mois, des performances remarquables. Mais la baisse des taux généralisée, qui explique les records, pourrait toucher à sa fin en 1997. p.II

■ **Nette suprématie des sicav actions**

Les performances réalisées en 1996 marquent la suprématie des sicav actions. A la fin du mois de novembre, elles affichaient un gain moyen de 24,09 %, et devancent les sicav obligataires (+ 8,55 %) qui, elles-mêmes, distancent largement les sicav monétaires (+ 3,55 %). p.III

■ **Le palmarès Fininfo des sicav**

p. IV à VII

■ **Un tournant pour l'assurance-vie**

Après sa croissance exceptionnelle des dernières années, ce placement devrait payer la baisse de ses rendements et la concurrence des fonds de pension. p. VIII

■ **Le début des fonds de pension**

Cette nouvelle forme de retraite complémentaire par capitalisation va tenter de convaincre les Français dès 1997. p. VIII


# Une bonne année pour les marchés d'actions

**La Bourse de Paris a affiché une excellente performance au cours des douze derniers mois malgré les soubresauts de décembre. Mais, pour 1997, les analystes font preuve d'un optimisme modéré**

CES douze mois écoulés resteront-ils dans les mémoires comme un bon souvenir pour les boursiers français ? Sans aucun doute, si l'on prend comme critère le gain annuel enregistré par les valeurs françaises. Depuis 1993, dernier exercice gagnant (+ 22,1 %), l'indice CAC 40 avait enchaîné une année de baisse sensible (- 17,1 %) avant d'afficher un exercice étale (- 0,5 %). Cette année, les valeurs ont progressé de 18 % et même fugitivement gagné 24 % au cours des dernières séances de novembre avant d'être victimes d'une petite correction au début du mois de décembre.

Bonne année également en termes d'introduction. La cote officielle s'est enrichie de cinq nouvelles valeurs – comme en 1995 –, et le second marché a accueilli plus de trente entreprises alors qu'une vingtaine de sociétés avaient tenté l'aventure boursière en 1995. Le nouveau marché, qui compte moins d'une année de transactions, a accueilli pour sa part dix-huit nouvelles valeurs.

Reste que l'actionnaire français, même douché par les soubresauts de Wall Street en ce mois de décembre, reste largement gagnant. Toutefois, s'il comptait sur le traditionnel « *rally* » de fin d'année pour augmenter ses gains, il en est pour ses frais. Ce n'est pas une véritable surprise : la très forte progression des valeurs françaises, sans la moindre consolidation, faisait crier « casse-cou » à de nombreux analystes. Depuis le début du mois de septembre, l'indice CAC 40 a entamé une progression qui l'a conduit à un chéven de son record historique (2 368,94 points le 2 février 1994). André Fortin, analyste chez Meeschaert-Rousselle, estimait alors que l'actuelle progression de la cote parisienne était franchement « *déraisonnable* », ajoutant que plus rapide était l'ascension, plus violente serait la chute.

Pourtant, et presque paradoxalement, dans un contexte social et politique français fragile, la Bourse de Paris continue de bénéficier d'une conjoncture favorable. Cette dernière repose sur la poursuite de la baisse des taux à long terme et surtout, sur la perspective d'une reprise de la croissance en Europe l'année prochaine.

**De janvier à la fin novembre, on a dénombré pas moins de trente-huit offres publiques d'achat, une demi-douzaine d'offres publiques d'échanges (OPE) et une cinquantaine d'offres publiques de retrait (OPR)**

Le marché parisien profite également de toutes les opérations financières en cours : fusions et acquisitions, restructurations, simplifications des organigrammes, ou de simples rumeurs comme celles qui, au cours des dernières séances, ont créé de l'agitation sur des valeurs dites spéculatives comme Club Méditerranée ou Accor.

De janvier à la fin novembre, on a dénombré pas moins de trente-huit offres publiques d'achat, une demi-douzaine d'offres publiques d'échange (OPE) et une cinquantaine d'offres publiques de retrait (OPR). Ces opérations, notamment dans le secteur financier – à l'image de l'offre publique d'échange (OPE) lancée par AXA sur l'UAP – sont du « pain bénit » pour les marchés d'actions. Elles sont aussi souvent suivies de reclassements de participations.

Les boursiers pronostiquent pour l'an prochain de nouvelles modifications dans la liste de participations d'investisseurs aussi importants que Suez et Paribas. Un autre secteur fait l'objet de toutes les attentions, c'est celui de la distribution. Le coup d'envoi a été donné avec l'OPA d'Auchan sur Docks de France. Mais, depuis, il y a eu l'opération Carrefour/Cora. Au dire des analystes, « les grandes manœuvres » devraient se poursuivre.

Il ne faut pas non plus négliger l'arrivée des fonds de pension qui, l'an prochain, deviendront une réalité. Ces fonds devraient apporter un flux régulier de liquidités vers le marché des actions et devenir des actionnaires stables et fidèles des grandes valeurs de la cote. Les liquidités prêtes à entrer sur le marché ne manquent pas à Paris et pourraient, par leur seule présence, soutenir la tendance au moins jusqu'au début de l'année prochaine.

L'analyse est simple, note Jacques-Antoine Bretteil, de la société de Bourse Leven : en cette fin d'année, les épargnants, largement investis en produits monétaires, vont recevoir leur compte de gestion. Quand ces derniers verront que, sur la période, les sicav monétaires leur auront rapporté moins de 4 % sur l'année, ils tireront les leçons de leur investissement. Cette baisse de rentabilité des produits monétaires va immanquablement provoquer des arbitrages. Les sommes en jeux sont d'importance, puisque environ 900 milliards de francs sont encore investis dans les produits monétaires.

Les analystes font pourtant preuve pour 1997 d'un optimisme tempéré. Selon un sondage réalisé par la Sofres pour le compte de l'hebdomadaire financier *La Vie française* à la mi-novembre – c'est-à-dire bien avant le trou d'air qu'ont connu les valeurs françaises au cours de la première semaine de décembre – une majorité de professionnels de la place voit l'indice CAC 40 osciller entre 2 400 et 2 500 points à la fin de l'année prochaine. C'est-à-dire gagner entre 8 % et 13 % par rapport à ces niveaux actuels.

Les gestionnaires de portefeuille sont les plus optimistes puisqu'ils sont 44 % à se situer dans la fourchette haute des estimations. En revanche, 15 % des personnes interrogées estiment que la Bourse de Paris pourrait baisser et à peu près autant voient l'indice CAC 40 franchir la barre des 2 500 points.

Le courtier américain Merrill Lynch, qui continue à conseiller ses clients de « surpondérer » les valeurs françaises, avait déjà affiché sa confiance dans le marché français en 1996. Pour l'année qui s'annonce, il prévoit un indice CAC 40 à 2 500 points. Les experts de la Caisse des dépôts pensent, pour leur part, que l'indice CAC 40 avoisinera les 2 300 points à la fin du mois de juin 1997.

Les dernières hausses de la Bourse de Paris ont conduit à un PER (price earning ratio) – rapport cours/bénéfice – de près de 20, alors que le PER « normal » se situe aux alentours de 15, zone d'achat. Le marché serait donc surévalué, à moins que les entreprises françaises voient leur rentabilité s'apprécier plus vite que prévu.

Tout dépendra donc de la vigueur de la croissance économique en 1997. Les experts de la Caisse pronostiquent une conjoncture toujours peu favorable de la demande alors que, du côté de l'offre, les entreprises en se restructurant présenteront des profils de plus en plus satisfaisants en matière de contrôle des coûts et de progression des bénéfices.

Les observateurs les plus pessimistes estiment que cela ne sera pas forcément suffisant pour permettre à la Bourse de Paris de repartir. Le Crédit suisse pronostique un retour vers les 2 080 points du CAC 40 à l'horizon de trois mois. La Compagnie parisienne de réescompte envisage même un retour vers les 2 000 points.

*François Bostnavaron*

# Les places financières internationales ont connu une année 1996 euphorique

## Les marchés d'actions ont bénéficié un peu partout dans le monde d'un contexte très favorable, marqué à la fois par la poursuite de la baisse des taux, l'absence de tensions inflationnistes et un petit rebond de la croissance en Europe

**L'année 1996 restera comme un très bon cru pour les Bourses mondiales. La plupart des grandes places ont battu des records et affichent d'excellentes performances à l'image de Wall Street (+ 26,5 %), Francfort (+ 28,3 %), Amsterdam (+ 28,2 %), Madrid (+ 30,9 %) et Hongkong (+ 33,2 %). Londres, qui a pourtant atteint des sommets historiques, a été plus en retrait avec un gain de 9,4 %, Tokyo a seulement progressé de 3,6 %. Les deux facteurs majeurs qui contribuent à la valorisation des cours de Bourse, à savoir l'évolution des taux d'intérêt et celle des bénéfices des entreprises, étaient orientés favorablement au cours des derniers mois. Mais l'environnement économique devrait devenir moins favorable, et les marchés se fragilisent, comme l'a démontré la secousse du vendredi 6 décembre. Les analystes craignent à la fois la fin du mouvement de baisse des taux courts en Europe et la remontée attendue dans les six prochains mois du loyer de l'argent aux Etats-Unis pour éviter la surchauffe économique outre-Atlantique.**

L'ANNÉE 1995 avait mal commencé sur les places financières contaminées par la crise mexicaine, et s'était finalement bien terminée, surtout pour Wall Street et les marchés obligataires. En 1996, la tendance est restée favorable tout au long de l'année à la fois sur les marchés de taux et d'actions. Mais elle devient plus incertaine aujourd'hui après des performances exceptionnelles de la plupart des Bourses.

Ces dernières ont profité à plein d'un environnement très favorable, marqué à la fois par le maintien d'une croissance solide outre-Atlantique, une reprise de l'activité au Japon et en Europe au début de l'année, l'absence de tensions inflationnistes et la poursuite de la baisse des taux à long terme (en Europe et aux Etats-Unis) et à court terme (uniquement en Europe). Les deux facteurs majeurs qui contribuent à la valorisation des cours de Bourse, à savoir l'évolution des taux d'intérêt et celle des bénéfices des entreprises, étaient orientés favorablement au cours des derniers mois.

Du coup, la hausse depuis le 1er janvier a permis à *Wall Street* (+ 26,5 %), Francfort (+ 28,3 %), Bruxelles (+ 20,7 %), Amsterdam (+ 28,2 %), Madrid (+ 30,9 %) et Hongkong (+ 33,2 %) de battre des records historiques. Londres, qui a pourtant atteint des sommets, a été plus en retrait avec un gain de 9,4 %, et Tokyo a seulement progressé de 3,6 %. En 1995 les Bourses de New York, Londres, Francfort, Hongkong et Tokyo avaient progressé respectivement de 33,5 %, 20,3 %, 7 %, 23 % et 0,7 %. De telles performances, 60 % de hausse à New York, 35 % à Francfort et 30 % à Londres en deux ans, ne peuvent pas se reproduire très longtemps.

L'environnement économique devrait devenir plus difficile en 1997. Les analystes craignent à la fois la fin du mouvement de baisse des taux courts en Europe et la remontée attendue dans les six prochains mois du loyer de l'argent aux Etats-Unis pour éviter la surchauffe économique outre-Atlantique après plus de six ans de croissance ininterrompue et un taux de chômage historiquement faible. La possibilité de voir se réaliser plus rapidement que prévu un tel scénario a provoqué vendredi 6 décembre pendant quelques heures des ventes *paniques* sur les principales places boursières.

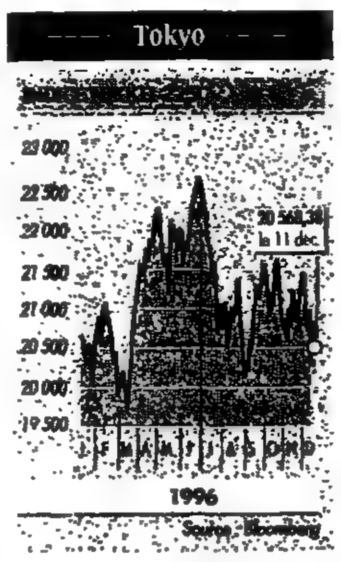


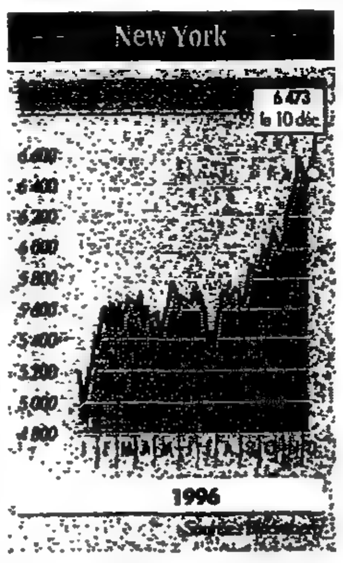


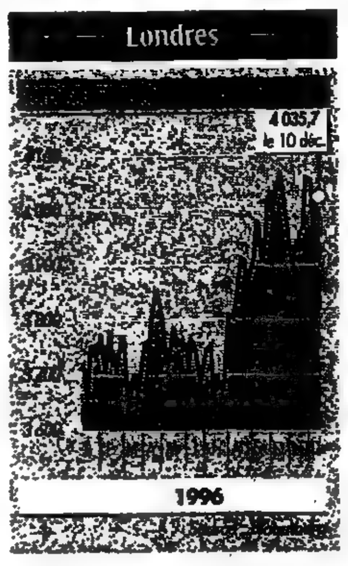

> Les experts de Goldman Sachs recommandent aujourd'hui de réduire la part des actions dans la plupart des portefeuilles

Paris, Francfort et Londres perdaient alors entre 4 % et 5 %, et Wall Street a entamé la journée sur un plongeon de 2,3 %. Finalement, les marchés se sont repris. Mais cet accès de faiblesse soudain révèle leur fragilité.

Il a suffi qu'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, s'inquiète d'une possible surévaluation des actifs boursiers et que Reimut Jochimsen, un membre du conseil de la Bundesbank, affirme que la politique *monétaire n'est pas faite pour soutenir la croissance*, pour provoquer un trou d'air sur les places financières. Les propos de M. Greenspan ont été interprétés comme l'annonce d'une hausse des taux américains à venir et ceux de M. Jochimsen comme le signal de la fin de la baisse des taux en Europe.

La Réserve fédérale américaine (Fed) semble se préoccuper de l'envolée ininterrompue des cours à Wall Street. Non seulement M. Greenspan a évoqué le 6 décembre dans un discours qui se voulait théorique *« l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers et les conséquences de la *« formation d'une bulle financière »*, mais le 25 novembre, déjà, le *Wall Street Journal* rapportait que l'institut d'émission *« apprécierait un peu moins d'exubérance »* et ne verrait pas d'un mauvais œil *« une légère décrue des cours »*. La Bourse américaine a gagné 170 % depuis six ans.

L'inquiétude de la Fed rejoint celle de la BRI (Banque des règlements internationaux). Dans son rapport, publié en novembre, sur l'évolution des marchés financiers au troisième trimestre, la banque des banques centrales souligne que *« l'euphorie régnant sur les marchés est susceptible d'accroître les risques pris par les investisseurs »*.

Selon une étude publiée au début du mois de décembre par l'Union de banques suisses (UBS), il existe deux scénarios majeurs possibles pour les marchés en 1997. Le premier est celui d'un ralentissement général des économies, plus marqué qu'attendu, notamment aux Etats-Unis et en Asie. Le second scénario, a contrario, s'appuie sur un dynamisme persistant aux Etats-Unis et un rebond assez sensible de la croissance en Europe. Les économistes de l'UBS penchent plutôt pour la deuxième hypothèse, mais dans les deux cas, les marchés d'actions se trouveront face à un environnement moins favorable qu'en 1996. En cas de ralentissement de l'activité au cours des prochains mois, marqué par un atterrissage brutal aux Etats-Unis et résultant en Europe de politiques budgétaires très rigoureuses pour se conformer aux critères de Maastricht, les taux d'intérêt resteront orientés à la baisse. Mais il y aura de mauvaises surprises du côté des bénéfices des entreprises.

Si en revanche le second scénario se vérifie, la rentabilité des sociétés cotées sera bien meilleure, mais il risque d'y avoir des secousses importantes sur les marchés de taux.

Voilà pourquoi les experts de la banque américaine Goldman Sachs recommandent aujourd'hui de réduire la part des actions dans la plupart des portefeuilles. Ils soulignent que, pris dans leur ensemble, les marchés d'actions ont gagné 13 % cette année, ce qui est une bonne performance. Ils jugent que le potentiel de gain à Wall Street est très limité et ne croient pas à un rebond de l'activité et de la Bourse au Japon dans les prochains mois.

Ils parient en revanche plus sur les marchés d'Europe continentale. *« En Europe, le redressement de la rentabilité des entreprises devrait se traduire par une hausse de 20 % des bénéfices au cours des prochains mois »*, écrit Jeffrey M. Weingarten de Goldman Sachs. *« Les entreprises allemandes, françaises et des pays scandinaves devraient connaître une progression de 30 % de leurs profits l'an prochain »*, ajoute-t-il.

Le plus grand gestionnaire de fonds américain, Fidelity, a un raisonnement similaire. Dans son bulletin de fin d'année sur les marchés européens, Fidelity explique que *« les raisons de favoriser les marchés d'actions européens sont nombreuses... l'environnement politique et économique est en train de modifier le comportement des sociétés européennes... qui s'intéressent de plus en plus à créer de la valeur pour leurs actionnaires »*.

### *Les marchés émergents attirent les capitaux*

**A l'image des autres places financières, les marchés émergents, c'est-à-dire les bourses des pays en développement rapide d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et du Proche-Orient, se sont plutôt bien comportés cette année. Elles ont bénéficié de l'afflux de capitaux toujours plus importants qui, selon le FMI, avaient déjà atteint, en 1995, 228 milliards de dollars (1 160 milliards de francs). Les pays émergents sont devenus la destination de prédilection d'investisseurs qui recherchent une denrée rare : la croissance économique.**

**Cette année, certains marchés comme la Russie, la Hongrie, la Turquie, le Vénézuela ou la Chine affichent des gains supérieurs à 100 % en monnaie locale et en dollar. De nombreuses places émergentes ont progressé de plus de 30 % en un an comme Hongkong (+ 33 %), Taïwan (+ 34 %), l'Argentine (+ 58 %) ou le Portugal (+ 30 %). Finalement, seuls la Thaïlande (– 30 %), la Corée du Sud (– 20 %), et Israël (– 7 %) affichent des reculs sensibles.**

**Eric Leser**

# Les sicav peuvent faire mieux que les indices boursiers

LES ANGLO-SAXONS appellent cela « battre le marché », autrement dit obtenir un gain supérieur à la progression de l'indice boursier reflétant l'évolution de l'ensemble des actions cotées sur une place. Existe-t-il des sicav qui « battent le marché » régulièrement ? Ou, au contraire, les performances passées ne laissant rien augurer de l'avenir, est-il finalement préférable de souscrire à un produit qui se contente de copier l'indice du marché ? Les deux thèses ont chacune leurs partisans chez les professionnels de la finance, mais ces polémiques ne sont pas neutres.

### *Le CAC 40 « oublie » les dividendes*

**Sur les cinq dernières années, les sicav actions françaises ont rapporté en moyenne 50 %. Une performance double de la progression de l'indice CAC 40, qui n'a pas dépassé 25 % sur la même période. Mais il faut tenir compte du fait que le gain des sicav est calculé dividende réinvesti, contrairement à l'indice boursier. Une différence qui n'est pas négligeable puisqu'un dividende moyen de 3 % réinvesti chaque année sur des titres dont la valeur monte annuellement de 5 % représente à l'arrivée environ 16,5 % de mieux sur cinq ans. Égaler un indice qui « oublie » les dividendes n'a donc rien d'un résultat brillant pour une sicav. Quant aux formules d'investissement boursier à capital garanti redistribuant 40 % ou 60 % de la progression éventuelle de l'indice CAC 40 hors dividende, elles coûtent vraiment très cher en frais cachés !**

Il y a dix ans, l'épargnant se voyait incité à l'audace. Aujourd'hui, son interlocuteur lui prêche plus volontiers la prudence. Les baisses répétées sur le marché des actions françaises (en 1987, 1990, 1992, 1994 et 1995) ont tué l'espoir de gains faciles. Et appris aux conseillers, qu'en cas de déception, leur client est prompt à se retourner contre eux...

Prendre la décision d'investir *en actions par le biais d'une sicav*, la formule la plus accessible au grand public, oblige l'épargnant à répondre à trois catégories de questions. Le placement en actions avec les risques qu'il comporte est-il adapté à sa situation et à ses objectifs particuliers (les actions sont le placement le plus rentable, mais il faut les conserver quinze ans pour en être sûr) ? Le moment est-il bien choisi (la hausse n'est-elle pas déjà passée, le *marasme va-t-il durer*) ? Quel produit retenir (y a-t-il des bonnes sicav et des mauvaises) ?

Apporter des réponses à toutes ces interrogations n'est évidemment pas aisé. D'où la tentative de simplifier les deux dernières. Le problème de la date d'entrée sur le marché peut être résolu en investissant régulièrement des sommes identiques. Quant à la troisième question, de nombreux vendeurs de produits financiers éliminent l'obstacle en décrétant que toutes les sicav actions se valent, car il serait impossible sur le long terme de réaliser des performances boursières supérieures à la moyenne du marché.

La vogue que connaissent les sicav dites « indicielles » s'explique de cette façon. Ces fonds consistent à reproduire artificiellement un portefeuille identique à l'indice boursier choisi comme référence. Les transactions étant peu fréquentes et la gestion passive, puisqu'il s'agit seulement de copier un indice, les frais de gestion sont limités (de 0,10 % à 0,30 % par an au lieu de 1 % pour une sicav actions gérée activement). Voilà pour les avantages objectifs. Mais si ces sicav sont devenues la coqueluche de nombreux gestionnaires de fonds de pension aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, en Belgique, et si beaucoup ont été récemment créées en France, c'est pour une autre raison.

| Catégories des sicav | depuis le 1-1-96 | Encours à fin novembre 1996 en millions de francs |
|---|---|---|
| **ACTIONS** | | |
| France | 29,62 | 142 668 |
| Europe | 27,96 | 14 578 |
| Amérique | 28,50 | 2 531 |
| Asie-Pacifique | 5,79 | 10 076 |
| Autres internationales | 20,01 | 25 133 |
| **DIVERSIFIÉES** | | |
| France | 15,34 | 23 229 |
| Internationales | 17,42 | 47 743 |
| Immobilières et foncières | 11,94 | 10 399 |
| Or et matières premières | 18,79 | 3 507 |
| Convertibles | 13,00 | 8 901 |
| **MONÉTAIRES** | | |
| Francs | 3,27 | 910 207 |
| **OBLIGATIONS** | | |
| Françaises de capit. ou à revenu annuel | 9,12 | 278 332 |
| Françaises à coupons multiples | 7,95 | 146 472 |
| Internationales | 11,62 | 36 893 |

*Source : Fininfo.*

*« Depuis que nous avons remplacé nos anciennes sicav par des produits reflétant les indices, nous n'avons plus de problèmes avec nos clients sur nos choix de gestion. C'est le marché qui est responsable de la performance, pas nous »*, explique avec satisfaction le dirigeant de la filiale française d'une compagnie d'assurance-vie britannique. Avant d'avancer l'argument décisif : *« Toutes les études le prouvent, personne ne peut battre le marché. »*

En réalité, les chiffres montrent surtout que les sicav indicielles actions françaises sont bien peu performantes. Depuis le début de l'année, elles ont rapporté environ 5 % de moins que les meilleures sicav actions investies sur les grands titres. Un chiffre confirmé par les services de Paribas spécialisés dans l'analyse des résultats de la gestion maison, qui estiment à 5 % le gain supplémentaire permis par la sélection des valeurs dans la performance de Parfrance, une sicav qui s'efforce de battre le CAC 40 par une gestion active. Sur cinq ans, la performance des sicav indicielles est encore moins convaincante : elles n'ont réalisé que la moitié des gains enregistrés par la moyenne des sicav gérées de façon classique.

#### SÉLECTIVITÉ

Le verdict est sans appel : en période de ralentissement économique, la sélectivité s'impose, car toutes les valeurs ne peuvent pas progresser de façon équivalente. De surcroît, les sicav indicielles actions peuvent s'avérer très dangereuses dans une période de forte baisse. Le souscripteur n'a en effet pas toujours concience d'être en permanence totalement investi sur le marché, contrairement à ce qui se produit avec une sicav classique d'un grand réseau dont le gestionnaire prend la liberté de diminuer l'exposition, quand le marché paraît devoir se retourner durablement.

L'argument massue des partisans de la soumission aux indices, c'est que, sur le long terme, même le meilleur gestionnaire ne réussira pas à battre le marché, sauf à prendre des risques insensés. Cette thèse se réclame des nombreux travaux des professeurs d'économie américains ayant étudié la relation entre le rendement et le risque. Certains en ont tiré la conclusion que si tous les intervenants sur le marché boursier étaient compétents et efficaces, toutes les actions seraient forcément évaluées à leur prix en fonction du risque existant sur les gains futurs des sociétés concernées. Tout gain supérieur ne résulterait donc pas du flair particulier d'un gestionnaire compétent mais d'un risque supplémentaire. Et personne sur le long terme ne serait à même de battre le marché. Il est tout de même à noter que le journaliste financier Peter L. Bernstein, qui s'était fait le champion de ces théories, a finalement jugé bon de reconnaître dans son livre le plus récent qu'il existe tout de même des gérants capables de battre de façon répétée le marché.

Pour ce qui concerne les sicav actions françaises, il suffit de consulter les différents classements publiés dans la presse pour constater que les mêmes noms reviennent fréquemment en tête. Et d'autres en queue. *« 20 % des gérants battent régulièrement les indices, 80 % font moins bien »*, explique Gilles du Fretay, président de HDM, une société qui constitue des fonds de fonds pour de grands investisseurs en sélectionnant les sicav les plus performantes. *« Mais pour vraiment juger une sicav, il faut considérer son comportement sur une période comprenant à la fois un cycle haussier et un cycle baissier. »* De ce point de vue, on peut remarquer que parmi les dix meilleures sicav actions françaises arrivées en tête il y a un an sur la période 1993-1995 (période marquée par une forte hausse suivie par deux années de baisse), trois sont encore parmi les dix meilleures en 1996 : France-GAN, Etoile Second Marché, AGF Invest, et une autre, Invesco Actions françaises, se classe treizième. On peut aussi relever que les vingt premières sicav sur l'année 1996 étaient déjà il y a un an toutes classées dans le premier tiers (avant la trentième place) pour leurs performances sur les trois années précédentes.

**Alain Vernot**

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



# Il est temps de se séparer des sicav monétaires

## Leur rendement est devenu très faible

**UN RÈGNE** prend fin ! Les sicav monétaires, appelées aussi sicav de trésorerie, n'ont jamais présenté aussi peu d'intérêt. Le placement roi du début de la décennie n'offre plus qu'un rendement d'environ 3 % par an, contre 10 % il y a quatre ans. Raison de cette disgrâce : les taux d'intérêt à court terme, ceux qui sont à la base du rendement des sicav monétaires, ne cessent de baisser : 3,25 % par an, contre 7 % il y a dix-huit mois. Et il n'y a pas de raisons que cela change : *« Étant donné la conjoncture économique, et même si l'on voit des signes de reprise en France et en Allemagne, les taux d'intérêt à court terme resteront bas et pourraient même encore baisser marginalement »*, estime Dominique Ainouz, directrice de la gestion financière de CDC Trésor.

De plus, la fiscalité sur les gains des sicav monétaires n'a cessé de s'alourdir. Depuis le début de l'année, le seuil qui déclenche l'imposition des plus-values sur les cessions de sicav monétaires est fixé à 0 franc, au lieu de 50 000 francs en 1995. Résultat : les plus-values dégagées sur les ventes sont systématiquement taxées à 19,9 %. Tout compte fait, les sicav de trésorerie ne rapportent qu'un peu plus de 2 % net d'impôt. C'est-à-dire rien en tenant compte de l'inflation !

Pourtant les particuliers détiennent encore quelque 400 milliards de francs investis sur ces produits. *« Les épargnants commencent seulement à prendre conscience que pour avoir une rémunération intéressante, il est temps de déplacer son épargne »*, explique Michèle Loison, responsable des produits destinés aux particuliers au Crédit lyonnais. Plusieurs placements peuvent remplacer avantageusement les sicav monétaires avec tout aussi peu de risque.

D'abord, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est grand temps d'ouvrir un plan d'épargne-logement (PEL). Destiné aux candidats à la propriété, ce produit est aussi un excellent placement, qui permet de rémunérer à 5,25 % net d'impôts jusqu'à 400 000 francs, à la condition de verser 3 600 francs par an au minimum et de ne pas toucher à son épargne pendant quatre ans. Pour les autres, les banquiers ont, depuis plusieurs années, déployé des trésors d'imagination pour construire des familles de produits dont la caractéristique commune est la quasi-absence de risque.

Les plus connus sont les fonds garantis sur lesquels 70,7 milliards de francs sont actuellement investis. Le fonctionnement de ces produits est assez simple. Au bout de trois ans ou cinq ans, l'épargnant est certain de retrouver sa mise de départ, plus un intérêt qui est fixé à l'avance ou qui est calculé en fonction de la hausse des marchés boursiers. Malheureusement, les produits garantis ne peuvent être souscrits que pendant les semaines qui suivent leur lancement. Il peut donc être judicieux de s'intéresser à une nouvelle race de fonds que l'on peut acheter et vendre à tout moment.

### Plusieurs produits peuvent les remplacer avantageusement

En partant du constat qu'un investisseur particulier ne peut pas toujours saisir au bon moment les opportunités qui se présentent sur les marchés financiers, certains établissements, comme le Crédit du Nord ou la BNP, ont imaginé des produits qui répliquent la gestion réservée généralement aux clients disposant d'un patrimoine important. Trois types de gestion sont proposés, mais c'est la première, baptisée souvent *« prudente »*, qui offre une excellente alternative aux sicav monétaires. Au moins la moitié des titres détenus dans ces fonds sont identiques à ceux que l'on trouve dans les sicav monétaires.

Leur avantage vient du fait que les gestionnaires achètent des actions et des obligations, ce qui a pour conséquence de gonfler la performance. Des établissements comme Paribas ou la Banque OBC ont été les premiers à proposer ces produits à leurs clients. Le Crédit du Nord, il y a un an, et la BNP, récemment, les ont imités. D'autres, comme les Banques populaires ou le Crédit lyonnais, devraient leur emboîter le pas au début de l'année prochaine.

L'inconvénient de type de sicav, c'est qu'il faut les détenir environ deux ans pour qu'elles produisent le maximum de leurs effets. A plus court terme, le choix d'un placement sans risque s'avère plus délicat.

Ceux qui souhaitent faire fructifier une somme dont ils n'auront pas besoin avant quelques mois, pour acheter un logement, une voiture ou payer ses impôts, n'ont pas l'embarras du choix. La baisse du rendement des sicav monétaires redonne de l'attrait au bon vieux livret A des Caisses d'épargne et de La Poste. On peut y déposer jusqu'à 100 000 francs, avec un rendement assuré de 3,5 % par an net d'impôts. Le Codevi, disponible dans n'importe quel établisement bancaire, permet, dans les mêmes conditions, de placer en toute tranquillité 30 000 francs supplémentaires.

Au-delà, la seule façon de rémunérer sa trésorerie destinée aux dépenses courantes reste l'achat de sicav monétaires. Néanmoins, l'épargnant qui accepte de prendre un risque réel mais limité peut avoir recours à des sicav monétaires d'un autre type, comme les sicav de trésorerie, dynamiques. Ces produits offrent un rendement supérieur d'environ 2 points aux sicav monétaires classiques (5 % sur un an selon Europerformance). Explication : les gestionnaires de ces fonds achètent des obligations de courte durée (moins de deux ans) plus rémunératrices que les titres contenus dans le portefeuille des sicav monétaires classiques.

Ces produits souffrent néanmoins de trois handicaps. Sur quelques semaines, la valeur des parts de ces sicav peut théoriquement baisser, il vaut donc mieux les détenir au moins six mois pour obtenir le meilleur rendement. Ensuite, la mise initiale demandée est dans certains cas élevée. Ainsi, pour certaines sicav, la valeur de la part dépasse 100 000 francs. Enfin, les droits d'entrée, et éventuellement les frais de sortie, peuvent amputer une partie des gains.

*Joël Morio*

### *Vendre ses parts sans payer d'impôts*

**L'imposition des gains des sicav monétaires n'a cessé de s'alourdir au cours des dernières années. La seule façon de ne pas abandonner une bonne partie de ses gains au fisc, lorsqu'on cède ses titres, est d'investir dans l'immobilier, car le gouvernement a pris des mesures d'incitation fiscale pour « vider » les sicav monétaires. Le marché est simple : utiliser le produit de la vente des sicav avant le 31 décembre pour acheter un bien immobilier. Les sommes doivent être employées dans un délai de deux mois au maximum pour payer le logement acquis : neuf ou ancien, résidence principale ou secondaire, maison ou appartement destiné à la location. Cette exonération joue aussi pour l'achat d'un terrain ou pour la réalisation de travaux importants (grosses réparations, agrandissement, reconstruction). Cet avantage fiscal ne comporte aucun plafond : quel que soit le montant des sicav vendues les plus-values sont exonérées si la totalité du prix de cession est réutilisée pour payer le logement.**

# Les sicav investies en actions ont été, de loin, les plus performantes en 1996

## Les obligataires affichent des résultats honorables

**Si les performances réalisées en 1995 avaient consacré la suprématie des sicav obligataires (+ 11 %), les résultats de 1996 marquent la suprématie des sicav actions. A la fin du mois de novembre, celles-ci affichaient un gain moyen de 24,09 %, selon les statistiques de l'agence d'informations financières Fininfo. Elles devancent les sicav obligataires (+ 8,55 %) qui, elles-mêmes, distancent largement les monétaires (+ 3,35 %).**

**L'ANNÉE 1996** a été marquée par une nette différenciation des rendements des grandes catégories de sicav. Avec une performance, fin novembre, de 24,09 %, selon les statistiques établies par l'agence d'informations financières Fininfo, les sicav actions arrivent nettement en tête. Elles devancent les sicav obligataires (+ 8,55 %) qui, elles-mêmes, distancent largement les sicav monétaires (+ 3,35 %). Ces écarts importants contrastent avec le nivellement observé en 1995 (+ 6 % pour les sicav monétaires France, + 11 % pour les sicav obligataires, + 1,05 % pour les sicav actions France et + 6,05 % pour les sicav actions Europe).

L'année 1996 se caractérise aussi par un retour à une hiérarchie de performances conforme à la logique financière, qui veut que la rémunération des capitaux soit proportionnelle au risque pris par l'investisseur. Depuis le 1er janvier, les fonds d'actions ont « rapporté » sept fois plus que ceux de trésorerie.

Si elles restent le plus sûr des placements, les sicav monétaires sont désormais les moins rentables. La période du début des années 90, où elles dégageaient des performances supérieures à 10 %, est révolue. Compte tenu de la fiscalité qui leur est attachée, les sicav monétaires offrent désormais une rémunération inférieure à celle du Livret A. En termes réels (hors inflation), elle tombe à 1 %.

La chute historique, tant par son ampleur que par sa rapidité, des taux d'intérêt à court terme observée en France depuis la fin du mois d'octobre 1995 explique les piètres résultats des fonds monétaires.

Au cours de cette période, la Banque de France, prenant acte du redressement du franc face à la monnaie allemande et des efforts de rigueur budgétaire déployés par le gouvernement, a massivement assoupli sa politique monétaire. Elle a réduit à treize reprises son principal taux d'intervention, celui des appels d'offres, qu'elle a ramené de 5 % à 3,20 %, son plus bas niveau depuis vingt-cinq ans. Plus spectaculaire encore, les rendements à trois mois se sont, dans le même temps, repliés de 7 % à 3,40 %.

#### DÉCRUE IMPRESSIONNANTE

En termes d'encours, les sicav monétaires ont bien résisté à la décrue impressionnante de leur rémunération, et elles continuent d'occuper une place prépondérante dans le paysage des placements financiers en France. La valeur des 355 sicav recensées dans cette catégorie par Fininfo s'établissait, fin novembre, à 935,58 milliards de francs, en progression de 4,21 % depuis le début de l'année. Cette apparente stabilité cache toutefois une évolution contrastée. Si l'encours des sicav monétaires avait fortement progressé au cours du premier trimestre, il s'est régulièrement replié depuis (encore 4 milliards de francs de retraits au mois de novembre). Il reste toutefois que les ménages français, qui avaient réagi très rapidement à l'annonce, à la fin du mois de janvier, de la baisse du taux du Livret A, ramené de 4,5 % à 3,5 %, en retirant leurs fonds par dizaines de milliards de francs, ont montré beaucoup plus d'inertie face à la baisse des rendements des sicav monétaires.

Selon les experts, l'année 1997 s'annonce difficile pour les sicav monétaires. La faible reprise économique attendue en France devrait se traduire par le maintien d'une politique monétaire accommodante, c'est-à-dire des taux d'intérêt à court terme à un très bas niveau (3,80 % fin 1997 pour les échéances à trois mois selon les spécialistes de Paribas capital markets).

A l'inverse des sicav monétaires – où la baisse des taux n'est pas compensée par des plus-values en capital –, les sicav obligataires ont profité cette année de la détente des rendements, qui s'est accompagnée d'une forte hausse des cours des emprunts. Depuis le 1er janvier, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans est revenu de 6,65 % à 5,55 % au cours des premiers jours du mois de décembre, soit une hausse de plus de 10 % de la valeur des emprunts.

Est-il encore temps d'investir, via les sicav obligataires, sur le marché des emprunts français ? Les analystes estiment, en majorité, que les rendements à long terme en France ont atteint leur plus bas niveau et sont amenés à remonter au cours des prochains mois. Selon les experts de Paribas capital markets, le taux de l'OAT à dix ans devrait s'établir à 6,8 % à la fin de 1997. Dans ces conditions, la performance des sicav obligataires serait amenée à fortement s'éroder. Cette catégorie conserverait toutefois un certain attrait pour des ménages désireux de trouver un placement intermédiaire entre les fonds monétaires, caractérisés par leur sécurité absolue, et les sicav actions, qui offrent les espérances de gains les plus élevées.

#### L'AVERTISSEMENT DE LA FED

Le compartiment le plus étoffé, celui des sicav actions France, qui compte 94 fonds, a même enregistré, depuis le 1er janvier, des gains supérieurs à la moyenne (26,16 %, après 1,05 % en 1995), grâce au net redressement de la Bourse de Paris. Les actions françaises, soutenues par la détente des taux d'intérêt à court et à long terme, ont enfin renoué avec la hausse, après plusieurs années de quasi-stagnation, et ne sont pas restées à la traîne de leurs homologues étrangères. Elles ont, en outre, bénéficié des mouvements de restructuration industrielle qui ont vu des groupes se rapprocher, simplifier leurs organigrammes, se recentrer sur leur métier de base ou, encore apurer leurs comptes.

Mais là encore, la question est de savoir si, compte tenu de la récente flambée des cours des actions dans le monde, il est encore judicieux d'acheter des parts de sicav actions. A cet égard, l'avertissement que vient de lancer le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, qui a évoqué *« l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers, doit inciter à redoubler de prudence et de vigilance.

*Pierre-Antoine Delhommais*

Les experts de la BNP une fois de plus récompensés

- *Corbeille de la meilleure Gamme FCP*
- *2ème place dans le palmarès des meilleures gestions de SICAV à 5 ans*

Grâce à ses experts, la BNP vous propose une gamme de produits étendue et innovante, gérée de manière professionnelle et performante. Aujourd'hui votre portefeuille n'a jamais été placé en d'aussi bonnes mains.

*N'hésitez pas à demander notre Guide des Sicav et FCP : il est disponible dans toutes les agences BNP.*

BNP

A CHAQUE INSTANT ON DOIT POUVOIR COMPTER SUR SA BANQUE.

FININFO

## Sicav actions France

Performance moyenne sur un an : 29,62 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| AGF INVEST | AGF | 1 | 44,76 | 190,78 |
| MOBI-CROISSANCE | CPRGESTI | 2 | 42,57 | 13876,18 |
| PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C) | B PARIBA | 3 | 42,39 | 2134,17 |
| PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D) | B PARIBA | 4 | 42,39 | 2118,08 |
| HAUSSMANN FRANCE (C) | WORMS | 5 | 42,00 | 1628,91 |
| HAUSSMANN FRANCE (D) | WORMS | 6 | 42,00 | 1554,39 |
| AGF EPARGNE ACTIONS | AGF | 7 | 41,77 | 1834,64 |
| ETOILE SM | CDT NORD | 8 | 41,70 | 4106,71 |
| OFIMA MIDCAP | OFIVALMO | 9 | 39,10 | 10050,32 |
| FRANCE GAN | GAN | 10 | 38,57 | 17257,78 |
| FRANCE FUTUR | BGP | 11 | 37,71 | 107,97 |
| AXA SEC. MARCHE COMPTANT (D) | AXA | 12 | 36,97 | 131,07 |
| AXA SEC. MARCHE COMPTANT (C) | AXA | 13 | 36,97 | 133,16 |
| SLIVAFRANCE | CL | 14 | 36,43 | 1044,39 |
| SAINT-HONORE PME | CF ROTHS | 15 | 36,28 | 753,99 |
| MARIANNE | BGP | 16 | 35,49 | 441,30 |
| CM MID-ACTIONS FRANCE | CDT MUTU | 17 | 35,05 | 136,13 |
| UNI-HOCHE (C) | SANPAOLO | 18 | 34,76 | 423,79 |
| UNI-HOCHE (D) | SANPAOLO | 19 | 34,76 | 392,97 |
| INVESCO ACTIONS FRANCAISES | INVESCO | 20 | 33,66 | 195,46 |
| INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE | INDOSUEZ | 21 | 33,53 | 697,70 |
| MDM FRANCE | MDMASSUR | 22 | 33,33 | 195,42 |
| CPR 5000 | CPRGESTI | 23 | 32,89 | 1058,07 |
| PARFRANCE (C) | B PARIBA | 24 | 32,88 | 980,31 |
| PARFRANCE (D) | B PARIBA | 25 | 32,87 | 952,63 |
| AGF 5000 | AGF | 26 | 32,05 | 708,47 |
| OUEST ACTIONS REGIONS | CIO | 27 | 32,82 | 248,86 |
| PARIS INDEX PLUS SICAV (C) | CCF | 28 | 32,31 | 1280,17 |
| PARIS INDEX PLUS SICAV (D) | CCF | 29 | 32,31 | 1235,81 |
| GENERALI PERFORMANCE | GENERALI | 30 | 32,24 | 11374,22 |
| AXA VALEURS | AXA | 31 | 32,22 | 174,52 |
| MOBI-FRANCE | CPRGESTI | 32 | 31,60 | 14321,84 |
| FRANCE ENTREPRISES (D) | NSM | 33 | 31,63 | 1235,49 |
| FRANCE ENTREPRISES (C) | NSM | 34 | 31,57 | 1414,66 |
| STATE STREET ACT. MIDCAC (D) | STATE ST | 35 | 31,55 | 1024,44 |
| STATE STREET ACT. MIDCAC (C) | STATE ST | 36 | 31,55 | 1024,44 |
| SG FRANCE OPPORTUNITES (D) | SG | 37 | 31,19 | 1689,16 |
| SG FRANCE OPPORTUNITES (C) | SG | 38 | 31,19 | 1757,63 |
| INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C) | INDOSUEZ | 39 | 31,04 | 1660,16 |
| INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D) | INDOSUEZ | 40 | 31,02 | 928,98 |
| OFIMACTION | OFIVALMO | 41 | 30,87 | 14343,65 |
| PARTNER FRANCE | LA MONDI | 42 | 30,77 | 1194,84 |
| AXA FRANCE ACTIONS | AXA | 43 | 30,65 | 880,92 |
| OPTIMAVALOR | CDT NORD | 44 | 30,63 | 327,86 |
| OBJECTIF DYNAMIQUE | LAZARD | 45 | 30,63 | 19720,07 |
| FRUCTIFRANCE (D) | CCBP | 46 | 30,56 | 244,03 |
| FRUCTIFRANCE (C) | CCBP | 47 | 30,55 | 266,20 |
| SELECTION VALEURS FRANCAISES | CCF | 48 | 30,30 | 255,83 |
| ATLAS FRANCE (C) | ATLAS | 49 | 30,19 | 129,64 |
| ATLAS FRANCE (D) | ATLAS | 50 | 30,18 | 129,32 |
| ATHENA INVESTISSEMENT | ATHENA B | 51 | 30,16 | 356,45 |
| PASQUIER FRANCE | BIMP | 52 | 30,15 | 62869,10 |
| FRANCIC | CIC PARI | 53 | 30,13 | 804,79 |
| CDC MEDIANES | CDC GEST | 54 | 29,72 | 1209,11 |
| ABF FRANCE REFERENCE | ABF | 55 | 29,61 | 1251,28 |
| FRANCE EXPANSION (D) | OBC | 56 | 29,60 | 1382,22 |
| FRANCE EXPANSION (C) | OBC | 57 | 29,60 | 1382,22 |
| SICAV 5000 | CL | 58 | 29,50 | 624,57 |
| FONCIER VALEURS | CFF | 59 | 29,49 | 583,46 |
| PYRAMIDES OPPORTUNITES (C) | VERNES | 60 | 29,39 | 861,67 |
| PYRAMIDES OPPORTUNITES (D) | VERNES | 61 | 29,39 | 844,02 |
| OBJECTIF FRANCE 2000 | LAZARD | 62 | 29,35 | 13941,19 |
| REGEFRANCE (C) | FIMAGEST | 63 | 29,35 | 17424,86 |
| REGEFRANCE (D) | FIMAGEST | 64 | 29,26 | 17424,86 |
| GROUPAMA CROISSANCE | GROUPAMA | 65 | 29,24 | 917,49 |
| ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C) | CCBP | 66 | 29,14 | 1533,27 |
| ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D) | CCBP | 67 | 29,14 | 1532,42 |
| NATIO VALEURS | BNP | 68 | 28,91 | 1140,36 |
| FRANCE CROISSANCE | CDC GEST | 69 | 28,82 | 3098,43 |
| FRANCE AVENIR | BRED | 70 | 28,76 | 765,23 |
| VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D) | BFCE | 71 | 28,55 | 1332,29 |
| VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C) | BFCE | 72 | 28,53 | 1329,59 |
| INDOSUEZ FRANCE PLUS | INDOSUEZ | 73 | 28,42 | 959,28 |
| NATIO OPPORTUNITES | BNP | 74 | 28,20 | 154,88 |
| HAUSSMANN INDEX FRANCE | WORMS | 75 | 28,14 | 14132,04 |
| CM EPARGNE INDUSTRIE (D) | CDT MUTU | 76 | 28,02 | 109,34 |
| CM EPARGNE INDUSTRIE (C) | CDT MUTU | 77 | 27,96 | 113,96 |
| FRANDEV MONCEAU | B PARIBA | 78 | 27,89 | 105,06 |
| PASQUIER AVENIR | BIMP | 79 | 27,76 | 267,24 |
| INDICIA | CNCA | 80 | 27,70 | 1394,25 |
| HERVET FRANCE | HERVET | 81 | 27,70 | 466,24 |
| FIMA-INDICE PREMIERE | FIMAGEST | 82 | 27,49 | 17080,04 |
| ATOUT FUTUR (C) | CNCA | 83 | 27,46 | 648,15 |
| ATOUT FUTUR (D) | CNCA | 84 | 27,46 | [illegible] |
| BLANCIEL | SOGEPOST | 85 | 27,43 | [illegible] |
| AGF OPTI INDEX | AGF | 86 | 27,40 | [illegible] |
| ACTIP INDICE 40 | BIP | 87 | 27,29 | [illegible] |
| UAP-INDICE FRANCE | UAP | 88 | 27,12 | [illegible] |
| ODDO INDICE FRANCE | ODDO | 89 | 26,92 | [illegible] |
| MERCURE ACTIONS FRANCE | CHEVRILL | 90 | 26,84 | [illegible] |
| REGE OPPORTUNITES | FIMAGEST | 91 | 26,82 | [illegible] |
| ERINDEX FRANCE | CCCC | 92 | 26,38 | [illegible] |
| PLACEMENTS INSTITUTIONNELS | NSM | 93 | 26,35 | [illegible] |
| ACTIGEST (C) | BBL FRAN | 94 | 26,33 | [illegible] |
| ACTIGEST (D) | BBL FRAN | 95 | 26,32 | [illegible] |
| FRANCE INDEX SICAV | B PARIBA | 96 | 26,27 | [illegible] |
| UAP ACTIONS FRANCE | UAP | 97 | 26,27 | [illegible] |
| RICAC 40 | CDC GEST | 98 | 26,01 | [illegible] |
| NATIO FRANCE INDEX | BNP | 99 | 25,97 | [illegible] |
| NORWICH FRANCE | NORWICH | 100 | 25,68 | [illegible] |
| UNIFRANCE | CNCA | 101 | 25,56 | [illegible] |
| PLACEMENT A (C) | SMC | 102 | 25,21 | [illegible] |
| PLACEMENT A (D) | SMC | 103 | 25,21 | [illegible] |
| PROVENCE FRANCE II (D) | HOTTINGU | 104 | 25,21 | [illegible] |
| PROVENCE FRANCE II (C) | HOTTINGU | 105 | 25,21 | [illegible] |
| EGIDE FRANCE ACTIONS | EGIDERN | 106 | 25,08 | [illegible] |
| CARDINAL | CARDIF | 107 | 25,00 | [illegible] |
| SELECTION AVENIR | CCF | 108 | 24,92 | [illegible] |
| FRANCE 40 | CORTAL | 109 | 24,59 | [illegible] |
| STATE STREET SPINNAKER 2 | STATE ST | 110 | 24,54 | [illegible] |
| NATIO PERSPECTIVES | BNP | 111 | 24,38 | [illegible] |
| NATWEST ACTIONS FRANCE | NATWEST | 112 | 24,33 | [illegible] |
| ECUREUIL ACTIONS FUTUR | ECUREUIL | 113 | 24,17 | [illegible] |
| STATE STREET ACTIONS FRA. (C) | STATE ST | 114 | 24,15 | [illegible] |
| STATE STREET ACTIONS FRA. (D) | STATE ST | 115 | 24,15 | [illegible] |
| SUD VALEURS | LBL | 116 | 24,05 | [illegible] |
| PLENITUDE | SOGEPOST | 117 | 24,04 | [illegible] |
| UNION FRANCE | CIC BUE | 118 | 23,15 | [illegible] |
| LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS | CDC TRES | 119 | 23,00 | [illegible] |
| LAFFITTE FRANCE (D) | BARCLAYS | 120 | 22,87 | [illegible] |
| LAFFITTE FRANCE (C) | BARCLAYS | 121 | 22,87 | [illegible] |
| UNI-REGIONS | CNCA | 122 | 22,71 | [illegible] |
| ECUREUIL INVESTISSEMENTS | ECUREUIL | 123 | 22,48 | [illegible] |
| SOGENFRANCE (C) | SG | 124 | 21,89 | [illegible] |
| SOGENFRANCE (D) | SG | 125 | 21,89 | [illegible] |
| FRANCIC REGIONS | CIC PARI | 126 | 21,35 | [illegible] |
| ZURICH ACTIONS PLUS | ZURICH | 127 | 21,34 | [illegible] |
| REGECROISSANCE | FIMAGEST | 128 | 19,80 | [illegible] |

## Sicav actions Europe

Performance moyenne sur un an : 27,96 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| EUROPE MID-CAP | B PARIBA | 1 | 39,11 | [illegible] |
| EURO PME | CF ROTHS | 2 | 38,63 | [illegible] |
| RENAISSANCE EUROPE | COMGEST | 3 | 37,77 | [illegible] |
| HAUSSMANN EUROPE | WORMS | 4 | 36,08 | [illegible] |
| CROISSANCE BRITANNIA (C) | EPARGNE | 5 | 35,99 | [illegible] |
| CROISSANCE BRITANNIA (D) | EPARGNE | 6 | 35,98 | [illegible] |
| EURACTIVE | CDC GEST | 7 | 35,50 | [illegible] |
| EURODYN | CNCA | 8 | 33,98 | [illegible] |
| AXA EUROPE ACTIONS (D) | AXA | 9 | 31,80 | [illegible] |
| AXA EUROPE ACTIONS (C) | AXA | 10 | 31,80 | [illegible] |
| SANPAOLO MEDITERRANEA | SANPAOLO | 11 | 31,55 | [illegible] |
| NOUVELLE EUROPE | CF ROTHS | 12 | 31,23 | [illegible] |
| ALLEMAGNE OPPORTUNITE | DEUTSCH (D) | 13 | 30,38 | [illegible] |
| EURO-GAN | GAN | 14 | 30,10 | [illegible] |
| MDM EUROPE | MDMASSUR | 15 | 29,76 | [illegible] |
| CNP ASSUR-VALEURS | CNP | 16 | 28,34 | [illegible] |
| VALCOMEX ACTIONS EUROPE | BFCE | 17 | 27,94 | [illegible] |
| OFIMAVALEUROPE | OFIVALMO | 18 | 27,55 | [illegible] |
| ATLAS VALEUROPE (C) | ATLAS | 19 | 27,53 | [illegible] |
| ATLAS VALEUROPE (D) | ATLAS | 20 | 27,53 | [illegible] |
| CPR MOBI-EUROPE | CPRGESTI | 21 | 27,52 | [illegible] |
| PARTNER EUROPE | LA MONDI | 22 | 27,50 | [illegible] |
| UAP ACTIONS SELECTIONNEES | UAP | 23 | 27,33 | [illegible] |
| INDOSUEZ EUROPE (D) | INDOSUEZ | 24 | 26,81 | [illegible] |
| INDOSUEZ EUROPE (C) | INDOSUEZ | 25 | 26,81 | [illegible] |
| EURINDICE GESTION | CDC GEST | 26 | 26,48 | [illegible] |
| SELECTION EUROPE | CCF | 27 | 26,30 | [illegible] |
| OBJECTIF VALEURS EUROPEENNES | LAZARD | 28 | 26,11 | [illegible] |
| EUROPE INDEX PLUS SICAV (C) | CCF | 29 | 25,91 | [illegible] |
| EUROPE INDEX PLUS SICAV (D) | CCF | 30 | 25,91 | [illegible] |
| STATE STREET ACTIONS EUROPE | STATE ST | 31 | 24,68 | [illegible] |
| EUROCIC LEADERS | CIC PARI | 32 | 24,23 | [illegible] |
| EURASUD | CDC GEST | 33 | 23,18 | [illegible] |
| NORDEN | VERNES | 34 | 23,10 | [illegible] |
| LAFFITTE EUROPE | BARCLAYS | 35 | 23,00 | [illegible] |
| JUPITER | BGP | 36 | 22,48 | [illegible] |
| ATLAS ALLEMAGNE (D) | ATLAS | 37 | 20,85 | [illegible] |
| ATLAS ALLEMAGNE (C) | ATLAS | 38 | 20,85 | [illegible] |
| EURANORD | CIC BUE | 39 | 19,84 | [illegible] |
| ORSAY ALLEMAGNE | ORSAY | 40 | 14,84 | [illegible] |
| SELECTION EURAVENIR | CCF | 41 | 14,31 | [illegible] |

## Sicav actions Amérique

Performance moyenne sur un an : 28,50 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| QUANTAMERICA | B PARIBA | 1 | 42,70 | 347,67 |
| PHENIX USA | PHENIX | 2 | 34,89 | 7281,98 |
| PARTNER ALENA | LA MONDI | 3 | 34,85 | 17482,50 |
| USA INDICE GESTION | CDC GEST | 4 | 33,02 | 1514,57 |
| LAFFITTE AMERIQUE | BARCLAYS | 5 | 31,65 | 323,53 |
| INDOSUEZ AMERIQUE | INDOSUEZ | 6 | 30,60 | 411,62 |
| SOGEAMERICA | SG | 7 | 30,54 | 1519,82 |
| STATE STREET AMERIQUE LATINE | STATE ST | 8 | 29,26 | 800,27 |
| ATOUT AMERIQUE | CNCA | 9 | 27,85 | 147,38 |
| SELECTION AMERIQUE | CCF | 10 | 27,47 | 198,77 |
| STATE STREET ACTIONS ETATS-UNIS | STATE ST | 11 | 27,08 | 1724,90 |
| ELAN USA | ROTHSCHI | 12 | 25,33 | 2004,22 |
| UNION AMERIQUE | CIC BUE | 13 | 21,80 | 1638,56 |
| CIC AMERIQUE LATINE | BG CIC | 14 | 21,50 | 960,20 |
| AMERI-GAN | GAN | 15 | 21,27 | 10881,77 |
| NOUVEAU MONDE | BGP | 16 | 16,47 | 1019,89 |

## Sicav actions Asie

Performance moyenne sur un an : 5,79 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| PLACEMENTS CHINE | NSM | 1 | 49,90 | 1175,66 |
| PARTNER CHINE | LA MONDI | 2 | 41,34 | 9733,67 |
| ATLAS CHINE | ATLAS | 3 | 36,16 | 10029,71 |
| ETOILE PACIFIQUE | CDT NORD | 4 | 27,47 | 183,49 |
| SOGEPACIFIC | SG | 5 | 24,61 | 1148,59 |
| INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT | INVESCO | 6 | 19,25 | 122,04 |
| EURO-ORIENT | CIC BUE | 7 | 19,17 | 1709,83 |
| INDOSUEZ ORIENT (C) | INDOSUEZ | 8 | 18,82 | 330,05 |
| INDOSUEZ ORIENT (D) | INDOSUEZ | 9 | 18,82 | 304,40 |
| ASIE 2000 | CF ROTHS | 10 | 18,65 | 726,08 |
| STATE STREET ACTIVE ASIE | STATE ST | 11 | 16,12 | 1607,38 |
| FRANCE PACIFIQUE | CDC GEST | 12 | 15,55 | 1556,88 |
| PARTNER TIGRE | LA MONDI | 13 | 11,34 | 18430,61 |
| ATLAS TIGRE (C) | ATLAS | 14 | 7,33 | 890,31 |
| ATLAS TIGRE (D) | ATLAS | 15 | 7,33 | 890,31 |
| JAPACIC | CIC BUE | 16 | 6,19 | 183,31 |
| ATOUT ASIE | CNCA | 17 | 3,98 | 97,71 |
| CORAIL | BGP | 18 | 2,78 | 440,58 |
| SELECTION PACIFIQUE | CCF | 19 | 0,82 | 77,90 |
| SAINT-HONORE PACIFIQUE | CF ROTHS | 20 | 0,23 | 669,25 |
| JAPINDEX | B PARIBA | 21 | -0,81 | 16935,00 |
| SOLEIL LEVANT | ROTHSCHI | 22 | -2,09 | 935,84 |
| YAMA INDEX | YAMAGEST | 23 | -3,88 | 7878,06 |
| TOKYO INDEX PLUS SICAV | CCF | 24 | -4,18 | 1183,49 |
| JAPON INDICE GESTION | CDC GEST | 25 | -4,32 | 8519,77 |
| LIBER JAPON | ODDO | 26 | -4,72 | 11342,86 |
| LAFFITTE TOKYO | BARCLAYS | 27 | -5,43 | 229,21 |
| PARTNER JAPON | LA MONDI | 28 | -5,47 | 8448,01 |
| NIPPON-GAN | GAN | 29 | -5,89 | 5865,99 |
| NRG-JAPON | NOMURA F | 30 | -6,26 | 13034,52 |
| INVESCO ACTIONS JAPON | INVESCO | 31 | -8,33 | 74,11 |
| PHENIX JAPON | PHENIX | 32 | -8,39 | 3549,21 |
| STATE STREET ACTIONS JAPON | STATE ST | 33 | -8,16 | 1206,55 |
| INDOSUEZ UNIJAPON | INDOSUEZ | 34 | -9,68 | 1044,82 |
| JAPAQUANT SICAV | B PARIBA | 35 | -10,15 | 15124,00 |
| AURORE | BGP | 36 | -11,89 | 372,63 |
| ASIE INNOVATIONS | IBJ LTD | 37 | -13,02 | 887,14 |
| KOREA DYNAMIC FUND | IFDC LTD | 38 | -16,90 | 1451,81 |

## Sicav actions internationales

Performance moyenne sur un an : 20,01 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| SG MONDE OPPORTUNITES (D) | SG | 1 | 38,36 | 131,68 |
| SG MONDE OPPORTUNITES (C) | SG | 2 | 38,36 | 132,02 |
| UNIGESTION | SANPAOLO | 3 | 31,10 | 1849,98 |
| OBJECTIF CONSOMMATION | LAZARD | 4 | 27,39 | 14452,68 |
| SBS EMERGING VALOR | SBS GEST | 5 | 26,27 | 998,74 |
| MAGELLAN | COMGEST | 6 | 25,96 | 24372,27 |
| SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS | CF ROTHS | 7 | 25,13 | 694,74 |
| SELECTION CROISSANCE | CDT NORD | 8 | 25,08 | 841,35 |
| CROISSANCE PLUS | EPARGNE | 9 | 25,06 | 962,58 |
| ECOCIC | CIC PARI | 10 | 24,63 | 1472,61 |
| DYNAMICO | BQ EUROF | 11 | 23,51 | 1713,42 |
| ATHENA ACTIONS | ATHENA B | 12 | 22,94 | 1966,29 |
| AMPLITUDE MONDE (D) | SOGEPOST | 13 | 22,53 | 820,15 |
| AMPLITUDE MONDE (C) | SOGEPOST | 14 | 22,53 | 841,89 |
| STATE STREET EMERGING MARKETS | STATE ST | 15 | 22,51 | 1633,84 |
| INDOSUEZ ALPHA (C) | INDOSUEZ | 16 | 22,43 | 68981,08 |
| INDOSUEZ ALPHA (D) | INDOSUEZ | 17 | 22,38 | 63730,56 |
| MDM VALEURS | MDMASSUR | 18 | 22,05 | 451,61 |
| SFI-CNP ASSUR | CDC GEST | 19 | 22,05 | 890,50 |
| MORGAN INTERNATIONAL | JP MORGA | 20 | 21,63 | 924,28 |
| CM EPARGNE MONDE | CDT MUTU | 21 | 21,30 | 1309,41 |
| PARTNER AUTOROUTES DE L'INFO. | LA MONDI | 22 | 21,15 | 1127,17 |
| NATIO EPARGNE CROISSANCE | BNP | 23 | 21,15 | 2608,68 |
| SOLEIL INVESTISSEMENT | GAN | 24 | 20,76 | 820,75 |
| PLANINTER | CCBP | 25 | 20,71 | 1578,71 |
| PARTNER MONDACTIONS | LA MONDI | 26 | 20,59 | 14583,28 |
| TRANSCONTINENTS | BRED | 27 | 20,31 | 131,48 |
| UNIVERS-ACTIONS | CNCA | 28 | 20,20 | 196,07 |
| AGF ACTIONS | AGF | 29 | 19,49 | 1108,41 |
| INVESCO ACTIONS GLOBALES | INVESCO | 30 | 19,22 | 124,07 |
| AXA NPI (C) | AXA | 31 | 19,17 | 125,89 |
| AXA NPI (D) | AXA | 32 | 19,17 | 125,89 |
| SLIVINTER | CL | 33 | 18,87 | 628,97 |
| EXTENTIEL | SG | 34 | 18,85 | 1287,91 |
| MULTIACTIONS (C) | CFCM NOR | 35 | 18,81 | 7594,00 |
| MULTIACTIONS (D) | CFCM NOR | 36 | 18,80 | 7590,12 |
| EURASSUR | BQ EUROF | 37 | 17,59 | 169,67 |
| ORBINAL | CARDIF | 38 | 17,44 | 1515,91 |
| AXA INTERNATIONAL ACTIONS | AXA | 39 | 17,36 | 118,51 |
| COLBER INTER-ACTIONS | NATWEST | 40 | 17,35 | 1130,48 |
| PLACEMENTS ENVIRONN. QUANT | NSM | 41 | 17,28 | 14175,89 |
| REGEMONDE | FIMAGEST | 42 | 17,15 | 3022,13 |
| CHEVRILLON PHILIPPE C. | CHEVRILL | 43 | 16,38 | 1646,99 |
| SELECTION SANTE | CCF | 44 | 15,77 | 2021,25 |
| UAP INVESTISSEMENTS | UAP | 45 | 15,46 | 486,25 |
| ECOFIMONDIAL (D) | ECOFI FI | 46 | 14,48 | 1180,74 |
| ECOFIMONDIAL (C) | ECOFI FI | 47 | 14,48 | 1180,74 |
| ECUREUIL GEOVALEURS | ECUREUIL | 48 | 14,10 | 3005,53 |
| STATE STREET ACTIONS MONDE | STATE ST | 49 | 13,70 | 1108,08 |
| ATOUT EMERGENT | CNCA | 50 | 13,67 | 923,34 |
| SELECTION INNOVATION | CCF | 51 | 13,60 | 1886,37 |
| PYRAMIDES ACTIONS (D) | VERNES | 52 | 12,44 | 580,36 |
| PYRAMIDES ACTIONS (C) | VERNES | 53 | 12,44 | 580,36 |
| HERVET VALEURS | HERVET | 54 | 10,91 | 733,86 |
| SELECTION ENVIRONNEMENT | CCF | 55 | 9,33 | 99,45 |
| PRIVINTER | BIMP | 56 | 8,59 | 352,25 |

## Sicav diversifiées françaises

Performance moyenne sur un an : 15,34 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| NORWICH SELECTION | NORWICH | 1 | 31,04 | 140,67 |
| EMERGENCE POSTE | SOGEPOST | 2 | 28,96 | 118,86 |
| INTERSELECTION FRANCE | SG | 3 | 23,21 | 620,23 |
| NATIO EPARGNE RETRAITE | BNP | 4 | 23,14 | 143,63 |
| PERVALOR | SG | 5 | 20,29 | 683,99 |
| VALEURS DE FRANCE | BRED | 6 | 19,26 | 497,27 |
| OUEST VALEURS (C) | CIO | 7 | 18,77 | 1671,44 |
| OUEST VALEURS (D) | CIO | 8 | 18,75 | 1461,19 |
| CAPITAL-D.R. FRANCE | PALUEL | 9 | 18,48 | 10064,99 |
| ALLIAGE (D) | BGP | 10 | 17,87 | 1089,28 |
| ALLIAGE (C) | BGP | 11 | 17,87 | 1183,84 |
| OBJECTIF PATRIMOINE | LAZARD | 12 | 16,92 | 897,02 |
| ASSURINDICE | DEMACHY | 13 | 16,10 | 11914,87 |
| FEDERAL CROISSANCE (C) | CDT BRET | 14 | 15,27 | 195,26 |
| FEDERAL CROISSANCE (D) | CDT BRET | 15 | 15,26 | 173,45 |
| MIDLAND OPTIONS PLUS | MIDLAND | 16 | 15,04 | 45395,78 |


*Défiscalisation Loi Pons*

LE GROUPE FABRE DOMERGUE
ANNONCE LA CONSTRUCTION
DE SON 9ème HÔTEL

HÔTEL LE CLIPPER
90 CHAMBRES - LE GOSIER, GUADELOUPE

GARANTIES
Programme agréé par le Ministère du Budget
Garantie de non-appel de fonds - Garantie de rachat

EXPLOITATION
L'Hôtel Le Clipper sera géré par la filiale spécialisée
du Groupe Fabre-Domergue sous la marque : Karibéa

EXPÉRIENCE
1 100 chambres d'hôtel - 8 établissements bénéficiaires en 1996
C.A. gestion hôtelière : 145 MF - Résultat net : 30 MF
Création d'emplois dans le secteur hôtelier : 513

Groupe Fabre Domergue

46 - 48, rue Lauriston 75116 Paris - Tél. : 01 53 70 [illegible]


هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



FININFO

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| STATE STREET ALLOCATION FRANC | STATE ST | [illegible] | 14,32 | [illegible] |
| CM EPARGNE LONG TERME (C) | CDT MUTU | [illegible] | 14,03 | [illegible] |
| CM EPARGNE LONG TERME (D) | CDT MUTU | [illegible] | 14,00 | [illegible] |
| AVENIR ALIZES (C) | CDT MUTU | [illegible] | 13,55 | [illegible] |
| AVENIR ALIZES (D) | CDT MUTU | [illegible] | 13,54 | [illegible] |
| AVENIR EPARGNE | CM ASSUV | [illegible] | 11,97 | [illegible] |
| TRESOR AVENIR | CDC TRES | [illegible] | 11,33 | [illegible] |
| SEVEA | CNCA | [illegible] | 10,18 | [illegible] |
| INOGESTION (C) | ECOFI FI | [illegible] | 9,82 | [illegible] |
| INOGESTION (D) | ECOFI FI | [illegible] | 9,82 | [illegible] |
| ACTI 2 (C) | BBL FRAN | [illegible] | 6,52 | [illegible] |
| ACTI 2 (D) | BBL FRAN | [illegible] | 6,51 | [illegible] |
| PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS | B PARIBA | [illegible] | 4,12 | [illegible] |
| STARDEX FRANCE | CAPSTARD | [illegible] | 3,34 | [illegible] |

## Sicav diversifiées internationales

Performance moyenne sur un an : 17,42 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE | COGEFI | [illegible] | 48,32 | [illegible] |
| PARAMERIQUE | B PARIBA | [illegible] | 41,39 | [illegible] |
| PLACEMENT NORD (D) | SMC | [illegible] | 35,42 | [illegible] |
| PLACEMENT NORD (C) | SMC | [illegible] | 35,42 | [illegible] |
| FINARVAL | COURCOUX | [illegible] | 31,72 | [illegible] |
| PAREUROPE | B PARIBA | [illegible] | 30,69 | [illegible] |
| SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS | CF ROTHS | [illegible] | 29,47 | [illegible] |
| LOTUS | ATLAS | [illegible] | 28,36 | [illegible] |
| ATLAS MAROC | ATLAS | [illegible] | 27,48 | [illegible] |
| CONSERVATEUR SAINT-HONORE | CF ROTHS | [illegible] | 26,43 | [illegible] |
| SAINT-HONORE VIE & SANTE | CF ROTHS | [illegible] | 26,42 | [illegible] |
| EAGLE INVESTISSEMENT | EAGLE ST | [illegible] | 26,29 | [illegible] |
| VIA INVESTISSEMENT | VIA BANQ | [illegible] | 25,81 | [illegible] |
| EPARGNE UNIE | CNCA | [illegible] | 23,23 | [illegible] |
| BIOSPHERE | CYRIL FI | [illegible] | 22,63 | [illegible] |
| CAPITAL-FRANCE EUROPE | PALUEL | [illegible] | 22,27 | [illegible] |
| C.I.P.E.C. | CIPEC | [illegible] | 21,74 | [illegible] |
| ATHENA VALEURS | ATHENA B | [illegible] | 21,74 | [illegible] |
| SOGEVAR | SG | [illegible] | 21,52 | [illegible] |
| VICTOIRE VALEURS | VICTOIRE | [illegible] | 21,13 | [illegible] |
| GESTION INDOSUEZ (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 21,07 | [illegible] |
| GESTION INDOSUEZ (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 20,98 | [illegible] |
| ALLIANCE | VIA BANQ | [illegible] | 20,91 | [illegible] |
| ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT | SOGENAL | [illegible] | 20,82 | [illegible] |
| NATIO EPARGNE VALEUR | BNP | [illegible] | 20,46 | [illegible] |
| SLIVAM | CL | [illegible] | 19,93 | [illegible] |
| HORIZON | ECUREUIL | [illegible] | 19,82 | [illegible] |
| CARMIGNAC PATRIMOINE | CARMIGNA | [illegible] | 19,56 | [illegible] |
| PROVENCE EUROPE | HOTTINGU | [illegible] | 19,33 | [illegible] |
| PREPAR CROISSANCE | BRED | [illegible] | 19,14 | [illegible] |
| GROUPAMA PATRIMOINE | GROUPAMA | [illegible] | 18,88 | [illegible] |
| DEMACHY CROISSANCE | DEMACHY | [illegible] | 18,72 | [illegible] |
| VICTOIRE SIRIUS | ABEILLE | [illegible] | 18,64 | [illegible] |
| NATWEST CROISSANCE (D) | NATWEST | [illegible] | 18,48 | [illegible] |
| NATWEST CROISSANCE (C) | NATWEST | [illegible] | 18,48 | [illegible] |
| CICAMONDE | CIC PARI | [illegible] | 18,28 | [illegible] |
| WINTERTHUR SAINT-HONORE | CF ROTHS | [illegible] | 17,98 | [illegible] |
| LE LIVRET PORTEFEUILLE | CDC GEST | [illegible] | 17,86 | [illegible] |
| VICTOIRE | VICTOIRE | [illegible] | 17,72 | [illegible] |
| VICTOIRE PATRIMOINE | VICTOIRE | [illegible] | 17,63 | [illegible] |
| TECHNO-GAN | GAN | [illegible] | 17,51 | [illegible] |
| GESTION MOBILIERE | NSM | [illegible] | 16,96 | [illegible] |
| VENDOME PATRIMOINE SICAV | CHEUVREU | [illegible] | 16,87 | [illegible] |
| BETELGEUSE | ABEILLE | [illegible] | 16,83 | [illegible] |
| NATIO PATRIMOINE | BNP | [illegible] | 16,30 | [illegible] |
| SOGINTER | SG | [illegible] | 16,28 | [illegible] |
| CAPITAL-DR.INTERNATIONAL | PALUEL | [illegible] | 16,04 | [illegible] |
| ELAN CLUB | ROTHSCHI | [illegible] | 15,92 | [illegible] |
| CAPITAL-VALEURS | PALUEL | [illegible] | 15,56 | [illegible] |
| PREPARVAL | BRED | [illegible] | 15,08 | [illegible] |
| STE FRA D'EPARGNE ET DE RETR. | ABEILLE | [illegible] | 14,78 | [illegible] |
| ABF STRATEDIS | ABF | [illegible] | 14,62 | [illegible] |
| STRATEGIE ACTIONS | LEGAL FR | [illegible] | 14,45 | [illegible] |
| LAFFITTE EXPANSION | BARCLAYS | [illegible] | 14,35 | [illegible] |
| VIVAX (C) | GESTOR | [illegible] | 14,03 | [illegible] |
| VIVAX (D) | GESTOR | [illegible] | 14,02 | [illegible] |
| FRANCE JAPAQUANT SICAV | B PARIBA | [illegible] | 13,86 | [illegible] |
| ELAN CONCERTO | ROTHSCHI | [illegible] | 13,86 | [illegible] |
| ORSAY STRATEGIES | ORSAY | [illegible] | 13,59 | [illegible] |
| BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL | BACOT | [illegible] | 13,11 | [illegible] |
| GESTION ASSOCIATIONS | B PARIBA | [illegible] | 13,11 | [illegible] |
| EGEVAL (C) | BRED | [illegible] | 11,89 | [illegible] |
| EGEVAL (D) | BRED | [illegible] | 11,88 | [illegible] |
| ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE D | CDT NORD | [illegible] | 11,78 | [illegible] |
| ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE C | CDT NORD | [illegible] | 11,78 | [illegible] |
| PARIBAS CROISSANCE (D) | B PARIBA | [illegible] | 11,60 | [illegible] |
| PARIBAS CROISSANCE (C) | B PARIBA | [illegible] | 11,60 | [illegible] |
| NOVACTIONS | BQ EUROF | [illegible] | 11,20 | [illegible] |
| LEUMI LONG TERME (C) | CDT MUTU | [illegible] | 11,03 | [illegible] |
| LEUMI LONG TERME (D) | CDT MUTU | [illegible] | 11,02 | [illegible] |
| SAINT-HONORE INDICES CLIQUET | CF ROTHS | [illegible] | 10,76 | [illegible] |
| SELECTION MONDIALE | CCF | [illegible] | 10,43 | [illegible] |
| PROVENCE INTERNATIONAL (C) | HOTTINGU | [illegible] | 10,06 | [illegible] |
| PROVENCE INTERNATIONAL (D) | HOTTINGU | [illegible] | 10,05 | [illegible] |
| PARIBAS OPPORTUNITES | B PARIBA | [illegible] | 9,68 | [illegible] |
| INSTITUTIONS OPPORTUNITES | B PARIBA | [illegible] | 8,11 | [illegible] |
| ATALANTE GESTION | CDC GEST | [illegible] | 7,81 | [illegible] |
| FRANCE ISRAEL CROISSANCE | ABEILLE | [illegible] | 5,79 | [illegible] |
| ORSAY INVESTISSEMENT | ORSAY | [illegible] | 5,17 | [illegible] |
| ORSAY ARBITRAGE | ORSAY | [illegible] | 4,46 | [illegible] |
| VERCORS | CDC GEST | [illegible] | 3,81 | [illegible] |
| OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D) | OPTIGEST | [illegible] | 1,67 | [illegible] |
| OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C) | OPTIGEST | [illegible] | 1,67 | [illegible] |
| LAFFITTE JAPON | BARCLAYS | [illegible] | 0,80 | [illegible] |

## Sicav diversifiées immobilières et foncières

Performance moyenne sur un an : 11,94 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| CONSERVATEUR UNISIC | CONSERVA | [illegible] | 23,48 | [illegible] |
| CROISSANCE IMMOBILIERE | EPARGNE | [illegible] | 17,14 | [illegible] |
| PLACEMENT IMMOBILIER (D) | SMC | [illegible] | 16,33 | [illegible] |
| PLACEMENT IMMOBILIER (C) | SMC | [illegible] | 16,33 | [illegible] |
| MDM IMMOBILIER | MDMASSUR | [illegible] | 16,30 | [illegible] |
| CNP ASSUR PIERRE | CNP | [illegible] | 16,07 | [illegible] |
| OBJECTIF ACTIFS REELS | LAZARD | [illegible] | 16,04 | [illegible] |
| FRUCTIMMO | CCBP | [illegible] | 15,02 | [illegible] |
| CONVERTIMMO | SG | [illegible] | 14,17 | [illegible] |
| NATIO IMMOBILIER | BNP | [illegible] | 13,25 | [illegible] |
| HAUSSMANN PIERRE (C) | WORMS | [illegible] | 13,22 | [illegible] |
| HAUSSMANN PIERRE (D) | WORMS | [illegible] | 13,20 | [illegible] |
| GESTION IMMOBILIER INTE. (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 12,47 | [illegible] |
| GESTION IMMOBILIER INTE. (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 12,42 | [illegible] |
| FONCIER INVESTISSEMENT | CFF | [illegible] | 12,10 | [illegible] |
| ABF FONCIERE SELECTION | ABF | [illegible] | 12,03 | [illegible] |
| FRANCIC PIERRE | CIC PARI | [illegible] | 11,69 | [illegible] |
| AGFIMO | AGF | [illegible] | 11,51 | [illegible] |
| UNI-FONCIER | CNCA | [illegible] | 11,25 | [illegible] |
| FONCIVAL | BRED | [illegible] | 11,01 | [illegible] |
| INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 10,83 | [illegible] |
| INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 10,81 | [illegible] |
| UAP AEDIFICANDI | UAP | [illegible] | 9,80 | [illegible] |
| CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT | PALUEL | [illegible] | 8,13 | [illegible] |
| AGF FONCIER | AGF | [illegible] | 7,33 | [illegible] |
| ZURICH ACTIONS PIERRE | ZURICH | [illegible] | 6,39 | [illegible] |
| FONCIERE LONG TERME (C) | VERNES | [illegible] | 5,07 | [illegible] |
| FONCIERE LONG TERME (D) | VERNES | [illegible] | 5,05 | [illegible] |
| ALIZES PIERRE | CDT MUTU | [illegible] | 4,98 | [illegible] |
| PARTNER IMMOBILIER | LA MONDI | [illegible] | 4,72 | [illegible] |

## Sicav diversifiées or et matières premières

Performance moyenne sur un an : 18,79 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| ORVALOR | SG | [illegible] | 27,46 | [illegible] |
| ACTI MINES D'OR (D) | BBL FRAN | [illegible] | 26,28 | [illegible] |
| ACTI MINES D'OR (C) | BBL FRAN | [illegible] | 26,26 | [illegible] |
| SELECTION GEOLOGIA | CCF | [illegible] | 23,85 | [illegible] |
| PREMIOR | CDT NORD | [illegible] | 21,63 | [illegible] |

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| ORACTION | CNCA | 6 | 19,47 | 1735,43 |
| OBJECTIF GEO-CROISSANCE | LAZARD | 7 | 18,26 | 10911,59 |
| ENERGIA | GAN | 8 | 15,78 | 397,42 |
| GROUPAMA OR | GROUPAMA | 9 | 6,28 | 10131,98 |
| AURECIC | CIC PARI | 10 | 2,59 | [illegible] |

## Sicav diversifiées convertibles

Performance moyenne sur un an : 13,80 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| INDOSUEZ CONVERTIBLES (C) | INDOSUEZ | 1 | 21,92 | 13591,22 |
| INDOSUEZ CONVERTIBLES (D) | INDOSUEZ | 2 | 21,91 | 11212,32 |
| OBJECTIF CONVERTIBLE | LAZARD | 3 | 21,38 | 22884,32 |
| DIEZE | CNCA | 4 | 16,98 | 1942,76 |
| SAINT-HONORE CONVERTIBLES | CF ROTHS | 5 | 16,24 | 1230,81 |
| FINEUROPE CONVERTIBLES | COURCOUX | 6 | 15,78 | 1632,11 |
| PASQUIER CONVERTIBLES (C) | BIMP | 7 | 15,42 | 12924,72 |
| PASQUIER CONVERTIBLES (D) | BIMP | 8 | 15,39 | 11886,76 |
| CPR CAPITAL EXPANSION (D) | CPRGESTI | 9 | 15,00 | 1168,17 |
| CPR CAPITAL EXPANSION (C) | CPRGESTI | 9 | 15,00 | 1168,17 |
| OBLIGATIONS CONVERTIBLES | CDT NORD | 11 | 14,72 | 882,81 |
| NATWEST CONVERTIBLES (D) | NATWEST | 12 | 13,65 | 1892,42 |
| NATWEST CONVERTIBLES (C) | NATWEST | 13 | 13,65 | 1157,51 |
| CYRIL CONVERTIBLES | CYRIL FI | 14 | 13,28 | 1266,22 |
| VALCOMEX PLACEMENTS CONVERTIBLES | BFCE | 15 | 13,12 | 18770,20 |
| OFIMA CONVERTIBLES (D) | OFIVALMO | 16 | 13,05 | 20017,31 |
| OFIMA CONVERTIBLES (C) | OFIVALMO | 17 | 13,05 | 20430,77 |
| CONVERTICIC | CIC PARI | 18 | 12,90 | 358,64 |
| PYRAMIDES CONVERTIBLES (C) | VERNES | 19 | 10,89 | 12751,95 |
| PYRAMIDES CONVERTIBLES (D) | VERNES | 20 | 10,89 | 11699,85 |
| PROVENCE CONVERTIBLES | HOTTINGU | 21 | 9,24 | 12054,36 |
| CONVERTIBLES MONDE (D) | VERNES | 22 | 7,19 | 13037,12 |
| CONVERTIBLES MONDE (C) | VERNES | 23 | 7,17 | 14561,07 |
| YAMA C.B ASIA | YAMAGEST | 24 | 0,59 | 9884,53 |
| NRG-CONVERTIBLES | NOMURA F | 25 | -3,39 | [illegible] |

## Sicav monétaires

Performance moyenne sur un an : 3,27 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| CYRIL PLUS | CYRIL FI | 1 | 4,58 | 899,84 |
| CPR MOBISECURITE | CPRGESTI | 2 | 4,16 | 18783,81 |
| DEMACHY + | DEMACHY | 3 | 4,05 | 1869,83 |
| DB COURT TERME | DEUTSCHB | 4 | 3,98 | 15936,43 |
| ECUREUIL EXPANSION | ECUREUIL | 5 | 3,97 | 81150,00 |
| BFT SECURITE 2 | BFT | 6 | 3,90 | 1855,78 |
| MONDIALE PROTEOL CT | LA MONDI | 7 | 3,89 | 732539,22 |
| IENA PERFORMANCE 3 | BFT | 8 | 3,88 | 12179,73 |
| ATLAS COURT TERME | ATLAS | 9 | 3,82 | 15383,47 |
| UNI-CASH | SANPAOLO | 10 | 3,81 | 300,23 |
| PLACEMENTS MONETAIRE | NSM | 11 | 3,80 | 1097740,90 |
| MIDLAND PROTECTION | MIDLAND | 12 | 3,78 | 18278,87 |
| FIMA C.T. | FIMAGEST | 13 | 3,77 | 18517,34 |
| JJ CENTRE | CFCM CEN | 14 | 3,76 | 343013,08 |
| BTP TRESORERIE | B BTP | 15 | 3,74 | 45755,03 |
| ALFI TIOP | ALFI GES | 16 | 3,74 | 98360,33 |
| FINORD PLUS | CDT NORD | 17 | 3,74 | 926229,38 |
| FIMASECURITE (C) | FIMAGEST | 18 | 3,72 | 1241,84 |
| UNION PLUS | CIC BUE | 19 | 3,72 | 178427,83 |
| FIMASECURITE (D) | FIMAGEST | 20 | 3,72 | 1118,17 |
| BARCLAYS INSTITUTIONS | BARCLAYS | 21 | 3,72 | 147312,37 |
| ABSOLU VEGA | VEGA FIN | 22 | 3,70 | 11722,73 |
| CPR MOBITERME | CPRGESTI | 23 | 3,70 | 19221,21 |
| LOCALYS PREMIERE | CLF BANQ | 24 | 3,70 | 62234,90 |
| EFI-PERFORMANCE | CCCC | 25 | 3,69 | 2013,74 |
| NATWEST JOUR | NATWEST | 26 | 3,69 | 1736,30 |
| GP CASH | SMC | 27 | 3,68 | 145880,58 |
| BIP CAP 3 MOIS | BIP | 28 | 3,68 | 2831,65 |
| MULTIVAL (C) | CFCM NOR | 28 | 3,68 | 19893,50 |
| MULTIVAL (D) | CFCM NOR | 29 | 3,68 | 19893,50 |
| AXA COURT TERME (C) | AXA | 31 | 3,68 | 10697,25 |
| AXA COURT TERME (D) | AXA | 31 | 3,68 | 10697,25 |
| INDOSUEZ EUROPIBOR | INDOSUEZ | 33 | 3,67 | 36023,35 |
| ARBITRAGES SECURITE | BQ TRANS | 34 | 3,67 | 17604,39 |
| BFT SECURITE PREMIERE | BFT | 35 | 3,67 | 1747,64 |
| NATWEST INSTITUTIONNELS | NATWEST | 36 | 3,67 | 552134,65 |
| AGF SECURITE | AGF | 37 | 3,66 | 71340,31 |
| AGF MONETAIRE | AGF | 38 | 3,66 | 1040,76 |
| SURVAL | CARDIF | 39 | 3,66 | 82849,10 |
| SEQUIN | BGP | 40 | 3,66 | 45175,75 |
| CITI-MONETAIRE PLUS | CITIBANK | 41 | 3,66 | 107625,85 |
| PRIMACIC | CIC PARI | 42 | 3,66 | 1240265,79 |
| SBS FRANCE TRESORERIE | SBS VF | 43 | 3,66 | 842,83 |
| SOPRANE J | BACOT | 44 | 3,65 | 46588,94 |
| PHENIX SECURITE (C) | PHENIX | 45 | 3,65 | 7945,15 |
| ECOFI-CASH | ECOFI FI | 46 | 3,65 | 272065,72 |
| PHENIX SECURITE (D) | PHENIX | 47 | 3,65 | 7477,11 |
| MONE-TIOP | B PARIBA | 48 | 3,64 | 538776,47 |
| DB CASH | DEUTSCHB | 49 | 3,63 | 16444,91 |
| FIMATRESORERIE | FIMAGEST | 50 | 3,63 | 18121,71 |
| BIP COURT TERME | BIP | 51 | 3,63 | 115840,71 |
| CPR CASH | CPRGESTI | 52 | 3,63 | 96283,19 |
| MIDLAND TRESORERIE | MIDLAND | 53 | 3,63 | 98291,44 |
| TCN PREMIERE | MASSONAU | 54 | 3,63 | 1789,39 |
| FBF COURT TERME | FINTER B | 55 | 3,63 | 11066,58 |
| CENTRALE MONETAIRE | CCR | 56 | 3,62 | 34328,69 |
| DIADEME JOUR | L.B. | 57 | 3,62 | 53197580,91 |


# GÉOPTIM.
## Sicav Obligataire Internationale.
## La Caisse d'Epargne vous ouvre le Monde.

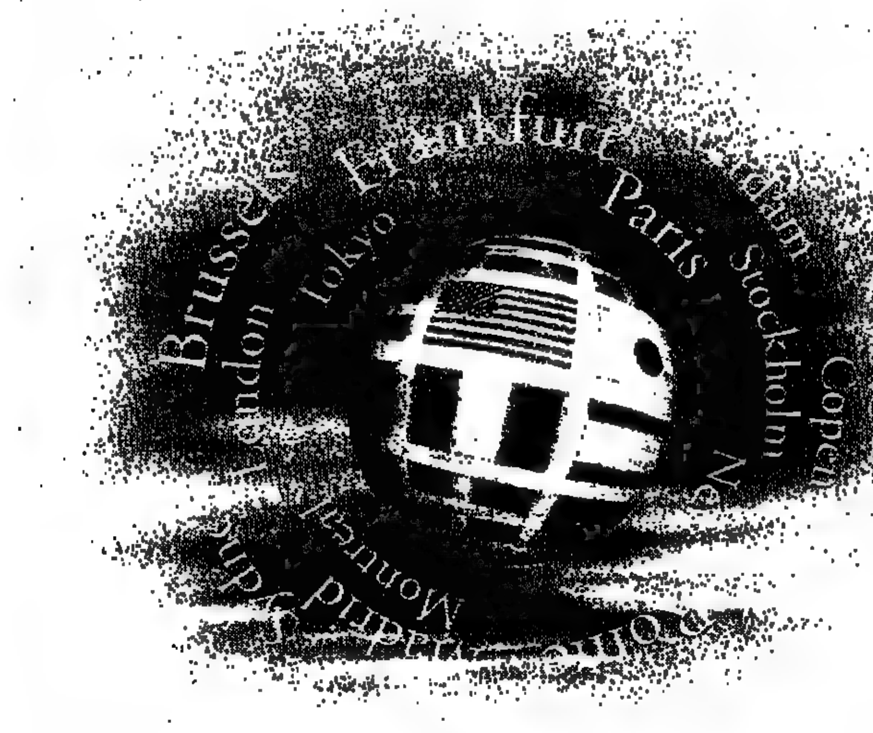


Pour optimiser ses performances, un portefeuille de valeurs mobilières doit s'ouvrir sur le monde.

**Géoptim**, nouvelle Sicav de la Caisse d'Epargne, vous permet de diversifier vos placements sur les marchés internationaux et de bénéficier ainsi d'opportunités de gains supplémentaires.

**Son objectif** : rechercher une performance supérieure à celle des obligations françaises pour une durée de placement de moyen - long terme (3 à 5 ans minimum).

**Sa spécificité** : vous offrir à la fois les avantages d'une gestion internationale dynamique et une maîtrise rigoureuse du risque. Pour cela, les spécialistes d'Ecureuil Gestion, gestionnaire des Sicav de la Caisse d'Epargne, ont élaboré une méthode particulière, faisant appel aux techniques les plus sophistiquées.

*Pour mieux découvrir Géoptim, nouvel atout de diversification de votre patrimoine, n'hésitez pas à rencontrer nos conseillers financiers.*

CAISSE D'EPARGNE

Sicav gérée par Ecureuil Gestion, filiale de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des dépôts.

RETROUVEZ LES VALEURS LIQUIDATIVES DES SICAV ECUREUIL 24H/24 SUR "SICAV EN LIGNE" AU 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn).

FININFO

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| VALCOMEX TRESORERIE PLUS | BFCE | 58 | 3,61 | 179284,61 |
| VALCOMEX SECURITE JOUR | BFCE | 59 | 3,61 | 169487,70 |
| VEGA SECURITE | VEGA FIN | 60 | 3,60 | 12299,78 |
| BOREAL | CDC GEST | 61 | 3,60 | 8271,98 |
| ABF-MJ | ABF | 62 | 3,60 | 1804,25 |
| CDC ARBITRAGES | CDC GEST | 63 | 3,60 | 104499,97 |
| ARCADE | BIMP | 64 | 3,60 | 152842,08 |
| MONEPRIME (D) | B PARIBA | 65 | 3,59 | 155197,08 |
| MONEPRIME (C) | B PARIBA | 65 | 3,59 | 155197,08 |
| OFIMA COURT TERME | OFIVALMO | 67 | 3,59 | [illegible] |
| BARCLAYS MONELAFFITTE (C) | BARCLAYS | 68 | 3,59 | 248942,06 |
| BARCLAYS MONELAFFITTE (D) | BARCLAYS | 69 | 3,59 | 228358,05 |
| STATERE | BGP | 70 | 3,58 | 21069,82 |
| FIMAGARANTIE | FIMAGEST | 71 | 3,58 | 18714,78 |
| INDUSTRIE FSE COURT TERME | BIF | 72 | 3,57 | 1976,42 |
| ACTI-COURT TERME | BBL FRAN | 73 | 3,57 | 344229,34 |
| BTP MONECOURT | B BTP | 74 | 3,57 | 18153,38 |
| FIMACOURT PREMIERE | FIMAGEST | 75 | 3,56 | 18842,73 |
| OUESTAR TRESORERIE | CFCM LOI | 76 | 3,56 | 131479,88 |
| GESTION INVESTICOURT | INDOSUEZ | 77 | 3,56 | 18540,30 |
| OPTION SECURITE | BRED | 78 | 3,56 | 189641,74 |
| SAINT-HONORE PREMIERE | CF ROTHS | 79 | 3,56 | 14745,73 |
| PARTNER REGULARITE | LA MONDI | 80 | 3,56 | 998,57 |
| FINORD COURT TERME INSTITUTION | CDT NORD | 81 | 3,58 | 34746,11 |
| TRESORICIC | CIC PARI | 82 | 3,55 | 174517,65 |
| EPARGNE ASSOCIATIONS (D) | B PARIBA | 83 | 3,54 | 25164,17 |
| EPARGNE ASSOCIATIONS (C) | B PARIBA | 83 | 3,54 | 25164,17 |
| CPR MONETAIRE | CPRGESTI | 85 | 3,54 | 16492,94 |
| VALUNION | CIC BUE | 86 | 3,54 | 38892,22 |
| PLACEMENTS TRESORERIE | NSM | 87 | 3,53 | 1340284,71 |
| ANTIGONE TRESORERIE | BNP | 88 | 3,52 | 369137,00 |
| SANPAOLO INSTITUTIONS | SANPAOLO | 89 | 3,52 | 18640,69 |
| FONSICAV | CDC TRES | 90 | 3,51 | 19308,44 |
| GENERALI TRESORERIE | GENERALI | 91 | 3,51 | 15290,57 |
| LA HENIN PIBOR (D) | LA HENIN | 92 | 3,51 | 18507,83 |
| LA HENIN PIBOR (C) | LA HENIN | 92 | 3,51 | 18507,83 |
| MAXI PLUS SECURITE (D) | CCCC | 94 | 3,50 | 29647,28 |
| MAXI PLUS SECURITE (C) | CCCC | 94 | 3,50 | 29647,28 |
| SAINT-HONORE SECURITE | CF ROTHS | 96 | 3,50 | 192864,08 |
| PENSION TMP -3/32 | GERER CO | 97 | 3,50 | 361846,84 |
| ELAN COURT TERME | ROTHSCHI | 98 | 3,49 | 19948,78 |
| EUROBANK COURT TERME 1ERE | BCEN EUR | 99 | 3,48 | 11050,08 |
| ORSAY JOUR | ORSAY | 100 | 3,48 | 1866,59 |
| NATIO COURT TERME | BNP | 101 | 3,47 | 13961,64 |
| JJ PLACEMENT (D) | NATWEST | 102 | 3,47 | 19110,70 |
| JJ PLACEMENT (C) | NATWEST | 102 | 3,47 | 19110,70 |
| MONEVALOR (C) | SG | 104 | 3,47 | 50653,57 |
| MONEVALOR (D) | SG | 105 | 3,47 | 50173,27 |
| CHATEAUDUN COURT TERME | CPRGESTI | 106 | 3,46 | 33241,73 |
| VALEURS MONETAIRES | DEMACHY | 107 | 3,46 | 224975,34 |
| LION M.F. | CL | 108 | 3,46 | 1737863,38 |
| CDC MONETAIRE | CDC GEST | 109 | 3,45 | 18649,85 |
| EFI-TRESOR | CCCC | 110 | 3,45 | 76834,79 |
| NATIO COURT TERME 2 | BNP | 111 | 3,44 | 379114,06 |
| ATLAS PERFORMANCE | ATLAS | 112 | 3,44 | 18070,27 |
| GESTION PIBOR | INDOSUEZ | 113 | 3,44 | 19631,38 |
| GESTION 365 (C) | CDT CENT | 114 | 3,44 | 52882,61 |
| GESTION 365 (D) | CDT CENT | 115 | 3,44 | 47989,99 |
| MORGAN COURT TERME | JP MORGA | 116 | 3,43 | 25197,47 |
| ENTREPRISE COURT TERME | B PARIBA | 117 | 3,43 | 378627,88 |
| CREDIT MARITIME PERFORMANCE D | CDT MARI | 118 | 3,42 | 26244,49 |
| CREDIT MARITIME PERFORMANCE C | CDT MARI | 118 | 3,42 | 26244,49 |
| AUSTRAL | CDC GEST | 120 | 3,42 | 12104,49 |
| ECUREUIL MONEPREMIERE | ECUREUIL | 121 | 3,42 | 11135,70 |
| FONCIER COURT TERME | CFF | 122 | 3,42 | 4962,82 |
| PARIBAS ASSOCIATIONS PREMIERE | B PARIBA | 123 | 3,41 | 54634,05 |
| ESCAVAL | ESCOMPTE | 124 | 3,41 | 121802,28 |
| LIBERCOURT | ODDO | 125 | 3,40 | 92652,74 |
| SELECTION MONETAIRE | CCF | 126 | 3,40 | 452760,95 |
| OPTI OUEST | BP OUEST | 127 | 3,40 | 846872,72 |
| OFIMA TRESOR | OFIVALMO | 128 | 3,40 | 18953,73 |
| BRED INSTITUTIONS (C) | BRED | 129 | 3,39 | 88390,28 |
| BRED INSTITUTIONS (D) | BRED | 129 | 3,39 | 78751,51 |
| VIA COURT TERME (C) | VIA BANQ | 131 | 3,39 | 14647,21 |
| ALFI COURT TERME | ALFI GES | 132 | 3,39 | 18213,89 |
| FRUCTI-J | CCBP | 133 | 3,39 | 814495,74 |
| SOGENAL COURT TERME (C) | SOGENAL | 134 | 3,38 | 9414,27 |
| SOGENAL COURT TERME (D) | SOGENAL | 135 | 3,38 | 8930,27 |
| CYRIL COURT TERME | CYRIL FI | 136 | 3,38 | 17425,43 |
| SANS COUPON | BQ EUROF | 137 | 3,38 | 1713,76 |
| UNION SECURITE | CIC BUE | 138 | 3,37 | 284471,04 |
| HLM MONETAIRE | CDC TRES | 139 | 3,37 | 18529,35 |
| ECOFI-MONETERME (C) | ECOFI FI | 140 | 3,37 | 1833,09 |
| ECOFI-MONETERME (D) | ECOFI FI | 141 | 3,37 | 1720,93 |
| STRATEGE | CCF | 142 | 3,37 | 29058,22 |
| TRESORYS | SOGEPOST | 143 | 3,37 | 261942,88 |
| NATWEST COURT TERME | NATWEST | 144 | 3,37 | 1668,06 |
| LION COURT TERME (C) | CL | 145 | 3,37 | 25976,10 |
| LION COURT TERME (D) | CL | 146 | 3,37 | 24839,12 |
| STATE STREET TRESORERIE (C) | STATE ST | 147 | 3,36 | 1386,71 |
| STATE STREET TRESORERIE (D) | STATE ST | 148 | 3,36 | 1291,14 |
| BRED PREMIERE (D) | BRED | 149 | 3,35 | 5392,81 |
| BRED PREMIERE (C) | BRED | 150 | 3,35 | 5918,92 |
| OCEAN MONETAIRE (D) | CFCM OCE | 151 | 3,35 | 9352,22 |
| OCEAN MONETAIRE (C) | CFCM OCE | 151 | 3,35 | 9352,22 |
| ARBITRAGES COURT TERME (C) | BQ TRANS | 153 | 3,35 | 9587,08 |
| ARBITRAGES COURT TERME (D) | BQ TRANS | 153 | 3,35 | 9587,08 |
| OBLISECURITE-SICAV (D) | CDC TRES | 155 | 3,34 | 5426,10 |
| OBLISECURITE-SICAV (C) | CDC TRES | 155 | 3,34 | 5726,18 |
| ENTREVAL SICAV | ENTREPRI | 157 | 3,34 | 19108,62 |
| SOGEXCEL | SG | 158 | 3,33 | 168826,23 |
| CITI-COURT (D) | CITIBANK | 159 | 3,33 | 19726,20 |
| CITI-COURT (C) | CITIBANK | 159 | 3,33 | 19726,20 |
| MONEDEN | BRED | 161 | 3,33 | 98765,61 |
| GROUPAMA COURT TERME | GROUPAMA | 162 | 3,32 | 3904,28 |
| CREDIT MUTUEL CASH | CDT MUTU | 163 | 3,32 | 127517,58 |
| SNVB TRESORERIE | SNVB | 164 | 3,32 | 268049,83 |
| POSTE GESTION | SOGEPOST | 165 | 3,31 | 43898,79 |
| ELICASH | CNCA | 166 | 3,31 | 922541,76 |
| AMPLIA | CNCA | 167 | 3,30 | 117714,27 |
| MONET-R PIBOR | ROBECO | 168 | 3,30 | 18531,44 |
| MONE J (C) | CNCA | 169 | 3,30 | 11772,27 |
| MONE J (D) | CNCA | 169 | 3,30 | 11772,27 |
| UNIVAR (C) | CNCA | 171 | 3,30 | 305,02 |
| ABF MA6 | ABF | 172 | 3,29 | 2000,62 |
| UNIVAR (D) | CNCA | 173 | 3,29 | 299,22 |
| PYRAMIDES TRESORERIE | VERNES | 174 | 3,29 | 20001,40 |
| DEMACHY PREMIERE | DEMACHY | 175 | 3,29 | 182398,26 |
| MORGAN VALORISATION | JP MORGA | 176 | 3,29 | 1202,55 |
| PYRAMIDES SECURITE | VERNES | 177 | 3,28 | 93264,78 |
| CIAL-SECURITE (C) | CIAL | 178 | 3,28 | 17964,14 |
| CIAL-SECURITE (D) | CIAL | 179 | 3,28 | 16203,77 |
| CI FRANCE MONETAIRE | GERER CO | 180 | 3,28 | 1783,73 |
| SIRIUS SR COURT TERME (D) | DU BOUZE | 181 | 3,27 | 15259,41 |
| SIRIUS SR COURT TERME (C) | DU BOUZE | 182 | 3,27 | 16127,21 |
| INSTITUTIONS COURT TERME | B PARIBA | 183 | 3,27 | 93854,36 |
| PLACEMENT M (C) | SMC | 184 | 3,27 | 22200,34 |
| PLACEMENT M (D) | SMC | 185 | 3,27 | 21263,82 |
| BRO-TRESORERIE | BRO | 186 | 3,27 | 354486,92 |
| REPUBLIC COURT TERME (D) | RNB | 187 | 3,27 | 31887,04 |
| REPUBLIC COURT TERME (C) | RNB | 187 | 3,27 | 31887,04 |
| TRESORISUD | L.B. | 189 | 3,26 | 102689,82 |
| SELECTION ENTREPRISES | CCF | 190 | 3,26 | 1745026,13 |
| EPARCIC | CIC PARI | 191 | 3,26 | 4802,28 |
| VEGA COURT TERME | VEGA FIN | 192 | 3,25 | 1712,49 |
| PYRAMIDES PREMIERE | VERNES | 193 | 3,24 | 12670,89 |
| RIVAUD COURT TERME (D) | B RIVAUD | 194 | 3,23 | 23000,60 |
| RIVAUD COURT TERME (C) | B RIVAUD | 194 | 3,23 | 23000,60 |
| OBJECTIF SECURITE | LAZARD | 196 | 3,23 | 18277,98 |
| LLOYDS SECURITE | LLOYDS B | 197 | 3,23 | 17937,28 |
| NORWICH TRESORERIE | NORWICH | 198 | 3,22 | 143,78 |
| FRANCE COURT TERME | CIC BUE | 199 | 3,22 | 15636,39 |
| OCCIREAL | BDEI | 200 | 3,21 | 22794,07 |
| LA HENIN J (C) | LA HENIN | 201 | 3,21 | 20260,79 |
| LA HENIN J (D) | LA HENIN | 201 | 3,21 | 20260,79 |
| COMPTAVALOR (D) | CDC TRES | 203 | 3,21 | 2313,04 |
| COMPTAVALOR (C) | CDC TRES | 203 | 3,21 | 2313,04 |

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| HAUSSMANN COURT TERME | WORMS | [illegible] | 3,21 | [illegible] |
| ALSACE COURT TERME (C) | BP STRAS | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| ALSACE COURT TERME (D) | BP STRAS | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| UNISECURITE | SANPAOLO | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| CAP BRA (C) | BRA | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| CAP BRA (D) | BRA | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| BRETAGNE ATLANTIQUE REGULARITE | BP BRETA | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| COOP MONETAIRE | BFCC | [illegible] | 3,20 | [illegible] |
| CPR MOBIVAL | CPRGESTI | [illegible] | 3,19 | [illegible] |
| TRESORERIE PREMIERE | SG | [illegible] | 3,18 | [illegible] |
| SELECTION MONEPRIME | CCF | [illegible] | 3,18 | [illegible] |
| ORSAY MONETAIRE PREMIERE | ORSAY | [illegible] | 3,17 | [illegible] |
| PLACEMENTS CT PREMIERE | NSM | [illegible] | 3,16 | [illegible] |
| GRIFFIN COURT TERME (D) | CC GRIFF | [illegible] | 3,15 | [illegible] |
| GRIFFIN COURT TERME (C) | CC GRIFF | [illegible] | 3,15 | [illegible] |
| GESTION SECURICOURT | INDOSUEZ | 220 | 3,14 | [illegible] |
| CDB MONETAIRE | SG | [illegible] | 3,14 | [illegible] |
| PLACEMENTS SECURITE (C) | NSM | [illegible] | 3,13 | [illegible] |
| PLACEMENTS SECURITE (D) | NSM | [illegible] | 3,13 | [illegible] |
| ACTI-VALORISATION (C) | BBL FRAN | [illegible] | 3,13 | [illegible] |
| ACTI-VALORISATION (D) | BBL FRAN | [illegible] | 3,13 | [illegible] |
| CAPITAL-SECURITE | PALUEL | [illegible] | 3,12 | [illegible] |
| MONE.DIS | CNCA | [illegible] | 3,12 | [illegible] |
| *OUEST J (C)* | *CIO* | [illegible] | 3,12 | [illegible] |
| OUEST J (D) | CIO | [illegible] | 3,12 | [illegible] |
| SECURISUD | L.B. | [illegible] | 3,10 | [illegible] |
| GESTION OBLICOURT (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 3,08 | [illegible] |
| ACTIMONETAIRE (C) | SG | [illegible] | 3,07 | [illegible] |
| ACTIMONETAIRE (D) | SG | [illegible] | 3,07 | [illegible] |
| NATIO SECURITE | BNP | [illegible] | 3,07 | [illegible] |
| CLAIRVAL (C) | CARDIF | [illegible] | 3,07 | [illegible] |
| CLAIRVAL (D) | CARDIF | [illegible] | 3,06 | [illegible] |
| OPTIFINANCE | CCF | [illegible] | 3,06 | [illegible] |
| NATWEST MONETAIRE (D) | NATWEST | [illegible] | 3,06 | [illegible] |
| NATWEST MONETAIRE (C) | NATWEST | [illegible] | 3,06 | [illegible] |
| GESTION OBLICOURT (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 3,05 | [illegible] |
| OUESTAR COURT TERME (D) | CFCM LOI | [illegible] | 3,05 | [illegible] |
| OUESTAR COURT TERME (C) | CFCM LOI | [illegible] | 3,05 | [illegible] |
| NATIO PLACEMENTS (C) | BNP | [illegible] | 3,05 | [illegible] |
| NATIO PLACEMENTS (D) | BNP | [illegible] | 3,05 | [illegible] |
| UNI-ASSOCIATIONS | CNCA | [illegible] | 3,04 | [illegible] |
| FRUCTI-COURT (D) | CCBP | [illegible] | 3,02 | [illegible] |
| FRUCTI-COURT (C) | CCBP | [illegible] | 3,02 | [illegible] |
| TRESOR REAL | VEGA FIN | [illegible] | 3,01 | [illegible] |
| CITI-VALOR (C) | CITIBANK | [illegible] | 3,00 | [illegible] |
| CITI-VALOR (D) | CITIBANK | [illegible] | 3,00 | [illegible] |
| LATITUDE (C) | SOGEPOST | [illegible] | 2,99 | [illegible] |
| LATITUDE (D) | SOGEPOST | [illegible] | 2,99 | [illegible] |
| TOPCASH (D) | CPRGESTI | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| TOPCASH (C) | CPRGESTI | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| SNVB MONETAIRE (C) | SNVB | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| *SNVB MONETAIRE (D)* | SNVB | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| VALREAL (C) | B PARIBA | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| VALREAL (D) | B PARIBA | [illegible] | 2,98 | [illegible] |
| ECUREUIL MONETAIRE (C) | ECUREUIL | [illegible] | 2,97 | [illegible] |
| ECUREUIL MONETAIRE (D) | ECUREUIL | [illegible] | 2,97 | [illegible] |
| SAINT-HONORE REAL | CF ROTHS | [illegible] | 2,97 | [illegible] |
| ASSOCIATIONS MONETAIRE (C) | CIC PARI | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| ASSOCIATIONS MONETAIRE (D) | CIC PARI | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| IENA MONETAIRE (D) | BFT | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| ERCOOP SICAV (C) | CCCC | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| ERCOOP SICAV (D) | CCCC | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| ECUREUIL DISTRIMONETAIRE | ECUREUIL | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| VIVCOURT TERME (C) | FERRI | [illegible] | 2,96 | [illegible] |
| VIVCOURT TERME (D) | FERRI | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| IENA MONETAIRE (C) | BFT | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| OUEST TRESORERIE (D) | BP OUEST | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| OUEST TRESORERIE (C) | BP OUEST | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| PLACEMENT J (C) | SMC | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| PLACEMENT J (D) | SMC | [illegible] | 2,95 | [illegible] |
| FINORD SECURITE (C) | CDT NORD | [illegible] | 2,94 | [illegible] |
| FINORD SECURITE (D) | CDT NORD | [illegible] | 2,94 | [illegible] |
| RHONE +X COURT TERME (C) | BP LYON | [illegible] | 2,94 | [illegible] |
| RHONE +X COURT TERME (D) | BP LYON | [illegible] | 2,94 | [illegible] |
| OBJECTIF PREMIERE | LAZARD | [illegible] | 2,91 | [illegible] |
| OBC SECURITE | OBC | [illegible] | 2,90 | [illegible] |
| SICAIXA | CAIXA DE | [illegible] | 2,90 | [illegible] |
| INVESTSECURITE COURT TERME D | CFCM MED | [illegible] | 2,89 | [illegible] |
| INVESTSECURITE COURT TERME C | CFCM MED | [illegible] | 2,89 | [illegible] |
| *MONESUD (C)* | L.B. | [illegible] | 2,89 | [illegible] |
| MONESUD (D) | L.B. | [illegible] | 2,89 | [illegible] |
| HERVET PLUS (C) | HERVET | [illegible] | 2,89 | [illegible] |
| HERVET PLUS (D) | HERVET | [illegible] | 2,88 | [illegible] |
| ECUREUIL TRESORERIE (D) | ECUREUIL | [illegible] | 2,88 | [illegible] |
| ECUREUIL TRESORERIE (C) | ECUREUIL | [illegible] | 2,88 | [illegible] |
| BRO-SECURITE (C) | BRO | [illegible] | 2,85 | [illegible] |
| BRO-SECURITE (D) | BRO | [illegible] | 2,85 | [illegible] |
| BICS MONETAIRE (C) | ECOFI FI | [illegible] | 2,85 | [illegible] |
| BICS MONETAIRE (D) | ECOFI FI | [illegible] | 2,85 | [illegible] |
| LION 20000 (C) | CL | [illegible] | 2,82 | [illegible] |
| LION 20000 (D) | CL | [illegible] | 2,82 | [illegible] |
| OPERA TRESORERIE | DIDIERPH | [illegible] | 2,81 | [illegible] |
| PROVENCE COURT TERME | HOTTINGU | [illegible] | 2,80 | [illegible] |
| ACTI REGULIERE | GERER CO | [illegible] | 2,79 | [illegible] |
| SECURI-TAUX | LEGAL FR | [illegible] | 2,78 | [illegible] |
| PYRAMIDES COURT (C) | VERNES | [illegible] | 2,78 | [illegible] |
| PYRAMIDES COURT (D) | VERNES | [illegible] | 2,78 | [illegible] |
| INVESTISSEMENT COURT TERME (D) | NATWEST | [illegible] | 2,78 | [illegible] |
| JPM COURT TERME | B JOIRE | [illegible] | 2,77 | [illegible] |
| INVESTISSEMENT COURT TERME (C) | NATWEST | [illegible] | 2,77 | [illegible] |
| SECURICIC (C) | CIC PARI | [illegible] | 2,76 | [illegible] |
| ORSAY COURT TERME | ORSAY | [illegible] | 2,76 | [illegible] |
| SECURICIC (D) | CIC PARI | [illegible] | 2,76 | [illegible] |
| CAPIMONETAIRE (C) | SG | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| CAPIMONETAIRE (D) | SG | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| CREDIT MARITIME SECURITE (D) | CDT MARI | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| CREDIT MARITIME SECURITE (C) | CDT MARI | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| HAUSSMANN PIBOR (C) | WORMS | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| HAUSSMANN PIBOR (D) | WORMS | [illegible] | 2,75 | [illegible] |
| SB SECURITE (D) | CIC SB | [illegible] | 2,73 | [illegible] |
| SB SECURITE (C) | CIC SB | [illegible] | 2,73 | [illegible] |
| NATIO MONETAIRE (C) | BNP | [illegible] | 2,72 | [illegible] |
| NATIO MONETAIRE (D) | BNP | [illegible] | 2,72 | [illegible] |
| SICAV ASSOCIATIONS | CDC | [illegible] | 2,72 | [illegible] |
| SECURITA | DEMACHY | [illegible] | 2,70 | [illegible] |
| BIP SECURITE (C) | BIP | [illegible] | 2,69 | [illegible] |
| BIP SECURITE (D) | BIP | [illegible] | 2,69 | [illegible] |
| CM EPARGNE J (C) | CDT MUTU | [illegible] | 2,69 | [illegible] |
| CM EPARGNE J (D) | CDT MUTU | [illegible] | 2,69 | [illegible] |
| PRIV'ASSOCIATIONS (C) | BIMP | [illegible] | 2,66 | [illegible] |
| PRIV'ASSOCIATIONS (D) | BIMP | [illegible] | 2,66 | [illegible] |
| FRUCTI-ASSOCIATIONS (C) | CCBP | [illegible] | 2,64 | [illegible] |
| FRUCTI-ASSOCIATIONS (D) | CCBP | [illegible] | 2,64 | [illegible] |
| SEPTENTRION COURT TERME | BP NORD | [illegible] | 2,60 | [illegible] |
| LEUMI COURT TERME (D) | CDT MUTU | [illegible] | 2,52 | [illegible] |
| LEUMI COURT TERME (C) | CDT MUTU | 330 | 2,52 | [illegible] |
| DRYADE (D) | BGP | 331 | 2,52 | [illegible] |
| DRYADE (C) | BGP | [illegible] | 2,52 | [illegible] |
| VIA MONETAIRE | VIA BANQ | [illegible] | 2,52 | [illegible] |
| MONE OUEST (C) | BP OUEST | [illegible] | 2,39 | [illegible] |
| MONE OUEST (D) | BP OUEST | 335 | 2,39 | [illegible] |

## Sicav obligataires de capitalisation ou à revenu annuel

Performance moyenne sur un an : 9,12 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| CPR OAT-PLUS | CPRGESTI | [illegible] | 15,45 | [illegible] |
| OAT INDICE GESTION | CDC GEST | [illegible] | 14,36 | [illegible] |
| INDOSUEZ HORIZON 30 (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 14,09 | [illegible] |
| INDOSUEZ HORIZON 30 (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 14,08 | [illegible] |
| SYNTHESIS | CNCA | [illegible] | 14,07 | [illegible] |
| SELECTION PREMIERE | CCF | [illegible] | 14,03 | [illegible] |
| FRASECUR | B PARIBA | [illegible] | 13,89 | [illegible] |
| FIMINDEX PREMIERE | FIMAGEST | [illegible] | 13,81 | [illegible] |
| BFT CNO 7/10 (C) | BFT | [illegible] | 13,69 | 121898,69 |
| BFT CNO 7/10 (D) | BFT | [illegible] | 13,69 | 121898,59 |
| STATE STREET OAT PLUS (D) | STATE ST | [illegible] | 13,67 | 1470,57 |
| PARTNER OBLIGATIONS 2002 | LA MONDI | [illegible] | 13,67 | 21980,90 |
| STATE STREET OAT PLUS (C) | STATE ST | [illegible] | 13,66 | 1517,93 |
| *BIP OAT INDEX (D)* | *BIP* | [illegible] | 13,46 | 19462,93 |
| BIP OAT INDEX (C) | BIP | [illegible] | 13,46 | 25279,81 |
| INDOSUEZ OAT (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 13,44 | 26276,89 |
| INDOSUEZ OAT (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 13,43 | 17054,70 |
| VICTOIRE OBLIREA | VICTOIRE | [illegible] | 13,16 | 503,79 |
| NATWEST LONG TERME (D) | NATWEST | [illegible] | 13,02 | 1189,31 |
| NATWEST LONG TERME (C) | NATWEST | [illegible] | 13,02 | 1492,44 |
| UAP ALTO | UAP | [illegible] | 12,97 | 175,57 |
| SOGEPREMIERE (D) | SG | [illegible] | 12,80 | 5587,04 |
| SOGEPREMIERE (C) | SG | [illegible] | 12,80 | 6126,94 |
| REVAL | CARDIF | [illegible] | 12,78 | 7399,03 |
| SELECTION VALEURS DU TRESOR | CCF | [illegible] | 12,78 | 118466,37 |
| LION INSTITUTIONNELS | CL | [illegible] | 12,78 | 46831,82 |
| SLIVARENTE | CL | [illegible] | 12,77 | 237,89 |
| REFLEX PREMIERE (D) | STE CAF | [illegible] | 12,77 | 1752,30 |
| PARTNER VT | LA MONDI | [illegible] | 12,76 | 19169,07 |
| REFLEX PREMIERE (C) | STE CAF | [illegible] | 12,75 | 2061,15 |
| UNI-GARANTIE (C) | CNCA | [illegible] | 12,70 | 1895,18 |
| UNI-GARANTIE (D) | CNCA | [illegible] | 12,68 | 1467,73 |
| MDM LONG TERME | *MDMASSUR* | [illegible] | 12,51 | 183,72 |
| FRUCTI-PREMIERE (D) | CCBP | [illegible] | 12,50 | 2742,93 |
| FRUCTI-PREMIERE (C) | CCBP | [illegible] | 12,48 | 13548,28 |
| HAUSSMANN OBLIGATIONS | WORMS | [illegible] | 12,40 | 1580,31 |
| OBLIFUTUR (C) | CNCA | [illegible] | 12,37 | 522,12 |
| OBLIFUTUR (D) | CNCA | [illegible] | 12,37 | 522,12 |
| CROISSANCE MERCURE (C) | EPARGNE | [illegible] | 12,34 | 4573,79 |
| CROISSANCE MERCURE (D) | EPARGNE | [illegible] | 12,33 | 3249,08 |
| VALPREMIERE | CARDIF | [illegible] | 12,33 | 137298,08 |
| LION PLUS (C) | CL | [illegible] | 12,31 | 1485,87 |
| LION PLUS (D) | CL | [illegible] | 12,31 | 1485,87 |
| AIRES (C) | BGP | [illegible] | 12,28 | 1131,08 |
| AIRES (D) | BGP | [illegible] | 12,27 | 842,06 |
| SAINT-HONORE CAPITAL | CF ROTHS | [illegible] | 12,25 | 18727,62 |
| SELECTION RENDEMENT | CCF | [illegible] | 12,13 | 229,21 |
| SUD HORIZON | L.B. | [illegible] | 12,08 | 412,11 |
| PLUSVAL | CARDIF | [illegible] | 12,07 | 17717,76 |
| SOPRANE LONG TERME (D) | BACOT | [illegible] | 12,04 | [illegible] |
| SOPRANE LONG TERME (C) | BACOT | [illegible] | 12,04 | [illegible] |
| NATIO EPARGNE OBLIGATIONS | BNP | [illegible] | 11,97 | [illegible] |
| ETOILE OBLILONGTERME | CDT NORD | [illegible] | 11,89 | [illegible] |
| PLACEMENTS REASSURANCE | SCOR | [illegible] | 11,89 | [illegible] |
| CAPISCOR | SCOR | [illegible] | 11,84 | [illegible] |
| OBLIPAR (C) | B PARIBA | [illegible] | 11,83 | [illegible] |
| OBLIPAR (D) | B PARIBA | [illegible] | 11,83 | [illegible] |
| AXA PREMIERE (D) | AXA | [illegible] | 11,82 | [illegible] |
| AXA PREMIERE (C) | AXA | [illegible] | 11,82 | [illegible] |
| UAP PREMIERE CATEGORIE (C) | UAP | [illegible] | 11,76 | [illegible] |
| UAP PREMIERE CATEGORIE (D) | UAP | [illegible] | 11,74 | [illegible] |
| PRIMANCE (D) | SG | [illegible] | 11,74 | [illegible] |
| PRIMANCE (C) | SG | [illegible] | 11,74 | [illegible] |
| OBLICIC REGIONS | CIC PARI | [illegible] | 11,74 | [illegible] |
| EPARGNE INSTITUTIONS | CDT NORD | [illegible] | 11,68 | [illegible] |
| CAPITACIC | CIC PARI | [illegible] | 11,63 | [illegible] |
| INDOSUEZ LONG TERME (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 11,63 | [illegible] |
| LION TRESOR | CL | [illegible] | 11,61 | [illegible] |
| INDOSUEZ LONG TERME (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 11,58 | [illegible] |
| *MORGAN NET* | *JP MORGA* | [illegible] | 11,58 | [illegible] |
| AXA FRANCE OBLIGATIONS | AXA | [illegible] | 11,55 | [illegible] |
| GAN RENDEMENT | GAN | [illegible] | 11,52 | [illegible] |
| BATI PREMIERE | INVESTIM | [illegible] | 11,50 | [illegible] |
| MORGAN PREMIERE CATEGORIE | JP MORGA | [illegible] | 11,49 | [illegible] |
| GENERALI RENDEMENT | GENERALI | [illegible] | 11,44 | [illegible] |
| ODDO CAPITALISATION | ODDO | [illegible] | 11,41 | [illegible] |
| SELECTION L PRIME | CCF | [illegible] | 11,37 | [illegible] |
| GROUPAMA OBLIGATIONS | GROUPAMA | [illegible] | 11,34 | [illegible] |
| NOVEPARGNE | CHOLET | [illegible] | 11,34 | [illegible] |
| OBJECTIF RENDEMENT | LAZARD | [illegible] | 11,33 | [illegible] |
| ECOFI PREMIERE | ECOFI FI | [illegible] | 11,31 | [illegible] |
| CPR OBLIG | CPRGESTI | [illegible] | 11,28 | [illegible] |
| BRED OBLI-PREMIERE | BRED | [illegible] | 11,28 | [illegible] |
| ARBITRAGES PREMIERE | BQ TRANS | [illegible] | 11,26 | [illegible] |
| ACTI-PREMIERE (C) | BBL FRAN | [illegible] | 11,17 | [illegible] |
| ACTI-PREMIERE (D) | BBL FRAN | [illegible] | 11,16 | [illegible] |
| AZUR-OBLIGATIONS (D) | GROUPAZU | [illegible] | 11,15 | [illegible] |
| AZUR-OBLIGATIONS (C) | GROUPAZU | [illegible] | 11,16 | [illegible] |
| PLACEMENTS OBLIGATIONS (C) | NSM | [illegible] | 11,06 | [illegible] |
| PLACEMENTS OBLIGATIONS (D) | NSM | [illegible] | 11,06 | [illegible] |
| ARC EN CIEL | CDC GEST | [illegible] | 11,06 | [illegible] |
| MDM PREMIERE CATEGORIE | MDMASSUR | [illegible] | 11,03 | [illegible] |
| FIMARENTE (C) | FIMAGEST | [illegible] | 11,02 | 1882,28 |
| FIMARENTE (D) | FIMAGEST | [illegible] | 11,02 | 1882,28 |
| NATIO EPARGNE CAPITAL (C) | BNP | [illegible] | 11,01 | 10460,81 |
| NATIO EPARGNE CAPITAL (D) | BNP | [illegible] | 11,01 | 10460,81 |
| PREVOYANCE ECUREUIL | ECUREUIL | [illegible] | 11,00 | [illegible] |
| UNIPREMIERE | SANPAOLO | [illegible] | 10,99 | [illegible] |
| PLACEMENTS CAPITALISATION | NSM | [illegible] | 10,95 | [illegible] |
| ATHENA LONG TERME | ATHENA B | [illegible] | 10,95 | [illegible] |
| ECUREUIL CAPITALISATION | ECUREUIL | [illegible] | 10,89 | [illegible] |
| AVEC COUPON | BQ EUROF | [illegible] | 10,88 | [illegible] |
| HERVET OBLICROISSANCE | HERVET | [illegible] | 10,82 | [illegible] |
| PROVENCE PREMIERE CATEG. (C) | HOTTINGU | [illegible] | 10,80 | [illegible] |
| AGF OBLIG | AGF | [illegible] | 10,78 | [illegible] |
| PROVENCE PREMIERE CATEG. (D) | HOTTINGU | [illegible] | 10,78 | [illegible] |
| ABF LONG TERME | ABF | [illegible] | 10,74 | [illegible] |
| TOPOBLIG | CPRGESTI | [illegible] | 10,64 | [illegible] |
| TRESORVAL LONG TERME (C) | VEGA FIN | [illegible] | 10,56 | [illegible] |
| TRESORVAL LONG TERME (D) | VEGA FIN | [illegible] | 10,56 | [illegible] |
| PYRAMIDES | VERNES | [illegible] | 10,51 | [illegible] |
| FRANCE RETRAITE | CIC BUE | [illegible] | 10,47 | [illegible] |
| VALCOMEX INVEST. 1ERE (C) | BFCE | [illegible] | 10,44 | [illegible] |
| VALCOMEX INVEST. 1ERE (D) | BFCE | [illegible] | 10,43 | [illegible] |
| MULTISELECTIVE | CFCM NOR | [illegible] | 10,38 | [illegible] |
| *ASSUR ECUREUIL CROISSANCE* | *CDC GEST* | [illegible] | 10,36 | [illegible] |
| EXPANSION OBLIGATIONS | MIDLAND | [illegible] | 10,32 | [illegible] |
| DB OBLIG (C) | DEUTSCHB | [illegible] | 10,29 | 15755,77 |
| DB OBLIG (D) | DEUTSCHB | [illegible] | 10,29 | [illegible] |
| FRANCE GARANTIE (C) | CDC GEST | [illegible] | 10,22 | 286,80 |
| FRANCE GARANTIE (D) | CDC GEST | [illegible] | 10,22 | 274,88 |
| CYRIL TRESOR | CYRIL FI | [illegible] | 10,21 | 1764,88 |
| BFT VALOR 2 | BFT | [illegible] | 10,21 | 1751,45 |
| AGF FRANCE TAUX FIXE | AGF | [illegible] | 10,20 | 6708,97 |
| OBLITYS | SOGEPOST | [illegible] | 10,17 | 605,06 |
| PLACEMENTS NET | NSM | [illegible] | 10,16 | 10158,86 |
| UAP MOYEN TERME | UAP | [illegible] | 10,16 | 1693,84 |
| CM EPARGNE OBLIG (D) | CDT MUTU | [illegible] | 10,14 | [illegible] |
| CM EPARGNE OBLIG (C) | CDT MUTU | [illegible] | 10,14 | 1800,45 |
| EURCO SOLIDARITE | CL | [illegible] | 10,12 | 4573,44 |
| UNION CAPITALISATION | CIC BUE | [illegible] | 10,08 | 19126,74 |
| FINANCIERE PLUS | MAAF | [illegible] | 10,08 | 43570,94 |
| EPARGNE PREMIERE (C) | CDT MUTU | [illegible] | 10,06 | 20891,77 |
| *PARTNER OBLIGATAIRE (C)* | *LA MONDI* | [illegible] | 10,04 | 15618,85 |
| EPARGNE PREMIERE (D) | CDT MUTU | [illegible] | 10,04 | 19623,77 |
| PARTNER OBLIGATAIRE (D) | LA MONDI | [illegible] | 10,03 | 34879,52 |
| PLACEMENT PLUS (D) | SMC | [illegible] | 10,03 | 9443,88 |
| PLACEMENT PLUS (C) | SMC | [illegible] | 10,03 | 9443,88 |
| BTP LONG TERME | B BTP | [illegible] | 9,98 | 15971,28 |
| EGIDE PREMIERE | EGIDEFIN | [illegible] | 9,89 | 94936,89 |
| COEXIS | CNCA | [illegible] | 9,78 | 1682,21 |
| ENTROBLIG | ENTREPRI | [illegible] | 9,78 | 13721,89 |
| CM GESTION OBLIGATAIRE | CDT MUTU | [illegible] | 9,76 | 894,13 |
| HAUSSMANN EPARGNE (D) | WORMS | [illegible] | 9,76 | 2459,82 |
| HAUSSMANN EPARGNE (C) | WORMS | [illegible] | 9,74 | 2898,18 |
| MUTUASSUR OBLIGATIONS | MRA | [illegible] | 9,64 | 1212,33 |
| OFIMA OBLIG | OFIVALMO | [illegible] | 9,58 | 12348,17 |
| NATWEST EPARGNE | NATWEST | [illegible] | 9,46 | 1620,83 |
| PLACEMENT PREMIER (C) | SMC | [illegible] | 9,44 | 9577,54 |
| PLACEMENT PREMIER (D) | SMC | [illegible] | 9,44 | 9577,54 |
| BTP RENDEMENT | B BTP | [illegible] | 9,41 | 2165,74 |
| PARIBAS CAPITALISATION | B PARIBA | [illegible] | 9,34 | [illegible] |

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



FININFO

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| OUEST PREMIERE (D) | CIO | [illegible] | 9,30 | [illegible] |
| OUEST PREMIERE (C) | CIO | [illegible] | 9,30 | [illegible] |
| SAINT-HONORE RENDEMENT | CF ROTHS | [illegible] | 9,27 | [illegible] |
| ARCADE PREMIERE | BIMP | [illegible] | 9,21 | [illegible] |
| MUTUALITE RESERVES | CDC TRES | [illegible] | 9,15 | [illegible] |
| DEMACHY LONG TERME | DEMACHY | [illegible] | 9,05 | [illegible] |
| SOGEOBLIG (C) | SG | [illegible] | 8,89 | [illegible] |
| FRANCE OBLIGATIONS | CDC TRES | [illegible] | 8,87 | [illegible] |
| UNI-MT | SANPAOLO | [illegible] | 8,69 | [illegible] |
| CITI-RESERVE | CITIBANK | [illegible] | 8,59 | [illegible] |
| OFIMA FRANCE | OFIVALMO | [illegible] | 8,49 | [illegible] |
| THESAURUS | BRED | [illegible] | 8,42 | [illegible] |
| THESORA (C) | SOGEPOST | [illegible] | 8,42 | [illegible] |
| THESORA (D) | SOGEPOST | [illegible] | 8,42 | [illegible] |
| PHENIX PLACEMENT | AGF | [illegible] | 8,36 | [illegible] |
| TRESOR PLUS (D) | CDC TRES | [illegible] | 8,17 | [illegible] |
| TRESOR PLUS (C) | CDC TRES | [illegible] | 8,17 | [illegible] |
| ABF MOYEN TERME | ABF | [illegible] | 8,15 | [illegible] |
| OBLI-ASSOCIATIONS (D) | B PARIBA | [illegible] | 7,87 | [illegible] |
| OBLI-ASSOCIATIONS (C) | B PARIBA | [illegible] | 7,86 | [illegible] |
| FINUNION | CIC BUE | [illegible] | 7,75 | [illegible] |
| GESTILION | CL | [illegible] | 7,71 | [illegible] |
| PROVENCE OPTIMUM | HOTTINGU | [illegible] | 7,69 | [illegible] |
| CPR SECURITE OBLIGATAIRE | CPRGESTI | [illegible] | 7,58 | [illegible] |
| ETOILE OBLICOURTERME (C) | CDT NORD | [illegible] | 7,58 | [illegible] |
| ETOILE OBLICOURTERME (D) | CDT NORD | [illegible] | 7,58 | [illegible] |
| FRUCTI-CAPI | CCBP | [illegible] | 7,46 | [illegible] |
| INDOSUEZ PREMIERE (C) | INDOSUEZ | [illegible] | 7,46 | [illegible] |
| INDOSUEZ PREMIERE (D) | INDOSUEZ | [illegible] | 7,42 | [illegible] |
| PLACEMENTS VALORISATION | NSM | [illegible] | 7,33 | [illegible] |
| NATIO EPARGNE | BNP | [illegible] | 7,31 | [illegible] |
| CM EPARGNE COURT TERME (C) | CDT MUTU | [illegible] | 7,26 | [illegible] |
| NATIO EPARGNE TRESOR | BNP | [illegible] | 7,25 | [illegible] |
| CM EPARGNE COURT TERME (D) | CDT MUTU | [illegible] | 7,25 | [illegible] |
| LIBER-SECURITE | ODDO | [illegible] | 7,25 | [illegible] |
| SUD GESTION (C) | L.B. | [illegible] | 7,22 | [illegible] |
| SUD GESTION (D) | L.B. | [illegible] | 7,22 | [illegible] |
| HAUSSMANN PREMIERE | WORMS | [illegible] | 7,15 | [illegible] |
| SOGEPARGNE | SG | [illegible] | 7,09 | [illegible] |
| PLACEMENT COURT TERME (C) | SMC | [illegible] | 7,09 | [illegible] |
| PLACEMENT COURT TERME (D) | SMC | [illegible] | 7,08 | [illegible] |
| SAINT-HONORE ASSOCIATIONS | CF ROTHS | [illegible] | 7,02 | [illegible] |
| BFT VALOR UNE | BFT | [illegible] | 6,94 | [illegible] |
| ECUREUIL CAPICOURT | ECUREUIL | [illegible] | 6,94 | [illegible] |
| ELAN PREMIERE | ROTHSCHI | [illegible] | 6,92 | [illegible] |
| LION ASSOCIATIONS | CL | [illegible] | 6,86 | [illegible] |
| SELECTION COURT TERME | CCF | [illegible] | 6,83 | [illegible] |
| VIA OBLIGATAIRE | VIA BANQ | [illegible] | 6,68 | [illegible] |
| SELECTION J | CCF | [illegible] | 6,67 | [illegible] |
| GROUPAMA TRESORERIE | GROUPAMA | [illegible] | 6,63 | [illegible] |
| ALFA LONG TERME (D) | GERER CO | [illegible] | 6,63 | [illegible] |
| ALFA LONG TERME (C) | GERER CO | [illegible] | 6,63 | [illegible] |
| FONCIER PREMIERE | CFF | [illegible] | 6,61 | [illegible] |
| MUTUALITE DEPOTS-SICAV | CDC TRES | [illegible] | 6,50 | [illegible] |
| SECURI-GAN (D) | GAN | [illegible] | 6,50 | [illegible] |
| SECURI-GAN (C) | GAN | [illegible] | 6,50 | [illegible] |
| PYRAMIDES OBLIG PLUS (D) | VERNES | [illegible] | 6,31 | [illegible] |
| PYRAMIDES OBLIG PLUS (C) | VERNES | [illegible] | 6,30 | [illegible] |
| SENSIVALOR | CDC TRES | [illegible] | 6,30 | [illegible] |
| OPPORTUNITE OBLIGATAIRE | B PARIBA | [illegible] | 6,28 | [illegible] |
| PREMIERE OBLIG (D) | CDC TRES | [illegible] | 6,20 | [illegible] |
| PREMIERE OBLIG (C) | CDC TRES | [illegible] | 6,20 | [illegible] |
| ORSAY PREMIERE | ORSAY | [illegible] | 6,19 | [illegible] |
| EPARCOURT SICAV | ECUREUIL | [illegible] | 6,12 | [illegible] |
| ASSOCIC | CIC PARI | [illegible] | 6,10 | [illegible] |
| SOPRANE COURT TERME (C) | BACOT | [illegible] | 6,09 | [illegible] |
| SOPRANE COURT TERME (D) | BACOT | [illegible] | 6,06 | [illegible] |
| PARTNER OPTIONS | LA MONDI | [illegible] | 6,04 | [illegible] |
| OUEST OBLIG (C) | CIO | [illegible] | 6,00 | [illegible] |
| OUEST OBLIG (D) | CIO | [illegible] | 6,00 | [illegible] |
| ASSOCIA PREMIERE | SG | [illegible] | 5,91 | [illegible] |
| ALFI PREMIUM | ALFI.GES | [illegible] | 5,80 | [illegible] |
| UNIPREMIERE - CT | SANPAOLO | [illegible] | 5,77 | [illegible] |
| VALORG | CCBP | [illegible] | 5,67 | [illegible] |
| SESTERCES | BGP | [illegible] | 5,54 | [illegible] |
| SOGEVALOR (D) | SG | [illegible] | 5,54 | [illegible] |
| SOGEVALOR (C) | SG | [illegible] | 5,54 | [illegible] |
| PATRIMOINE RETRAITE (C) | CCBP | [illegible] | 5,48 | [illegible] |
| PATRIMOINE RETRAITE (D) | CCBP | [illegible] | 5,48 | [illegible] |
| BARCLAYS PREMIERE (C) | BARCLAYS | [illegible] | 5,46 | [illegible] |
| BARCLAYS PREMIERE (D) | BARCLAYS | [illegible] | 5,46 | [illegible] |
| ECOFI-SECURITE (C) | ECOFI FI | [illegible] | 5,44 | [illegible] |
| ECOFI-SECURITE (D) | ECOFI FI | [illegible] | 5,44 | [illegible] |
| AA MOYEN TERME | GERER CO | [illegible] | 5,42 | [illegible] |
| VAUBAN | BRED | [illegible] | 5,36 | [illegible] |
| BTP ASSOCIATIONS | B BTP | [illegible] | 5,34 | [illegible] |
| INDOSUEZ REGULARITE | INDOSUEZ | [illegible] | 5,30 | [illegible] |
| MIDLAND PREMIERE | MIDLAND | [illegible] | 5,21 | [illegible] |
| EPARC CONTINENT | CONTINEN | [illegible] | 5,05 | [illegible] |
| DEMACHY COURT TERME | DEMACHY | [illegible] | 4,98 | [illegible] |
| NATWEST TAUX VARIABLE (C) | NATWEST | [illegible] | 4,95 | [illegible] |
| NATWEST TAUX VARIABLE (D) | NATWEST | [illegible] | 4,95 | [illegible] |
| ABF COURT TERME | ABF | [illegible] | 4,89 | [illegible] |
| MULTIASSOCIATIONS (C) | CFCM NOR | [illegible] | 4,89 | [illegible] |
| MULTIASSOCIATIONS (D) | CFCM NOR | [illegible] | 4,89 | [illegible] |
| ORSAY VALORISATION | ORSAY | [illegible] | 4,84 | [illegible] |
| INTENSYS (C) | SOGEPOST | [illegible] | 4,78 | [illegible] |
| INTENSYS (D) | SOGEPOST | [illegible] | 4,77 | [illegible] |
| BIP TRESORERIE | BIP | [illegible] | 4,76 | [illegible] |
| CENTRALE COURT TERME | CCR | [illegible] | 4,74 | [illegible] |
| OBC COURT TERME | OBC | [illegible] | 4,68 | [illegible] |
| HAUSSMANN INSTITUTIONNELS | WORMS | [illegible] | 4,61 | [illegible] |
| PASQUIER RENDEMENT (D) | BIMP | [illegible] | 4,58 | [illegible] |
| PASQUIER RENDEMENT (C) | BIMP | [illegible] | 4,58 | [illegible] |
| DIADEME HORIZON | L.B. | [illegible] | 4,49 | [illegible] |
| SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C) | SNVB | [illegible] | 4,28 | [illegible] |
| SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D) | SNVB | [illegible] | 4,28 | [illegible] |
| NATWEST PREMIERE | NATWEST | [illegible] | 4,25 | [illegible] |
| PASQUIER SECURITE | BIMP | [illegible] | 4,18 | [illegible] |
| FRANTERME | B PARIBA | [illegible] | 4,14 | [illegible] |
| SUD DYNAMIQUE | L.B. | [illegible] | 4,10 | [illegible] |
| PYRAMIDES PLACEMENTS | VERNES | [illegible] | 4,06 | [illegible] |
| BTP MONEPLUS | B BTP | [illegible] | 4,03 | [illegible] |
| OPFIS CT+SICAV | ORSAY | [illegible] | 3,82 | [illegible] |
| BFT COURT TERME | BFT | [illegible] | 3,82 | [illegible] |
| DIADEME COURT TERME | L.B. | [illegible] | 3,82 | [illegible] |
| ECOFI ARBITRAGE (C) | ECOFI FI | [illegible] | 3,81 | [illegible] |
| ECOFI ARBITRAGE (D) | ECOFI FI | [illegible] | 3,81 | [illegible] |
| OBLI-CIAL (D) | CIAL | [illegible] | 3,65 | [illegible] |
| OBLI-CIAL (C) | CIAL | [illegible] | 3,65 | [illegible] |
| CENTRALE PREMIERE | CCR | [illegible] | 3,59 | [illegible] |
| ELAN SECURITE | ROTHSCHI | [illegible] | 3,53 | [illegible] |
| PARIBAS EPARGNE (C) | B PARIBA | [illegible] | 3,34 | [illegible] |
| PARIBAS EPARGNE (D) | B PARIBA | [illegible] | 3,34 | [illegible] |

## Sicav obligataires à coupons multiples

Performance moyenne sur un an : 7,95 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| NATIO REVENUS | BNP | [illegible] | 11,50 | [illegible] |
| ECUREUIL TRIMESTRIEL | ECUREUIL | [illegible] | 10,33 | [illegible] |
| FRANCE TRIMESTRIELLE | CDC GEST | [illegible] | 10,20 | [illegible] |
| REVENU-VERT | CNCA | [illegible] | 9,91 | [illegible] |
| ETOILE TRIMESTRIEL | CDT NORD | [illegible] | 9,63 | [illegible] |
| NORWICH REMUNERATION | NORWICH | [illegible] | 9,54 | [illegible] |
| PLACEMENTS TRIMESTRIELS | NSM | [illegible] | 9,23 | [illegible] |
| TRILION | CL | [illegible] | 8,85 | [illegible] |
| CAP REVENUS | CARDIF | [illegible] | 8,83 | [illegible] |
| RENTACIC | CIC PARI | [illegible] | 8,72 | [illegible] |
| LAFFITTE OBLIGATIONS (D) | BARCLAYS | [illegible] | 8,63 | [illegible] |
| LAFFITTE OBLIGATIONS (C) | BARCLAYS | [illegible] | 8,63 | [illegible] |
| HAUSSMANN MULTIREVENUS | WORMS | [illegible] | 8,32 | [illegible] |
| FRANCE RENDEMENT (C) | CORTAL | [illegible] | 8,14 | [illegible] |
| FRANCE RENDEMENT (D) | CORTAL | [illegible] | 8,14 | [illegible] |
| PARIBAS REVENUS | B PARIBA | [illegible] | 8,04 | [illegible] |
| CM EPARGNE QUATRE | CDT MUTU | 17 | 8,00 | 1114,13 |
| CADENCE 2 | SG | 18 | 7,86 | 1065,26 |
| REVENUS TRIMESTRIELS | SOGEPOST | 19 | 7,65 | 5268,62 |
| CADENCE 1 | SG | 20 | 7,63 | 1077,68 |
| CADENCE 3 | SG | 21 | 7,60 | 1068,57 |
| TRESOR TRIMESTRIEL | CDC TRES | 22 | 7,54 | 1022,29 |
| MULTIREVENUS | CFCM NOR | 23 | 7,25 | 104,38 |
| EPAROBLIG | NATWEST | 24 | 7,15 | 1272,95 |
| AGF REVENUS | AGF | 25 | 6,61 | 1029,74 |
| MENSUELCIC | CIC PARI | 26 | 6,42 | 10226,53 |
| FRUCTIDOR | CCBP | 27 | 5,75 | 257,76 |
| SOLSTICE | SOGEPOST | 28 | 5,51 | 2368,86 |
| INTERETS TRIMESTRIELS | CORTAL | 29 | 3,77 | 1073,91 |
| REVENU MENSUEL | GERER CO | 30 | 3,27 | 1959,28 |

## Sicav obligataires internationales

Performance moyenne sur un an : 11,62 %

| Libellé | Organisme promoteur | Rang | Perf. % depuis le 30-12-95 | Valeur liquidative |
|---|---|---|---|---|
| MDM OBLIG-INTER | MDMASSUR | 1 | 24,49 | 141,71 |
| INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS | INDOSUEZ | 2 | 21,95 | 762,61 |
| CONVERGENCE EUROPE GESTION (D) | CDC GEST | 3 | 21,84 | 13869,47 |
| CONVERGENCE EUROPE GESTION (C) | CDC GEST | [illegible] | 21,84 | 13869,47 |
| MDM ECU | MDMASSUR | 5 | 20,36 | 147,53 |
| VICTOIRE SECURITE | VICTOIRE | 6 | 16,39 | 207,31 |
| VICTOIRE ANDROMEDE | ABEILLE | 7 | 16,00 | 1383816,65 |
| INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C) | INDOSUEZ | 8 | 15,64 | 1386,56 |
| INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D) | INDOSUEZ | 9 | 15,56 | 1355,29 |
| VICTOIRE OBLIGATIONS | VICTOIRE | 10 | 15,47 | 460,05 |
| EUROPE PREMIERE | CDC GEST | 11 | 15,34 | 1239,36 |
| AGF ECU | AGF | 12 | 15,12 | 1045,45 |
| SELECTION OBLIGATIONS INTER. | CCF | 13 | 14,67 | 2154,59 |
| VAL INTERNATIONAL | CARDIF | 14 | 14,09 | 5712,38 |
| STATE STREET OBLIGATIONS MONDE | STATE ST | 15 | 14,07 | 1391,39 |
| EPARGNE REVENU | CDT NORD | 16 | 13,95 | 514,64 |
| INTEROBLIG | SG | 17 | 13,94 | 6505,26 |
| MONDOBLIG (D) | BGP | 18 | 13,69 | 735,94 |
| MONDOBLIG (C) | BGP | 19 | 13,68 | 155,12 |
| EUROVAL | CIC BUE | 20 | 13,62 | 1752,81 |
| AGF INTERFONDS | AGF | 21 | 13,47 | 431,75 |
| ATHENA OBLIGATIONS | ATHENA B | 22 | 12,98 | 280,07 |
| BIP INTER-OBLIGATIONS | BIP | 23 | 12,86 | 68992,85 |
| AXA EUROPE OBLIGATIONS | AXA | 24 | 12,70 | 137,03 |
| OFIMA EUROPE | OFIVALMO | 25 | 12,68 | 17636,87 |
| OBLILION | CL | 26 | 12,61 | 1966,62 |
| VALEURS INTERETS PLACEMENTS | BIP | 27 | 12,60 | 130907,49 |
| NORD-SUD DEVELOPPEMENT (C) | CDC GEST | 28 | 12,51 | 2325,54 |
| NORD-SUD DEVELOPPEMENT (D) | CDC GEST | 28 | 12,51 | 2325,54 |
| EGFI-EUROTOP | CCCC | 30 | 12,47 | 1190,11 |
| OBLIG-EUROPE | CPRGESTI | 31 | 12,27 | 18318,84 |
| UAP ALTER | UAP | 32 | 12,14 | 219,38 |
| VIVLONGTERME | FERRI | 33 | 12,04 | 20315,67 |
| FIMINTER | FIMAGEST | 34 | 11,82 | 1572,50 |
| CYRIL TRESOR INTERNATIONAL | CYRIL FI | 35 | 11,79 | 1520,35 |
| GEOPTIM (D) | ECUREUIL | 36 | 11,59 | 11913,41 |
| GEOPTIM (C) | ECUREUIL | 37 | 11,58 | 12241,53 |
| OBLIGATIONS TOUTES CATEGORIES | BRED | 38 | 11,56 | 249,14 |
| STRATEGIE RENDEMENT | LEGAL FR | 39 | 11,39 | 1851,85 |
| HAUSSMANN INSTITUTIONNELS INTE | WORMS | 40 | 11,31 | 1394,78 |
| OBJECTIF CAPITALISATION | LAZARD | 41 | 10,60 | 19681,42 |
| UNI-OBLIGATIONS | SANPAOLO | 42 | 10,53 | 3179,13 |
| INVESCO FRANCE PREMIERE SICAV | INVESCO | 43 | 10,44 | 132,32 |
| CPR WORLD CAPI | CPRGESTI | 44 | 10,32 | 18203,54 |
| GROUPAMA CAPITALISATION | GROUPAMA | 45 | 10,16 | 1955,23 |
| NATIO INTER | BNP | 46 | 9,94 | 1947,07 |
| RG EURO-PREMIERE | ROBECO | 47 | 9,91 | 9786,87 |
| OBLICIC MONDIAL | CIC PARI | 48 | 9,78 | 3534,53 |
| AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS | AXA | 49 | 9,67 | 215,55 |
| GROUPAMA HORIZON MONNAIE UNIQU | GROUPAMA | 50 | 9,41 | 16976,58 |
| ATLAS EUROBLIG | ATLAS | 51 | 9,35 | 1813,70 |
| PARTNER OBLIGINTER | LA MONDI | 52 | 9,25 | 14083,66 |
| CAVA OBLIG | DUPONT | 53 | 9,14 | 12765,79 |
| UNIVERS-OBLIGATIONS | CNCA | 54 | 9,04 | 230,06 |
| ORSAY INTERNATIONAL BONDS | ORSAY | 55 | 7,71 | 11661,27 |
| PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D) | B PARIBA | 56 | 7,50 | 490,43 |
| PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C) | B PARIBA | 57 | 7,48 | 450,40 |
| GBS SICAV | LOUVRE | 58 | 7,42 | 56812,27 |
| PRIVOBLIG | BIMP | 59 | 7,04 | 323,80 |
| CHATEAUDUN OBLIGATIONS | CPRGESTI | 60 | 6,78 | 1692,84 |
| GEOBILYS (D) | SOGEPOST | 61 | 6,51 | 612,87 |
| GEOBILYS (C) | SOGEPOST | 62 | 6,51 | 642,13 |
| SOPRANE OBLIG-INTER | BACOT | 63 | 6,08 | 12027,91 |
| CPR MOBIDIV | CPRGESTI | 64 | 4,98 | 92322,24 |
| SOPRINA | BDEI | 65 | 4,97 | 353,10 |
| PRIMSET | SG | 66 | 4,22 | [illegible] |
| CPR CASH SME | CPRGESTI | 67 | 4,12 | 16282,77 |
| ELAN OBLIMONDE | ROTHSCHI | 68 | 3,88 | 13342,51 |
| PARIBAS TRESORERIE PLUS | B PARIBA | 69 | 3,01 | 138055,34 |

Aujourd'hui, les emprunts d'État s'appellent OAT.

OAT 2006

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

# L'assurance-vie reste le placement fétiche des Français

## Grâce à d'importants transferts d'épargne, les volumes récoltés ont progressé. Pourtant, le nombre de nouveaux contrats ouverts a diminué de 30 %. Parallèlement, même si la rentabilité s'essouffle, elle permet toujours de dégager environ 4 % à 5 % de plus que l'inflation

**La progression du marché de l'assurance-vie a été beaucoup plus forte que prévu cette année, en raison, essentiellement, des transferts d'épargne du début de l'année. Mais en dehors de cette manne providentielle, le bilan est plus sombre puisque le nombre de *contrats ouverts par les particuliers a dimi*nué d'environ 30 % en 1996. Par ailleurs, même si elle permet toujours de dégager environ 4 % à 5 % de plus que l'inflation, la rentabilité des contrats d'assurance-vie s'essouffle. *On est bien loin de l'époque où les* produits phares du marché affichaient des performances à deux chiffres. En 1995, la rentabilité moyenne des contrats se situait autour de 7 %, et elle devrait encore aban*donner entre 0,5 % et 1 % en 1996.* Le dernier fait marquant de l'année 1996 tient à la forte progression des ventes de contrats multisupports. Au regard des contrats en francs, ces produits n'occupent encore qu'une place modeste. Mais ils ont représenté 20 % de la collecte en 1996, et les observateurs estiment que cette proportion pourrait aller jusqu'à 50 % d'ici deux à trois ans.**

**COMMENT** le marché de l'assurance-vie français a-t-il pu progresser de 15 % en 1996 alors que le nombre de contrats ouverts par des particuliers a chuté de près de 30 % durant la même période ? *Grâce aux transferts d'épargne.* Selon les statistiques provisoires fournies par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), les quelque 450 milliards de francs récoltés en 1996 ont été engrangés à un rythme atypique puisque le marché a explosé durant le premier semestre, ralenti au troisième trimestre puis rebondi durant les derniers mois de l'année.

A y regarder de plus près, cette distorsion reflète assez fidèlement l'influence de trois phénomènes qui se sont produits au début de l'année : la baisse des taux d'intérêt à court terme, qui a encore réduit le rendement servi par les sicav monétaires ; la suppression de la franchise fiscale dont profitaient jusqu'alors ces mêmes *sicav monétaires de capitalisa*tion ; et, enfin, la baisse de la rémunération du Livret A.

La conjugaison de ces trois facteurs a provoqué des transferts entre les différents supports financiers dont disposent les épargnants. *Comme le PEP bancaire* et le PEL (plan d'épargne-logement), dont l'encours s'est gonflé de quelque 150 milliards de francs, l'assurance-vie a très largement tiré profit de ce mouvement. Alors que le rythme de croissance du secteur était de 8 % en 1995 et que les prévisions pour 1996 tablaient sur 10 %, la machine s'est un peu emballée.

### FAIBLES SORTIES

Autre évolution atypique observée durant l'exercice : les sorties ont été beaucoup plus faibles que de coutume. C'est en effet en 1996 et en 1997 que joue à plein l'allongement de six à huit ans du délai de conservation nécessaire pour récupérer les sommes versées sur un contrat d'assurance-*vie en franchise d'impôt. Au final,* le stock d'épargne que les compa*gnies gèrent pour le compte des* assurés devrait franchir la barre de 2 500 milliards de francs. En termes de parts de marché, ce sont d'abord les compagnies filiales de banque, La Poste et, dans une moindre mesure, le Trésor public qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu. Ce qui est logique dans la mesure où ces établissements commercialisent à la fois des sicav monétaires et, pour certains, le Livret A. Il leur a donc été facile de déplacer une partie des sommes transférées par les particuliers vers leurs sociétés d'assurance-vie. Conséquence : alors que les banquiers avaient pour *habitude de grignoter annuellement* 2 % de parts de marché aux compagnies traditionnelles, ces intermédiaires ont rafié 2 % de mieux en 1996. Fait historique, six contrats sur dix sont dorénavant vendus aux guichets d'agences bancaires.

Mais la situation est moins rose que pourraient le suggérer ces chiffres flatteurs. Le nombre de *nouveaux contrats ouverts par* des particuliers s'est réduit de 30 %. *Là aussi, des facteurs excep*tionnels peuvent expliquer ce phénomène. A commencer par la suppression de la réduction d'impôt sur les contrats d'assurance-vie. Elle permettait, depuis 1984, aux particuliers d'abattre jusqu'à 25 % des primes versées sur leur contrat dans la limite de 4 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge. Les effets de cette suppression d'impôt seront toujours perceptibles dans les mois qui viennent puisque la loi de finances pour 1996 a définitivement enterré les rares possibilités de réduction qui survivaient pour tous les contrats ouverts *après le 5 septembre 1996.*

Par ailleurs, le débat qui a été consacré à la fiscalité de ce produit d'épargne à la suite de la publication du rapport rédigé par Gérard de la Martinière ainsi que les menaces qui ont plané sur un éventuel plafonnement des sommes que l'assurance-vie permet de transmettre hors droits de succession ont certainement *contribué à accroître l'attentisme* des particuliers fortunés. Mais si cette mesure avait été adoptée, ses conséquences pour le grand public auraient été limitées. Les technocrates de Bercy, dans un premier temps, en tout cas, envisageaient de ne taxer que les sommes supérieures à un seuil de 4,5 *millions de francs.*

### ESSOUFFLEMENT

Par ailleurs, même si elle permet toujours de dégager environ 4 % à 5 % de plus que l'inflation, la rentabilité des contrats d'assurance-vie s'essouffle. On est bien loin de l'époque où les produits *phares du marché réalisaient des* performances à deux chiffres. En *1995, la rentabilité moyenne des* contrats se situait autour de 7 %, et elle devrait encore abandonner entre 0,5 % et 1 % en 1996. La gestion des assureurs n'est pour rien dans cette moindre rentabilité des actifs. La performance de leur portefeuille est globalement indexée sur celle des emprunts d'Etat. *Voilà pourquoi le dernier* fait marquant de l'année 1996 *tient à la forte progression des* ventes de contrats multisupports. Ils permettent de diversifier les investissements et les types de placement utilisés.

*Au regard des contrats en* francs, ces produits n'occupent *encore qu'une place modeste.* Mais ils ont représenté 20 % de la collecte en 1996, et les observateurs estiment que cette proportion pourrait aller jusqu'à 50 % d'ici deux à trois ans. Ces contrats de nouvelle génération ont pour particularité de permettre à leur titulaire de répartir leur mise entre différents *compartiments.* Le détenteur d'un tel contrat a *donc la liberté d'opérer une répartition entre le support en* francs, dont l'actif, comme dans le cas d'un contrat classique, est investi en obligations et différentes catégories de valeurs mobilières qui lui permettent de profiter des opportunités boursières. Les compagnies qui commercialisent ces produits les assortissent souvent d'options de gestion (*sécurité, dynamique,* offensive) et se chargent de réali*ser la ventilation des compartiments* et le suivi des positions à risque.

*Didier Laurens*

*Imaginez* des SICAV adaptées à chaque moment de votre vie

Au Crédit Agricole, notre gamme de SICAV vous permet de toujours trouver le placement qui répond à vos objectifs. Les SICAV monétaires, les SICAV actions ou obligations, à court, moyen ou long terme, vous donnent les moyens de construire une épargne souple et vivante. Une épargne qui accompagne l'évolution de votre situation personnelle tout en restant réactive aux marchés financiers. Avec SEGESPAR, la filiale du Crédit Agricole spécialisée en gestion de capitaux, vous bénéficiez de l'expertise de professionnels reconnus. Au Crédit Agricole, vos SICAV ont de l'imagination. Interrogez dès aujourd'hui nos Conseillers.

L'Imagination dans le Bon Sens


# Les fonds de pension devraient être opérationnels en 1997

**APRÈS** *plus de dix ans de débats,* la loi instaurant les fonds de pen*sion à la française est en passe* d'être adoptée par le Parlement. Cette idée a fait son chemin grâce à la prise de conscience collective que les traditionnels systèmes de retraite par répartition sont en train de s'enfoncer dans une impasse.

De propositions de loi ajournées (la première vit le jour au Sénat en 1993 sous la houlette de Pierre Mariani, sénateur du Val-d'Oise) en travaux gouvernementaux toujours *remis au lendemain, la volonté de* créer des fonds de pension a enfin abouti à un texte, voté par les députés le 22 novembre. Fruit d'une série de compromis entre le projet gouvernemental présenté il y a un peu plus de deux mois par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, et la proposition de loi plus ancienne de la commission des finances de l'Assemblée nationale soutenue par le député UDF-PR Jean-Pierre Thomas, le système des fonds de pension à la française devrait finalement s'articuler autour de *quelques grands principes* de fonctionnement.

### 14 MILLIONS DE SALARIÉS

Ouverts à tous les salariés du secteur privé (soit un potentiel de quatorze millions de personnes environ), les plans d'épargne-retraite (PER) seront souscrits au sein de l'entreprise (dans le cadre d'un accord collectif ou, à défaut, par déci*sion unilatérale de l'employeur ou* d'un groupement d'employeurs). Les cotisations des salariés, qui resteront totalement facultatives, pourront être complétées par un abondement (également facultatif) de la part de l'employeur (dont le montant ne pourra dépasser quatre fois le versement annuel de l'employé). Et si – comme certains le prétendent – Bercy ne revoit pas à la baisse l'avantage fiscal, ces versements devraient bénéficier (abondement compris) d'une exonération d'impôts fixée au choix à 5 % du montant brut du salaire annuel ou à 20 % du plafond de la sécurité sociale (soit 32 344 francs). Les employeurs, eux, devraient *pouvoir réduire* leurs charges sociales à hauteur de 2 % du salaire annuel brut du *bénéficiaire du PER,* majorés de 4 000 francs (ces plafonds seront fixés par décret).

Les plans, normalement alimentés jusqu'au moment de la retraite, pourront être interrompus en cas de force majeure (invalidité, chômeur en fin de droits). Par ailleurs, s'il est amené à changer d'entreprise, le salarié pourra transférer sur un nouveau plan, sans aucune pénalité, les droits précédemment acquis, ou encore continuer à alimenter son plan initial. Au moment de la retraite, la sortie devrait se faire pour l'essentiel *sous forme* de rentes viagères (donc impo*sables selon le régime des pen*sions), sachant que le salarié peut demander à ce que 20 % maximum de l'épargne accumulée (dans la limite de 100 000 francs) soient récupérés sous la forme d'un capital également soumis à l'impôt sur le revenu.

Côté gestion, les fonds collectés sur ces plans d'épargne-retraite seront confiés à des sociétés spécialisées (sociétés d'assurances, mutuelles, instituts de prévoyance) *dites de fonds d'épargne retraite* (FER). Soumis à l'agrément obligatoire du ministère de l'économie, ces FER seront également régulièrement contrôlés par des comités paritaires de surveillance composés pour moitié par des représentants élus des titulaires des PER. A l'instar des compagnies d'assurance-vie, les FER devront respecter des règles précises de provisionnement de leurs actifs, qui seront investis à hauteur de 65 % en obligations.

Toute la question maintenant est de savoir si cette mécanique, apparemment bien huilée, va trouver preneur. Selon un certain nombre d'*études faites sur ce sujet, les* Français semblent plutôt favorables à l'arrivée des fonds de pension. Ainsi, une récente enquête de la Sofres menée en collaboration avec le quotidien *Les Echos* et les Caisses d'épargne, montre que 83 % des personnes interrogées estiment nécessaire d'épargner afin de compléter leur retraite et que 75 % d'entre elles approuvent en ce sens la création des fonds de pension. Mieux, 62 % des sondés se disent prêts à souscrire un PER et pourraient y consacrer en moyenne *510 francs par mois.*

Mais les fonds de pension arrivent dans un paysage d'épargne-retraite déjà fort encombré. Non seulement l'assurance-vie occupe déjà une place de choix dans le patrimoine financier des ménages, mais différents systèmes de retraite complémentaires ont été développés au sein de l'entreprise. Mis en place depuis plusieurs années par un certain nombre de grandes entreprises, ils sont assortis d'avantages fiscaux similaires dans le principe à ceux des futurs fonds de pension. A cela s'ajoutent les plans d'épargne entreprise (PEE) qui, souvent, sont reconduits au-delà des cinq ans prévus au départ, ou encore d'autres formes d'épargne-retraite, comme la loi Madelin pour les travailleurs indépendants, la Préfon et le CREF pour les fonctionnaires, le Fonpel pour les élus locaux. Le succès modéré rencontré par ces derniers est révélateur du chemin qu'il reste à parcourir aux fonds de pension.

*Laurence Délain*

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل



# Impasse de la « révolution stratégique »

*par Paul Quilès*

PLUS personne n'est trompé par le discours lénifiant du gouvernement. Après le scepticisme qui a accueilli les déclarations du président de la République devant l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO), après les déconvenues du sommet franco-allemand de Nuremberg, après l'enlisement des négociations avec l'OTAN, il faut se rendre à l'évidence : la prétendue *« révolution stratégique »* de Jacques Chirac, amorcée il y a un an par le retour de la France au Comité militaire de l'OTAN, conduit à une impasse désastreuse pour notre pays.

Avec les Américains, le ton monte. On nous disait que, en réintégrant les structures militaires de l'OTAN, la France aurait plus de poids sur les décisions de l'Alliance. Or qu'a-t-on obtenu sur les deux grands sujets du moment,

**En annonçant le retour de la France dans l'OTAN avant d'avoir obtenu la moindre garantie sur la place qu'elle y occuperait, les dirigeants français se sont abandonnés aux volontés de Washington**

la rénovation et l'élargissement ? Rien. Le processus d'européanisation de l'Alliance, tant célébré après la réunion de Berlin au printemps, est en panne. Le débat sur la rénovation de l'Alliance se réduit à une querelle de sièges.

En faisant imprudemment de la revendication du commandement Sud de l'OTAN l'enjeu de la négociation, la France s'est isolée de la plupart de ses alliés européens, qui détestent être sommés de choisir entre les Américains et nous. Quant à l'élargissement, c'est l'affaire des Etats-Unis qui, en redessinant la carte de l'Europe, traitent directement avec la Russie et les pays candidats pardessus la tête de l'OTAN et de ses membres. C'est pourtant l'avenir de la sécurité collective sur notre continent qui est en jeu. En d'autres temps, la France et l'Allemagne y auraient trouvé l'occasion de faire entendre conjointement leur voix.

Ce qui se passe était prévisible : en annonçant le retour de la France dans l'OTAN avant d'avoir obtenu la moindre garantie sur la place qu'elle y occuperait, les dirigeants français se sont abandonnés aux volontés de Washington.

Avec les Européens, l'incompréhension gagne. On nous assurait que la normalisation de nos relations avec l'OTAN nous rapprocherait de nos partenaires de l'Union. Or, à l'exception de l'Allemagne, qui soutient réellement la position française sur la réorganisation des structures de l'OTAN ? Pis encore : nos partenaires considèrent désormais que les perspectives d'un pilier européen dans l'Alliance les dispensent de s'organiser au sein de l'Union pour faire émerger l'identité de défense, pourtant inscrite dans le traité de Maastricht.

Il n'est que de voir l'état de langueur de la Conférence intergouvernementale (CIG) pour s'en convaincre. C'est un leurre de croire qu'il peut exister une défense européenne un tant soit peu autonome dans l'OTAN si elle n'existe pas d'abord dans l'Union. Le changement d'orientation imprimé à notre politique en 1995 a malheureusement beaucoup fait pour accréditer cette illusion.

Avec les Allemands, le fossé se creuse. Le couple franco-allemand, promoteur de toutes les initiatives dans ce domaine au début des années 90, bat de l'aile. Chacun a beau y mettre du sien pour sauver les apparences, la confiance est fissurée, malgré les rencontres à répétition. Le récent sommet de Nuremberg en est un nouvel indice. Le retard pris par le projet de satellite Hélios-2, outil indispensable à l'autonomie stratégique de l'Europe, symbolise ce piétinement. Après un an, les dirigeants allemands sont pris à contre-pied par les initiatives du gouvernement français en matière d'organisation de la défense et d'industrie d'armement. Le doute sur la volonté de maintenir la coopération industrielle à son niveau de ces dernières années gagne les milieux économiques d'outre-Rhin.

Face à ces ratés répétés du dialogue bilatéral, on se demande à quoi servent les institutions prévues par le traité de l'Elysée, signé par le général de Gaulle en 1963 et mis en œuvre, à partir de 1982, par François Mitterrand. Le gouvernement actuel tourne le dos au travail tenace et intelligent de rapprochement poursuivi pendant trois décennies par tous ses prédécesseurs.

Devant tant d'incohérence et de volontarisme brouillon, il est temps de tirer la sonnette d'alarme et d'affirmer tout haut que le gouvernement fait fausse route. Dans un domaine où la voix de la France faisait autorité, son crédit s'érode à vu d'œil. Elle n'est plus écoutée. Ses positions déconcertent. Ses initiatives tombent à plat.

Les socialistes n'acceptent pas que l'on joue l'indépendance du pays sur un pari hasardeux et que l'on tourne le dos à la perspective d'une Europe politique et souveraine, y compris en matière de sécurité ! Ils ne peuvent admettre que des décisions cruciales soient prises à la sauvette dans le secret des cabinets, sans concertation ni explication.

Nos concitoyens ont le droit de savoir où ces choix les conduisent. Il devient urgent que s'ouvre, devant l'opinion et la représentation nationales, un vaste débat sur la défense commune européenne, l'évolution de la relation entre la France et l'OTAN et l'organisation de la sécurité collective en Europe. Il est de la responsabilité du président de la République de prendre une telle initiative.

*Paul Quilès, ancien ministre, député du Tarn, est délégué du Parti socialiste aux questions de défense.*

# Grands élus alsaciens, dites « non » à Le Pen

L'ANNONCE de la tenue d'un congrès du Front national en mars prochain à Strasbourg suscite un profond malaise dans l'opinion publique alsacienne. Ce malaise, qui s'exprime de multiples façons aujourd'hui, est très largement compréhensible.

Cette réunion est d'abord ressentie comme une insulte à l'histoire et à la mémoire. Nazifiée sous la contrainte, l'Alsace a connu dramatiquement dans le passé l'épreuve d'une région soumise au joug de l'extrême droite hitlérienne. Chaque famille est sortie meurtrie de cette période, et la grande majorité des Alsaciens, les jeunes comme les moins jeunes, ne veulent plus entendre prononcer sur leur sol des discours de haine, d'exclusion.

Le choix de Strasbourg est ressenti comme une provocation inadmissible. Il est vrai que certains Alsaciens ont pu être sensibles aux arguments extrémistes, en particulier ceux qui exaltent le repli identitaire. La tenue d'une telle réunion, qui relève aussi d'une stratégie électorale locale, ne pourrait qu'encourager cette tendance.

Le choix de Strasbourg par le FN n'est pas innocent. Strasbourg est en effet un symbole fort, celui de la Libération, de la démocratie retrouvée, de l'Europe des droits de l'homme, d'une ville qui se mobilise au quotidien pour renouer le lien social et défendre les valeurs de rencontre, de tolérance et de respect, qui sont le vrai rempart contre les idées resurgies du passé.

La volonté de se servir du rayonnement national et international de la ville relève d'un acte de propagande qui indigne l'opinion. Pour dégrader l'image de Strasbourg, de son ouverture, de son dynamisme, on ne s'y prendrait pas autrement. Voudrait-on convaincre certains médias nationaux que les Alsaciens, encore une fois, seraient du mauvais côté ? Strasbourg et l'Alsace refusent de voir l'image de la région associée aux fracas des tambours de l'extrême droite.

**Qu'ils s'accordent pour que le FN ne puisse pas disposer d'une salle qui relève de leur autorité à Strasbourg ou dans la région**

Ce congrès, prévu pour se tenir dans une salle connue pour être habituellement un des hauts lieux de la culture, ne doit pas s'y dérouler, ni ailleurs à Strasbourg, ni en Alsace. La location du Palais des congrès de Strasbourg au FN n'est pas une affaire étroitement juridique, mais une question politique et hautement symbolique.

Organisateurs chaque année d'un forum de débats citoyens, les Rencontres de Strasbourg, nous pouvons témoigner qu'une salle, dans un tel contexte, n'est pas un simple local à louer, surtout lorsqu'elle est, comme ici, l'objet d'une véritable prise d'otages pour servir d'amplificateur aux idées de l'extrême droite.

Les analyses que nous avons publiées dans la revue *Saisons d'Alsace* sur les caractéristiques du vote Front national en Alsace, les débats que nous avons organisés sur cette question et les attaques dont nous avons été l'objet de la part des milieux extrémistes alsaciens ont confirmé que l'Alsace, région fragile marquée par une période difficile, est une terre de conquête pour les stratégies du FN.

N'oublions pas que ce parti, dont le premier ministre qualifie sans équivoque le principal dirigeant de *« raciste, antisémite et xénophobe »*, utilise le jeu démocratique mais n'est pas, dans son essence et dans ses manifestations, un parti démocratique. Le mot même de « congrès », utilisé à cette occasion, est trompeur et cache mal la réalité d'une réunion de cadres fanatisés autour d'un chef dont on célèbre et attend les paroles, dans une mise en scène coutumière à ce type d'idéologie.

Nous nous adressons, conscients de nous faire les porte-parole d'une large fraction de l'opinion régionale, et pendant qu'il en est encore temps, aux grands élus alsaciens (Mme Trautmann, maire de Strasbourg, M. Zeller, président de la région Alsace, M. Hoeffel, président du conseil général du Bas-Rhin). Solidaires sur ce point au-delà des sensibilités politiques des uns et des autres, qu'ils s'accordent pour que le Front national ne puisse pas disposer d'une salle qui relève de leur autorité à Strasbourg ou dans la région, quelles qu'en soient les éventuelles conséquences, même judiciaires.

Une telle décision, forte et courageuse, serait largement soutenue par l'opinion, qui y verrait simplement une victoire de la morale la plus élémentaire.

*Ambre Atlan, Georges Bischoff, Philippe Breton, Jocelyne Fritsch, Luc Gwiazdzinski, Richard Kleinschmager, Bernard Reumaux sont organisateurs des Rencontres de Strasbourg.*

## AU COURRIER DU « MONDE »

### PLACE AUX JEUNES !

Aux douze députés dits « historiques » qui protestent énergiquement contre la décision interne du RPR d'interdire aux sortants âgés de plus de soixante-quinze ans de se présenter en 1998 aux élections législatives, je voudrais, en tant que sexagénaire, rappeler :

– Que d'innombrables Français sont contraints de prendre leur retraite à soixante ans du fait d'une loi votée par les députés, mais qui ne s'applique pas à ces derniers ;

– Que très nombreux sont ceux de nos compatriotes à qui il est aujourd'hui demandé de partir en préretraite à cinquante-cinq ans, voire avant, que cela leur plaise ou non ;

– Qu'une règle du droit canon édictée en 1976 par Paul VI fait obligation à tout évêque de renoncer à ses fonctions à l'âge de soixante-quinze ans ;

– Qu'il est indéniable que, tout comme les femmes, les jeunes sont aujourd'hui bien loin d'avoir au Parlement la place qui devrait leur revenir ;

– Que savoir à un âge certain passer le flambeau et se retirer est faire preuve d'une force d'âme nettement supérieure à celle qui incite, sournoisement, à se considérer tout à fait irremplaçable ;

– Que, comme l'a fort judicieusement écrit La Rochefoucauld (1613-1680) : *« Rien n'est si contagieux que l'exemple. »*

Jean Espichel,
Antony

*Le Monde* est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Ména Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

# La Bosnie entre guerre et paix

*Suite de la première page*

La Bosnie reste meurtrie, et prisonnière des volontés de désintégration imposées par la Serbie et la Croatie.

La Bosnie-Herzégovine reste prisonnière de sa division ethnique en trois camps – serbe, croate et musulman – dominés par les partis nationalistes, vainqueurs des premières élections de l'après-guerre en septembre dernier. Serbes et Croates n'ont pas abandonné leurs ambitions indépendantistes, et les Musulmans bosniaques, alliés à une poignée de Serbes et de Croates républicains, ne privilégient guère les projets réunificateurs.

La présence de la communauté internationale a permis que les ennemis d'hier commencent à dialoguer. Le problème est qu'ils parlent rarement le même langage et que l'accord de Dayton ouvre des portes diamétralement opposées. Lorsque Sarajevo veut croire à une future réunification du pays, Pale voit la confirmation de l'existence d'une « République serbe ». Les Bosniaques privilégient les institutions centrales, tandis que les Serbes mettent l'accent sur leurs institutions communautaires, ne participant aux réunions communes que pour satisfaire les Occidentaux.

En outre, et c'est sans doute le plus grave problème de l'après-Dayton, la « purification ethnique » continue. Les Serbes et les Croates poursuivent la ségrégation et l'expulsion des non-Serbes et des non-Croates. La « République serbe » de Pale et la « République d'Herzeg-Bosna » de Mostar-Ouest demeurent des territoires d'apartheid où les droits de l'Homme sont bafoués chaque jour. La poursuite des exactions contribue en outre à une radicalisation du camp musulman, convaincu que seule la force militaire pourra venir à bout des prétentions séparatistes.

La « purification ethnique » est menée par les hommes qui ont provoqué et mené la guerre, avant d'accepter la paix à contrecœur. Certains sont inculpés pour *« crimes contre l'humanité »*, comme Radovan Karadzic et Ratko Mladic, mais ils ne sont pas inquiétés. La plupart ont échappé aux poursuites judiciaires, ont été conviés à Dayton et viennent d'obtenir une nouvelle légitimité grâce aux élections générales.

Quant au président bosniaque Alija Izetbegovic, qui traversa les années de conflit sans sombrer dans la spirale de la haine, il n'est dorénavant un guide que pour les Musulmans nationalistes. Il a beau jeu de fustiger une communauté internationale qui le force à négocier avec des fascistes et des criminels : lui-même ne sait plus dialoguer avec les défenseurs de la multiethnicité, isolés dans des cercles d'intellectuels et des partis d'opposition à Sarajevo ou à Tuzla. Alija Izetbegovic, qui fut sans doute le plus humain des chefs de guerre, ne pourrait guère être l'homme d'une réconciliation.

Le président bosniaque a toutefois une tâche impossible, puisque l'accord de Dayton l'oblige à réunir au sein des institutions bosniaques des ennemis de la Bosnie-Herzégovine... Le pays n'existe que sur le papier, justice n'a pas été rendue, et les Occidentaux ne ratent jamais une occasion de placer le pouvoir de Sarajevo à égalité avec ses agresseurs.

Jusqu'à présent, la paix bosniaque s'apparente à un cessez-le-feu bien gardé par la puissante armée américaine, sans que les volets politique, économique, humanitaire et judiciaire de Dayton n'aient été appliqués. Pour Haris Silajdzic, qui vient de retrouver son siège de premier ministre, le pays est en train de devenir *« un mutant néofasciste »*.

### LE CAMP DE LA RÉSIGNATION

Les trois premiers mois qui suivirent Dayton furent marqués par une réelle volonté occidentale d'en finir avec les tueries. Ensuite, la détermination s'est graduellement transformée en une simple volonté de préserver un statu quo. Le résultat est que le risque d'un conflit n'est pas encore écarté, puisque personne n'a souhaité s'attaquer aux racines de la guerre. Il est à craindre qu'à l'orée du printemps les réfugiés veuillent forcer le chemin des villages perdus, quitte à renouer avec une logique d'affrontement, si aucune autre solution ne leur est offerte.

Le dilemme occidental paraît être semblable à celui qu'a connu la Bosnie-Herzégovine pendant la guerre. La première solution est d'établir un statu quo peu satisfaisant et de le maintenir ; la seconde est de forcer la paix en prenant le risque d'affronter les chefs de guerre. La population bosniaque a, elle, choisi son camp : la résignation. Chacun essaie d'améliorer sa vie quotidienne sans s'engager dans la vie politique du pays. Dans les territoires contrôlés par les Serbes et par les Croates, peu de gens osent contredire les gouvernements, les administrations et les polices, tant la peur de la répression est forte.

Pourtant, dans les villes et les villages de Bosnie, il n'y a guère de traces de ces *« haines ancestrales »* évoquées en Europe à propos des Balkans. Il y a des gens qui se sont toujours vu imposer des guerres par des puissances extérieures, de vastes empires ou les pays voisins, et qui ont toujours su vivre ensemble. Des jeunes qui rêvent de tourner la page et se tourner vers l'Europe. Des gens qui, malgré les charniers encore entrouverts et les plaies non cicatrisées, rêvent souvent de traverser la ligne de front.

Un mur invisible les en empêche : le mur du nationalisme, et, puisque leurs propres chefs veillent à renforcer chaque jour ce mur, la population de Bosnie-Herzégovine compte encore sur l'Occident pour l'aider à le briser, patiemment, aspirant à un peu plus de justice et de démocratie.

***Rémy Ourdan***

## RECTIFICATIFS

### RTL

A propos de l'accord Havas-GBL-Bertelsmann, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) précise que RTL 2 et Fun Radio ne font pas partie d'Ediradio, qui s'occupe uniquement de RTL, contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* du 7 décembre. L'accord tripartite prévoit que Havas désignera le président de RTL. Les présidents de RTL2 et de Fun Radio sont nommés par le directeur général de la CLT, en charge des activités francophones.

### STRADELEC

La société Stradelec, de Longpont-sur-Orge (Essonne), ne fait pas partie du groupe de travaux publics Parachini, contrairement à ce que nous avons indiqué par erreur dans nos éditions du 8 octobre.

Créée en 1956, sous forme d'une société coopérative ouvrière de production, elle est actuellement, précise son PDG, Jean-Louis Fauvet, *« une des rares PME du département à conserver son indépendance »*.

## Le Monde
ÉDITORIAL

# La faute aux Français ?

**IL y aura bientôt deux ans, un homme politique tenait à la France un discours inattendu, où l'on semblait percevoir une autocritique lucide sur son propre parcours. *« On nous explique, en somme,* expliquait-il, *que les Français, et non leurs gouvernants, seraient les premiers responsables de la crise, puisqu'ils seraient rétifs au changement. Et d'énumérer complaisamment les blocages, les habitudes qui font obstacle à la réforme et qu'on décrète insurmontables. Ce serait donc la faute des Français si le chômage nous conduit à une voie sans issue ; s'il y a toujours plus de dépenses d'assistance, de prélèvements obligatoires, de déficits publics (...). Je ne partage pas cette manière de voir. »***

**Jacques Chirac – puisqu'il s'agit évidemment de lui – ajoutait même, dans ce discours-phare de sa campagne présidentielle, prononcé le 17 février 1995 : *« La réforme n'est pas une potion amère à prendre sous tranquillisant, c'est une chance. A condition aussi de savoir décider, prendre ses responsabilités et non se défausser trop souvent sur des tables rondes, sur des partenaires sociaux ou sur des commissions d'experts. »***

**Dans son entretien télévisé du jeudi 12 décembre, le président de la République a tenu un discours exactement inverse. S'il y eut un refrain durant ces deux heures, ce fut bien la critique insistante d'une France bloquée et de Français immobiles. *« Le pays est profondément conservateur »*, a répété M. Chirac ; *« un pays qui n'est pas responsable »*, a-t-il ajouté ; un pays paralysé par des syndicats prêts à *« tout casser »* devant la moindre volonté de réforme. Nul éloge de ce volontarisme politique que le candidat de 1995 revendiquait pour combattre la fracture sociale. Tout au contraire, la défense entêtée et paradoxale d'un gouvernement impopulaire dont M. Chirac a en même temps critiqué l'action – de la Corse aux routiers –, comme si, devenu président, il contemplait en spectateur sa propre impuissance.**

**Même les deux seuls mouvements revendiqués et clairement exposés par le chef de l'Etat ne semblent pas dépendre de son action : une commission pour, une énième fois, réfléchir à l'indépendance de la justice qui est d'abord une réponse à la marche des juges ; la défense d'une politique européenne, fondée sur l'alliage franco-allemand, dont la dynamique a été engagée dans les mêmes termes par son prédécesseur.**

**Le président de la République ferait bien de se relire parfois. Il comprendrait alors les raisons de l'impopularité gouvernementale qui désormais l'atteint. Son intervention télévisée a mis en scène un grand écart entre le choix d'un mode de communication démocratique, assumant le risque de questions dérangeantes et d'interviewers peu complaisants, et l'*expression* d'une conviction bien peu démocratique qui fait des Français les premiers responsables de leurs malheurs.**

**Comme si perçait chez le président, face à *« notre beau pays »* selon une formule où il a laissé entrevoir son irritation, la tentation de dissoudre ce peuple qui ne mérite pas des dirigeants si courageux.**

## Promotion *par Daniel Portier*

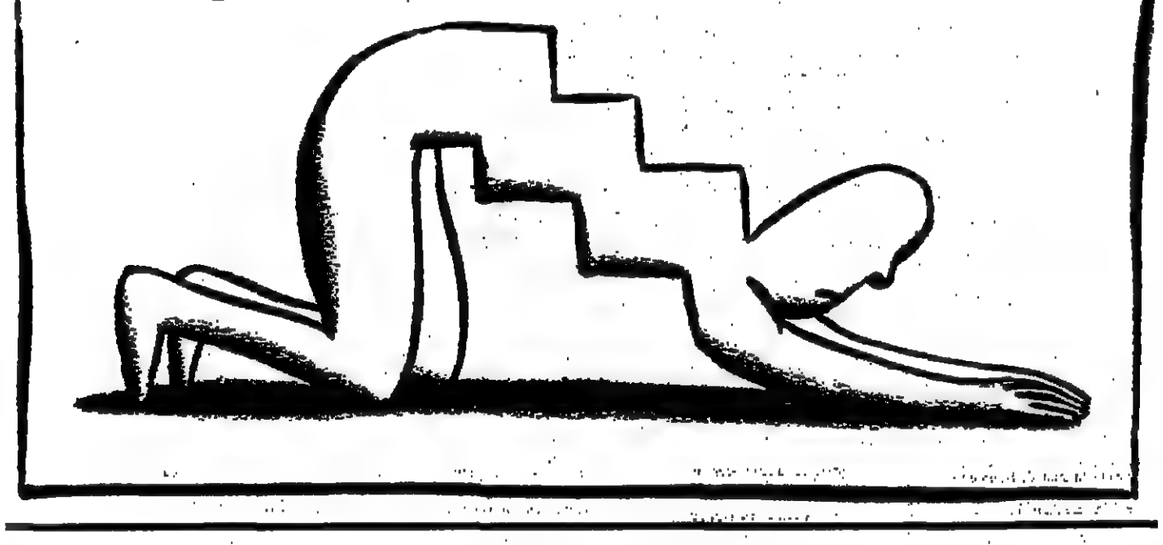

## DANS LA PRESSE

**LE FIGARO**
*Franz-Olivier Giesbert*
***Ce sont les « travaux d'Hercule » du chef de l'Etat que décrit dans l'éditorial du* Figaro, *sous le titre d'ensemble « Chirac : le deuxième souffle »***

■ Ce n'est pas une émission de télévision, fût-elle réussie, qui pouvait redonner le moral au pays et relancer la machine économique. Elle aura au moins permis de mieux comprendre le grand dessein de M. Chirac.

Depuis le temps, on avait fini par l'oublier. Même s'il est la splendeur des forts, le silence n'a jamais été un bon mode de gouvernement. Le moins que l'on puisse dire est que M. Chirac n'a pas commis, jusqu'à présent, le péché de bavarderie. *(...)* Depuis plusieurs mois, le pays est entré dans une phase de délire masochiste. En deuil de lui-même, il voit tout en noir. *(...)* Face à ce défi, M. Chirac a, comme il l'a montré, quelques réponses. D'abord, il faut restaurer l'autorité de l'Etat ; *(...)*. Ensuite, il faut remette de l'ordre dans la justice et en finir avec la course aux « affaires », qui transforme le débat politique en poubelle puante *(...)*. Enfin, il faut oser bousculer les rigidités qui bloquent le marché du travail et fabriquent tant de chômeurs, notamment chez les jeunes. Trop de social tue le social.

**RTL**
*Jean-François Revel*

■ La fonction présidentielle serait-elle devenue essentiellement explicative ? En effet, la Constitution de la Ve République a toujours souffert d'une ambiguïté : qui conduit réellement la politique de la nation ? Le premier ministre ou le président ? Car nous sommes le seul pays au monde à s'offrir deux pouvoirs exécutifs. Le rôle dévolu à l'un et à l'autre varie selon les tempéraments et les circonstances mais il n'est jamais entièrement clair. Lorsque de Gaulle a élaboré notre actuelle Constitution, son but était de doter la France d'un exécutif fort et efficace. Il est à craindre que nous ne nous retrouvions maintenant avec deux exécutifs faibles et inefficaces car on ne constate pas que l'exécutif français, sorte de présidentialisme à deux têtes, soit plus maître du jeu que les gouvernements des régimes parlementaires de nos voisins.

**EUROPE 1**
*Alain Duhamel*

■ L'objectif de Jacques Chirac était, à travers cette émission, de revigorer son lien politique avec les Français. C'est pour cela qu'il a tenté de retrouver deux heures durant le ton de sensibilité sociale et d'humanité personnelle qui avait été le plus réussi de sa campagne présidentielle. C'est pour cela qu'il a expliqué, d'ailleurs de façon convaincante sur ce point précis, que lorsqu'il voyageait hors de France, c'était pour mieux s'occuper des Français. A-t-il atteint son but, a-t-il ranimé la confiance ? Sans doute pas. A partir du moment où il ne faisait aucune annonce fracassante, où il confirmait vigoureusement Alain Juppé dans ses fonctions, où il écartait l'idée d'un remaniement imminent, où il défendait bec et ongles toutes les réformes engagées, où il assumait sans l'ombre d'une hésitation apparente le choix de la monnaie unique, il était difficile de créer un choc psychologique ou une onde affective. Le président est apparu en réformiste stoïque, en libéral compatissant, en modernisateur partant en guerre contre les archaïsmes sociaux français, syndicaux notamment.

**FRANCE-INTER**
*Dominique Bromberger*

■ Jacques Chirac est un parfait européen. Pour ceux qui espéraient encore voir le chef de l'Etat adopter à terme *« l'autre politique »*, le message est clair. L'avenir de la France est en Europe, et la construction européenne ne peut se faire qu'aux conditions actuelles. Pour le président de la République, il n'existe pas d'alternative. Ceci ne constitue pas vraiment une surprise. Rien n'était venu indiquer ces derniers temps qu'il avait changé d'avis. Mais ce qui est frappant, c'est de constater à quel point l'Europe imprègne le discours chiraquien. Les mots Europe ou européen ont été prononcés plus souvent que le terme-clef de cet interview : dialogue. A tous les tournants du discours, on retrouve le nom et l'adjectif.

**LA CHAÎNE INFO**
*Pierre-Luc Séguillon*

■ En dépit ou à cause de la forme éclatée de cette prestation télévisée, Jacques Chirac a démontré qu'il avait un projet présidentiel. Pour la première fois depuis qu'il exerce cette fonction, en effet, le chef de l'Etat a dessiné de façon cohérente et forte le devenir qu'il souhaite pour la société française. Un devenir qui ressemble beaucoup à celui qu'appelait Jacques Delors au temps où il hésitait encore à se lancer dans la course présidentielle : le cap est résolument européen et pratiquement maastrichtien ; le positionnement est social-démocrate et de centre droit ; le propos est réformiste, jamais extrémiste ; les conservatismes sont pourfendus mais le dialogue social est célébré. La démagogie est récusée et le courage encouragé.

**LE PARISIEN**
*Dominique de Montvalon*
***Sous le titre « Le grand ratage », Le Parisien présente un bilan sévère d'une « émission de deux heures qui a déçu ».***

■ Malaise : lorsque l'on est indulgent, c'est le mot qui vient à l'esprit, irrésistiblement, après avoir suivi, hier soir, de bout en bout le « reality-show » que proposait TF 1. Le problème n'est pas de savoir si on aime ou si on n'aime pas Chirac. Le problème n'est pas non plus d'avoir la nostalgie – grotesque – des grandmesses d'antan. Pour le président – qui s'exprime peu –, l'objectif, c'était, face à des Français déboussolés, découragés, paumés, de leur donner des repères et de leur fournir des raisons d'avoir, envers et contre tout, confiance. Or, à l'arrivée, on est loin du compte. Malaise donc, car la démocratie n'est pas sortie gagnante d'un show interminable et globalement confus.

**LIBÉRATION**
*Serge July*
***« Chirac garde son cap, Juppé et son gouvernement », annonce* Libération *en première page au-dessus d'un titre interrogatif et ironique « C'est tout ? »***

■ Le choix des mots est toujours symptomatique. Jacques Chirac n'avait jeudi soir qu'un mot à la bouche, un mot lancinant : conservatisme. Jacques Chirac est donc venu gouverner la France, avec de bonnes intentions, comme en témoignent ses engagements durant la campagne présidentielle. Mais arrivé à l'Elysée, il a fait une découverte qui, selon lui, expliquerait les difficultés des Français et la déprime nationale, la France est un pays conservateur. Il a attendu le 12 décembre 1996 pour faire cette constatation. C'était le message présidentiel tant attendu. Autrement dit, le chef de l'Etat est venu dire aux Français que c'était de leur faute et qu'ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Tous conservateurs ! Ce qu'il a dit pour les Corses ou les cheminots valait pour tous. Il est plus difficile de dialoguer avec les Français qu'avec d'autres peuples : ils souffrent d'une insuffisance culturelle. Comme le gouvernement d'Alain Juppé et le Premier ministre lui-même sont à l'image des Français, ils n'ont pas une grande disposition au dialogue et c'est la raison pour laquelle le dialogue reste en panne. Même si le diagnostic présidentiel vaut excuse, l'appréciation sur les difficultés du gouvernement à dialoguer et à expliquer sonnait comme un carton jaune.

**EL PAIS**
*Enric Gonzalez*

■ Le chef de l'Etat français n'a pas de comptes à rendre au Parlement et ne peut pas mettre les pieds à l'Assemblée nationale. Ses entretiens avec la presse rarissimes et ses allocutions télévisées sont le seul moyen de communication entre le président et les Français. Ce sont donc toujours des événements politiques. Le président Chirac ne s'était pas directement adressé au pays depuis le 14 juillet. Depuis cette date, beaucoup d'événements sont survenus : l'augmentation du chômage, les juges ont encerclé le parti gaulliste, la popularité du gouvernement s'est effondrée, des doutes ont surgi à propos de l'union monétaire et le pessimisme s'est répandu comme une tache d'huile dans toute la société française.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



DISPARITIONS

# Etienne-Charles Frogé

## Une brillante personnalité du corps médical français

**LE PROFESSEUR** Etienne-Charles Frogé, spécialiste de médecine légale, a trouvé la mort dans la nuit du 10 au 11 décembre, au terme d'une longue agonie. Avec lui disparaît une personnalité atypique et brillante du corps médical français.

Né à Paris le 22 avril 1938, Etienne-Charles Frogé avait fait sa médecine à Tours, puis à Poitiers. Après avoir soutenu une thèse d'avant-garde consacrée au génie d'Antonin Artaud, il devait, durant un quart de siècle, traverser et enseigner plusieurs disciplines de la médecine et du droit médical. Vice-président de la Société française de médecine légale et de toxicologie, il avait su mettre sa culture et son humanisme au service de l'art médical et de la transmission de ce dernier aux générations suivantes.

Depuis une dizaine d'années, les lecteurs du *Monde* retrouvaient le professeur Frogé à échéances plus ou moins régulières. Il traitait dans ces colonnes de questions essentielles relatives à la mort, à la médecine et au droit. Fort de sa culture multidisciplinaire, il savait comme nul autre expliquer pourquoi le législateur ne devait pas, selon lui, mettre en chantier une définition de la mort, ou pourquoi la réouverture des maisons closes n'aurait aucune efficacité dans la lutte contre le sida. Il nous expliquait encore en quoi le spécialiste de l'anatomie pouvait faire œuvre d'art, pourquoi il était essentiel de parler, en langue française, de la monstruosité, du tatouage ou de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Il nous parlait encore, mieux que personne, des ombres de la médecine et de l'éthique, avant que cette dernière ne devienne, pour reprendre l'une de ses formules, *« le dernier bruissement des salons »*.

Proche du professeur Jean Savatier et du philosophe Claude Bruaire, Etienne Frogé avait perçu précocément à quel point la médecine devait prendre ses distances avec la loi. Il refusait à cette dernière le droit d'empiéter sur la sphère de l'activité médicale dans ce qu'elle a de sacré. *« Le désir de légiférer à tout prix est suspect, surtout dans le domaine médical. Par contre la protection de l'homme, son harmonisation naturelle, sa vie, (...) méritent respect. Lorsqu'elle y veille, c'est ici qu'est la grandeur de la médecine »*, écrivait-il (*Le Monde* du 29 octobre 1992).

Sa conception de la pratique médicale, son sens du partage et sa longue confrontation avec la souffrance humaine et la mort, dans le cadre de son activité de médecin légiste, ne l'ont pas toujours aidé à être compris de ses confrères.

A cet égard, celui qui ne cessait de rappeler que la confraternité médicale n'est rien qu'une *« haine vigilante »* n'aura guère été surpris d'avoir été contraint de quitter les fonctions hospitalières qu'il exerçait et auxquelles il tenait tant.

De l'éthique, il disait qu'elle n'était rien d'autre que *« la morale en action »*. Cette morale qui se cherche perd aujourd'hui l'un de ses plus fidèles serviteurs.

***Jean-Yves Nau***

# Gösta Rehn

## Un économiste suédois grand brasseur d'idées

**L'ÉCONOMISTE** Gösta Rehn, considéré comme l'un des pères du fameux « modèle » de bien-être social suédois, est mort le 30 novembre à Djursholm, banlieue résidentielle de Stockholm, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Ayant débuté sa carrière comme économiste à la puissante centrale syndicale LO, il fut ensuite chef de la division des affaires économiques au ministère des finances social-démocrate (1959-1962), directeur de la main-d'œuvre et des affaires sociales à l'OCDE jusqu'en 1973, avant d'enseigner la politique du travail à l'Institut pour la recherche sociale (SOFI) de Stockholm, qu'il dirigea de 1974 à 1979. Dès les années 50, il lança, en compagnie d'un autre économiste de LO, Rudolf Meidner, le modèle qui allait porter leurs noms et peut se résumer ainsi : instauration d'une politique active de l'emploi, destinée à maintenir le taux de chômage à un très faible niveau tout en assurant à la population une relative stabilité des prix. Politique salariale solidaire et égalité entre les sexes étaient les autres composantes de ce système, sur lequel se fondèrent les gouvernements sociaux-démocrates pendant plusieurs décennies, avant qu'il ne s'effrite en raison de la crise économique au début des années 90.

Pour mettre en œuvre sa politique de l'emploi, l'imaginatif Gösta Rehn préconisa de faciliter les mouvements de main-d'œuvre et de développer à grande échelle la formation professionnelle des travailleurs. Grand brasseur d'idées, il fut aussi l'un des premiers en Suède à plaider en faveur de la flexibilité du temps de travail, thème on ne peut plus actuel. Combinant théorie et application pratique, ce pédagogue a en outre inspiré les gouvernements sociaux-démocrates en ce qui concerne l'aide publique à l'embauche pour les entreprises.

Marié et père de trois enfants, il s'était également engagé dans l'intégration des immigrés, en présidant la fondation Immigrés et minorités.

***Benoît Peltier***

NOMINATIONS

### EPISCOPAT

**Le Père Jean-Charles Descubes** a été nommé évêque d'Agen (Lot-et-Garonne) par le pape, vendredi 13 décembre. Il était, depuis 1989, vicaire général du diocèse de La Rochelle (Charente-Maritime).

Par cette nomination, il succède à Mgr Sabin Saint-Gaudens, atteint par la limite d'âge (fixée à soixante-quinze ans).

[Né le 7 février 1940 à Tonnay-Charente (Charente-Maritime), Jean-Charles Descubes a fait ses études au lycée Fénelon de La Rochelle, à la faculté de théologie de l'Université catholique d'Angers et à l'Ecole pratique des hautes études à Paris.

Licencié en philosophie scolastique et en théologie, il a été ordonné prêtre en 1965. Vicaire à la cathédrale de La Rochelle, il a été responsable de la formation permanente des prêtres et des laïcs et a enseigné la théologie fondamentale et dogmatique à l'Université catholique d'Angers (1972-1989).

Secrétaire du Bureau national de la formation des prêtres, il est devenu vicaire épiscopal, en 1985, chargé de l'agglomération de La Rochelle, puis en 1989, vicaire général de Mgr Jacques David, évêque de La Rochelle. A la nomination de ce dernier à Evreux, en 1996, Jean-Charles Descubes devint administrateur diocésain de La Rochelle.]

AU CARNET DU « MONDE »

### Anniversaires de naissance

*« La couronne des vieillards, ce sont les fils des fils, et la parure des fils, leur père. »*
Prov. 17.6.

Bon anniversaire,

**Topère.**

Jacqueline, Bruno et Annick,
Michel, Béatrice et Olivier,
Justin, Elisabeth.

### Décès

– Monique et Jean-Marc Pelletier,
Yvonne Josenhans,
François et Cécile Bédier,
Catherine et Benjamin Dessus,
Martine et Jean-Marie Chapus,
ses enfants,

Philippe et Françoise Pelletier,
Caroline et Christian de Boissieu,
Sophie et Jean Politzer,
Anne et Maxime Aupetit,
Jérôme Pelletier et Florence Dujour,
Rémi Pelletier,
Nicolas et Sophie Pelletier,
Vincent et Patricia Josenhans,
Marianne Josenhans (†),
Alexandre et Nathalie Bédier,
Grégoire et Catherine Bédier,
Eugénie et Michael Cabot,
Sébastien et Gaëlle Dessus,
Noémi Dessus,
Raphaëlle Dessus et Patrick Sherlock,
Jérémie Dessus,
Camille et Alain Ducrocq,
Florent et Catherine Chapus,
Valentine Chapus,
Baptiste Chapus,
ses petits-enfants,

Ses vingt-sept arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès,
survenu le 10 décembre 1996, de

**Mme Jean BÉDIER,**
née **Christiane LAIR DUBREUIL,**

à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 14 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly (Hauts-de-Seine).

– Jean-Pierre Aublin,
son époux,
Jean et Maryse Gabriel,
ses parents,
Jean-Michel et Katalin Gabriel
et leurs enfants,
Ses frère, belle-sœur,
Neveux et nièce,
Le docteur Jean-Baptiste Aublin,
son beau-père,
Les familles Gabriel et Aublin,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Laurence GABRIEL,**
épouse **AUBLIN,**

survenu le 12 décembre 1996, à l'âge de quarante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 14 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, 23, place Pernet, Paris-15e.

137, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.
126, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

POMPES FUNÈBRES
CONTRATS OBSÈQUES
R. MARIN
Depuis 1929
PLUS PROCHES DE VOUS
POUR UNE
ASSISTANCE TOTALE 7j/7
3, bd Bessières - 75017 PARIS
Tél. : 01 46 27 97 56

– Paule, son épouse, née Penauille,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Pierre GIBERT,**

survenu le 7 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Selon ses volontés, l'inhumation s'est déroulée dans la plus stricte intimité au cimetière de Boulogne-sur-Seine, dans le caveau familial.

Ces avis tient lieu de faire-part.

– Tunis, Paris.

Mme Anne Lise Haddad,
son épouse,
Martine et Odile Haddad,
ses enfants,
Olivia et Anna Girard,
ses petites-filles,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 11 décembre 1996, de

**M. Anwar HADDAD.**

Famille Haddad,
108, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

– Mme Andromaque Adamopoulos
et sa fille,
Mme Thasia Adamopoulos
et ses enfants,
M. Tasso Adamopoulos
et ses enfants,
M. et Mme Thanos Adamopoulos
et leurs enfants,
Mme Ève Adamopoulos
et sa fille,
M. et Mme Ulysse Adamopoulos,
ses fils, ses filles, ses belles-filles, ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

**Mme Blanka KOHN,**
docteur en langue, littérature
et civilisation germaniques,

survenu à Paris, le 11 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Un hommage familial et amical lui sera rendu le mercredi 18 décembre, à 13 heures, au funérarium des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e, suivi de l'inhumation au cimetière de Sucy-en-Brie, dans le caveau de famille.

**Michel**
**MOLLAT du JOURDIN**

vient de rendre son âme à Dieu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Avec sa femme, née Annick Deshais du Portail,
Ses enfants,
Le vice-amiral (cr) et Mme Michel Mollat du Jourdin,
Le vice-amiral d'escadre (cr) et Mme Guy Laboudrie,
Le Père Bernard Mollat du Jourdin, curé de la Madeleine,
Le docteur et Mme Jean-Yves Roche,
Le capitaine de frégate (h) et Mme Patrick Mollat du Jourdin,
Ses dix-sept petits-enfants
Et vingt arrière-petits-enfants,
Et les membres des familles Mollat du Jourdin et Deshais du Portail,
demandent à ses amis, disciples, collègues et confrères des universités, de l'Institut de France et de la Société d'histoire religieuse de la France, de s'associer à la liturgie des obsèques le samedi 14 décembre 1996, à 11 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 2, rue Gerbert, Paris-15e, et de l'inhumation le lundi 16 décembre, à 11 h 30, au cimetière Bouteillerie, à Nantes.

Des dons seulement à ATD-Quart Monde, en mémoire du Père Joseph Wresinski, ou à la Semaine de la Bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

1, rue Bausset,
75015 Paris.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

ont le très grand regret de faire part du décès, survenu le 11 décembre 1996, de

**M. Michel**
**MOLLAT du JOURDIN,**
membre de l'Institut,
professeur émérite
de l'université Paris-IV-Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
officier des Arts et Lettres,
chevalier de l'ordre
du Mérite maritime,
grand officier de l'ordre
d'Henri le Navigateur,
commandeur du Mérite
de l'ordre de Malte,
grand prix de la Société
de géographie de Paris.

– Le président de l'université Paris-IV-Sorbonne,
Le directeur de l'UFR d'histoire,
Les professeurs et l'ensemble de la communauté universitaire,
ont la tristesse de faire part du décès du

**professeur Michel**
**MOLLAT du MOULIN,**
membre de l'Institut,

leur maître et éminent collègue.

– Claude Feron, président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de La Semaine de la Bonté,

ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu le mercredi 11 décembre 1996, de

**Michel MOLLAT du JOURDIN,**
président d'honneur
de *La Semaine de la Bonté*.

4, place Saint-Germain-des-Prés,
75006 Paris.

– Les membres du Cercle franco-allemand
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Alain POHER,**
leur membre d'honneur,
ancien président du Sénat,

survenu le lundi 9 décembre 1996.

Ils tiennent à cette occasion à souligner le rôle éminent joué par le président du Sénat dans le rapprochement entre la France et l'Allemagne, et dans le développement de l'idée européenne.

(*Le Monde* du 10 décembre.)

– Mme Berthe Zeitoun,
M. Gilbert Razon
et ses enfants, Jeanne, Laurent, Valérie,
Les familles Zeitoun, Razon, Aghel, Cohen, Ktorza, Mihalovitch, Krief, Gugenheim, Rossi,
ont la douleur de faire part du décès de leur très chère et regretée

**Mme Nicole RAZON,**
née **ZEITOUN,**

survenu le 12 décembre 1996, à l'âge de cinquante-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 13 décembre, à 12 heures, au cimetière parisien de Pantin.

88, rue de La Villette,
75019 Paris.

– Thomas, Yvette, Vincent
et Marion Ginsburger-Vogel,
Nicolas Vogel, Danièle Rosch,
Les familles Vogel et de Brunhoff,
ont le regret de faire part du décès de

**Marie-Claude**
**VAILLANT-COUTURIER,**
commandeur de la Légion d'honneur,
vice-présidente honoraire
de l'Assemblée nationale,
*déportée à Auschwitz et Ravensbrück.*

*« Je regardais les étoiles, pendant l'appel. »*
C. Delbo.

– La disparition de

**Marie-Claude**
**VAILLANT-COUTURIER,**
vice-présidente
de l'Amicale d'Auschwitz,
*résistante de la première heure,*
déportée à Auschwitz et à Ravensbrück,

bouleverse tous ses camarades.

Elle fut notamment témoin au procès international de Nuremberg où elle évoqua les crimes contre l'humanité perpétrés à Auschwitz.

L'Amicale d'Auschwitz s'associe pleinement à l'hommage qui lui est rendu.

– La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes
a la tristesse de faire part du décès de

**Marie-Claude**
**VAILLANT-COUTURIER,**
résistante déportée
à Auschwitz et Ravensbrück,
commandeur de la Légion d'honneur,
membre de la présidence
de la FNDIRP,
présidente d'honneur
de la Fondation pour la mémoire
de la déportation,

survenu le 11 décembre 1996.

Marie-Claude Vaillant-Couturier ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y aura pas d'obsèques.

Un hommage public lui sera rendu à une date qui sera précisée ultérieurement.
(*Le Monde* du 13 décembre).

### Anniversaires de décès

– Le 14 décembre 1996, il aurait marché vers les soixante-dix ans,

**Maurice ABEBERRY,**
avocat, docteur en droit.

Ancien président du *Biarritz Athletic Club* et des ballets basques *Oldarra*. Président de la *Fédération française de pelote basque*, administrateur et président de la commission juridique du *Comité national olympique et sportif français*, vice-président de la *Federación Internacional de Pelota Vasca*. Co-rédacteur de la charte d'Itxassou, membre du comité de défense des droits de l'homme en Pays basque.

### Services religieux

– Un service sera célébré à la mémoire de

**Mme Joseph BENVENUTI,**
née **Diane de ROTHSCHILD,**

le 18 décembre 1996, à 19 h 30, à la synagogue de Versailles, 10, rue Albert-Joly.

CARNET DU MONDE
Téléphone :
01-42-17-29-94 01-42-17-38-42
Télécopieur : 01-42-17-21-36

### Conférences

– Conférences au temple de l'Etoile. « Dieu et l'homme. » Avec A. Houziaux, S. Oberkampf et L. Pernot, pasteurs. Six mercredis à 20 h 30 :

Le 8 janvier 1997 : la création du monde.

Le 15 janvier : les miracles de Jésus.

Le 22 janvier : les paraboles de Jésus.

Le 29 janvier : la mort, la résurrection et la vie éternelle.

Le 19 février : la foi, l'espérance et l'amour.

A l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

Le 26 février : qu'est-ce que le protestantisme ?

A l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

*Libre participation aux frais.*

– Publication des conférences de l'Etoile. « Dieu en débat », dialogue entre André Comte-Sponville, philosophe athée, et Alain Houziaux, théologien protestant. *Prix : 60 francs.*

A commander au CPED, 46, rue de Vaugirard, Paris-6e. Tél. : 01-46-33-77-24.

### Communications diverses

– Une amicale des anciens élèves du lycée du Parc à Lyon a été créée en 1995. Elle édite chaque année un annuaire de ses membres et publie une lettre d'information bimestrielle. Les anciens élèves désireux d'adhérer ou d'être informés des activités de l'association peuvent s'adresser à Anciens du lycée du Parc, 1, boulevard Anatole-France, 69006 Lyon. Fax : 04-78-93-97-83.

### Thèses

– Pierre Sauvanet a soutenu mardi 10 décembre 1996, à l'université de Bourgogne, sa thèse de doctorat de philosophie : Le rythme et la raison, une approche philosophique des phénomènes rythmiques, devant un jury constitué de MM. Hughes Dufour, Jean Gayon, Jean-François Matti, Pierre-François Moreau, Jean-Jacques Wunenburger (directeur), avec, à l'unanimité, la mention très honorable et les félicitations du jury.

– Lisa Anteby a soutenu sa thèse de doctorat en linguistique, le 10 décembre 1996, à Paris-V-Sorbonne : Voies de l'intégration, voix de la tradition : Itinéraires socio-culturels et pratiques de la communication parmi les Juifs éthiopiens en Israël.

Mention : Très honorable avec félicitations unanimes du jury, composé de Frank Alvarez-Péreyre, directeur de thèse, Françoise Zonabend, Marc Abélès et Alain Bentolila.

### Soutenances de thèse

– François Héran soutiendra sa thèse d'Etat : Figures et légendes de la parenté, le jeudi 19 décembre 1996, à 9 heures, à l'amphithéâtre Durkheim de l'université Paris-V, place de la Sorbonne.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde
VALÉRY
GISCARD D'ESTAING
ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
ERIK IZRAELEWICZ (LE MONDE)
ET
JANINE PERRIMOND (RTL)
DIMANCHE
18 H 30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

**DÉRÉGLEMENTATION** France Télécom a annoncé, jeudi 12 décembre, une nouvelle baisse des tarifs des communications nationales et internationales. Mais le prix des abonnements va augmenter, pour les entreprises et surtout pour les particuliers. ● L'OPÉRATEUR PUBLIC se prépare ainsi à l'ouverture totale du marché français des télécommunications à la concurrence, à partir de 1998. Il se prémunit contre une chute soudaine de sa rentabilité, alors qu'il devra continuer à assumer une mission de service public coûteuse. ● LES OPÉRATEURS PRIVÉS vont se ruer sur ce marché évalué à plus de 100 milliards de francs dans l'Hexagone. Pour se préparer, ils ont noué des alliances internationales. ● LA GUERRE DES PRIX n'est pas fatale, estiment les spécialistes du secteur. Plus que la baisse des prix, c'est l'éclosion de nouveaux services et des technologies innovantes qui est recherchée.

# France Télécom s'apprête à affronter la concurrence

## Pour préserver ses parts de marché et sa rentabilité face aux opérateurs privés, l'exploitant public va baisser les tarifs des communications, mais augmenter le prix des abonnements en 1997

« *L'USAGER téléphonique, c'est fini. Il y a des clients, avec des besoins spécifiques qu'il faut satisfaire.* » Michel Bon, le président de France Télécom, raisonne d'ores et déjà à l'heure de 1998. Celle de la concurrence totale, qui sera la règle dans le téléphone. Dans cette perspective, l'opérateur poursuit l'adaptation de ses structures et de son offre commerciale.

Le 31 décembre, France Télécom troquera son statut d'exploitant public autonome pour celui de société anonyme. Il entrera ensuite en Bourse, en plaçant dans le public environ 20 % de son capital. L'opération se fera « *à partir de la deuxième quinzaine d'avril, la date exacte dépendant de la situation du marché* », a indiqué, jeudi 12 décembre, Michel Bon, lors d'une conférence essentiellement consacrée à l'évolution des tarifs.

France Télécom veut réduire le plus possible les marges de manœuvre de ses futurs concurrents. En 1997, l'opérateur pratiquera de nouvelles baisses sur les communications nationales et internationales, où les tarifs étaient traditionnellement plus élevés que les coûts, les sommes engrangées sur ces segments permettant de maintenir des tarifs relativement bas pour les abonnements et les communications locales.

France Télécom abaissera, le 4 mars 1997, le prix des appels nationaux de 17,5 %, à 1,39 franc la minute, une autre baisse de 21 % étant programmée pour octobre 1997. Le prix des appels internationaux baissera en moyenne de 20 % le 4 mars 1997, puis de 17 % en octobre 1997. Le téléphone local restera inchangé. M. Bon espère, avec ces baisses, « *une hausse de 6 %* » du trafic (mesuré en minutes) en 1997. « *Cette année, il progressera de 4,8 %, contre 3 % par an ces dernières années.* »

### HAUSSE DES ABONNEMENTS

Ce que France Télécom concédera d'un côté, il le reprendra en augmentant les prix des abonnements. La clientèle d'affaires paiera 12 francs de plus par mois en juillet 1997, et les particuliers verront leur abonnement porté à 68 francs par mois à partir du 4 mars, soit une hausse de 15,20 francs.

France Télécom, tenu par la nouvelle réglementation d'accroître le prix des abonnements résidentiels, assure que l'abonnement principal n'augmentera pas en 1998. Il met également en avant le fait qu'il proposera aux personnes qui téléphonent peu un « abonnement modéré » à 34 francs par mois à partir du 1er mars 1997, susceptible d'intéresser trois millions d'abonnés. Revers de la médaille : le tarif des communications sera le double de celui en vigueur jusqu'à un seuil de 184 unités téléphoniques (une unité vaut 0,74 franc) sur deux mois.

France Télécom proposera aussi, en mars 1997, en plus de l'abonnement normal, un forfait mensuel de 30 francs ouvrant droit à six heures de communications locales gratuites (à partir de 18 heures en semaine, les week-ends et jours fériés). Par ailleurs, à compter du 1er octobre 1997, la tarification des appels se fera à la seconde, et les quatre plages horaires actuelles, délimitant tarifs pleins et réduits, seront réduites à deux.

Dénonçant « *la fin d'une tarification de type service public* », le syndicat Sud-PTT critique la formule d'abonnement modéré, notant qu'elle pourrait conduire à augmenter la facture téléphonique. « *Pour 184 unités de communication, un usager paie actuellement 136 francs, plus 104 francs d'abonnement, soit 240 francs. Avec la nouvelle formule, il paiera 272 francs de communication plus 68 francs d'abonnement, soit 340 francs.* »

« *France Télécom est le champion français du téléphone. Il faut qu'il gagne. C'est pourquoi on prépare l'avenir* », assure M. Bon, qui se dit satisfait du bilan de l'année écoulée. Notamment de la réorganisation interne (EO2), qui a conduit à créer trois entités distinctes, responsables des grands comptes, des entreprises et des particuliers. « *Nous avons déplacé 4 000 personnes du technique vers le commercial* », se félicite M. Bon.

Le bilan n'est cependant peut-être pas aussi reluisant. « *Jeudi 12 décembre au matin, devant les cadres dirigeants du groupe, M. Bon n'a pas tenu le même langage, déclarant que EO2 a fait augmenter l'insatisfaction des utilisateurs de 10 %* », souligne Sud. Cela n'empêche pas M. Bon de vouloir « *continuer à mener au pas de charge les adaptations internes* ».

*Ph. L. C.*

# Le nouveau paysage du téléphone français se met en place

**DANS UN PEU PLUS** d'un an, le *téléphone français basculera dans* une nouvelle ère, celle de la concurrence totale. Au 1er janvier 1998, de nouveaux acteurs vont se ruer sur ce marché qui excède 100 milliards de francs. Les futures règles du jeu se mettent en place. Le Parlement a adopté, au printemps, une loi-cadre, et les décrets d'application seront publiés dans les prochains jours. Ils permettront de créer (début 1997) la nouvelle autorité de régulation, et définiront les obligations des différents acteurs. Surtout celles de France *Télécom, dont le poids restera prépondérant* et dont le comportement sera encadré pour permettre l'essor de la concurrence.

France Télécom devant continuer à assurer des missions de service universel (les services téléphoniques de base), leur étendue et leur financement a donné lieu à débat. Les syndicats ont dénoncé la remise en question du service public, ainsi que les risques d'éclatement des tarifs et de fin de l'égalité de traitement des usagers. Les futurs concurrents ont critiqué les *méthodes de calcul et les sommes* qu'ils devront verser à France Télécom à ce titre : plus de 8 milliards de francs pour permettre à l'opérateur public Télécom de continuer à desservir des zones non rentables.

### UN CATALOGUE DE TARIFS

La question des tarifs d'interconnexion, que France Télécom sera autorisé à percevoir auprès de ses concurrents lorsque les appels de leurs abonnés transiteront sur ses réseaux, n'a, en revanche, pas encore été tranchée. Le décret *fixant la méthode de calcul devrait* être adopté, au plus tard, en février 1997. Un catalogue de tarifs devrait être présenté par France Télécom début 1997 pour homologation.

Les premiers chiffres avancés ont été jugés trop élevés par les concurrents de France Télécom. François Fillon, ministre délégué aux télécommunications, a assuré que ces tarifs « *devraient être comparables à ceux pratiqués dans d'autres pays* ». Il s'agit de ne pénaliser ni les nouveaux acteurs, ni France Télécom, qui, transformée en société anonyme en janvier 1997, doit placer 20 % de son capital en Bourse en avril. Cette privatisation partielle est présentée comme un élément de la préparation de l'opérateur au nouvel environnement.

Car, face à France Télécom, deux groupes affichent l'ambition de devenir des opérateurs généralistes et ont noué dans cette optique des alliances internationales : la Générale des eaux, avec sa filiale Cegetel dont le capital a été ouvert au britannique BT, à l'américain Southwestern Bell et à l'allemand Mannesmann ; et Bouygues, associé à l'italien STET. D'autres joueront un rôle sans doute plus réduit, essentiellement auprès des entreprises. Cegetel a déjà été autorisée à se faire les dents sur le monopole de France Télécom : elle a ouvert, le 19 novembre à Nice, un réseau de téléphone local. Si Cegetel compte équiper de la sorte une trentaine de « *zones à forte densité* » en France, il ne faut pas s'attendre à voir le groupe dupliquer le réseau de France Télécom. L'émergence d'un « France Télécom *bis* », c'est-à-dire d'un opérateur offrant une gamme de services et une présence géographique aussi larges que celles de l'opérateur actuel, paraît exclue.

« *Notre ambition est d'être global, présent à la fois dans le téléphone local et longue distance, fixe et mobile, national et international,* précise Philippe Glotin, directeur général de Cegetel. *France Télécom, lui, est global et, à tout moment, peut écraser quelqu'un qui ne serait que sur une niche. En étant global, on peut réagir, faire jouer des synergies.* »

Pour asseoir leurs ambitions, Cegetel et Bouygues entendent disposer d'une « épine dorsale » nationale. C'est pourquoi ils sont tous deux candidats, de même qu'AT&T-Unisource, à l'appel d'offres lancé par la SNCF qui cherche un partenaire pour sa filiale Télécom développement, propriétaire d'un réseau de télécommunications de 20 000 km. « *Si l'on veut maîtriser sa stratégie à moyen terme, on ne peut être uniquement dépendant de France Télécom et de ses tarifs d'interconnexion* », souligne M. Glotin, pour lequel « *le développement de la concurrence par l'émergence de nouveaux services suppose que ces derniers reposent sur quelque chose, l'infrastructure* ».

*Ph. L. C.*

## *Une numérotation de plus en plus complexe*

**Sélectionner un opérateur de services téléphoniques longue distance relèvera du casse-tête. A partir de 1998, l'usager devra faire ce choix à chaque fois qu'il téléphonera hors de sa zone, grâce au premier chiffre du numéro composé : chaque opérateur d'envergure nationale sera identifié par un chiffre (0, 2, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9). Le 0 signifiera que l'on s'en remet à l'opérateur dont on est l'abonné. Le 1 et le 3 seront réservés aux services d'urgence et au Minitel. Les autres opérateurs longue distance offrant des services partiels (par exemple : Paris-Lyon) bénéficieront d'un préfixe commençant par 16 suivi de deux chiffres. A partir de 2000, le client devra souscrire des abonnements différents pour les communications locales et longue distance. Mais la sélection au cas par cas restera toujours possible.**

## Jean Hoepffner et Christophe Nagy, consultants chez Mercer Management

# Construire de nouveaux réseaux n'est pas la priorité

**« Comment se matérialisera la libéralisation des services de télécommunications en France ?**

– En instaurant la concurrence, le régulateur souhaite permettre l'éclosion d'innovations technologiques et de nouveaux services, et pas uniquement une baisse des tarifs. Le facteur prix ne sera pas déterminant. De toute façon, la politique de tarifs de France Télécom vise à réduire les perspectives d'écrémage des clients les plus rentables (liaisons nationales et internationales). Cela rendra les choses plus difficiles pour les nouveaux entrants.

**Sur quoi se fera la différence ?**

– La commercialisation des services, la gestion et la fidélisation des clients, avec des canaux de vente qui ne seront pas forcément les canaux classiques des télécommunications. Ceux qui auront la meilleure position seront ceux qui auront su segmenter la clientèle, évaluer la valeur nette d'une clientèle et la cibler correctement avec une offre.

**Les nouveaux acteurs donnent plutôt l'impression d'être obnubilés par la construction de leurs réseaux...**

– Il y a un dosage à trouver entre les investissements à réaliser dans le réseau et dans le portefeuille de clientèle. Les opérateurs qui ont le plus de chances de réussir sont ceux qui auront su bâtir une clientèle avant de bâtir un empire, c'est-à-dire un réseau, qui est un actif immobilisé.

» Un nouvel arrivant doit se demander d'abord qui sont les clients qu'il veut capter, et ensuite seulement quel réseau il doit installer pour les satisfaire. Et non l'inverse. Avant d'investir, il lui faut commencer par épuiser les possibilités des ressources existantes. Les capacités de réseaux sont là. Sur ce sujet, le cadre réglementaire évolue pour faciliter la tâche des nouveaux concurrents. »

*Propos recueillis par Philippe Le Cœur*

# Bouygues restructure son capital à l'occasion du rachat de la CISE

**MÊME S'IL N'ENTEND PAS** renoncer à ses activités historiques, le groupe Bouygues va être moins concentré sur le BTP. Après son expansion dans le téléphone, il se renforce dans les services aux collectivités locales et a annoncé, jeudi 12 décembre, la signature d'un accord avec Saint-Gobain, en vue de lui racheter sa filiale dans la distribution d'eau, la CISE. A l'occasion de cette opération, le groupe va engager une profonde restructuration du contrôle familial.

Selon l'agrément conclu, Bouygues et sa filiale de services, la SAUR, vont acquérir, après l'accord des autorités de la concurrence, en janvier prochain, 80 % du capital de la CISE au prix de 2,16 milliards de francs. Le solde, conservé par Saint-Gobain, sera vendu d'ici à l'an 2000 au prix garanti de 540 millions. Le groupe verrier touchera, en plus, un acompte sur dividende de plus de 100 millions. La première tranche de l'opération sera financée par une émission d'un emprunt obligataire et des crédits à moyen terme. Bouygues, endetté de 6,2 milliards, affirme que ce recours à l'emprunt ne devrait pas peser sur son bilan.

Cette opération va, cependant, précipiter la restructuration du capital de Bouygues. Jusqu'alors, le groupe de BTP était contrôlé à hauteur de 16 % par la famille

Le nouvel organigramme

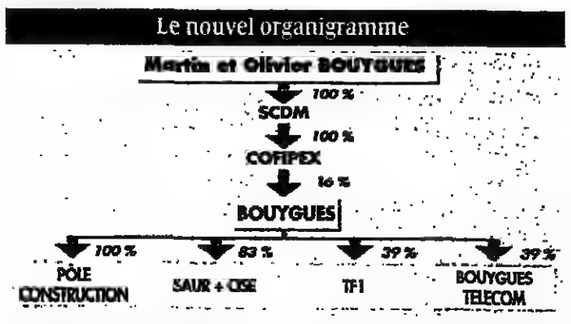


(Martin, Olivier et leur mère Monique Bouygues) grâce à une cascade de structures intermédiaires. La SAUR y jouait le rôle de pivot : détenue à 51 % par la société familiale, elle portait aussi les actions Bouygues par le biais d'une holding nommée Cofipex. Dans l'incapacité de financer seule la reprise de la CISE, il a fallu revoir ce dispositif.

Après le rachat, SAUR et CISE seront fusionnées en juillet 1997, pour former un ensemble pesant plus de 8 milliards de francs. Par la suite, leurs titres seront apportés à Bouygues. En échange, la famille Bouygues recevra les 100 % de la société Cofipex, détenant les 16 % d'actions du groupe de BTP – évaluée au prix de 580 francs par titre – ainsi qu'une soulte de 500 millions de francs. La transaction a été jugée équitable pour Bouygues et ses actionnaires par la banque JP Morgan. Elle permet aussi de préserver les intérêts de la famille. En reprenant intégralement Cofipex, la famille conserve les droits de vote doubles acquis au fil des années et qui représentent désormais 23 % des voix. Martin et Olivier Bouygues acquièrent aussi les moyens de se renforcer à l'avenir dans le groupe, ce qu'ils ne pouvaient faire jusqu'à présent, faute de disponibilités financières.

Le rattachement direct du pôle services au groupe Bouygues va mettre fin à une complexité financière. Désormais, toutes les activités de service seront totalement consolidées dans le bilan. Bénéficiant de profits réguliers, cette branche devrait permettre de contrebalancer les à-coups du bâtiment et des routes et de mieux lisser les résultats.

### MARCHÉ DE L'EAU

Le renforcement de Bouygues dans les services aux collectivités locales risque de modifier le marché de l'eau en France, dominé jusqu'à présent par la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux. Ensemble, SAUR et CISE, avec 13 % de parts de marché, vont acquérir une taille critique et offrir une alternative aux municipalités, dépendantes des deux géants.

Bouygues juge toutefois que le marché français est en voie de saturation. Le groupe compte sur sa nouvelle taille « *pour saisir les opportunités qui se présentent à l'international dans la gestion des services publics, en s'appuyant sur son partenariat avec EDF* ». Depuis deux ans, une alliance a été nouée pour approcher les grands dossiers à l'étranger. Les deux entreprises ont obtenu des contrats en Afrique et en Amérique du Sud et semblent déterminées à s'imposer de plus en plus comme le troisième grand groupe français de services, face à la Lyonnaise et la Générale.

*Martine Orange*

# Les Etats-Unis et le Japon ont repris leurs négociations sur le transport aérien

**TOKYO**
*de notre envoyée spéciale*

Le Japon et les Etats-Unis ont décidé de reprendre les négociations sur le transport aérien entre les deux pays à partir du 10 janvier 1997 à Tokyo. Interrompues au mois d'août, elles s'étaient soldées par des menaces de sanctions de part et d'autre. Le différend avait éclaté alors que le gouvernement japonais refusait d'autoriser le transporteur de fret Federal Express à desservir cinq destinations en Asie à partir d'Osaka. Washington considère que ces droits de suite sont autorisés par l'accord bilatéral de 1952, qui réglemente le trafic entre les deux Etats.

Le gouvernement japonais estime cet accord déséquilibré. Il autorise les compagnies américaines à transporter des passagers et des marchandises entre le Japon et d'autres pays en Asie sans restriction. En revanche, les compagnies japonaises ont des droits limités. Mais dans les années 70 l'application de l'accord a été gelée. Depuis lors, l'ouverture de nouvelles destinations ainsi que l'arrivée de nouvelles compagnies ont fait l'objet d'accords ponctuels.

En 1952, l'accord s'appliquait initialement à trois compagnies américaines (Panam, dont les lignes ont été rachetées par United, Northwest, ainsi que Flying Tigers, repris par Federal Express) et une japonaise (Japan Airlines). Aujourd'hui, cinq transporteurs américains et deux japonais effectuent les liaisons entre les deux pays, pour ce qui concerne le transport de passagers. Les américains opèrent à eux seuls sur vingt-neuf liaisons entre les Etats-Unis et le Japon, soit près de 70 % des vols et 65,8 % du nombre de passagers ; les compagnies nippones ne comptent pour leur part que quinze liaisons entre les deux pays et comptabilisent 31,8 % des vols ou 34,2 % des passagers, fait-on valoir au ministère des transports.

Les compagnies américaines utilisent à plein leurs possibilités de continuer vers d'autres destinations asiatiques à partir du Japon, alors que JAL n'exploite qu'une seule ligne en continuation sur le continent américain et ANA aucune.

*Martine Laronche*

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



# La Bourse de New York a subi jeudi une nouvelle correction

## Le Dow Jones a perdu 100 points

**POUR LA TROISIÈME** séance consécutive, la Bourse de New York a perdu du terrain, jeudi 12 décembre. L'indice Dow Jones a abandonné 98,81 points en clôture, soit 1,54 %, pour revenir à 6 303,71 points. Il s'agit de sa plus forte baisse en une seule séance depuis le 15 juillet. Depuis le début du mois, Wall Street a perdu plus de 3 % et fait preuve d'une très grande nervosité.

Vendredi 6 décembre, la Bourse américaine avait perdu jusqu'à 144 points (2,3 %) en séance avant de se ressaisir, à la suite de déclarations faites la veille par le gouverneur de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, qui s'inquiétait de *« l'exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers. Mercredi 11 décembre, le Dow Jones a cédé un moment 130 points avant de finir la journée sur une baisse de 70 points (1,09 %).

Wall Street a été victime jeudi à la fois d'un nouvel accès de faiblesse du marché obligataire et d'une vague croissante d'interrogations sur les bénéfices à venir des entreprises. L'annonce d'une baisse inattendue de 0,4 % des ventes de détail en novembre a renforcé l'idée développée par certains analystes selon laquelle les profits des entreprises américaines ne seront pas aussi importants qu'attendu et ne justifient pas les niveaux élevés atteint par un marché qui gagne encore 23 % depuis le début de l'année.

*« Il sera vraiment difficile pour les actions de résister si le marché obligataire continue à baisser »*, explique Stephen Zenker, gérant de McCabe capital manager. Le rendement des obligations à trente ans est remonté jeudi de 6,55 % à 6,63 % (le cours des obligations baisse quand les taux montent). Selon des statistiques publiées par les analystes de la banque américaine Morgan Stanley, la quasi-totalité des baisses de plus de 10 % de Wall Street depuis cinquante ans ont été la conséquence d'accès de faiblesse du marché obligataire.

*E. L. avec l'agence Bloomberg*

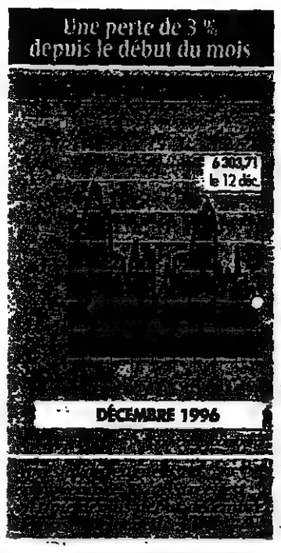


# M. Ovitz, numéro deux de Disney quitte son poste prématurément

**MICHAEL OVITZ**, qui fut *« l'homme le plus puissant de Hollywood »*, a raté son intégration dans le deuxième groupe de communication du monde. Le numéro deux du groupe Disney quittera ses fonctions de président le 31 janvier 1997, et ne sera pas remplacé. Michael Ovitz a bâti sa réputation d'habile et féroce négociateur à la tête de Creative Artists Agency (CAA), l'agence de talents qu'il avait fondée et qui régnait sur Hollywood. Il avait également négocié les ventes de Columbia à Sony et de MCA-Universal à Matsushita.
En août 1995, Michael Eisner, PDG de Disney, qui venait de subir un pontage cardiaque, a embauché son ami de longue date pour être secondé à la tête du groupe, qui venait de racheter la chaîne de télévision ABC. Objectif : rassurer les actionnaires, inquiets des problèmes de santé de M. Eisner, et remplacer l'ancien président du groupe, Frank Wells, disparu subitement en 1993 dans un accident d'hélicoptère ; les deux hommes ne se sont pas entendus. – (*Corresp.*)

### DÉPÊCHES

■ **TOTAL : Yemen LNG, la société créée en 1995 par Total pour construire et faire fonctionner au Yémen** une usine de liquéfaction de gaz, a signé un premier accord de fourniture de gaz avec Botas, la société nationale turque d'importation et de transport de gaz. Ce contrat, dont les clauses vont être négociées, concerne la fourniture de 2,6 millions de tonnes par an de GNL (gaz naturel liquéfié), sur vingt-cinq ans.

■ **EDF : 600 employés d'EDF-GDF ont manifesté jeudi 12 décembre** à Toulon et bloqué les voies ferroviaires pour protester contre la menace de sanctions contre quatre responsables syndicaux, dont le secrétaire de la section CGT, pour des faits remontant à décembre 1995.

■ **TOYOTA : le premier constructeur automobile japonais,** Toyota Motor, envisage de mettre sur pied une filiale de production en Inde, en partenariat avec des intérêts locaux, pour y monter des véhicules commerciaux à compter de la fin 1999, affirme vendredi le quotidien Tokyo Shimbun. Le numéro un japonais de l'automobile envisage de s'allier avec le groupe indien Kirloskar.

■ **IBM : le groupe informatique américain** a annoncé jeudi 12 décembre la création en Irlande, près de Dublin, d'un nouveau site pour un investissement de plus de 1,8 milliard de francs, entraînant la création de 2 850 emplois au cours des cinq prochaines années. IBM installera d'abord une unité de fabrication de disques de stockage, puis des activités de soutien technique à distance et de production de logiciels.

■ **VOLVO : le groupe suédois** a annoncé jeudi 12 décembre qu'il engagera des pourparlers en janvier avec les groupes informatiques américains IBM et Computer Sciences pour un éventuel partenariat dans le domaine de technologies de l'information.

■ **BOLLORÉ/RIVAUD :** Jean-Paul Parayre, vice-PDG de Bolloré, indique dans un entretien au quotidien *Les Echos* paru vendredi 13 que, *« si un jour AOM était à vendre dans des conditions de transparence »*, le groupe Rivaud serait *« sans doute avec British Airways candidat au rachat »* de la compagnie aérienne.

■ **FFSA : Denis Kessler est candidat à un troisième mandat de deux ans** à la présidence de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Il cite parmi les dossiers qu'il veut faire avancer le lancement national des fonds de pension et l'élaboration d'une politique novatrice dans le domaine de l'assurance santé.

■ **AZUR-GMF : le groupe d'assurance dirigé par Christian Sastre** va se doter d'une société pivot, détenue à part égale par les Assurances mutuelles de France, société mère du groupe Azur, et la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF). Cette structure traduit juridiquement le rapprochement amorcé entre les deux mutuelles d'assurance en novembre 1993.

# Trois syndicats du Crédit lyonnais ont signé un accord sur la réduction du temps de travail

## Les salariés vont se voir proposer une contribution de solidarité

*La direction du Crédit lyonnais a signé avec trois syndicats (55 % des voix) le premier accord de type loi Robien dans la banque. Il permettra de réduire le temps de travail afin de sauvegarder 1 100 emplois sur plus de 4 000 menacés par le troisième plan social. L'accord propose une contribution de solidarité égale à 1 % du salaire de base annuel, 0,6 % du salaire brut, qui sera demandée à l'ensemble du personnel.*

**LA DIRECTION** du Crédit Lyonnais a signé, jeudi 12 décembre, avec trois syndicats – le FNB-CGC, la CFTC et FO – un accord lui permettant de réduire le temps de travail pour diminuer le nombre de suppressions d'emplois.

Après avoir supprimé 3 520 postes de travail de mi-94 à mi-96, la direction a présenté en juin un troisième plan prévoyant 5 000 nouvelles suppressions d'emplois d'ici fin 1998. Le plan négocié ces dernières semaines concerne 4 046 suppressions d'emplois et un second plan de 954 suppressions d'emplois sera vraisemblablement annoncé en 1997. Pour minimiser l'impact social des 4 046 suppressions d'emplois (sur un total de 36 000 en France), la direction a utilisé la loi Robien sur la réduction du temps de travail. Par nécessité davantage que par conviction. Le président de la banque, Jean Peyrelevade, a rappelé que les banques ne pouvaient pas bénéficier du fonds national pour l'emploi (FNE) pour se séparer de leurs salariés les plus âgés et que la convention collective de la banque leur imposait de faire partir en priorité les plus jeunes et les plus qualifiés, c'est-à-dire ceux dont elle a le plus besoin.

Restent donc les départs volontaires et la réduction du temps de travail. L'accord signé avec les trois syndicats (qui totalisent 55 % des voix) va faire appel à la solidarité des salariés. En effet, 7 000 d'entre eux travaillant dans les centres administratifs et les unités d'appui commercial verront leur temps de travail passer de 39 heures à 33, en principe sur 4 jours, ce qui représente une diminution de 15,4 % des heures travaillées. La baisse des charges autorisée par la loi Robien représente le paiement de 2 h 45 et la direction accepte de financer 30 minutes. Les salariés qui travailleront 33 heures seront donc payés au minimum 36 h 15, soit 93 % de leur salaire antérieur.

La direction va également proposer à l'ensemble du personnel en France de verser une « contribution de solidarité » au bénéfice des salariés des unités concernées par le plan social. Cette contribution sera égale à 1 % du salaire de base annuel, ce qui représente environ 0,6 % du salaire brut, prélevé sur le treizième mois en 1997 puis en 1998. Cette réduction volontaire de salaire constituant une modification du contrat de travail, chaque salarié sera prochainement invité à faire connaître son intention. Comme le prévoit la loi quinquennale de 1993, tout refus devra être signalé par écrit. Si 100 % des salariés se montrent solidaires, le personnel travaillant 33 heures recevra l'équivalent du paiement de 37 h 15, soit 95,5 % de sa rémunération antérieure. Tous les syndicats le reconnaissent : les salariés non concernés par les licenciements n'ont pas fait preuve jusqu'ici d'une grande solidarité et la contribution de solidarité passe mal.

Jean Peyrelevade a reconnu que l'effort demandé aux salariés est le plus important depuis l'entrée en vigueur de la loi Robien. A ses yeux deux raisons le justifient : la situation financière de l'entreprise et la difficulté à réaliser des gains de productivité dans les services. En privé, certains dirigeants expliquent également qu'il est important de montrer que les salariés du Crédit Lyonnais savent faire des sacrifices. Cette réduction du temps de travail devrait permettre de sauver 1 100 emplois sur les 4 046. Un accord signé cette fois avec le FNB-CGC et FO prévoit d'autres mesures pour éviter les licenciements collectifs, en particulier l'aménagement de fin de carrière, l'aide aux départs volontaires, le développement du temps partiel et la mobilité interne.

*Frédéric Lemaître*

# Le groupe GAN-CIC repart avec des équipes renouvelées

**DIDIER PFEIFFER**, nommé le 4 décembre en conseil des ministres à la tête du groupe public d'assurance GAN, a modifié jeudi 12 novembre son état-major et devait faire de même, vendredi 13, pour celui de sa filiale bancaire, le CIC. Le conseil d'administration du GAN a approuvé la nomination de Thierry Aulagnon comme directeur général. M. Aulagnon, ancien chef de service des participations et des financements du Trésor, arrivé au GAN en juin comme directeur général délégué de l'immobilier, sera mandataire social mais n'aura pas de siège d'administrateur. Si Joël de Boisrouvray conserve ses fonctions de directeur général délégué, M. Bertrand Béfinguier rétrograde de directeur général à directeur général délégué. Quant à Guy de Chavanne, directeur général délégué, chargé des participations et des placements financiers, il disparaît de l'organigramme. M. Aulagnon reprendra son poste.

M. Pfeiffer a également annoncé la réorganisation de la direction générale du groupe, qui s'articulera autour de trois grandes fonctions : activités financières et bancaires, assurance en France et assurance à l'étranger.

Convoqué vendredi à 9 h 30, le conseil d'administration du CIC devait approuver la nomination de Philippe Pontet à la tête du groupe bancaire. Actuellement président de la holding d'Etat, l'Etap, il remplacera Bernard Yoncourt, tombé en disgrâce auprès du pouvoir politique après s'être exprimé publiquement contre la reprise du CIC par la Société générale ou la BNP. Le choix de M. Pontet, souffié par le ministère de l'économie alors que depuis 1993 c'est au président du GAN de désigner le patron de sa filiale, est contesté : M. Pontet a dirigé la banque La Hénin, qui a enregistré plus de 10 milliards de francs de pertes du fait de mauvais investissements dans l'immobilier.

#### ÉVITER LA RECAPITALISATION

Pour Jean Arthuis, le ministre de l'économie, qui commentait jeudi 12 décembre la prochaine arrivée de M. Pontet au CIC, c'est à la manière dont il a conduit à bonne fin la privatisation de la Compagnie générale maritime (CGM) que M. Pontet doit sa nomination. Paré de ce succès, M. Pontet va devoir s'atteler à la vente du groupe bancaire.

Le processus de vente du CIC, lancé en août, a été stoppé mi-novembre par Bercy à la suite de multiples critiques. Par ailleurs, le prix proposé par la Société générale et la BNP, seules candidates à la reprise, ne permettait pas de renflouer suffisamment le GAN et d'éviter sa recapitalisation par l'Etat. Or c'était l'objectif premier de l'opération.

La tâche de MM. Pfeiffer et Pontet va consister à définir la meilleure méthode pour atteindre ce but. Jean-Jacques Bonnaud plaidait pour une privatisation globale GAN-CIC qui avait été écartée par les pouvoirs publics. La situation financière désastreuse du GAN et les incertitudes qui pèsent sur ses comptes en raison de ses engagements immobiliers rendent aujourd'hui difficile la remise à jour d'une telle hypothèse.

Faire de la vente du CIC un préalable à la privatisation du GAN ? C'est l'option jusqu'à présent retenue. La question aujourd'hui peut se poser de savoir si l'assureur vend sa filiale en bloc ou par appartements, bien que cette dernière hypothèse ait été jusqu'à présent vigoureusement rejetée. Patrimonialement, l'Etat pourrait avoir intérêt à céder une par une les onze banques régionales qui constituent le CIC. Certaines d'entre elles peuvent construer, seules ou regroupées, des pôles régionaux rentables.

*Babette Stern*

# Siemens prévoit un exercice en stagnation en 1997

**MUNICH**
*de notre envoyé spécial*

Une fois n'est pas coutume, Heinrich von Pierer président du directoire de Siemens s'est adressé jeudi 12 décembre à Munich aux boursiers. L'action du groupe d'électricité et d'électronique ayant chuté brutalement début novembre après l'annonce d'une stagnation des résultats pour 1997, il a jugé cette réaction *« vraiment dure »*. Pourtant, les jugements des analystes financiers et des actionnaires reflètent les incertitudes qui pèsent sur les affaires de Siemens. Avec un bénéfice net de 2,5 milliards de marks (+ 20 %) en 1995/96, pour un chiffre d'affaires de 94,2 milliards (320 milliards de francs), Siemens a certes tenu ses objectifs. Mais le prochain exercice s'annonce moins favorable. L'impulsion de l'unification est retombée et la forte croissance à l'étranger ne va plus compenser la faiblesse de l'activité intérieure.

#### « DÉSÉQUILIBRE STRUCTUREL »

Selon M. von Pierer, les résultats *« continuent à présenter un déséquilibre structurel »*. Ils dépendent trop des composants, un marché très cyclique. Les ensembles industriels, les activités médicales et les systèmes de transport restent bénéficiaires mais enregistrent un net recul de leurs performances. La filiale informatique SNI, qui semblait avoir bien entamé son redressement, a vu son bénéfice divisé par trois l'an passé. *« Nous allons mettre les bouchées doubles »*, promet M. von Pierer, qui se dit *« loin d'être satisfait »* par ces évolutions.

Avec 12,5 %, le rendement sur le capital de Siemens est encore éloigné de l'objectif à moyen terme (15 %). Bousculé par les marchés boursiers, le groupe met en avant pour sa défense une augmentation de 8,5 % de la productivité.

Pour ses cent cinquante ans, le fleuron technologique né en Bavière en 1847 accélère son développement international : d'ici à l'an 2000, l'Amérique et la région Asie-Pacifique (plus de 30 % de croissance des activités en 1995) constitueront plus de 40 % du chiffre d'affaires, contre un tiers pour l'Allemagne. Ces trois dernières années, plus de 30 000 emplois ont été supprimés outre-Rhin et les effectifs à l'étranger constitueront dans moins de deux ans la moitié du personnel total (379 000 salariés). Cependant, M. von Pierer ne veut pas suivre les exemples du sidérurgiste Thyssen et du chimiste Hoechst qui ont réalisé d'importants programmes de révision de leur portefeuille. Il évoque un exercice en cours comme d'une *« pause pour reprendre son souffle »*.

*Philippe Ricard*

# Le groupe allemand pose ses conditions à la fusion entre Framatome et GEC-Alsthom

**MUNICH**
*de notre envoyé spécial*

Pour la première fois, les dirigeants de Siemens ont évoqué en public le projet de rapprochement entre le groupe de chaudières nucléaires Framatome et la société franco-britannique GEC-Alsthom. Siemens est concerné, car il est associé à Framatome pour le développement du réacteur européen à eau pressurisée (EPR), seul moyen de rester présent dans le secteur, alors que le marché allemand est gelé sous l'influence des Verts. Estimant que ce Meccano industriel était *« avant tout une affaire française »*, Heinrich von Pierer, président du directoire a indiqué avoir discuté *« de façon très constructive avec le gouvernement français »*. Il a rencontré en novembre Jacques Chirac, Alain Juppé et *« d'autres ministres concernés »*. Le groupe allemand soulève trois questions *« primordiales »* pour poursuivre une coopération dont il se dit *« très satisfait »*. Premier point : *« Nous voulons des assurances de la part des gouvernements français et allemand qu'ils continueront de soutenir l'EPR ; l'accompagnement politique de ce projet est capital. »* Ensuite sur le plan industriel, Siemens attend des explications et des précisions de la part du gouvernement et de GEC-Alsthom pour poursuivre la coopération dans le respect du contrat signé avec Framatome. Enfin, les dirigeants de Siemens souhaitent voir *« protéger le savoir-faire développé dans l'avant-projet détaillé »*. Cette phase préliminaire (de 750 millions de francs) a commencé en février 1995 et doit s'achever à l'été 1997 par la présentation d'un dossier aux autorités de sécurité. *« Nous avons beaucoup investi et nous ne souhaitons pas voir les connaissances communes aux deux partenaires récupérées par un tiers »*, explique Wolfgang Breyer, porte-parole de KWU, la division « énergie » de Siemens (47 milliards de francs de chiffre d'affaires, 1,4 milliard de francs de bénéfices avant impôts en 1995-1996). Le groupe allemand compte dépenser environ 350 millions de francs sur le coût total de recherche de plus de 1,2 milliard financés à Parité par les Français et les Allemands. L'objectif est de développer un réacteur de 1 450 mégawatts, plus fiable, d'une durée de vie plus longue et capable d'affronter la concurrence japonaise et américaine.

*Ph. R.*

- Pour vous aider à réussir
STAGES INTENSIFS & SEMESTRIELS
ISTH · 1997
■ GRANDES ECOLES DE COMMERCE après BAC, DEUG, DUT ou BTS et LICENCE - CONCOURS SESAME
■ SCIENCES PO PARIS / PROVINCE après BAC ou LICENCE
■ GRANDS CONCOURS JURIDIQUES et ADMINISTRATIFS : en MAÎTRISE
■ DROIT / SCIENCES ECO. / GESTION Soutien méthodologique universitaire
■ ENTRÉE en MSTCF - DECF de l'Expertise Comptable
ISTH LA CONFIANCE LA PERFORMANCE
DEPUIS 1954 01 42 24 10 72
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ
3615 ISTH · ES – 2,23 F. · mn

■ **LA BOURSE de Tokyo, pour la troisième séance consécutive, a clôturé en baisse vendredi. Après avoir perdu jusqu'à 2,5 %, le Nikkei a terminé sur un repli de 0,78 %, à 20 341,39 points.**

■ **L'OR a ouvert en hausse vendredi 13 décembre sur le marché international de Hongkong. Le métal fin s'échangeait à 369,40-369,70 dollars contre 368,90-369,20 la veille en clôture.**

■ **LES PRISES DE BÉNÉFICE ont fait perdre à Wall Street près de 100 points jeudi. L'indice Dow Jones a terminé en baisse de 98,81 points (– 1,54 %), à 6 303,71 points.**

■ **LE PÉTROLE BRUT est reparti à la hausse jeudi sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de référence a gagné 34 cents à 23,72 dollars. La veille, il avait perdu 1,04 dollar.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGE de la Banque de France ont diminué de 740 millions de francs entre le 28 novembre et le 5 décembre à 120,86 milliards de francs, selon le Crédit lyonnais.**

# LES PLACES BOURSIÈRES

| CAC 40 | CAC 40 | CAC 40 | MIDCAC | NEW YORK | LONDRES | MILAN | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ↘ Clôture | ↘ 1 mois | ↗ 1 an | ↗ 1 mois | ↘ DOW JONES | ↘ FT 100 | → MIB 30 | ↗ DAX 30 |

## Nouveau et fort recul à Paris

**LA BOURSE** de Paris accusait une nette baisse, vendredi 13 décembre à la mi-journée, à l'image des autres places européennes. L'ensemble des places baissait dans le sillage de la chute de Wall Street la veille au soir. L'indice Dow Jones avait perdu 1,54 %, accusant sa plus forte baisse depuis le mois de juillet. Plus inquiétant, notait un opérateur, l'indice Standard & Poor's a continué de refluer dans les transactions hors séance. Le repli du Matif et des autres Bourses européennes pèse également sur la tendance. A 12 heures, l'indice CAC 40, qui avait ouvert *sur un recul de 1,41 %, abandonnait* 1,17 %, à 2 186,20 points. Les transactions portaient sur 1,9 milliard de francs. A la même heure, la Bourse de Londres cédait 1,10 %, et Francfort, 1,33 %.

Un opérateur estimait que le marché devrait se maintenir à ces niveaux jusqu'à l'ouverture de Wall Street. Le CAC 40 bénéficie d'un niveau de soutien important à 2 175-2 174, note-il. La baisse affecte de façon uniforme l'ensemble des valeurs du CAC. Parmi les rares valeurs à la hausse, on notait Zodiac, en progrès de 2,2 %, à 1 520 francs, après sa prévision d'une hausse d'au moins 15 % de son résultat 1996-1997. Groupe André gagnait 0,7 %, à 386 francs. A la baisse, Bouygues cédait 2,2 %, à 534 francs.

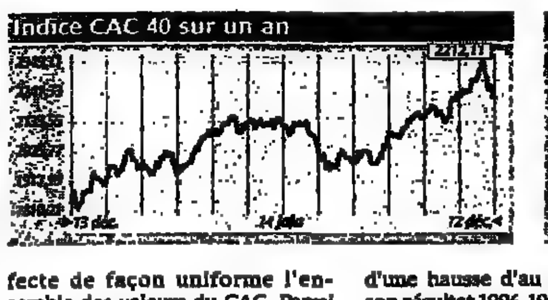
Indice CAC 40 sur un an

CAC 40/5 jours

## Michelin, valeur du jour

**MICHELIN** a terminé dans le peloton de tête des plus fortes *baisses*, jeudi 12 décembre, à la Bourse de Paris. L'action du fabricant de pneumatiques a perdu 3,64 %, à 262,10 francs. Les transactions ont été importantes et ont porté sur 494 000 titres.

D'après les boursiers, l'action du manufacturier a pâti d'une rumeur selon laquelle le groupe allait lancer une augmentation de capital par le biais d'une émission d'obligations convertibles. Ces rumeurs ont été démenties par le groupe en fin de journée. Depuis le début de l'année, le titre affiche globalement un gain de 34,2 %.

Michelin sur 1 mois

### PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| HAUSSES, 12h30 | Cours au 13/12 | Var. % 12/12 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Essilor Intl ADP | 1185 | +2,59 | +73,24 |
| BIS | 515 | +2,38 | +41,87 |
| Zodiac ex.dt divd | 1512 | [illegible] | +97,90 |
| Strafor Facom | 379,40 | [illegible] | +45,36 |
| Cred.Fon.France | 69,95 | [illegible] | –1,20 |
| De Dietrich | 199,90 | [illegible] | +2,28 |
| Havas Advertising | 560 | [illegible] | +40 |
| Casino Guich.ADP | 193,30 | [illegible] | +79,89 |
| Castorama Dl (Li) | 912 | [illegible] | +13,71 |
| UIF | 419,70 | [illegible] | –1,01 |
| **BAISSES, 12h30** | | | |
| Eiffage | 189 | –4,58 | –71,51 |
| Rochette (La) | 24 | [illegible] | –27,16 |
| Coflexip | [illegible] | –3,38 | +39,78 |
| Rhone Poulenc A | 160,70 | –2,55 | +53,19 |
| Degremont | 383 | –2,56 | –8,91 |
| UIS | 169,10 | –2,78 | +30,07 |
| Usinor Sacilor | 77,30 | –2,64 | +19,38 |
| Comptoir Entrep. | 9,35 | –2,60 | +11,17 |
| Bouygues | 532 | –2,56 | +7,84 |
| Lagardere | 146,70 | –2,58 | +63 |

### VALEURS LES PLUS ACTIVES

| SÉANCE, 12h30 | 13/12 Titres échangés | Capitalisation en KF |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 306685 | 130002491,30 |
| Axa | 442035 | 130618955,50 |
| Carrefour | 41092 | 127420623 |
| LVMH Moet Vuitton | 97638 | 122506796 |
| UAP | 889699 | 118236734 |
| L'Oreal | 63246 | 112953965 |
| Eaux (Gle des) | 121742 | 75378697 |
| Total | 190537 | 74532861,80 |
| Saint-Gobain | 97976 | 69334616 |
| Societe Generale | 126330 | 66936743 |

### PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

| HAUSSES, 12h30 | Cours au 13/12 | Var. % 12/12 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Siparex (Ly)# | 124,50 | [illegible] | +43,51 |
| Guillard Mus. (Ly) | 299 | [illegible] | +45,85 |
| ICBT Groupe # | 216 | [illegible] | +20 |
| C.E.E # | 177,90 | [illegible] | –27,09 |
| Gpe Guillin # Ly | 165 | [illegible] | +6,58 |
| **BAISSES, 12h30** | | | |
| [illegible] | 201,40 | [illegible] | –30,55 |
| Cerg-Finance SA | 199,50 | [illegible] | — |
| [illegible] | 137,70 | [illegible] | +14,53 |
| CDA-Cie des Alpes | 146,90 | [illegible] | +13,87 |
| GEA # | 245 | [illegible] | +76,25 |

### INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

| | 12/12 | 11/12 | Var. % |
|---|---|---|---|
| Ind. gén. SBF 120 | 1533,55 | [illegible] | — |
| Ind. gén. SBF 250 | 1499,05 | [illegible] | +0,08 |
| Ind. Second Marché | 1675,72 | [illegible] | +0,18 |
| Indice MidCac | 1336,68 | [illegible] | +0,11 |
| Valeurs Indus. | 1697 | [illegible] | –0,04 |
| 1 - Energie | 1694,42 | [illegible] | +0,02 |
| 2 - Produits de base | 1604,35 | [illegible] | +0,13 |
| 3 - Construction | 1527,06 | [illegible] | –0,86 |
| 4 - Biens d'équip. | 1142,71 | [illegible] | +0,58 |
| 5 - Automobile | 1762,84 | [illegible] | –1,02 |
| 6 - Biens consom. | 2985,72 | [illegible] | –0,01 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1513,11 | [illegible] | +0,22 |
| Services | 1723,76 | [illegible] | +0,16 |
| 8 - Distribution | 3376,91 | [illegible] | +0,31 |
| 9 - Autres services | 1093,37 | [illegible] | +0,01 |
| Sociétés financières | 1084,79 | [illegible] | +0,07 |
| 10 - Immobilier | 702,90 | [illegible] | –0,03 |
| 11 - Services financ. | 1051,92 | [illegible] | –0,08 |
| 12 - Sociétés invest. | 1488,85 | [illegible] | +0,50 |

Indice SBF 250 sur 3 mois

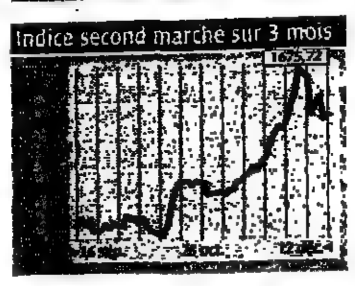
Indice second marche sur 3 mois

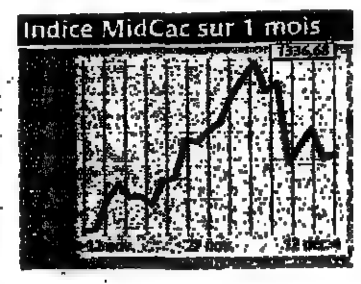
Indice MidCac sur 1 mois

## Tokyo réduit ses pertes en clôture

**L'INDICE NIKKEI** a récupéré un peu de terrain vendredi 13 décembre en fin de journée, à la Bourse de Tokyo, pour terminer au-dessus des 20 000 points. Il avait enfoncé ce seuil en séance pour toucher 19 951,69 points, ce qui représentait une perte de près de *550 points. L'indice a finalement* perdu 159,81 points (0,78 %) à 20 341,39 points.

La veille, sous l'effet de nouvelles prises de bénéfice, Wall Street a chuté de près de 100 points. Le principal baromètre de la Bourse new-yorkaise s'est orienté à la baisse moins d'une heure après l'ouverture en raison d'un renversement de tendance sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones a terminé en baisse de 98,81 points, soit 1,54 %, à 6 303,71 points. Un analyste estimait jeudi soir que les investisseurs devraient essayer de stabiliser le marché boursier, mais qu'un test du niveau des 6 275 points n'était pas exclu. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse de 8,2 points à 3 990,70 points, soit un gain de 0,20 %. La Bourse de Francfort a progressé dans les mêmes proportions en gagnant 0,21 % à 2 847,08 points.

### INDICES MONDIAUX

| | Cours au 12/12 | Cours au 11/12 | Var. en % |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2214,56 | 2213,28 | +0,06 |
| New-York/DJ Indus. | 6386,37 | 6402,52 | –0,25 |
| Tokyo/Nikkei | 20501,20 | 20568,40 | –0,33 |
| Londres/FT100 | 3999,50 | 3982,50 | +0,43 |
| Francfort/Dax 30 | 2847,08 | 2841,05 | +0,21 |
| Frankfort/Commer. | 983,88 | 984,48 | –0,06 |
| Bruxelles/Bel 20 | 2238,50 | 2238,50 | — |
| Bruxelles/Général | 1861,74 | 1871,53 | –0,53 |
| Milan/MIB 30 | 967 | 967 | — |
| Amsterdam/Gé. Cbs | 411,40 | 412,60 | –0,29 |
| Madrid/Ibex 35 | 405,43 | 405,27 | +0,04 |
| Stockholm/Affarsal | 1804,41 | 1804,41 | — |
| Londres FT30 | 2766,80 | 2750,90 | +0,57 |
| Hong Kong/Hang S. | 13053,30 | 13189,60 | –1,04 |
| Singapour/Strait t | 2182,55 | 2192,45 | –0,45 |

### NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

| | 12/12 | 11/12 |
|---|---|---|
| Alcoa | 63,87 | 63,62 |
| American Express | 53,87 | 53,50 |
| Allied Signal | 67,75 | 68,62 |
| AT & T | 38,62 | 38,50 |
| Bethlehem | 8,87 | 9 |
| Boeing Co | 96,25 | 95,37 |
| Caterpillar Inc. | 76,50 | 77 |
| Chevron Corp. | 61,37 | 62,87 |
| Coca-Cola Co | 47,75 | 49,25 |
| Disney Corp. | 70,25 | 72,25 |
| Du Pont Nemours&Co | 90,75 | 92,50 |
| Eastman Kodak Co | 80,12 | 80,37 |
| Exxon Corp. | 94,62 | 94,50 |
| Gen. Motors Corp.H | 56,87 | 57,87 |
| Gen. Electric Co | 96,87 | 97 |
| Goodyear T & Rubbe | 49,25 | 49,75 |
| IBM | 151,62 | 156,12 |
| Intl Paper | 39,87 | 40,62 |
| J.P. Morgan Co | 93,37 | 95,12 |
| Mc Don Dougl | 49,50 | 50,75 |
| Merck & Co.Inc. | 76,25 | 79,25 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 80,25 | 83,12 |
| Philip Moris | 113,87 | 118,87 |
| Procter & Gamble C | 104,62 | 106,37 |
| Sears Roebuck & Co | 46,62 | 46,25 |
| Texaco | 97,75 | 98 |
| Union Carb. | 41,50 | 42,25 |
| Utd Technol | 63,50 | 65,62 |
| Westingh. Electric | 17,62 | 18 |
| Woolworth | 23,50 | 23,37 |

### LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

| | 12/12 | 11/12 |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 4,26 | 4,26 |
| Barclays Bank | 10,29 | 10,28 |
| B.A.T. industries | 4,95 | 4,88 |
| British Aerospace | 11,27 | 11,23 |
| British Airways | 5,84 | 5,85 |
| British Gas | 2,28 | 2,18 |
| British Petroleum | 6,62 | 6,67 |
| British Telecom | 3,90 | 3,86 |
| B.T.R. | 2,53 | 2,55 |
| Cadbury Schweppes | 4,90 | 4,83 |
| Eurotunnel | 0,82 | 0,82 |
| Glaxo | 9,38 | 9,38 |
| Grand Metropolitan | 4,35 | 4,35 |
| Guinness | 4,36 | 4,30 |
| Hanson Plc | 0,81 | 0,80 |
| Great Ic | 6,30 | 6,27 |
| H.S.B.C. | 12,22 | 12,17 |
| Impérial Chemical | 7,87 | 7,83 |
| Legal | 8,29 | 8,29 |
| Marks and Spencer | 4,86 | 4,86 |
| National Westminst | 6,74 | 6,66 |
| Peninsular Orienta | 5,84 | 5,85 |
| Reuters | 7,04 | 7,05 |
| Saatchi and Saatch | 0,95 | 0,94 |
| Shell Transport | 9,82 | 9,73 |
| Tate and Lyle | 4,55 | 4,54 |
| Univeler Ltd | 13,56 | 13,58 |
| Zeneca | 16,25 | 16,21 |

### FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

| | 12/12 | 11/12 |
|---|---|---|
| Allianz Holding N | 2836 | 2824 |
| Basf AG | 59,85 | 60,50 |
| Bayer AG | 62,65 | 62,09 |
| Bay hyp&Wechselbk | 44,25 | 44,60 |
| Bayer Vereinsbank | 62,90 | 62,74 |
| BMW | 1041 | 1042 |
| Commerzbank | 37,20 | 36,85 |
| Daimler-Benz AG | 100,40 | 100,15 |
| Degussa | 635,50 | 650,50 |
| Deutsche Bank AG | 72,43 | 72,28 |
| Dresdner BK AG FR | 44,10 | 44,05 |
| Henkel VZ | 72,20 | 73,05 |
| Hoechst AG | 73,28 | 70,85 |
| Karstadt AG | 499,50 | 512,50 |
| Linde AG | 935 | 934 |
| DT. Lufthansa AG | 20,55 | 20,38 |
| Man AG | 366 | 364 |
| Mannesmann AG | 652,50 | 651,50 |
| Metallges AG | 30,92 | 30,75 |
| Preussag AG | 357 | 358 |
| Rwe | 66,30 | 65,80 |
| Schering AG | 126 | 125,55 |
| Siemens AG | 72,55 | 73,20 |
| Thyssen | 271,50 | 274 |
| Veba AG | 88,35 | 88,32 |
| Viag | 603,50 | 606,90 |

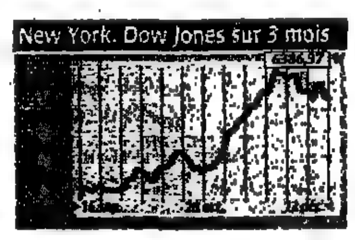
New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

# LES TAUX

| PARIS | PARIS | NEW YORK | NEW YORK | FRANCFORT | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|---|
| ↗ Jour le jour | ↗ OAT 10 ans | → Jour le jour | ↗ Bonds 10 ans | → Jour le jour | ↗ Bunds 10 ans |

## Léger recul du Matif

**LE CONTRAT** notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère baisse, vendredi 13 décembre. Après quel*ques minutes de transactions, l'échéance décembre* cédait 6 centièmes, à 128,14 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 5,84 %, soit 0,05 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. Le veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable. Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était inscrit en clôture à 6,62 %, le *même niveau que mercredi soir. Le conseil de la poli*tique monétaire de la Banque de France avait pour sa part, comme prévu, décidé de ne pas modifier ses taux directeurs. Le taux de l'argent au jour le jour était inchangé, vendredi matin, à 3,31 %.

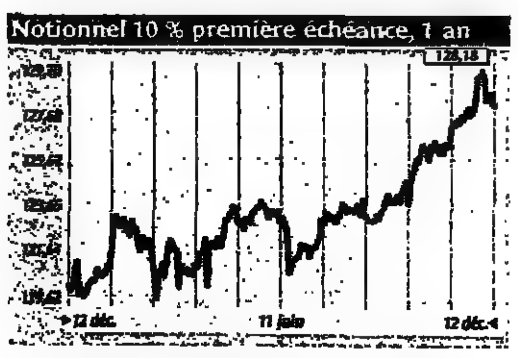
Notionnel 10 % première échéance, 1 an

### LES TAUX DE RÉFÉRENCE

| TAUX 12/12 | Taux jour le jour | Taux 10 ans | Taux 30 ans | Indice des prix |
|---|---|---|---|---|
| France | 3,31 | 5,79 | 6,72 | 1,60 |
| Allemagne | 3 | 5,82 | 6,72 | 1,40 |
| Grande-Bretagne | 5,75 | 7,54 | 7,68 | 2,70 |
| Italie | 8,12 | 7,56 | 8,11 | 3,40 |
| Japon | 0,44 | 2,51 | — | 0,20 |
| Etats-Unis | 5,19 | 6,27 | 6,53 | 2,90 |

### MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

| TAUX DE RENDEMENT | Taux au 12/12 | Taux au 11/12 | Indices (base 100 fin 95) |
|---|---|---|---|
| Fonds d'Etat 3 à 5 ans | 4,27 | 4,40 | 103,02 |
| Fonds d'Etat 5 à 7 ans | 5,08 | 5,14 | 105,96 |
| Fonds d'Etat 7 à 10 ans | 5,51 | 5,60 | 107,18 |
| Fonds d'Etat 10 à 15 ans | 5,92 | 6,02 | 106,52 |
| Fonds d'Etat 20 à 30 ans | 6,51 | 6,55 | 109,37 |
| *Obligations françaises* | 5,82 | 5,86 | 107,14 |
| Fonds d'Etat à TME | –2,26 | –2,27 | 101,97 |
| Fonds d'Etat à TRE | –1,90 | –1,94 | 102,21 |
| Obligat. franç. à TME | –1,88 | –1,98 | 101,61 |
| Obligat. franç. à TRE | +0,07 | +0,07 | 100,50 |

### LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

| | Achat 12/12 | Vente 12/12 | Achat 11/12 | Vente 11/12 |
|---|---|---|---|---|
| Jour le jour | 3,3125 | — | 3,3125 | — |
| 1 mois | 3,33 | 3,48 | 3,33 | 3,45 |
| 3 mois | 3,38 | 3,53 | 3,40 | 3,52 |
| 6 mois | 3,38 | 3,50 | 3,34 | 3,46 |
| 1 an | 3,45 | 3,60 | 3,40 | 3,52 |
| **PIBOR FRANCS** | | | | |
| *Pibor Francs 1 mois* | 3,4375 | — | 3,4375 | — |
| Pibor Francs 3 mois | 3,4766 | — | 3,4961 | — |
| Pibor Francs 6 mois | 3,5000 | — | 3,5156 | — |
| Pibor Francs 9 mois | 3,5117 | — | 3,5313 | — |
| Pibor Francs 12 mois | 3,5430 | — | 3,5664 | — |
| **PIBOR ECU** | | | | |
| Pibor Ecu 3 mois | 4,1927 | — | 4,3875 | — |
| Pibor Ecu 6 mois | 4,1927 | — | 4,1875 | — |
| Pibor Ecu 12 mois | 4,2292 | — | 4,2396 | — |

### MATIF

| Échéances 12/12 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| **NOTIONNEL 10 %** | | | | | |
| Déc. 96 | 116220 | 128,18 | 128,36 | 128,12 | 128,32 |
| Mars 97 | 60225 | 128,30 | 128,46 | 128,22 | 128,40 |
| Juin 97 | 2 | 127,20 | 127,20 | 127,20 | 127,20 |
| Sept. 97 | — | — | — | — | — |
| **PIBOR 3 MOIS** | | | | | |
| Déc. 96 | 12800 | 96,54 | 96,55 | 96,52 | 96,52 |
| Mars 97 | 18958 | 96,59 | 96,60 | 96,57 | 96,57 |
| Juin 97 | 6760 | 96,56 | 96,56 | 96,53 | 96,53 |
| Sept. 97 | 4014 | 96,51 | 96,51 | 96,48 | 96,49 |
| **ÉCU LONG TERME** | | | | | |
| Déc. 96 | 2171 | 95,32 | 95,40 | 95 | 95,40 |
| Mars 97 | 825 | 94,90 | 95 | 94,74 | 95 |

### CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

| Echéances 12/12 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| Déc. 96 | 16954 | 2214 | 2237 | 2210 | 2221 |
| Janvier 97 | 1764 | 2218 | 2240 | 2218 | 2227,50 |
| Février 97 | 1 | 2233 | 2233 | 2233 | 2233 |
| Mars 97 | 862 | 2232,50 | 2249 | 2230,50 | 2235 |

# LES MONNAIES

| US/F | US/DM | US/¥ | DM/F | £/F |
|---|---|---|---|---|
| ↗ 5,2235 | ↗ 1,5406 | ↗ 113,1600 | ↘ 3,3820 | ↘ 8,6320 |

## Vigueur du dollar

**LE DOLLAR** s'inscrivait en hausse, vendredi matin 13 décembre, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,5457 mark, 5,2252 francs et *113,20 yens. Le billet vert n'était* pas *pénalisé* par le nouveau recul, la veille, des actions et des obligations américaines. Sur le marché des devises européennes, le franc était stable, vendredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3805 francs pour 1 deutschemark. Jeudi soir, lors de son intervention télévisée, le président de la République, Jacques Chirac, avait affirmé que *« ceux qui prétendent qu'il faut dévaluer le franc par rapport au mark ont tort (...). Cela ferait exploser la construction européenne et ce serait inutile »*. Les opérateurs attendaient les résultats du sommet de Dublin, qui réunissait, vendredi 13 et samedi 14 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne.

### MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

| DEVISES | cours BDF 12/12 | % 11/12 | Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne (100 dm) | 338,2000 | –0,09 | 326 | 350 |
| Ecu | 6,5125 | –0,11 | — | [illegible] |
| Etats-Unis (1 usd) | 5,2235 | +0,07 | 4,9500 | 5,5500 |
| Belgique (100 F) | 16,4040 | –0,08 | 15,8500 | 16,9500 |
| Pays-Bas (100 fl) | 301,4300 | –0,11 | — | [illegible] |
| Italie (1000 lir.) | 3,4190 | –0,12 | 3,1900 | 3,6900 |
| Danemark (100 krd) | 88,3000 | –0,08 | 82,2500 | 92,2500 |
| Irlande (1 iep) | 8,6585 | –0,20 | 8,2300 | 9,0700 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 8,6320 | –0,18 | 8,2000 | 9,0500 |
| Grèce (100 drach.) | 2,1390 | –0,19 | 1,8500 | 2,3500 |
| Suède (100 krs) | 76,6300 | –0,35 | 71 | 81 |
| Suisse (100 F) | 397,0800 | +0,19 | 382 | 406 |
| Norvège (100 k) | 80,7100 | –0,36 | 74,5000 | 83,5000 |
| Autriche (100 sch) | 48,0590 | –0,08 | 46,4500 | 49,5500 |
| Espagne (100 pes.) | 4,0160 | –0,14 | 3,7200 | 4,3200 |
| Portugal (100 esc. | 3,3450 | –0,30 | 2,9500 | 3,6500 |
| Canada 1 dollar ca | 3,8425 | –0,27 | 3,5500 | 4,1500 |
| Japon (100 yens) | 4,6185 | –0,26 | 4,4000 | 4,7500 |
| Finlande (mark) | 113,1400 | –0,01 | 106 | 117 |

### PARITES DU DOLLAR

| | 13/12 | 12/12 | Var. % |
|---|---|---|---|
| FRANCFORT : USD/DM | 1,5406 | 1,5377 | +0,19 |
| TOKYO : USD/Yens | 113,1600 | 112,9200 | +0,21 |

### MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| DEVISES comptant : | demande | offre | demande 1 mois | offre 1 mois |
|---|---|---|---|---|
| Dollar Etats-Unis | 5,2292 | 5,2272 | 5,2640 | 5,2565 |
| Yen (100) | 4,6321 | 4,6271 | 4,6329 | 4,6291 |
| Deutschemark | 3,3840 | 3,3827 | 3,3804 | 3,3799 |
| Franc Suisse | 3,9597 | 3,9552 | 3,9587 | 3,9549 |
| Lire ital. (1000) | 3,4256 | 3,4298 | 3,4324 | 3,4380 |
| Livre sterling | 8,6608 | 8,6552 | 8,6872 | 8,6771 |
| Peseta (100) | 4,0246 | 4,0202 | 4,0194 | 4,0164 |
| Franc Belge | 16,418 | 16,406 | 16,404 | 16,380 |

### TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

| DEVISES | 1 mois | 3 mois | 6 mois |
|---|---|---|---|
| Eurofranc | 3,37 | 3,40 | 3,44 |
| Eurodollar | 5,47 | 5,47 | 5,50 |
| Eurolivre | 6,06 | 6,37 | 6,44 |
| Eurodeutschemark | 3,50 | 3,19 | 3,19 |

# L'OR

| | cours 12/12 | cours 11/12 |
|---|---|---|
| Or fin (k. barre) | 61200 | 61500 |
| Or fin (en lingot) | 62200 | 61950 |
| Once d'Or Londres | 368,25 | 368,60 |
| Pièce française(20f) | 356 | 356 |
| Pièce suisse (20f) | 356 | 356 |
| Pièce Union lat(20f) | 357 | 357 |
| Pièce 20 dollars us | 2370 | 2370 |
| Pièce 10 dollars us | 1400 | 1350 |
| Pièce 50 pesos mex. | 2300 | 2300 |

# LE PÉTROLE

| En dollars | cours 12/12 | cours 11/12 |
|---|---|---|
| Brent (Londres) | — | — |
| WTI (New York) | — | — |
| Crude Oil (New York) | — | — |

# LES MATIÈRES PREMIÈRES

| INDICES | 12/12 | 11/12 |
|---|---|---|
| Dow-Jones comptant | 229,87 | 230,52 |
| Dow-Jones à terme | 389,07 | 389,54 |
| CRB | 240,79 | 240,48 |

| MÉTAUX (Londres) | | dollars/tonne |
|---|---|---|
| Cuivre comptant | 2267 | 2295 |
| Cuivre à 3 mois | 2150 | 2154 |
| Aluminium comptant | 1491,50 | 1484,50 |
| Aluminium à 3 mois | 1522 | 1520,50 |
| Plomb comptant | 683 | 670 |
| Plomb à 3 mois | 687 | 678 |
| Etain comptant | 5800 | 5785 |
| Etain à 3 mois | 5835 | 5820 |
| Zinc comptant | 1032 | 1025,50 |
| Zinc à 3 mois | 1056 | 1050 |
| Nickel comptant | 6560 | 6605 |
| Nickel à 3 mois | 6660 | 6700 |

| MÉTAUX (New-York) | | $/once |
|---|---|---|
| Argent à terme | 4,79 | 4,75 |
| Platine à terme | — | [illegible] |
| Palladium | 119 | 118,25 |
| **GRAINES, DENRÉES (Chicago)** | | $/boisseau |
| Blé (Chicago) | 3,99 | 3,97 |
| Maïs (Chicago) | 2,67 | 2,67 |
| Grain. soja (Chicago) | — | [illegible] |
| Tourt. soja (Chicago) | 231,60 | 229,50 |
| **GRAINES, DENRÉES (Londres)** | | £/tonne |
| P. de terre (Londres) | — | [illegible] |
| Orge (Londres) | — | [illegible] |
| **SOFTS** | | $/tonne |
| Cacao (New-York) | 1325 | 1316 |
| Café (Londres) | — | [illegible] |
| Sucre blanc (Paris) | — | [illegible] |
| **OLÉAGINEUX, AGRUMES** | | cents/tonne |
| Coton (New-York) | — | [illegible] |
| Jus d'orange (New-York) | — | [illegible] |

هكذا من الاصل



# RÈGLEMENT MENSUEL

**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
-1,42 %
CAC 40 : 2180,68

| VALEURS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Nominal (1) |
|---|---|---|---|---|
| B.N.P. (T.P.) | 950 | [illegible] | +0,52 | [illegible] |
| Cr.Lyonnais(T.P.) | 810 | [illegible] | -1,09 | [illegible] |
| Renault (T.P.) | 1600 | [illegible] | +0,62 | [illegible] |
| Rhone Poulenc(T.P) | 1850 | [illegible] | — | [illegible] |
| Saint Gobain(T.P.) | 1220 | [illegible] | +0,65 | [illegible] |
| Thomson S.A (T.P) | 1090 | [illegible] | +0,48 | [illegible] |
| Accor | 625 | [illegible] | -1,76 | [illegible] |
| AGF-Ass.Gen.France | 157,50 | [illegible] | -1,07 | [illegible] |
| Air Liquide | 793 | [illegible] | -0,75 | [illegible] |
| Alcatel Alsthom | 425,40 | [illegible] | -0,82 | [illegible] |
| Axa | 296,50 | [illegible] | +0,50 | [illegible] |
| Axime | 612 | [illegible] | -0,81 | [illegible] |
| Bail Investis. | 738 | [illegible] | -0,54 | [illegible] |
| Bancaire (Cie) | 574 | [illegible] | -1,74 | [illegible] |
| Bazar Hot. Ville | 465 | [illegible] | — | [illegible] |
| Bertrand Faure | 191,50 | [illegible] | -0,73 | [illegible] |
| BIC | 764 | [illegible] | -0,39 | [illegible] |
| BIS | 504 | [illegible] | +2,18 | [illegible] |
| B.N.P. | 199,80 | [illegible] | -1,20 | [illegible] |
| Bollore Techno. | 572 | [illegible] | -1,74 | [illegible] |
| Bongrain | 2015 | [illegible] | -0,44 | [illegible] |
| Bouygues | 546 | [illegible] | -2,56 | [illegible] |
| Bouygues Offs. | 135 | [illegible] | -0,44 | [illegible] |
| Canal + | 1160 | [illegible] | -1,63 | [illegible] |
| Cap Gemini | 253,50 | [illegible] | -1,69 | [illegible] |
| Carbone Lorraine | 880 | [illegible] | — | [illegible] |
| Carrefour | 3158 | [illegible] | -1,96 | [illegible] |
| Casino Guichard | 246 | [illegible] | +0,36 | [illegible] |
| Casino Guich.ADP | 191,70 | [illegible] | +0,83 | [illegible] |
| Castorama Dl (Li) | 906 | [illegible] | +0,66 | [illegible] |
| C.C.F. | 234 | [illegible] | -1,70 | [illegible] |
| CCMX(ex.CCMC) Ly | 49 | [illegible] | — | [illegible] |
| Cegid (Ly) | 378 | [illegible] | -0,51 | [illegible] |
| CEP Communication | 358 | [illegible] | -0,27 | [illegible] |
| Cerus Europ.Reun | 127,10 | [illegible] | +0,15 | [illegible] |
| Cetelem | 1125 | [illegible] | +0,08 | [illegible] |
| CGIP | 1280 | [illegible] | -0,31 | [illegible] |
| Chargeurs Intl | 247 | [illegible] | -1,61 | [illegible] |
| Christian Dior | 788 | [illegible] | -1,77 | [illegible] |
| Ciments Fr.Priv.B | 170 | [illegible] | -0,82 | [illegible] |
| Cipe France Ly # | 600 | [illegible] | -1,16 | [illegible] |
| Clarins | 735 | [illegible] | -0,68 | [illegible] |
| Club Mediterranee | 343,10 | [illegible] | -0,52 | [illegible] |
| Coflexip | 265,70 | [illegible] | -3,98 | [illegible] |
| Colas | 700 | [illegible] | -2 | [illegible] |
| Comptoir Entrep. | 9,60 | [illegible] | -2,60 | [illegible] |
| Comptoir Moder. | 2710 | [illegible] | — | [illegible] |
| CPR | 410 | [illegible] | -0,97 | [illegible] |
| Cred.Fon.France | 69,20 | [illegible] | +1,08 | 100 |
| Credit Local Fce | 457,50 | [illegible] | -1,06 | 100 |
| Credit Lyonnais CI | 121 | [illegible] | -1,81 | 100 |
| Credit National | 275,70 | [illegible] | -1,70 | 100 |
| CS Signaux(CSEE) | 222 | [illegible] | -0,67 | 100 |
| Damart | 4011 | [illegible] | -0,27 | 50 |
| Danone | 725 | [illegible] | -0,82 | 10 |
| Dassault-Aviation | 1093 | [illegible] | -1,46 | 50 |
| Dassault Electro | 450 | [illegible] | -2,22 | [illegible] |
| Dassault Systemes | 241,50 | [illegible] | -1,24 | [illegible] |
| De Dietrich | 198 | [illegible] | +0,95 | 25 |
| Degremont | 394,50 | [illegible] | -2,91 | 50 |
| Dev.R.N-P.Cal Li # | 38,20 | [illegible] | — | 100 |
| DMC (Dollfus Mi) | 108,60 | [illegible] | -0,55 | 75 |
| Dynaction | 116,40 | [illegible] | -0,34 | 25 |
| Eaux (Cie des) | 627 | [illegible] | -1,27 | 100 |
| Eiffage | 198 | [illegible] | -4,54 | 50 |
| Elf Aquitaine | 432,50 | [illegible] | -1,10 | [illegible] |
| Eramet | 265 | [illegible] | -1,13 | [illegible] |
| Eridania Beghin | 806 | [illegible] | -1,86 | [illegible] |
| Essilor Intl | 1448 | [illegible] | +0,20 | [illegible] |
| Essilor Intl ADP | 1155 | [illegible] | +2,59 | [illegible] |
| Esso | 595 | [illegible] | -0,56 | [illegible] |
| Eurafrance | 2275 | [illegible] | +0,26 | 100 |
| Euro Disney | 10,15 | [illegible] | -1,47 | [illegible] |
| Europe 1 | 1129 | [illegible] | -0,44 | [illegible] |
| Eurotunnel | 7,05 | [illegible] | -1,41 | [illegible] |
| Filipacchi Medias | 1070 | [illegible] | -1,40 | 20 |
| Fimalac SA | 454 | [illegible] | -0,88 | [illegible] |
| Finextel | 82,05 | [illegible] | — | [illegible] |
| Fives-Lille | 480 | [illegible] | -0,27 | [illegible] |
| Fromageries Bel | 4302 | [illegible] | -0,04 | [illegible] |
| Galeries Lafayette | 1838 | [illegible] | -1,03 | [illegible] |
| GAN | 111,10 | [illegible] | -1,08 | [illegible] |
| Gascogne (B) | 445 | [illegible] | -1,43 | [illegible] |
| Gaumont # | 425 | [illegible] | | [illegible] |
| Gaz et Eaux | 2125 | [illegible] | -1,08 | [illegible] |
| Geophysique | 360 | [illegible] | -1,08 | [illegible] |
| G.F.C. | 452,90 | [illegible] | -0,64 | [illegible] |
| Groupe Andre S.A. | 383,50 | [illegible] | +0,39 | [illegible] |
| Gr.Zannier (Ly) # | 115 | [illegible] | +0,08 | [illegible] |
| GTM-Entrepose | 235,50 | [illegible] | +0,63 | [illegible] |
| Guilbert | 995 | [illegible] | -0,70 | [illegible] |
| Guyenne Gascogne | 2000 | [illegible] | +0,25 | [illegible] |
| Havas | 358,10 | [illegible] | -1,17 | [illegible] |
| Havas Advertising | 555 | [illegible] | +0,90 | [illegible] |
| Imetal | 756 | [illegible] | +0,13 | [illegible] |
| Immeubl.France | 322 | [illegible] | -0,59 | [illegible] |
| Ingenico | 89 | [illegible] | -1,68 | [illegible] |
| Interbail | 220 | [illegible] | -1,81 | [illegible] |
| Intertechnique | 847 | [illegible] | -2 | [illegible] |
| Jean Lefebvre | 270 | [illegible] | -1,85 | [illegible] |
| Klepierre | 655 | [illegible] | -0,61 | [illegible] |
| Labinal | 981 | [illegible] | -1,73 | [illegible] |
| Lafarge | 311,80 | [illegible] | -1,60 | [illegible] |
| Lagardere | 150,50 | [illegible] | -2,52 | [illegible] |
| Lapeyre | 298,30 | [illegible] | +0,06 | [illegible] |
| Lebon | 172,10 | [illegible] | -0,05 | [illegible] |
| Legrand | 884 | [illegible] | -1,58 | [illegible] |
| Legrand ADP | 568 | [illegible] | -0,52 | [illegible] |
| Legris indust. | 211,80 | [illegible] | -1,56 | [illegible] |
| Locindus | 789 | [illegible] | -0,78 | [illegible] |
| L'Oreal | 1811 | [illegible] | -1,04 | [illegible] |
| LVMH Moet Vuitton | 1280 | [illegible] | -2,34 | [illegible] |
| Lyonnaise Eaux | 492 | 475,40 | -1,36 | 60 |
| Marine Wendel | 462,60 | 458,30 | -0,92 | 100 |
| Metaleurop | 45,30 | 45,10 | -0,44 | 50 |
| Metrologie Inter. | 13,20 | 13,10 | -0,75 | 10 |
| Michelin | 262,10 | 257 | -1,94 | 12 |
| Moulinex | 116,50 | 117 | +0,42 | 10 |
| Nord-Est | 127,10 | 126,20 | -0,70 | 50 |
| Nordon (Ny) | 345 | 343 | -0,57 | 20 |
| NRJ # | 657 | 656 | -0,15 | 10 |
| OLIPAR | 82,20 | 81,60 | -0,72 | 200 |
| Paribas | 347,10 | 343,20 | -1,12 | 50 |
| Pathe | 1135 | 1130 | -0,44 | 100 |
| Pechiney | 208,10 | 205,90 | -1,05 | 100 |
| Pernod-Ricard | 268,90 | 266 | -1,07 | 20 |
| Peugeot | 586 | 575 | -1,87 | 35 |
| Pinault-Prin.Red. | 2015 | 1993 | -1,09 | 100 |
| Plastic-Omn.(Ly) | 420 | 418 | -0,47 | 20 |
| Primagaz | 605 | 598 | -1,15 | 10 |
| Promodes | 1386 | 1362 | -1,73 | 20 |
| Publicis | 467 | 462 | -0,21 | 25 |
| Remy Cointreau | 137 | 137 | — | 10 |
| Renault | 111,20 | 108,60 | -2,33 | 25 |
| Rexel | 1530 | 1530 | — | 20 |
| Rhone Poulenc A | 165,60 | 160,70 | -2,95 | 15 |
| Rochefte (La) | 25 | 24 | -4 | 10 |
| Roussel Uclaf | 1439 | [illegible] | — | 20 |
| Rue Imperiale(Ly) | 4816 | 4817 | +0,02 | 200 |
| Sade (Ny) | 181 | 178 | -1,65 | 100 |
| Sagem SA | 3100 | 3100 | — | 150 |
| Saint-Gobain | 717 | 707 | -1,39 | 100 |
| Saint-Louis | 1228 | 1203 | -2,03 | 100 |
| Salomon (Ly) | 432,50 | 433,50 | +0,23 | 10 |
| Salvepar (Ny) | 400 | 400 | — | 50 |
| Sanofi | 471,10 | 463,30 | -1,65 | 25 |
| Sat | 1490 | 1474 | -1,07 | 100 |
| Saupiquet (Ns) | 733 | 720 | -1,77 | 50 |
| Schneider SA | 239,20 | 236,30 | -1,21 | 50 |
| SCOR | 184,80 | 185,60 | +0,43 | 25 |
| S.E.B. | 1026 | 1013 | -1,26 | 20 |
| Sefimeg | 380 | 376,20 | -1 | 100 |
| SEITA | 211,30 | 209 | -1,08 | 50 |
| Selectibanque | 76,40 | 75,60 | -1,04 | 100 |
| SFIM | 1020 | 1010 | -0,98 | 160 |
| SGE | 106,60 | 106 | -0,56 | 85 |
| Sidel | 347 | 346 | -0,28 | 15 |
| Simco | 467,30 | 466,60 | -0,14 | 100 |
| S.I.T.A. | 1062 | 1057 | -0,47 | 50 |
| Skis Rossignol | 142 | 141,30 | -0,49 | 20 |
| Sligos | 695 | 680 | -2,15 | 25 |
| Societe Generale | 535 | 528 | -1,30 | 20 |
| Sodexho | 2507 | 2476 | -1,23 | 100 |
| Sommer-Allibert | 143,50 | 141,50 | -1,39 | 5 |
| Sophia | 191,50 | 190 | -0,78 | 75 |
| Spir Communication | 481 | 478 | -0,62 | 20 |
| Strafor Facom | 373,60 | 379,40 | +1,55 | 25 |
| Suez | 215,10 | 211,20 | -1,81 | 25 |
| Synthelabo | 533 | 534 | +0,18 | 10 |
| Technip | 495 | 490 | -1,01 | 20 |
| Thomson-CSF | 172 | 170 | -1,16 | 20 |
| Total | 395,80 | 391,50 | -1,08 | 50 |
| UAP | 133,90 | 133,90 | — | 10 |
| UFB Locabail | 484 | 472 | -2,47 | 100 |
| UIC | 20,50 | 20,40 | -0,48 | 20 |
| UIF | 417 | 419,70 | +0,64 | 100 |
| UIS | 173,80 | 169,10 | -2,70 | 25 |
| Unibail | 487,50 | 486,70 | -0,16 | 100 |
| Union Assur.Fdal | 635 | 625 | -1,57 | 10 |
| Usinor Sacilor | 79,40 | 77,30 | -2,64 | 20 |
| Valeo | 318 | 311,10 | -2,16 | 20 |
| Vallourec | 268,90 | 265,60 | -1,22 | 100 |
| Via Banque | 157 | 154,80 | -1,40 | 100 |
| Worms & Cie | 310 | 306,20 | -1,22 | 12 |
| Zodiac ex.dt divid | 1488 | 1512 | +1,61 | 10 |
| Elf Gabon | 1299 | 1278 | -1,61 | 17 |

| VALEURS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Nominal (1) |
|---|---|---|---|---|
| ABN Amro Hol.# | 320,50 | 311,30 | -2,87 | 5 |
| Adecco S.A. | 1367 | 1336 | -2,26 | 10 |
| Adidas AG # | 449,40 | 442,90 | -1,44 | 5 |
| American Express | 279,10 | 280 | +0,32 | — |
| Anglo American # | 285 | 277 | -2,80 | — |
| Amgold # | 411,40 | 411,30 | -0,02 | 1 |
| Arjo Wiggins App. | 13,65 | 13,65 | — | — |
| A.T.T. # | 200 | 201,40 | +0,70 | 1 |
| Banco Santander # | 283,50 | 278,20 | -1,86 | 750 |
| Barrick Gold # | 151 | 152,70 | +1,12 | — |
| B.A.S.F. # | 203,80 | 196 | -3,82 | 5 |
| Bayer # | 212,70 | 205 | -3,62 | 5 |
| Cordiant PLC | 8,15 | 8 | -1,84 | — |
| Crown Cork ord.# | 265 | 258,10 | -2,60 | 5 |
| Crown Cork PF CV# | 253 | — | — | 41 |
| Daimler Benz # | 340 | 335 | -1,47 | 5 |
| De Beers # | 151,30 | 148 | -2,18 | — |
| Deutsche Bank # | 244,50 | 242,70 | -0,73 | 5 |
| Dresdner Bank # | 149,10 | 149 | -0,06 | 5 |
| Driefontein # | 56 | 56,70 | +1,25 | — |
| Du Pont Nemours # | 479,10 | 470,50 | -1,79 | — |
| Eastman Kodak # | 420,10 | 415,10 | -1,19 | 2 |
| East Rand # | 1,78 | 1,71 | -3,93 | 1 |
| Echo Bay Mines # | 36,30 | 35,10 | -3,30 | — |
| Electrolux # | 312 | 304,30 | -2,46 | 25 |
| Ericsson # | 151,10 | 147,20 | -2,58 | 2 |
| Ford Motor # | 168,30 | 166,20 | -1,24 | 1 |
| Freegold # | 38,80 | 38,80 | — | — |
| Gencor Limited # | 18 | 17,70 | -1,66 | — |
| General Elect. # | 507 | 503 | -0,78 | — |
| General Motors # | 287,20 | 285 | -0,74 | 1 |
| Cie Belgique # | 388 | 384 | -1,03 | — |
| Grd Metropolitan | 37,25 | 36,85 | -1,07 | — |
| Guinness Plc # | 37,50 | 37,10 | -1,06 | — |
| Hanson Plc | 7,05 | 6,95 | -1,41 | — |
| Harmony Gold # | 40,90 | 39,60 | -3,17 | — |
| Hitachi # | 49,40 | 48,40 | -2,02 | 50 |
| Hoechst # | 247,90 | 241,80 | -2,46 | 5 |
| I.B.M # | 815 | 787 | -3,43 | 1 |
| I.C.I # | 67,05 | 66,05 | -1,49 | 1 |
| Ito Yokado # | 251,90 | 252 | +0,03 | 50 |
| Matsushita # | 88,30 | 88 | -0,33 | 50 |
| Mc Donald's # | 240 | 239,90 | -0,04 | — |
| Merck and Co # | 409,10 | 397 | -2,95 | — |
| Mitsubishi Corp. # | 58,90 | 58 | -1,52 | 50 |
| Mobil Corporat.# | 623 | 619 | -0,64 | 2 |
| Morgan J.P. # | 493,80 | 484 | -1,98 | 2 |
| Nestle SA Nom. # | 5520 | 5490 | -0,54 | 10 |
| Nipp. MeatPacker # | 66,30 | 66,10 | -0,30 | 50 |
| Nokia A | 295,20 | 287 | -2,77 | 5 |
| Norsk Hydro # | 260,20 | 259 | -0,46 | 20 |
| Petrofina # | 1631 | 1640 | +0,55 | — |
| Philip Morris # | 610 | 593 | -2,78 | 1 |
| Philips N.V # | 203,50 | 200 | -1,71 | 10 |
| Placer Dome Inc # | 118,70 | 119 | +0,25 | — |
| Procter Gamble # | 558 | 548 | -1,79 | — |
| Quilmes | 295,10 | 295,10 | — | — |
| Randfontein # | 27,60 | 27,60 | — | — |
| Rhone Poul.Rorer # | 408,50 | 398,80 | -2,37 | — |
| Royal Dutch # | 869 | 853 | -1,84 | 5 |
| R T Z # | 82 | 81 | -1,21 | — |
| Sega Enterprises | 199,70 | 196 | -1,85 | 50 |
| Saint-Helena # | 31,30 | 31,80 | +1,59 | 1 |
| Schlumberger # | 523 | 507 | -3,05 | — |
| SGS Thomson Micro. | 359,50 | 353 | -1,80 | 13 |
| Shell Transport # | 83,75 | 83,20 | -0,65 | — |
| Siemens # | 245,70 | 240,70 | -1,22 | 5 |
| Sony Corp. # | 343 | 342,60 | -0,11 | 50 |
| Sumitomo Bank # | 31,20 | 31 | -0,24 | 50 |
| T.D.K # | 537,40 | 531,80 | -1,65 | 50 |
| Telefonica # | 116,60 | 115,80 | -0,68 | 500 |
| Toshiba # | 34,15 | 33,50 | -1,90 | 50 |
| Unilever # | 855 | 840 | -1,75 | 4 |
| United Technol. # | 348,50 | 329 | -5,59 | 5 |
| Vaal Reefs # | 355 | 355 | — | — |
| Volkswagen A.G # | 2050 | 2012 | -1,85 | 50 |
| Volvo (act.B) # | 114,30 | — | — | 5 |
| Western Deep # | 157,20 | 160,20 | +1,90 | 2 |
| Yamanouchi # | 107,20 | 106,50 | -0,65 | 50 |
| Zambia Copper | 6,25 | 6,20 | -0,80 | — |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

**DERNIÈRE COLONNE (1) :**
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

# COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

| OBLIGATIONS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| BFCE 9% 91-02 | 118,50 | [illegible] |
| CEPME 8,5% 88-97CA | 102,60 | [illegible] |
| CEPME 9% 89-99 CA# | 112,71 | [illegible] |
| CEPME 9% 92-06 TSR | — | [illegible] |
| CFD 9,7% 90-03 CB | 122,50 | [illegible] |
| CFD 8,6% 92-05 CB | 118,20 | [illegible] |
| CFF 10% 88-98 CA# | 110,55 | [illegible] |
| CFF 9% 88-97 CA# | 103,96 | [illegible] |
| CFF 10,25%90-01CB# | 120 | [illegible] |
| CLF 8,9% 88-00 CA# | 114 | [illegible] |
| CLF 9%88-93/98 CA# | 105,85 | [illegible] |
| CNA 9% 4/92-07 | 122,05 | [illegible] |
| CRH 8,6% 92/94-03 | 116,35 | [illegible] |
| CRH 8,5% 10/87-88# | 109,69 | [illegible] |
| EDF 8,6% 88-89 CA# | 112,95 | [illegible] |
| EDF 8,6% 92-04 # | 117,74 | [illegible] |
| Emp.Etat 6%93-97 # | 101,43 | [illegible] |
| Finansder 9%91-06# | 120,95 | [illegible] |
| Finansed.8,6%92-02# | 116,40 | [illegible] |
| Floral9,75% 90-99# | 113,64 | [illegible] |
| OAT 8,5% 87-97CA# | 102,52 | [illegible] |
| OAT 9,90%85-97 CA# ■ | 106,08 | [illegible] |
| OAT 82-98 TME CA# | 101,92 | [illegible] |
| OAT 9/85-98 TRA | 102,60 | [illegible] |
| OAT 9,50%88-98 CA# | 108,69 | [illegible] |
| OAT TMB 87/99 CA# | 99,92 | [illegible] |
| OAT 8,125% 89-99 # | 109,87 | [illegible] |
| OAT 8,50%90/00 CA# | 112,93 | [illegible] |
| OAT 85/00 TRA CA# | 107,59 | [illegible] |
| OAT 10%5/85-00 CA# | 117,82 | [illegible] |
| OAT 89-01 TME CA# | 100,95 | [illegible] |
| OAT 8,5% 87-02 CA# | 117,20 | [illegible] |
| OAT 8,50% 89-19 # | 121,80 | [illegible] |
| OAT 8,50%92-23 CA# | 121,50 | [illegible] |
| SNCF 8,8% 87-94CA | 109,16 | [illegible] |

| ACTIONS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Arbel | 115,10 | [illegible] |
| Baccarat (Ny) | 465 | [illegible] |
| Bains C.Monaco | 488 | [illegible] |
| Bque Transatlant. | 125 | [illegible] |
| B.N.P.Intercont. | 448 | [illegible] |
| Bidermann Intl ◆ | 110 | [illegible] |
| B T P (la cie) ◆ | 7,60 | [illegible] |
| Centenaire Blanzy | 390 | 390 |
| Champex (Ny) ◆ | 26,25 | 26,25 |
| CIC Un.Euro.CIP | 310 | 309 |
| C.I.T.R.A.M. (B) ◆ | 1588 | 1528 d |
| Concorde-Ass Risq | 879 | 858 |
| Continental Ass.Ly | 375 | 375 |
| Darblay | 415 | 415 |
| Didot Bottin | 676 | 676 |
| Docks de France FA | 1270 | 1270 |
| Eaux Bassin Vichy ◆ | 3900 | 3900 |
| Ecco | 1270 | 1270 |
| Ecia | 766 | 766 |
| Ent.Mag. Paris ◆ | 1712 | 1712 |
| Fichet Bauche | 69 | 68 |
| Fidei | 34,20 | 33 |
| Finalens | 390 | 385 |
| F.I.P.P. | 295 | 289,90 |
| Fonciere (Cie) ◆ | 495,10 | 493,10 |
| Fonciere Euris | 215 | 215,10 |
| Fonc. Lyonnaise # | 570 | 568 |
| Foncina # | 471 | 465 |
| Francarep | 251 | 250 |
| France I.A.R.D. ◆ | 1006 | 1006 |
| France S.A. | 1160 | 1140 |
| From. Paul-Renard ◆ | 2050 | 2050 |
| Gevelot | 1000 | 990 |
| G.T.I (Transport) ◆ | 196 | 196 |
| Immobail | 100 | 98 |
| Immobanque | 426 | 430 |
| Locamion (Ly) ◆ | 474,70 | 474,70 |
| Lucia ◆ | 39 | 39 |
| Monoprix ◆ | 182 | 182 |
| Metal Deploye | 371,10 | 371 |
| Mors # | 7,40 | 7,05 |
| Navigation (Nle) | 77 | 77 |
| Optorg ◆ | 284 | 284 |
| Palais-Marmont | 221 | 223,10 |
| Exa.Clairefont(Ny) ◆ | 1096 | 1096 |
| Parfinance | 220 | 215 |
| Paris Orleans ◆ | 252 | 252 |
| Piper Heidsieck ◆ | 1720 | 1720 |
| Promodes (Ci) ◆ | 929 | 929 |
| PSB Industries Ly | 336,80 | 334,90 |
| Rhin Moselle(Ny) | 1700 | 1700 |
| Rougier # | 309,90 | 308 |
| Saga ◆ | 90 | 90 |
| Salins du Midi | 442 | 433,90 |
| Silic | 735 | 736 |
| S.I.P.H. ◆ | 175,50 | 175,50 |
| Sofal ◆ | 34,20 | 34,20 |
| Sofragi ◆ | 4059 | 4059 |
| Taittinger | 1434 | 1400 |
| Tour Eiffel | 261 | 259 |
| Vicat | 410,50 | 410,50 |
| Zodiac nouv. ◆ | 1470 | 1430 |
| Finaxa | 250 | 249 |

(Publicité)

Aucuns frais d'achat ni droits de garde sur les actions Paribas

PARIBAS ACTIONNAIRE DIRECT

N° Vert 0 800 04 05 03
APPEL GRATUIT

# SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Acial (Ns) # ◆ | 41,65 | [illegible] |
| AFE # | 480 | [illegible] |
| Algle # | 168 | [illegible] |
| Albert S.A (Ns) ◆ | 107,90 | [illegible] |
| Altran Techno. # | 1700 | [illegible] |
| Montaignes P.Cast. | 1200 | [illegible] |
| Assystem # | 410,70 | [illegible] |
| Bque Picardie (Li) ◆ | 590 | [illegible] |
| Bque Tarneaud(B)# | 250,10 | [illegible] |
| Bque Vernes | 100 | [illegible] |
| Beneteau # | 629 | [illegible] |
| B I M P ◆ | 65 | [illegible] |
| Boiron (Ly) # | 644 | [illegible] |
| Boisset (Ly)# ◆ | 251 | [illegible] |
| But S.A. | 520 | [illegible] |
| Cardif SA | 770 | [illegible] |
| C.E.E # | 170 | [illegible] |
| Cermex (Ly) ◆ | 375 | [illegible] |
| CFPI # | 342 | [illegible] |
| Change Bourse (M) | 275 | [illegible] |
| Christ.Dalloz # | 1875 | [illegible] |
| CNIM CA# | 194 | [illegible] |
| Codetour ◆ | 289,90 | [illegible] |
| Comp.Euro.Tele-CET | 415 | [illegible] |
| Confiandey S.A. | 242,10 | [illegible] |
| C.A.Haute Normand. | 334 | [illegible] |
| C.A. Paris IDF | 785 | [illegible] |
| C.A.Ille & Vilaine | 341,80 | [illegible] |
| C.A.Morbihan (Ns) | 326 | [illegible] |
| C.A.du Nord (Li) | 527 | [illegible] |
| C.A. Oise CCI | 274,20 | [illegible] |
| Creeks | 22,10 | [illegible] |
| Devanlay | 480 | [illegible] |
| Devernois (Ly) | 335 | [illegible] |
| Ducros Serv.Rapide | 54 | [illegible] |
| Adecco Trav.Tem.Ly | 410 | [illegible] |
| Europ.Extinc.(Ly)# | 320 | [illegible] |
| Europ Propulsion ◆ | 625 | [illegible] |
| Expand s.a. | 315,50 | [illegible] |
| Factorem ◆ | 699 | [illegible] |
| Faiveley # | 300 | [illegible] |
| Finacor | 80 | [illegible] |
| Fininfo | 325 | [illegible] |
| Fructivie | 680 | [illegible] |
| Gautier France # | 244,50 | [illegible] |
| Gel 2000 | 70 | [illegible] |
| GFI Industries # | 720 | [illegible] |
| Girodet (Ly) # ◆ | 77 | [illegible] |
| GLM S.A. | 280 | [illegible] |
| Grandoptic.Photo # | 856 | [illegible] |
| Gpe Guillin # Ly | 159 | [illegible] |
| Kindy # | 154 | [illegible] |
| Guerbet | 260 | [illegible] |
| Hermes Internat.1# | 1358 | [illegible] |
| Harel Dubois | 581 | [illegible] |
| ICBT Groupe # | 206 | [illegible] |
| I.C.C. | 117,80 | [illegible] |
| Idianova | 70 | [illegible] |
| Int. Computer # ◆ | 116 | [illegible] |
| IPBM | 66,05 | [illegible] |
| M6-Metropole TV | 490 | [illegible] |
| Manitou # | 590 | [illegible] |
| Manutan | 494 | [illegible] |
| Marie Brizard # | 909 | [illegible] |
| Maxi-Livres/Profr. | 180,10 | [illegible] |
| Mecelec (Ly) | 68,10 | [illegible] |
| MGI Coutier | 227 | [illegible] |
| Momment Jouet Ly# ◆ | 76 | [illegible] |
| Naf-Naf # | 45,20 | [illegible] |
| NSC Schlum. Ny | 600 | [illegible] |
| Onet # | 971 | [illegible] |
| Paul Predault # | 182 | [illegible] |
| P.C.W. ◆ | 19 | [illegible] |
| Petit Boy # ◆ | 81 | [illegible] |
| Phyto-Lierac | 255 | [illegible] |
| Pochet ◆ | 974 | [illegible] |
| Ponjoulat Ets (Ns) | 220 | [illegible] |
| Radiall # | 522 | [illegible] |
| Rallye(Cathiard)Ly | 216 | [illegible] |
| Reydel Indust.Li | 1325 | [illegible] |
| Robertet # | 1025 | [illegible] |
| Rouleau-Guichard | 390 | [illegible] |
| Securidev # | 77,20 | 77,20 |
| Smoby (Ly)# | 550 | [illegible] |
| Sofco (Ly) | 38 | [illegible] |
| Soflbus ◆ | 358 | [illegible] |
| Sogepag # ◆ | 140 | [illegible] |
| Sogeparc (Fin) | 763 | [illegible] |
| Sopra | 400 | [illegible] |
| Steph.Kelian # | 56,10 | [illegible] |
| Sylea | 539 | [illegible] |
| Teisseire-France | 166,60 | 166,60 |
| TF1-1 | 514 | [illegible] |
| Thermador Hold(Ly) | 240 | [illegible] |
| Trouvay Cauvin # | 86 | 85,50 |
| Unilog | 548 | [illegible] |
| Union Fin.France | 550 | [illegible] |
| Viel et Cie # | 128,40 | 128,90 |
| Vilmorin et Cie # | 456,10 | 452 |
| Virbac | 580 | [illegible] |

# NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30
**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Appligene Oncor | 90 | 90 |
| Coil | 169 | 170 |
| Electronique D2 | 456,40 | 458,10 |
| FDM Pharma n. | 204 | 204 |
| Genset | 265 | 264,90 |
| High Co. ◆ | 190 | 190 |
| Infonie | 99 | 100 |
| Joliez-Regol | 84,95 | 85 |
| Mille Amis | 114,80 | 114,70 |
| Picogiga | 160 | 159 |
| Proxidis | 27 | 25,50 |
| Stelax | 4,26 | 4,18 |

# HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
**VENDREDI 13 DÉCEMBRE**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Eridania-Béghin Cl. ◆ | 725 | 725 |
| Crédit Gén.Ind. ◆ | 21,20 | 21,20 |
| Générale Occidentale ◆ | 64,35 | 64,35 |
| Murum ◆ | 1360 | 1360 |
| Sté lecteurs du Monde ◆ | 194,90 | 194,90 |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

# SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 12 décembre

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| **AGIPI** | | |
| Agipi Ambition (Axa) | 122,04 | [illegible] |
| **BANQUES POPULAIRES** | | |
| Valorg ◆ | 2488,95 | [illegible] |
| **BANQUE TRANSATLANTIQUE** | | |
| Arbitr. Court Terme | 9593,91 | [illegible] |
| Arbitr. Première | 9561,43 | [illegible] |
| Arbitr. Sécurité | 17605,23 | [illegible] |
| **BNP** | | |
| Antigone Trésorerie | 869806 | [illegible] |
| Natio Court Terme | 13972 | [illegible] |
| Natio Court Terme2 | 379401 | [illegible] |
| Natio Epargne | 2250,90 | [illegible] |
| Natio Ep. Capital C/D | 16498,70 | [illegible] |
| Natio Ep. Croissance | 2477,62 | [illegible] |
| Natio Ep. Obligations | 226,77 | [illegible] |
| Natio Epargne Retraite | 143,72 | [illegible] |
| Natio Epargne Trésor | 11031,16 | [illegible] |
| Natio Epargne Valeur | 587,74 | [illegible] |
| Natio France Index | 1198,98 | [illegible] |
| Natio Immobilier | 1260,35 | [illegible] |
| Natio Inter | 1953,76 | [illegible] |
| Natio Monétaire C/D | 5408,54 | [illegible] |
| Natio Opportunités | 165,33 | [illegible] |
| Natio Patrimoine | 1570,75 | [illegible] |
| Natio Perspectives | 1331,31 | [illegible] |
| Natio Placements C/D | 77599,16 | [illegible] |
| Natio Revenus | 1114,03 | [illegible] |
| Natio Sécurité | 11289,71 | [illegible] |
| Natio Valeurs | 1116,20 | [illegible] |
| **BRED BANQUE POPULAIRE** | | |
| Moneden | 90834,97 | [illegible] |
| Oblig. tres caté. | 249,58 | [illegible] |
| **CDC GESTION** | | |
| Livret Bourse Inv. D | 678,29 | [illegible] |
| Le Livret Portefeuille D | 914,74 | [illegible] |
| **SICAV MULTI-PROMOTEURS** | | |
| Nord Sud Dévelop. C/D ◆ | 2302,99 | [illegible] |
| Patrimoine Retraite C | 306,45 | [illegible] |
| Sicav Associations C | 2399,10 | [illegible] |
| **CDC TRESOR** | | |
| Fonsicav C | 19323,10 | [illegible] |
| Mutual. dépôts Sicav C | 18982,11 | [illegible] |
| **CAISSE D'EPARGNE** | | |
| Ecur. Actions Futur D | 224,86 | [illegible] |
| Ecur. Capicourt C | 229,09 | [illegible] |
| Ecur. Capitalisation C | 239,79 | [illegible] |
| Ecur. Distrimonétaire D | 10428,66 | [illegible] |
| Ecur. Expansion C | 81545,38 | [illegible] |
| Ecur. Géovaleurs C | 2986,72 | [illegible] |
| Ecur. Investis. D | 184,43 | [illegible] |
| Ecur. Monépremière | 11143,79 | [illegible] |
| Ecur. Monétaire C | 12868,02 | [illegible] |
| Ecur. Monétaire D | 12255,15 | [illegible] |
| Ecur. Trésorerie C/D | 316,51 | [illegible] |
| Ecur. Trimestriel D | 2002,76 | [illegible] |
| Epercourt-Sicav D | 197,72 | [illegible] |
| Géoptim C | 12315,59 | [illegible] |
| Géoptim D | 11985,49 | [illegible] |
| Horizon C | 1805,81 | [illegible] |
| Prévoyance Ecur. D | 104,18 | [illegible] |
| *Fonds communs de placements* | | |
| Ecur. Capipremière C | 11754,92 | [illegible] |
| Ecur. Sécuripremière C | 11746,80 | [illegible] |
| Ecur. Sensipremière C | 12694,15 | [illegible] |
| **CNCA (Crédit Agricole)** | | |
| Atoplia ◇ | 117808,18 | [illegible] |
| Atout Amérique | 146,77 | [illegible] |
| Atout Asie | 98,76 | [illegible] |
| Atout Futur C | 637,62 | [illegible] |
| Atout Futur D | 608,24 | [illegible] |
| Coeris | 1911,62 | [illegible] |
| Dieze | 1956,39 | [illegible] |
| Elicash ◇ | 934336,74 | [illegible] |
| Epargne-Unie | 177,15 | [illegible] |
| Eurodyn | 1986,78 | [illegible] |
| Indicia ◆ | 1349,11 | [illegible] |
| Moné.JC ◇ | 11782,23 | [illegible] |
| Moné.JD ◇ | 11782,23 | [illegible] |
| Oblifutur | 526,35 | [illegible] |
| Oraction | 1731,44 | [illegible] |
| Revenu-Vert | 1225,67 | [illegible] |
| Sévéa ◆ | 110,15 | [illegible] |
| Synthésis | 17236,73 | [illegible] |
| Uni Foncier | 1266,98 | [illegible] |
| Uni France | 702,51 | [illegible] |
| Uni Garantie C | 1823,66 | [illegible] |
| Uni Garantie D | 1482,76 | [illegible] |
| Uni-Régions | 1572,26 | [illegible] |
| Univar C ◇ | 305,28 | [illegible] |
| Univar D ◇ | 299,48 | [illegible] |
| Univers Actions | 196,45 | [illegible] |
| Univers-Obligations | 290,66 | [illegible] |
| **CIC BANQUES** | | |
| Francic | 391,20 | [illegible] |
| Francic Pierre | 120,49 | [illegible] |
| Francic Régions | 1680,37 | [illegible] |
| **CIC PARIS** | | |
| Cicamonde | 1354,36 | [illegible] |
| Convertcic | 359,59 | [illegible] |
| Ecocic | 1482,82 | [illegible] |
| Oblicic Mondial | 3508,17 | [illegible] |
| Oblicic Régions | 1192,98 | [illegible] |
| Rentacic | 167,97 | [illegible] |
| **CREDIT LYONNAIS** | | |
| Euro Solidarité | 1380,27 | [illegible] |
| Lion 20000 C | 16943,97 | [illegible] |
| Lion 20000 D | 16253,80 | [illegible] |
| Lion Association | 11568,07 | [illegible] |
| Lion Plus | 1504,12 | [illegible] |
| Lion Trésor | 2475,61 | [illegible] |
| Oblilion | 1948,84 | [illegible] |
| Sicav 5000 | 611,82 | [illegible] |
| Slivafrance | 1027,14 | [illegible] |
| Slivam | 504,34 | [illegible] |
| Slivarente | 239,20 | [illegible] |
| Slivinter | 621,74 | [illegible] |
| Trilion | 5339,30 | [illegible] |
| **Crédit Mutuel FINANCE** | | |
| Avenir Alizes | 2190,12 | 2147,18 |
| Créd.Mut.Mid.Act.Fr. | 136,23 | 132,58 |
| Créd.Mut.Ep.Cour.T. | 898,97 | [illegible] |
| Créd.Mut.Ep.Ind.C | 111,35 | 108,37 |
| Créd.Mut.Ep.J | 22637,86 | 22637,86 |
| Créd.Mut.Ep.long.T | 247,28 | 240,66 |
| Créd.Mut.Ep.Monde | 1317,53 | 1282,27 |
| Créd.Mut.Ep.Oblig. | 1816,80 | 1781,18 |
| Créd.Mut.Ep.Quatre | 1127,04 | 1104,94 |
| **LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE** | | |
| Asie 2000 | 739,11 | 707,28 |
| Saint-Honoré Capital | 19085,29 | 18529,41 |
| St-Honoré March. Emer. | 649,90 | 621,91 |
| St-Honoré Pacifique | 718,10 | 687,18 |
| **LEGAL & GENERAL BANK** | | |
| Sécuritaux | 1810,93 | 1810,93 |
| Stratégie Actions | 994,34 | 956,10 |
| Stratégie Rendement | 1884,18 | 1824,87 |
| **LA POSTE** | | |
| Amplitude Monde C | 838,46 | 818,01 |
| Amplitude Monde D | 816,80 | 796,88 |
| Amplitude Europe C/D | 121,53 | 118,57 |
| Elanciel D | 141,13 | 137,69 |
| Emergence Poste D | 118,35 | 115,46 |
| Géobilys C | 644,88 | 635,35 |
| Géobilys D | 615,50 | 606,40 |
| Intensys C | 116,19 | 116,02 |
| Intensys D | 111,26 | 111,09 |
| Latitude C | 146,50 | 146,50 |
| Latitude D | 137,83 | 137,83 |
| Oblitys D | 609,91 | 600,90 |
| Plénitude D | 167,99 | 163,89 |
| Poste Gestion C | 43871,03 | 43801,03 |
| Revenus Trimestr. D | 5292,83 | 5240,43 |
| Solstice D | 2374,02 | 2368,10 |
| Thésora C | 953,43 | 943,99 |
| Thésora D | 867,84 | 859,25 |
| **SOCIETE GENERALE** | | |
| Actimonétaire C | 37472,29 | 37472,29 |
| Actimonétaire D | 30512,75 | 30512,75 |
| Cadence 1 D | 1084,04 | 1073,31 |
| Cadence 2 D | 1070,93 | 1060,33 |
| Cadence 3 D | 1058,92 | 1048,44 |
| Capimonétaire C | 405,29 | 404,89 |
| Capimonétaire D | 376,58 | 376,20 |
| Sogeoblig C | 8934,01 | 8845,55 |
| Interoblig C | 6858,72 | 6790,81 |
| Intersélection France D | 608,09 | 596,17 |
| S.G. France opport. C | 1743,67 | 1709,48 |
| S.G. France opport. D | 1681,48 | 1648,51 |
| Sogenfrance C | 1535,15 | 1505,05 |
| Sogenfrance D | 1416,77 | 1388,99 |
| Sogépargne D | 305,25 | 302,23 |
| Soginter C | 1881,32 | 1844,43 |
| *Fonds communs de placements* | | |
| Favor D ◆ | 1252,53 | 1227,97 |
| Sogeliance D ◆ | 1690,53 | 1673,79 |
| Sogenfrance Tempo D ◆ | 155,24 | 155,24 |

**SYMBOLES**
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

**TOUTE LA BOURSE EN DIRECT**
**3615 LEMONDE**

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 26

**ESPACE Après plus de dix ans d'exploitation, les satellites d'observation de la Terre ont largement prouvé leurs capacités, en matière de cartographie notamment. ● LE QUATRIÈME EXEMPLAIRE de la famille Spot, qui doit être lancé au début de 1998, pourra assurer une tâche nouvelle : la surveillance de la végétation sur toute la surface du globe. ● DES CAMÉRAS capables de détecter des variations infimes dans la réflectance du couvert végétal lui permettront de suivre quotidiennement l'évolution des champs et des forêts. ● LES DONNÉES de cet instrument nouveau, baptisé Végétation, fourniront un avantage économique et stratégique décisif à ceux qui pourront se les offrir. ● COMMERCIALISÉES par la firme européenne Spot-Image, elles seront accessibles à tous. Mais une dizaine de sociétés occidentales seulement sont capables de les traiter.**

# L'œil de Spot-4 va surveiller la végétation du globe

## Ce satellite, qui devrait être lancé au premier trimestre 1998, emportera dans ses flancs un instrument capable de suivre quotidiennement l'état et l'évolution des cultures et des forêts. Cet engin sera un instrument précieux pour la prévision des récoltes

CANNES
*de notre envoyé spécial*

Le 22 février 1986, la fusée Ariane mettait en orbite Spot-1, premier satellite européen d'observation de la Terre. Avec une résolution (taille du plus petit détail visible) de 10 mètres, il n'était dépassé, au niveau des performances, que par les satellites militaires. Pourtant, ce bijou technologique mit… trois ans pour transmettre la première photographie de la base de lancement de Kourou, d'où il avait décollé. La faute, d'abord, aux nuages et aussi au fait que, même si le satellite bouclait chaque jour quatorze tours de la Terre, il ne pointait son objectif sur ce coin de Guyane qu'une fois tous les vingt-six jours en raison de son champ de vision étroit – 60 kilomètres.

Guère gênant pour les cartographes ou les géologues, ce handicap était rédhibitoire pour établir le suivi régulier d'une zone spécifique. Or les satellites de télédétection ont montré qu'ils pouvaient constituer des outils très précieux pour surveiller l'état et l'évolution du couvert végétal de la planète. Cet usage aux implications économiques et scientifiques importantes exige, évidemment, un passage fréquent au-dessus des mêmes points.

*Placé sur une orbite quasi polaire dite "à défilement" à 822 kilomètres d'altitude, Spot-4 [illegible] révolution, une bande de 2 250 kilomètres de large. La rotation de la Terre faisant "défiler" le sol sous ses [illegible] caméras lui permet donc de couvrir la quasi-totalité de la surface du globe en 24 heures et 14 révolutions.*

Au premier trimestre 1998, soit douze ans après la mise en orbite de SPOT-1, son héritier Spot-4 emportera un ambitieux passager nommé « Végétation ». Sa mission : fournir une photographie quotidienne de la végétation sur toute la surface du globe, avec une résolution de l'ordre du kilomètre. Pour les responsables du Centre national d'études spatiales (CNES) qui ont lancé le programme, une foule d'applications possibles se bousculent, notamment dans le domaine de l'agriculture.

**L'EUROPE À LA RESCOUSSE**

A l'aide des données de Végétation, il devrait être possible de prédire avec précision la date et l'importance des récoltes, de calculer l'impact des gels, des sécheresses et des maladies. Dans la foison d'informations glanées, les scientifiques trouveront aussi leur bonheur, en particulier ceux qui s'intéressent aux mécanismes de la biosphère terrestre, aux échanges de gaz, d'eau et d'énergie. Les études sur l'influence de l'activité humaine sur la biosphère et le climat devraient également se nourrir des mesures qu'effectuera Végétation.

Ce nouvel outil, dont les techniciens du entre opérationnel Satellites d'Aerospatiale à Cannes viennent de terminer l'assemblage, a pourtant failli ne jamais voir le jour. En 1989, le gouvernement Rocard décide, pour des raisons budgétaires, que Spot-4 partira sans l'instrument. Principal bailleur de fonds du programme, la France n'a plus les moyens de le financer au niveau prévu.

Le CNES se tourne vers la Commission européenne, son premier client, qui accepte de participer au projet à hauteur de 50 %. Commence alors une course contre la montre. Nous sommes en 1993 ; l'objectif pour le maître d'œuvre, Aerospatiale, est de développer et fabriquer en trente-cinq mois un outil inédit et de qualité. Livraison prévue le 30 novembre 1996. Aerospatiale remplit son contrat et livre Végétation le… 29 novembre.

Le pari était d'autant plus risqué et difficile à tenir qu'il n'existait pas de modèle pour fabriquer cet instrument. Constitué de quatre caméras travaillant dans le visible – pour deux d'entre elles –, le proche et le moyen infrarouge, Végétation est doté de ce que les photographes appelleraient un grand-angle, avec un champ de vue de 101 degrés. Dans l'infrarouge, la précision de ses « yeux » lui permet de détecter une variation de réflectance de 0,1 à 0,3 %.

**COMME ON PÈLE UNE POMME**

En comparant ces mesures avec une base de données établie à l'aide d'autres satellites et de vérifications effectuées sur le terrain, en collaboration avec l'Institut national de recherche agronomique (INRA), il sera possible de différencier une forêt de chênes d'une forêt de hêtres, ou bien d'évaluer l'état de maturation d'un grand champ de blé. Occupant un quart de la plate-forme de Spot-4, Végétation pourra, pour plus de précision, être couplé avec les nouveaux instruments qu'emporte le satellite d'observation, qui travailleront aussi dans l'infrarouge, ce que ne faisaient pas ses prédécesseurs.

En orbite à 822 kilomètres du sol, Végétation observera de larges bandes de 2 250 kilomètres, ce qui lui permettra, au cours de ses quatorze révolutions quotidiennes, de balayer quasiment toute la surface de la Terre, un peu comme on pèle une pomme. Les rares portions de la planète qui lui auront échappé un jour, essentiellement situées dans la zone intertropicale, il les scrutera le lendemain. Végétation transmettra ses mesures au jour le jour, ou bien à des stations régionales – pour les régions qui les concernent –, ou à la station au sol principale, située à Kiruna, en Suède.

Une fois triées et archivées, ces données brutes fileront en Belgique, au centre de traitement des images de Mol, qui diffusera ensuite les produits standards aux utilisateurs. Deux autres structures seront basées à Toulouse, l'une transmettant à Végétation le programme d'activités du jour, en fonction des demandes des clients, l'autre s'occupant du suivi de la qualité des images envoyées par l'instrument. Toute cette infrastructure au sol devrait être définitivement mise en place fin 1997.

*Pierre Barthélémy*

### *L'ancêtre reprend du service*

**De l'aveu même de Jean-Pierre Midan, chef du projet Spot-4 au Centre national d'études spatiales, *« 1997 va être une année difficile »* pour le programme Spot. Après la perte, en novembre, du satellite Spot-3, la continuité du service rendu aux clients de la société Spot-Image est en péril. Lancé le 26 septembre 1993, Spot-3 est allé au terme de sa mission de trois ans, mais les responsables du programme espéraient le maintenir en vie quelques mois, voire quelques années, de plus.**

**Restent donc en orbite Spot-1 et Spot-2. Ce dernier, bien qu'opérationnel, ne peut plus stocker de données. C'est donc l'ancêtre de la flottille, mis en réserve depuis le 15 janvier 1991, qui va « rempiler » à partir de janvier 1997. En attendant Spot-4, qui doit être lancé au début de 1998 et dont la durée de vie a été portée à cinq ans contre trois pour ses prédécesseurs. Et, en 2002, Spot-5, dont la résolution sera de 5 mètres et qui emportera un instrument Végétation amélioré.**

# Une arme stratégique sur le marché des matières premières

CANNES
*de notre envoyé spécial*

Ce pourrait être une fable d'un moderne La Fontaine, intitulée *Le Laboureur, l'eurotechnocrate et le satellite*. C'est l'histoire authentique d'un agriculteur français qui a mis un de ses champs en jachère pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'Union européenne. Un jour frappe à sa porte un inspecteur de Bruxelles qui l'accuse de faire paître des vaches sur ce lopin de terre. *« J'en ai la preuve »*, assure ce dernier. Interloqué, le paysan emmène son homme sur les lieux du prétendu crime : ni veau, ni vache, ni boeuf. *« Pourtant*, argumente l'inspecteur, *tel jour, le satellite SPOT a "vu" un troupeau sur vos terres. »* La réponse ne tarde pas : *« Ce jour-là, c'était la transhumance… »*

Au-delà de la controverse, l'anecdote souligne bien l'un des multiples intérêts que peut avoir l'Union européenne dans l'utilisation d'instruments d'observation dédiés à l'étude des cultures. Le programme Végétation, dont le coût total est de 146,75 millions d'écus (environ 960 millions de francs), a été financé pour moitié par les agences nationales française, belge, italienne et suédoise, et, pour l'autre moitié, par l'Union européenne. *« C'est la première manifestation tangible et concrète de l'UE dans un domaine qui ne lui est pas familier »*, insiste Michel Paillon, chef de l'unité espace à la Commission de Bruxelles. Jusqu'à présent, l'Union n'avait jamais investi directement dans un programme spatial.

**STATISTIQUES COMMUNES**

En raison de leur définition d'un kilomètre, les données transmises par Végétation – pour l'achat desquelles Bruxelles bénéficiera de tarifs préférentiels – ne pourront pas servir à « espionner » les agriculteurs. L'UE leur a cependant déjà trouvé de nombreuses autres applications, à commencer par la mise au point de statistiques communes pour les quinze membres de l'Union en matière agricole, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, chaque pays établissant, selon des méthodes différentes, ses propres chiffres.

Mais, en finançant Végétation, c'est surtout une arme économique redoutable que fourbit la Commission européenne. *« Il y a dans ce programme un aspect stratégique important*, explique Michel Paillon, *puisque, avec les données de Végétation, on sera notamment capable de faire des prévisions de récoltes céréalières. »* En d'autres termes, celui qui pourra ainsi observer au jour le jour l'évolution des cultures et estimer avec précision la production de blé ou de maïs à l'échelle d'un pays, d'un continent ou de la planète sera le roi du marché des céréales de Chicago, où s'établissent les cours de ces denrées vitales.

L'Union européenne, qui souhaite, à terme, l'essor d'un marché des données lucratif et créateur d'emplois, ne s'est pas interdit d'imaginer que ces techniques de prévision puissent être mises à profit par les pays du tiers-monde, ce qui serait une manière originale d'associer télédétection et aide au développement. Cela sera peut-être difficile. De l'aveu même d'un responsable scientifique du CNES, *« la mise au point de prédictions fiables et précoces à partir des données de Végétation sera très complexe. Les sociétés capables de traduire les mesures de Végétation en prévisions se comptent sur les doigts des deux mains. Les deux tiers sont américaines. Le tiers restant se partage entre l'Europe et l'Australie. »*

*P. B.*

# Un CD-ROM peut être une immense source de déception pour le béotien en micro-informatique

**SYMBOLE** du multimédia, le CD-ROM n'est-il en pratique qu'une duperie ? Les plaintes, certes nombreuses, des malheureux acquéreurs de ce miroir aux informaticiens en herbe sont loin de refléter l'étendue réelle du sinistre. La plupart restent muettes. Etouffées par un profond sentiment d'incompétence. Au lieu de déchaîner une juste colère, l'échec renforce le complexe d'infériorité du grand public envers les initiés, ces artistes du mégabit, ces maîtres de l'*« auto-exec-point-bat »* ou du *« config-point-sys »*, ces virtuoses de la mémoire virtuelle…

Le *vulgum pecus* de l'informatique familiale, quant à lui, voit souvent la magie promise se transformer en cauchemar. Du CD-ROM qui lui a pourtant coûté souvent entre 300 et 400 francs, il n'accède même pas à la première image. Un message laconique l'informe que son ordinateur *« manque de mémoire vive »*, ne dispose pas d'une *« carte-son compatible Sound Blaster »*, ni d'assez d'espace libre sur le disque dur. Sans parler du microprocesseur, pas assez puissant, du lecteur de CD-ROM, trop lent, ou de la carte vidéo, trop molle… Pas de chance !

Pourtant, l'acheteur prudent a pris soin de lire, sur l'emballage du CD-ROM, la mention indiquant la *« configuration minimale »*, c'est-à-dire les caratéristiques dont l'ordinateur doit être doté pour faire fonctionner le CD-ROM. Malheureusement pour lui, ces indications sont systématiquement sous-évaluées. En réalité, il faudrait augmenter les valeurs indiquées de deux ou trois niveaux, simplement pour accéder normalement au contenu du disque. En la matière, les jeux sont les plus coupables. Comment exploiter un CD-ROM de course de voiture lorsque l'ordinateur affiche des images saccadées par manque de puissance de traitement ?

Si les éditeurs trompent leurs clients sur la puissance informatique réellement nécessaire, c'est pour vendre plus de CD-ROM. Une indication honnête leur fermerait la quasi-totalité du marché, en permanence sous-équipé. Leurs produits sont élaborés pour fonctionner sur les ordinateurs les plus puissants du marché à un instant donné. Actuellement, il faut utiliser un modèle doté d'un microprocesseur de type Pentium à 120 MHz, voire 200 MHz, et d'au moins 16 mégabits de mémoire vive pour exploiter les CD-ROM les plus récents. Or de telles machines n'équipent qu'une infime partie du grand public. Oubliant la mensongère « configuration minimale », ce dernier se convainc rapidement qu'il lui faut troquer son ordinateur dépassé contre un modèle plus puissant. Le tour est joué.

Inutile de préciser que les fabricants de microprocesseurs, Intel en tête, poussent également les éditeurs au crime et entretiennent cette fatale course à la puissance. En moins de deux ans, un ordinateur se trouve totalement dépassé et incapable de profiter des CD-ROM qui déferlent sur les rayons et dont les qualités sont largement vantées par la publicité et les journaux spécialisés. Mais ces derniers testent les produits avec des machines dont ils augmentent régulièrement la puissance et qui ne correspondent donc pas à celles dont disposent l'immense majorité de leurs lecteurs.

**OPÉRATIONS TRAUMATISANTES**

Suffit-il, pour autant, d'investir 10 000 à 15 000 francs dans un nouvel ordinateur pour connaître enfin le nirvana multimédia ? Ce serait trop facile. Le monde virtuel a plus d'un tour dans son sac numérique. Lorsqu'ils daignent enfin fonctionner, les CD-ROM ne respectent pas les machines qui les utilisent. La funeste phase d'installation ressemble souvent à un viol d'ordinateur. Le CD-ROM pénètre sans vergogne au cœur même de la machine pour y copier des fichiers et en modifier d'autres. Et, sous prétexte de fonctionner plus rapidement, il n'hésite pas à occuper une part conséquente du disque dur.

Certains jeux vont jusqu'à squatter ainsi 300 mégaoctets de mémoire. De quoi saturer, avec trois CD-ROM seulement, un disque dur dont la capacité semblait pourtant très confortable (environ un milliard d'octets [Go]). Très souvent, quelques programmes accessoires sont nécessaires, en particulier pour lire les séquences vidéo. Le logiciel QuickTime, créé par Apple mais utilisé également sur PC, fait partie des plus courants. Mais il ne cesse d'évoluer. Lors de l'installation, le CD-ROM remplace très souvent la version existante sur le disque dur par une version plus récente. Si l'on veut ensuite utiliser un CD-ROM plus ancien, le logiciel en question ne fonctionne plus…

Ces opérations chirurgicales sont si traumatisantes pour l'ordinateur que, dans les laboratoires de test de CD-ROM, les machines sont entièrement nettoyées tous les dix jours. Les scories finissent par les rendre inutilisables. Certains CD-ROM gratuits vendus avec les magazines spécialisés, conçus encore plus rapidement que les produits commerciaux, sont réputés pour l'étendue des dégâts qu'ils provoquent.

Pour sortir de cette situation qui risque de tuer une industrie en plein essor, certains distributeurs se sont attelés au test des CD-ROM. La FNAC préconise ainsi une liste de titres qui ne doivent pas poser de problèmes techniques. Sur les 1 200 CD-ROM en vente dans ses rayons, une centaine seulement arborent le label de la « Flèche FNAC ». Lionel Jarlan, chef de produit logiciel, reconnaît que seulement 25 % des titres en rayon ont été testés. Les plus mauvais ont été retirés de la vente. *« Nous essayons 60 % des nouveaux titres »*, déclare Lionel Jarlan. Un taux nettement insuffisant pour espérer rattraper le retard accumulé. Mais le test dure d'une heure à plusieurs jours, suivant les CD-ROM. Aucun distributeur n'a donc les moyens de contrôler ce qu'il reçoit afin de pallier la carence des éditeurs. *In fine*, c'est le marché des CD-ROM qui risque d'en pâtir sévèrement et, par ricochet, celui des ordinateurs multimédia.

Les fêtes de fin d'année promettent de nombreuses déceptions. En janvier 1995, les distributeurs américains d'ordinateurs multimédias ont enregistré un taux de retour sans précédent des machines vendues pour les fêtes. Les éditeurs de CD-ROM, tout comme les fabricants d'ordinateurs, auraient tout intérêt à revenir à la raison avant que leurs pratiques actuelles n'engendrent un rejet massif.

Dans leur grande majorité, les produits informatiques actuels ne sont pas conçus pour le grand public. Pourtant, ordinateurs et CD-ROM sont en vente dans les grandes surfaces. Et la docilité des consommateurs entretient le mythe d'une démocratisation du multimédia. Au contraire, leur refus de l'arnaque pourrait contraindre les industriels à faire les efforts nécessaires pour mettre réellement leurs technologies à la portée du plus grand nombre.

*Michel Alberganti*

### *Commercialisés avant d'avoir été testés*

**Emportés par une folie qu'ils veulent créative, la plupart des éditeurs de CD-ROM se moquent de leurs clients. Leurs produits sont mis sur le marché avant même d'avoir été testés sérieusement. Le test des programmes complexes revenant extrêmement cher, les éditeurs, le géant Microsoft compris, les lancent en versions non définitives, dites bêta, et chargent leurs milliers de fans de ce travail laborieux. Ceux qui découvrent un bogue – l'erreur de programme toujours redoutée – sont gratifiés, au mieux, d'un tee-shirt au nom de la marque.**

**Le béotien, lui, n'a aucune chance de pénétrer les arcanes d'un programme de jeu pour y débusquer une erreur. Sa seule réaction consistera à remettre le CD-ROM récalcitrant dans sa boîte et à maudire son ignorance ou, mieux encore, l'obsolescence de sa machine. En effet, derrière les pratiques des éditeurs de logiciels, il est difficile de ne pas discerner celles des fabricants d'ordinateurs.**

هكذا من الاصل



# La réélection de Xavier de la Courtie à la présidence ne clôt pas le débat sur le devenir du Racing Club de France

## La politique à l'égard du sport de haut niveau divise le prestigieux club parisien

**Xavier de la Courtie, président du Racing Club de France depuis 1992, s'est assuré, jeudi 12 décembre, de conserver son mandat. A l'issue des élections pour remplacer dix des trente membres du comité directeur, neuf partisans de M. de la Courtie ont été élus. Le seul adversaire du président sortant réélu dans ce comité est Jean-Pierre Labro. Les alliés de ce dernier ont déposé un recours auprès du conseil d'éthique du club pour invalider les élections.**

AVEC L'ÉLECTION, sur les dix postes à pourvoir au comité directeur du Racing Club de France qui en compte trente, de neuf partisans de Xavier de la Courtie, celui-ci, président sortant du club, semble assuré d'être réélu lors du comité directeur qui sera réuni dans quelques jours. Malgré tout, le débat reste ouvert sur l'avenir du Racing Club de France. Le RCF doit-il continuer à vivre sur son train de vie en privilégiant le haut niveau et assurer sa vocation de loisirs, ou doit-il sacrifier certains sports pour survivre ? Cette dernière proposition, soutenue par le président de la Courtie, n'est absolument pas partagée par son adversaire malheureux, Jean-Pierre Labro, l'ancien président de la section rugby, actuellement responsable de la communication à la mairie de Paris.

Le débat, toujours larvé depuis l'élection de Xavier de la Courtie en 1992, était devenu virulent à la veille des élections. Pour contrer Xavier de la Courtie, les partisans de Jean-Pierre Labro s'étaient réunis sous la bannière de l'« Esprit Racing ». Ils étaient près de cent, sportifs de haut niveau, artistes ou chefs d'entreprise, à avoir pris fait et cause pour la candidature de Jean-Pierre Labro. Sacha Distel, chanteur, Véronique Trinquet, championne olympique d'escrime aux Jeux de Moscou de 1980, ou Jean-Claude Perrin, entraîneur, avaient rejoint le comité pour « témoigner de leur inquiétude » et parfois pour « manifester leur colère », disaient-ils. Les signataires s'accordaient à penser que la réputation du RCF dégringole malgré les quatre nouvelles médailles olympiques d'Atlanta qui ont encore enrichi le palmarès de ce club.

Depuis quelques années, la peur de l'érosion, voire de la disparition potentielle du club, fait les conversations et les débats au sein du très chic club aux couleurs ciel et blanc, au point que les périodes électorales se suivent et se ressemblent : quel que soit le nom du candidat, elles mettent en évidence une cohabitation de plus en plus difficile entre le sport de haut niveau et le sport de loisirs : « Nous avons perdu le charme du Racing : la convivialité et l'esprit de club, dit alors Jean-Pierre Labro. Notre vocation de toujours, qui est de former et d'entraîner des athlètes, disparaît petit à petit, comme notre héritage omnisports. La présidence actuelle considère que si le sport coûte cher, il faut réduire le sport ; c'est une mauvaise politique. »

### APPEL AU CONSEIL D'ÉTHIQUE

Xavier de la Courtie, lui, oppose, « un langage réaliste ». « Le Racing Club de France est un grand club qu'il faut bien sûr pérenniser », lançait-il à la veille de l'élection. Selon lui, il fallait être raisonnable et sacrifier quelques sections devenues trop chères. « Aujourd'hui, les recettes du haut niveau – 100 millions de francs par an – proviennent des membres. Je gère cela avec scrupule et respect, parce que c'est l'argent des autres. L'apport des autres fonds est confronté à la crise. Depuis 1992, le budget de la région s'est amenuisé. De 4 millions de francs en 1994, il est passé à 1 million de francs pour 1997. Le mécénat sportif tend à disparaître au profit du mécénat culturel et humanitaire. Il se cantonne le plus souvent à l'événementiel. »

Faux, répondent ses adversaires, qui lui reprochent de s'être coupé des pouvoirs publics ou des partenaires potentiels en favorisant un club composé uniquement de sexagénaires. « Nous ne sommes pas faits pour le professionnalisme qui nous reviendrait trop cher, dit M. de la Courtie. Les membres ne sont pas faits pour mettre le doigt dans cet engrenage. Il faut emmener les jeunes au plus haut niveau et les laisser partir s'ils le veulent. Car nous ne pourrons pas leur offrir les garanties financières que certains leur offrent. »

Pour éviter l'élection de M. de la Courtie, qui dispose d'une majorité confortable au comité directeur, des candidats soutenant Jean-Pierre Labro ont décidé, jeudi soir, d'intenter un recours contre lui. Ils ont saisi le conseil d'éthique du Racing, qui aurait déjà « épinglé » Xavier de la Courtie, mardi 10 décembre, pour violations des dispositions statutaires, des statuts et du règlement intérieur. Le conseil lui reprocherait notamment l'utilisation de fichiers informatiques du club pour sa campagne électorale.

*Bénédicte Mathieu*

### *Un golfeur venu du monde de la banque*

**Xavier de la Courtie, âgé de cinquante-huit ans, est un membre de longue date du Racing Club de France (RCF). Il était entré au comité directeur en 1990. Il était alors le président de la section golf du club parisien. Il avait succédé en 1992 à Alain Danet à la présidence omnisports. Ce dernier soutenait déjà à l'époque Jean-Pierre Labro, candidat battu pour la deuxième fois par M. de La Courtie à l'occasion du récent scrutin. Le président réélu appartient au monde des affaires. Licencié en droit, il a fait toute sa carrière dans la banque. Tour à tour fondé de pouvoir, sous-directeur, puis directeur de la banque Dupont, directeur général adjoint de la banque Via, il est, depuis 1994, président du Crédit moderne Antilles, et du Crédit océan Indien.**

# *L'avenir dans la capitale du plus grand club sportif de France*

LA PÉRENNITÉ du Racing Club de France, fondé en 1882, s'est peut-être jouée jeudi soir. De l'ampleur des moyens que va mettre en œuvre la nouvelle direction pour développer le sport de compétition dépend sans doute l'avenir de cette institution dont les installations (enclave de la Croix-Catelan dans le bois de Boulogne, stade de Colombes) accueillirent les deux seuls jeux olympiques d'été (1900 et 1924) jamais organisés par la France.

Avec un palmarès inégalé sinon inégalable, le Racing, dont l'annuaire des vingt mille membres constitue un véritable Bottin mondain du tout-Paris des affaires, de la politique, du show-biz et du sport, n'a plus besoin de confirmer sa vocation à être le lieu de rencontre privilégié de certaines élites. A une portée de balle de la porte d'Auteuil, ses cinquante-deux courts de tennis, sa piscine, et son restaurant de la Croix-Catelan restent le théâtre de quelques rendez-vous décisifs de la vie politique et économique. On dit même que si les arbres de cette enclave du bois de Boulogne pouvaient parler, ils trahiraient certains secrets d'Etat.

Mais l'importance de la fonction sociale de ce club de loisirs – à 35 000 francs le droit d'entrée – a fini par occulter l'objectif principal de l'association. L'article premier de ses statuts ne laisse pourtant la place à aucune ambiguïté : « Le Racing Club de France a pour but de développer parmi ses membres, et plus particulièrement dans la jeunesse, la pratique des activités physiques et sportives ainsi que la formation et l'aide aux athlètes de haut niveau. »

Le chiffre avantageux de 5 177 adhérents des sections sportives, sur 20 000 membres, cache mal la lente dégradation des résultats du club dans les compétitions de haut niveau. Les médailles ramenées d'Atlanta par les escrimeurs, Laura Flessel, Lionel Plumenail et Robert Leroux ainsi que par le judoka Djamel Bourras avant son départ du club pour le PSG, tiennent lieu de cache-misère aux yeux de certains. A l'image du rugby, le Racing a perdu sa suprématie dans beaucoup de sports. Il avait sept sections représentées aux JO de Barcelone, et cinq étaient revenues avec des médailles. Il n'y en avait plus que deux aux Etats-Unis cet été.

### « PERTE DE PRESTIGE »

Cette érosion explique la mobilisation de plusieurs de ceux qui ont porté les célèbres couleurs bleu et blanc avant de connaître une consécration olympique. Médaille de bronze du 100 m nage libre aux Jeux de Séoul et de Barcelone, Stéphan Caron avait proposé dès 1993 des solutions pour redynamiser le club. Aucune suite n'avait été donnée au rapport qu'il avait remis alors à Xavier de la Courtie, le président nouvellement élu. « Il n'y a plus depuis plusieurs années de véritable stratégie sportive au Racing, affirme Stéphan Caron. On a progressivement rogné sur les moyens mis à disposition du water-polo et de la natation synchronisée. »

Stéphan Caron s'inquiète de la « perte de prestige » du club dans de nombreuses disciplines. Il pense que sa vocation sportive est menacée à terme par les difficultés rencontrées par beaucoup de sections à s'adapter aux nécessités de l'élite. Pour l'ancien champion, les piètres résultats à Atlanta des nageurs du club, comme des autres spécialistes français, vient de l'incapacité à prendre en compte les nouvelles méthodes d'entraînement, ainsi que le refus de faire appel aux fruits de la recherche dans ce domaine.

Comme beaucoup d'autres, Stephan Caron demande aux dirigeants de faire à nouveau appel à des partenaires extérieurs pour trouver les moyens nécessaires au développement du sport de compétition, que ne veulent plus financer une majorité des membres du club. C'est ainsi que Benjamin Cohen, vice-président du groupe Accor, propose « d'exploiter l'image du Racing auprès des entreprises. » « Pour donner aux sportifs les moyens dont ils ont besoin, il faut revenir à une formule qui permette de vendre leur notoriété », dit celui qui présida jusqu'en 1993 aux destinées de Racing Olympique, un groupement d'intérêt économique qui rassemblait quelques-unes des plus grandes entreprises françaises.

Dans l'affrontement entre les défenseurs des intérêts des membres du club de loisirs et les partisans d'un retour à la tradition sportive des locataires de la Croix-Catelan, on a, semble-t-il, tranché au plus haut niveau. Autant à la Mairie de Paris, où Jean-Pierre Labro occupe un poste important, qu'à l'Elysée, on regrette que la vocation sportive du Racing ait été à ce point délaissée ces dernières années.

Au point que dans les allées du pouvoir, on laisse entendre que si les dirigeants du Racing venaient à ne pas mettre en place les moyens nécessaires pour remplir les objectifs fixés par ses statuts, il se pourrait qu'on demande alors à ses membres de se priver des installations de la porte d'Auteuil. D'autant que les candidats à la reprise de la Croix-Catelan – on parle du Paris-Saint-Germain – ne se feraient pas prier.

*Christophe de Chenay*

# Franck Mezaache est l'héritier d'une grande famille de la boxe française

## Il est l'un des favoris des championnats d'Europe

CHEZ LES MEZAACHE, la savate est d'abord une affaire de famille. Franck, vingt-deux ans, et Antony, dix-huit ans, ne sont que les dignes fils de leur père, Set. C'est lui, le fondateur de la lignée, le premier à s'être intéressé, pieds et poings, à cette curiosité tellement hexagonale, la boxe française. A Clichy, dans la banlieue parisienne, il courait plus vite que la plupart de ses copains. De huit à dix-huit ans, il fut donc trois-quarts aile dans le club de rugby de sa ville. Jusqu'au jour où... « C'est vraiment le hasard, raconte Set Mezaache, j'avais dix-huit ans. Tous les ans, il y avait une foire à Clichy. J'ai vu une photo de boxe française. Je me suis laissé tenter. »

L'attrait ne s'est jamais épuisé. Cinq participations aux championnats de France, quinze années de carrière au plus haut niveau dans la catégorie des plumes et des super-plumes, Mezaache, le père, s'est lancé dans une longue histoire avec la boxe française que la compétition ne suffisait pas à satisfaire. Deux ans après ses débuts, il s'est pris du goût d'enseigner son art. Il est devenu l'entraîneur attitré du club de Clichy. Comment ses fils auraient-ils pu ne pas être ses élèves ? Franck est arrivé le premier, dès l'âge de dix ans. « Comme tous les sports, il faut commencer jeune », commente aujourd'hui l'aîné, qui devait disputer, vendredi 13 décembre à Paris, la finale du championnat d'Europe des mi-moyens (de 66 à 70 kilos).

Il a franchi les étapes, sans se presser. La savate a ses règles. Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, elle interdit les combats. Elle se contente d'assauts, des duels où les jeunes boxeurs sont protégés, où les arbitres les empêchent de porter les coups. « A ces âges, on apprend la technique, confie Franck Mezaache, l'habitude du ring. C'est grâce à cela qu'aujourd'hui, je n'ai aucune appréhension au moment du combat. » Cette assurance forge une réputation. Set a pourtant mis des années à comprendre que son fils était un champion. Sans doute n'osait-il pas l'espérer. Il se souviendra longtemps du jour où l'un de ses collègues entraîneurs lui a glissé à l'oreille que le petit avait décidément bien du talent. Il possédait ce don commun à toutes les boxes, qu'elles soient française, anglaise ou thaïlandaise : un punch dévastateur qui envoie d'un coup l'adversaire au tapis.

### RETOUR AUX JEUX OLYMPIQUES ?

Ces trois dernières années, les combats de Franck Mezaache n'ont jamais dépassé les trois reprises. A chaque fois, il s'est imposé par KO. Il ne néglige rien pour sa réussite. Il travaille à mi-temps et s'entraîne deux fois par jour, sous la direction de son père. Pour préparer une rencontre, il faut compter cinq à six semaines de suées intensives, car la concurrence ne cesse de s'étoffer. La savate n'est plus une spécialité nationale. Les Belges, les Croates, les Ukrainiens en maîtrisent de mieux en mieux la technique et les mystères. Elle pourrait faire son retour aux JO en 2004, s'ils ont lieu à Lille. Pour l'instant, Franck Mezaache ne voit pas au-delà de 1997, date des prochains championnats du monde. Après, il avisera. Set n'est pas inquiet. Il sait qu'il peut compter sur Antony, le fils cadet, qui disputera en février prochain la finale des championnats de France juniors. L'avenir de la famille Mezaache est déjà assuré.

*Pascal Ceaux*

■ **SKI ALPIN : l'Allemande Hilde Gerg** a dominé, jeudi 12 décembre, le super-G du Critérium de la première neige à Val-d'Isère. Agée de vingt et un ans, elle a devancé sa compatriote Katja Seizinger, qui conforte ainsi sa place en tête du classement général provisoire de la Coupe du monde. L'italienne Isolde Kostner, championne du monde en titre de super-G, a terminé troisième. Les Françaises Florence Masnada et Carole Montillet se sont classées respectivement sixième et septième.

■ **BASKET-BALL : deux clubs français sur trois se sont imposés**, lors de la dernière journée de la première phase de l'Euroligue, jeudi 12 décembre. Dans le groupe A, Limoges a battu à domicile les Russes du CSKA Moscou 83 à 66. Dans le groupe C, Villeurbanne a dominé dans sa salle les Espagnols du FC Barcelone 91 à 90 après prolongations, tandis que dans le groupe D, Pau-Orthez s'inclinait à Bologne 86 à 74.

■ **FOOTBALL : Robert Louis-Dreyfus, président d'Adidas**, devait être désigné, jeudi 12 décembre, président de l'Olympique de Marseille. Cet homme d'affaires de cinquante ans dirigera la société anonyme à objet sportif (SAOS), la structure de gestion du club phocéen jusque-là régi par une société d'économie mixte (SEM).

■ **La justice anglaise abandonne les poursuites** engagées contre Mark Bosnich, le gardien de but australien d'Aston Villa. Lors d'un match de championnat, le 12 octobre, il avait répondu par un salut nazi aux supporteurs de Tottenham, le club favori de la communauté juive de Londres. Bosnich, vingt-quatre ans, d'origine croate, avait déjà été condamné à 1 000 livres d'amende (environ 8 000 francs). – *(AFP)*

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE A HAUSSMANN

du Printemps, des Galeries Lafayette,
de Marks & Spencer, de Monoprix de 10 h à 19 h
de Lafayette Gourmet de 9 h 30 à 19 h 30
et de Prisunic de 9 h à 20 h

LES DIMANCHES 15 ET 22 DECEMBRE

# JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

• *SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

## MOTS CROISÉS

**N° 946**

**HORIZONTALEMENT**

I. Petits arrangements pour éviter un grand changement. – II. Plaisante. On en parle toujours comme s'il existait encore. – III. Avec d'autres, il fera l'ouvrage. Dans la Loire. – IV. Pronom. Ne convient pas. – V. Noir de fumée. Ils ne sont pas encore des vétérans. – VI. Bistres. Egaie la lande. – VII. La France y est revenue à sa place. Impossible de le renvoyer. Des pieux s'y groupent pour moitié. – VIII. Mesure. Signe extérieur de reconnaissance. – IX. Donne une assurance aux buveurs. Affaire d'habitude. Pour ranger dans le bon sens. – X. Trace de coup. Fera une greffe. – XI. Tentèrent une ébauche.

**VERTICALEMENT**

1. Arrangement précaire sans grand changement. – 2. Donnent un prix. – 3. Possessif. On y recueille les produits finis. L'a-t-on jamais vu rougir ? – 4. A perdu de sa valeur ou en prend. Grecque. – 5. On lui a prêté de grands pouvoirs jadis. Craint par le soldat américain. – 6. Leur solidité est garantie. – 7. Demande du travail ou peut s'acheter. Bruits de métal. – 8. Mixte. Voyelles. – 9. Garde à l'œil. Pays arabe en arabe. – 10. Dans l'église. Il faut la supporter pour fouler le gazon. – 11. *On la supporte. Possessif.* – 12. Voient trop grand.

**SOLUTION DU N° 945**

**Horizontalement**

I. Porte-drapeau. – II. Ruisseau. Put. – III. Abrupts. Rani. – IV. Glanée. Motel. – V. Mi. Acclamé. – VI. Smetana. PS. – VII. Thaï. Epingla. – VIII. Ial. Erié. Rab. – IX. Quiètes. Mail. – X. Utérin. Liane. – XI. Essentielles.

**Verticalement**

1. Pragmatique. – 2. Oubli. Hauts. – 3. Rira. Salies. – 4. Tsunami. Ere. – 5. Espèce. Etin. – 6. Détectèrent. – 7. Ras. Lapis. – 8. Au. Manie. Le. – 9. Roman. Mil. – 10. Epaté. Graal. – 11. Aune. Plaine. – 12. Utilisables.

*François Doriet*

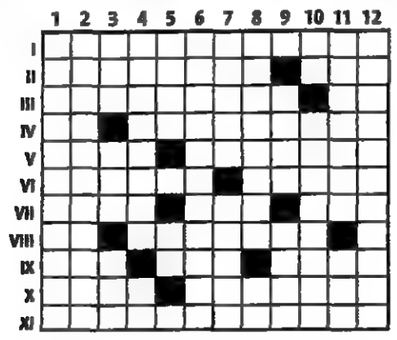

## ANACROISÉS (R)

**N° 947**

**HORIZONTALEMENT**

1. ABCEINSU. – 2. AEBOTU (+ 1). – 3. AAELMNOR. – 4. AEFFRUX. – 5. EEFFISUX. – 6. EHIOPST. – 7. AINSSTUV. – 8. EEIMTTZ. – 9. EEINRS (+ 8). – 10. AEGINORS (+ 6). – 11. AEFISST (+ 1). – 12. AADELORS. – 13. AGINORT (+ 3). – 14. AEEINV. – 15. ACEILRT (+ 2). – 16. AACEILOS. – 17. AEEHIRT (+ 1). – 18. EEHILMO. – 19. ACEIORTV (+ 2). – 20. AAEEMNR (+ 2). – 21. EEESTT (+ 2). – 22. EEOSSTUU. – 23. AEEPSSS (+ 1).

**VERTICALEMENT**

24. ABCEOSS. – 25. AACHINST (+ 1). – 26. AEGIORVY. – 27. ABCHIMNO. – 28. AEILNTU (+ 2). – 29. AEIRRRV. – 30. AFIIIMTT. – 31. ADEESUV. – 32. EEEILNOT. – 33. AEEILNST (+ 3). – 34. EINOSSSS (+ 1). – 35. AACHIIMR. – 36. AAEEFFLS. – 37. EGIORTT (+ 1). – 38. AFFIORR. – 39. AEEEMNST. – 40. AIINRTU (+ 3). – 41. CEEELMOR+S. – 42. EEEEGSSX. – 43. EEENSTU.

**SOLUTION DU N° 946**

1. PLISSURE (PLISSEUR). – 2. FAUFILA (AFFLUAI). – 3. ESPONTON. – 4. INDICANT. – 5. TAURINE (NUERAIT RUAIENT URANITE). – 6. BILERONT. – 7. MINIUM. – 8. IRITIS. – 9. ALENTI (LATINE...). – 10. NEMEEN. – 11. GESSES, plantes grimpantes. – 12. NOUVEAUX. – 13. ARMAILLIS (RIMAILLAS). – 14. SILICES. – 15. UNIFIAI. – 16. NESCAFE. – 17. MURINE (MINEUR RUMINE). – 18. ELIERENT, ôtèrent la lie. – 19. ITALIEN (ENLIAIT LIAIENT LITANIE). – 20. EXORDE. – 21. SUEDINE (DINEUSE ENDUISE DESUNIE). – 22. ESCHEES (SECHEES). – 23. ASCESES (CASSEES). – 24. POITRINE (POTINIER). – 25. SUAVITE (ETUVAIS). – 26. LUNAIRE (LAINEUR ULNAIRE). – 27. PINCATES (INSPECTA PITANCES). – 28. IMPOLIE. – 29. SPIRITE. – 30. SICILIEN. – 31. CIMAISE (ECIMAIS). – 32. SNOREAU (NOUERAS RENOUAS ANOURES ENROUAS). – 33. SIRENES (INSERES RESINES SERINES SEREINS). – 34. BILLERA (BAILLER BRAILLE LIBERAL). – 35. FOUINE (ENFOUI). – 36. AMINEE (ANEMIE ANIMEE MANIEE). – 37. LINGUALE (ANGUILLE GAULLIEN). – 38. EUTEXIES, points de fusion. – 39. FOURMIS (FUMOIRS). – 40. LECANORE (OLECRANE). – 41. ANTRES (TRANSE...). – 42. ENCHERI (ECHINER). – 43. AOUTAIS (OUATAIS). – 44. SPEAKERS.

*Michel Charlemagne et Michel Dugnet*

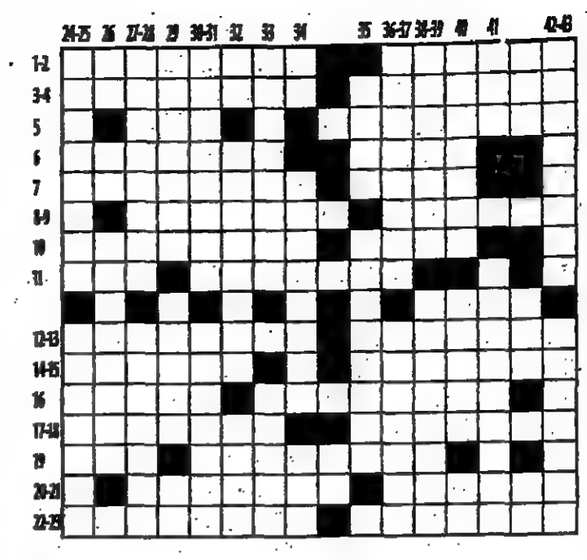

## BRIDGE

**N° 1715**

**LE CHOC DES RIVAUX**

Certaines passes *d'armes* entre champions peuvent sembler mystérieuses, comme dans cette donne du dernier championnat d'Europe où les Italiens, qui allaient remporter le titre, trouvèrent le moyen de gagner des points de façon imprévue.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ D V 10 9<br>♡ –<br>◇ 7 6 4<br>♣ R D V 6 4 2 | |
| ♠ 8 7 6 5 4<br>♡ A R V 10 4<br>◇ 8 2<br>♣ 9 | N / O E / S | ♠ A 3<br>♡ 3<br>◇ A R D V 3<br>♣ 10 8 7 5 3 |
| | ♠ R 2<br>♡ D 9 8 7 6 5 2<br>◇ 10 9 5<br>♣ A | |

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

| Ouest | Nord | Est | Sud |
|---|---|---|---|
| Zeligman | Versace | Birman | Lauria |
| – | 1 ♠ | 2 SA | 3 ◇ |
| passe | passe | passe | |

(3 ◇ : Texas.)

Ouest ayant entamé le 9 de Trèfle, *de combien de levées Sud a-t-il chuté* au contrat de TROIS CARREAUX ? Quelle est la manche *réalisable en Est-Ouest contre toute défense ?*

*Réponse*

L'Israélien Birman ayant passé sur trois Carreaux, Ouest a cru bon d'entamer le 9 de Trèfle. Versace a alors étalé son jeu (en espérant que c'était le moindre mal).

Voici le déroulement du coup : As de Trèfle, 2 de Cœur coupé avec le 4 de Carreau, Dame de Pique pour l'As (et le Roi), retour Trèfle (pour ne pas rester en main en battant atout). *Sud a coupé avec le 10 de Carreau* (bonne décision), 2 de Pique pour le 9, et Valet de Trèfle coupé avec le 9 de Carreau. Au total, cinq levées ; mais ce n'est pas tout, car Sud a joué son dernier atout, et la défense a dû faire des efforts pour que Lauria ne réalise plus qu'une seule levée.

Trois de chute (300) et 5 IMPs quand même en faveur des Italiens, car, *à l'autre table*, les Israéliens, en Est-Ouest, avaient « atterri » à trois Trèfles contrés avec deux levées de chute vulnérables (500).

Quant au *meilleur contrat en Est-Ouest*, c'est TROIS SANS ATOUT contre toute entame. En effet, l'impasse à la Dame de Cœur au premier tour à Cœur procure la neuvième levée.

**INDISPENSABLE RÉDUCTION**

Parmi les joueurs qui ont représenté la France aux Olympiades de *Rhodes, Alain Levy était bien* connu, car il a été le mieux classé des joueurs français en 1994. Voici un coup réussi cette année-là dans le Tournoi simultané européen qui a eu lieu dans divers clubs d'Europe et auquel vingt mille joueurs ont participé.

| | | |
|---|---|---|
| | ♠ V 10<br>♡ A R 4 3<br>◇ A R<br>♣ A V 9 4 3 | |
| ♠ 6<br>♡ V 10 9 8 7 6 2<br>◇ 5<br>♣ R D 5 2 | N / O E / S | ♠ D 9 8 7 5 4<br>♡ D 5<br>◇ V 8 6 2<br>♣ 8 |
| | ♠ A R 3 2<br>♡ –<br>◇ D 10 9 7 4 3<br>♣ 10 7 6 | |

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

| Ouest | Nord | Est | Sud |
|---|---|---|---|
| – | 1 ♣ | 2 ♠ | 3 ◇ |
| 3 ♡ | 3 ♠ | passe | 3 SA |
| passe | 4 ◇ | passe | 4 ♠ |
| passe | 6 ◇ | passe | passe... |

Ouest ayant entamé le 6 de Pique pour le 10 et la Dame de Pique, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

*Note sur les enchères*

Sur « 3 Carreaux », Ouest estima avoir son mot à dire, mais Nord était trop beau pour être impressionné par tout ce bruit, et il fit un cue-bid à Pique pour montrer une très forte ouverture. En principe, un tel cue-bid demande d'abord un arrêt à Pique pour jouer « 3 SA ». Mais, quand Nord indique ensuite son soutien à Carreau, Sud comprend qu'un chelem est « dans l'air », et il montre un contrôle à Pique...

**COURRIER DES LECTEURS**

« *Qu'est-il arrivé aux Américains à Rhodes ?* », demande Geneviève F...

Irrésistibles dans les épreuves de la sélection américaine, ils n'ont même pas pu franchir les éliminatoires des Olympiades. Au bridge aussi, la forme peut jouer un rôle décisif.

*Philippe Brugnon*

## DAMES

**N° 546**

**CAP SUR LA TECHNIQUE**

**Maîtresse de trois pions**

Dans cette nouvelle série d'exemples de gain avec une dame face à trois pions, la marche proposée pour y parvenir n'est pas forcément unique, *à la différence d'un problème*. Si le nouvel amateur découvre une autre voie conduisant au même résultat, sa capacité, en termes de stratégie, s'en trouvera élargie.

L'impératif prioritaire pour les Blancs tient, comme dans cet exemple, à la nécessité de faire très vite disparaître un fantassin du damier, pour tenir alors les deux rescapés en respect dans des variantes, moins méconnues, de victoire d'une dame contre deux pions.

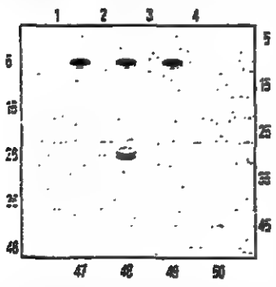

*Les Blancs jouent et gagnent.*

*SOLUTION :* 28-17 (7-12, le meilleur) 17-28 (8-13, *a*) 28-37 ! (12-17, le meilleur) 37-26 [l'attaque immédiate] (17-22) 26-3 [le plus cruel] (9-14, forcé) 3×20 ! [et non 3×25] et nous arrivons à un final d'une dame contre deux pions où, ici, les Blancs gagnent sur les deux suites.

Donc, après 3×20, les Noirs peuvent répondre par :

– *Une première suite :* (22-28) 20-15, puis :

1° Si (28-32) 15-4 puis 4-10, +.

2° Si (13-18) 15-4 (18-23) 4-10, +.

– *Une seconde suite :* (13-19) 20-15 (22-28) 15-10 (19-23) 10-19, etc., +.

*a)* Dans le tout début de la solution, on a vu 28-17 (7-12) 17-28 et l'arrivée à la première sérieuse bifurcation entre (8-13) développée ci-dessus et une *autre voie* (12-18), dont voici la suite normale : 28-17 [les Blancs sont aussi à l'aise pour répliquer à (12-18)] (8-13) 17-3 (9-14) 3×20 puis soit 20-15, soit 20-33, très simplement, +.

**L'UNIVERS MAGIQUE**

Au championnat d'URSS, en 1962, et dans la position du diagramme, *le maître Manchine, avec les Noirs*, exécuta une combinaison difficile à déceler, le pion à 20 étant porté à 36 en fin de mouvement tactique.

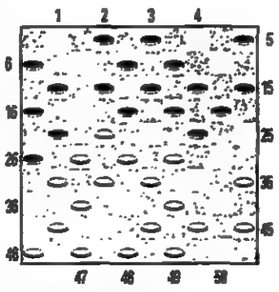

*N + 1 et + comme suit :* (11-17 !) 22×11 (16×7) 27×16 (18-22) 28×17 (12×21) 16×27 (19-23) 29×18 (13×22) 27×18 (24-30) 35×24 (20×36 !!).

**SOLUTION DU PROBLÈME N° 545**

**G. AVID (1960)**

**Blancs :** pions à 17, 21, 23, 27, 28, 31, 32, 33, 39.

**Noirs :** pions à 7, 8, 9, 12, 13, 20, 30, 36.

17-11 ! (7×16) 23-18 ! (12×23, *a*) 28×19 (13×24) 27-22 ! [un thème dérivé de l'« éventail »] (36×29) [si (16×29), suite identique] 39-34 ! (16×18) 34×34 !!, + par retour, sur collage, à la case départ.

*a)* (13×22) 27×7 puis 7-1, etc., +.

**PROBLÈME N° 546**

**N. RISO (1962)**

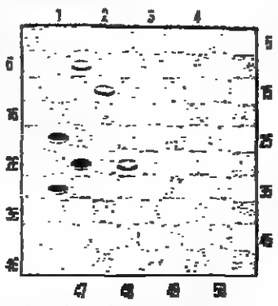

*Les Blancs jouent et gagnent.*

Dans les années 50 et 60, le maître problémiste Riso (Marseille) fut le tortionnaire des experts friands des finals inédits. Trente ans après, les ordinateurs s'essouffleront devant ses florilèges de subtilités.

*Solution dans la prochaine chronique.*

*Jean Chaze*

## ÉCHECS

**N° 1719**

**CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIORS**
**(Medellin, Colombie, 1996)**
**Blancs : E. Sutovsky (Israël).**
**Noirs : L. Nisipeanu (Roumanie).**
**Défense Caro-Kann.**
**Variante Nimzovitch.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. e4 | c6 | 18. Ff4 | Th-d8 (m) |
| 2. d4 | d5 | 19. Td4 | Fd5 |
| 3. Cd2 | d×e4 | 20. Th-d1 | Rf8 |
| 4. Cx e4 | Cd7 (a) | 21. Rf1 | a6 (n) |
| 5. Cg5 (b) | Cg-f6 | 22. Fxa6 | Cf4 (o) |
| 6. Fd3 | f6 | 23. Txf4! (p) | F×f4 |
| 7. Cg1-f3 | Fd6 (c) | 24. Tx d8! (q) | Txd6 (r) |
| 8. Dé2 | b6 (d) | 25. Cçé1 (s) | Tf1+ |
| 9. Cf4 (e) | Cx f4 | 26. Dxf1 | Dxf4 |
| 10. Dxf4 | Cf6 | 27. Cxb8 | Tf8 (t) |
| 11. Dé2 | Dç7 (f) | 28. Fb5! (u) | Dxf2 (v) |
| 12. Rf2 | b6 (g) | 29. Dd6+ | Rg8 (w) |
| 13. 0-0-0 | Fb7 | 30. Fxé8 | Dxç2+ |
| 14. Cé5! (h) | ç5 (i) | 31. Rxç2 (x) | Df4+ |
| 15. Fb5+ | Rf7 | 32. Rb3 | Dç2+ |
| 16. dxç5 (j) | Dxç5 | 33. Rb4 | Dxb2+ |
| 17. a3 (k) | Dç7 (l) | 34. Ra5 | Fxg2 (y) |
| | | 35. a4! | abandon (z) |

**NOTES**

*a)* Ou 4..., F f5 (variante classique). Kasparov semble toujours penser que la variante Nimzovitch (4..., Cd7) n'est pas saine et devra être, un jour, réfutée. Cependant, Karpov, qui en a fait sa défense favorite, a souvent démontré sa solidité.

*b)* Ou 5. Fç4, Cg-f6 ; 6. Cg5, é6 ; 7. Dé2, Cb6 ; 8. Fd3, h6 ; 9. Cg5-f3, ç5 ; ou 5. Cf3, Cg-f6 ; 6. Cxf6+, Cxf6 ; 7. ç3. La suite 5. Cg5, à la mode depuis 1987, pose aux Noirs de sérieux problèmes de défense en raison des menaces qui pèsent sur les cases f7 et é6.

*c)* Après 7..., Fé7, les Blancs peuvent déjà se lancer dans le sacrifice 8. Cxf7 ; par exemple, 8..., Rxf7 ; 9. Cg5+, Rg8 ; 10. Cxé6, Fb4+ (si 10..., Da5+ ; 11. Fd2, Dd5 ; 12. Dé2!) ; 11. Rf1, Dé7 ; 12. Cç7, Cb6 ; 13. Cxa8, Cxa8 ; 14. ç3, Fd6 ; 15. Fg5, Fé6 ; 16. ç4.

*d)* Les Noirs doivent jouer avec précision. Si 8..., 0-0? ; 9. Cxé6!

*e)* 9. Cxé6 est erroné : 9..., fxé6 ; 10. Fg6+, Ré7 ; 11. 0-0, Cf8 ; 12. Fd3, Fd7 ; 13. Cé5, Dé8 ; 14. f4, Rd8 ; 15. ç4, Rç7 ; 16. Fd2, Tç8 avec avantage aux Noirs (Arnasson-Oestenstadt, 1987).

*f)* Meilleur que 11..., 0-0 ; 12. Fd2!, ç5 ; 13. dxç5, Fxç5 ; 14. 0-0-0 suivi de g4 avec de bonnes perspectives pour les Blancs sur l'aile-R.

*g)* Sur 12..., 0-0, les Blancs prennent encore l'initiative par 13. 0-0-0, ç5 ; 14. g4!, Cd5 (si 14..., Cxg4 ; 15. Td-g1!, Cf6 ; 16. Cé5) ; 15. g5, Cf4 ; 16. Fxf4, Fxf4+ ; 17. Rb1, çxd4 ; 18. Th-g1.

*h)* Plus énergique, selon les expériences les plus récentes, que 14. Rb1 et que 14. Th-é1.

*i)* 14..., 0-0-0 ; 15. f4!, ç5 ou Th-d8 semble jouable pour les Noirs, mais nos deux juniors ont en tête les dernières analyses de Karpov.

*j)* Sans craindre 16..., Fxé5 à cause de 17. çxb6, Dé5 ; 18. Dxé5, Fxé5 ; 19. Fb4+.

*k)* Menace simplement 18. Fb4. Leko continua contre Karpov (Dortmund, 1995) par 17. Fç3.

*l)* La nouveauté de Karpov face à Kamsky dans la huitième du match (Elista, 1996). 17..., a5 est possible : 18. Fç3, Fd5 ; 19. Th-é1, Th-ç8 (Ivantchouk-Karpov, Monaco, 1996).

*m)* Ou 18..., Cd5 ; 19. Fg3, Th-d8 (Kamsky-Karpov, Elista, 1996).

*n)* Les Noirs sont soumis à une forte pression centrale et craignent, après 21..., Rg8, la suite 22. ç4, Fxg2 ; 23. Cxf7!

*o)* Pourquoi changer d'idée ? 22..., Txa6 est à envisager : 23. Dxa6, Fxé5 ; 24. Fxé5, Dxé5 ; 25. Dxb6, Tç8.

*p)* Les Blancs n'hésitent pas, eux, à donner la qualité. Si 23. Fd3?, Cç3+! ; 24. bxç3, Dxç3, etc.

*q)* Et même à sacrifier une autre qualité !

*r)* Après 24..., Dxd6, les Blancs refuseront le gain trop coûteux de la D (25. Cg6+, Fxg6 ; 26. Fxd6+, Txd6) au profit de la jolie variante 25. Dxé4!!, Dd1+ ; 26. Fç1, Txa6 ; 27. Db7!, Dh5 ; 28. f4! menaçant 29. g4!

*s)* Bien plus fort qu'on ne pourrait l'imaginer.

*t)* La seule case.

*u)* La pointe finale.

*v)* La défense 28..., Dç7 ; 29. Fxé8, Rxé8 ; 30. Dd4 ou 29..., Dxb6 ; 30. Fa4, Fxg2 ne laisse aucun espoir aux Noirs. Reste une ultime tentative qui échoue d'un cheveu.

*w)* Et non 29..., Tf7? ; 30. Dd8+ avec mat.

*x)* Et non 31. Ra1?, Db1 mat.

*y)* 34..., Dç3+ est vain : 35. Db4, Dé5+ ; 36. Ra6.

*z)* Le mieux.

**SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1718**

**Y. M. MAKLETSOV (1980)**

(Blancs : Ra2, Td5, Cç8 et h5. Noirs : Ra4, Cç4 et Pç2.)

1. Cb6+, Rb4 (si 1..., Cxb6 ; 2. Tç5) ; 2. Cf4!, ç1=C+ ; 3. Rb1, Cxb6 ; 4. Td4+, Rç3 ; 5. Td6, Cç4 ; 6. Td1, Cb3 ; 7. Cd5 mat !

Si 2..., Cxb6 ; 3. Td4+, Rç5 ; 4. Cé6+, R *ad libitum* ; 5. Rb2 ou 3..., Rç3 ; 4. Cç2 mat.

**ÉTUDE N° 1719**

**E. N. SOMOV-NASIMOVIC**

**(1937)**

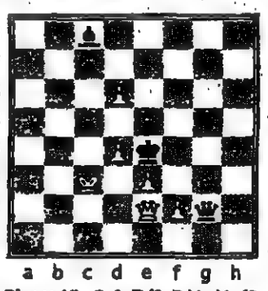

Blancs (6) : Rç3, Dé2, Pd4, d6, é3 et f2.

Noirs (6) : Ré4, Dg2, Fç8, Pç7, ç5 et é5.

*Les Blancs jouent et gagnent.*

*Claude Lemoine*

Le Monde EDITIONS

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

SPECTACLES
Réservez vos places de concerts, spectacles, théâtres, expositions... sur Minitel
3615 LEMONDE

هكذا من الأصل



# Pluies au sud fraîcheur au nord

**LA DÉPRESSION** centrée au large du Portugal, qui a généré un temps doux et pluvieux vendredi, perd peu à peu de sa vigueur. L'humidité océanique, associée à cette dépression, aura donc tendance à refluer vers la moitié sud du pays. Les régions de la moitié nord seront, par contre, sous l'influence d'une poussée anticyclonique axée vers les îles Britanniques. Elles bénéficeront d'une masse d'air sec mais beaucoup plus fraîche laissant une large place au soleil. Samedi, il pleuvra une grande partie de la journée dans les régions de la moitié sud. Ces pluies se déclencheront surtout en matinée de l'Aquitaine au Massif Central et aux Alpes. Elles tendront à se raréfier au fil des heures, mais l'atmosphère de l'après-midi restera douce et humide dans ces régions. Le littoral méditerranéen restera épargné par les précipitations mais verra passer de nombreux nuages laissant peu de place au soleil. Le Mistral se lèvera en cours d'après-midi et dégagera plus franchement le ciel. Le temps s'annonce plus incertain en Corse où quelques averses menaceront du matin au soir.

Plus au nord, de la Dordogne à la Bourgogne et à l'Alsace, les pluies se montreront plus discrètes, mais le ciel aura bien du mal à se dégager. On bénéficiera, au mieux, de timides éclaircies en cours d'après-midi. Il neigera faiblement sur tous les massifs, à basse altitude le matin sur les Vosges, vers 1 000 à 1200 mètres sur le Jura et le Massif Central. Dans les Alpes et les Pyrénées, la limite entre pluie et neige se situera vers 1 500 mètres en moyenne à la mi-journée.

Les régions situées au nord de la Loire bénéficeront d'un temps beaucoup plus clément. La journée débutera souvent sous le soleil, mais dans la fraîcheur de la Bretagne au Pas-de-Calais, en passant par la Normandie et le nord de l'Ile-de-France. Le soleil l'emportera dans ces régions du matin au soir, mais il ne fera guère plus de 3 à 6 degrés l'après-midi. Des Pays-de-Loire à l'Orléanais et à la Champagne, les nuages et la douceur relative du matin laisseront la place à des éclaircies de plus en plus larges au fil de la journée. Il fera à peine plus chaud que dans l'extrême-nord, avec 4 à 7 degrés au meilleur de la journée.

*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*

Prévisions pour le 14 décembre vers 12h00

La qualité de l'air

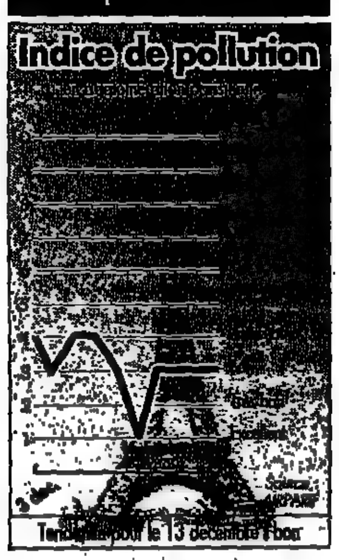

Tendance pour le 13 décembre Paris

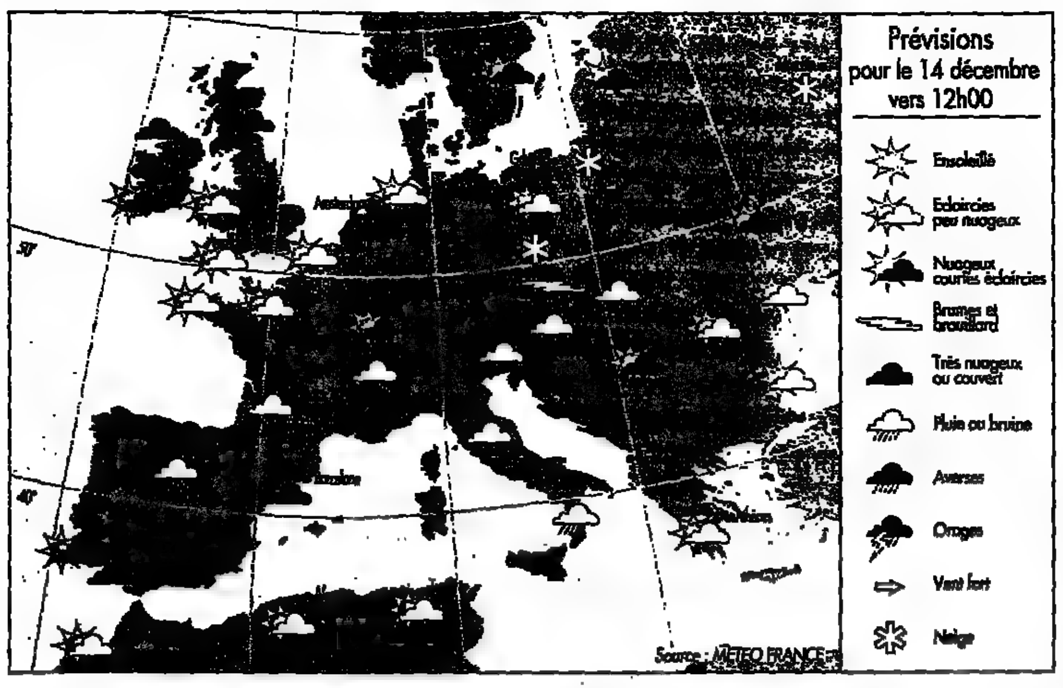


TEMPÉRATURES du 12 décembre maxima/minima

| | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 14/11 |
| BIARRITZ | 18/13 |
| BORDEAUX | 16/9 |
| BOURGES | 6/4 |
| BREST | 5/5 |
| CAEN | 4/4 |
| CHERBOURG | 4/4 |
| CLERMONT-F. | 14/8 |
| DIJON | 3/1 |
| FORT-DE-FR. | 29/19 |
| GRENOBLE | 5/4 |
| LILLE | 1/1 |
| LIMOGES | 12/7 |
| LYON | 10/7 |
| MARSEILLE | 12/11 |
| NANCY | 8/4 |
| NANTES | 7/6 |
| NICE | 10/8 |
| PARIS | 2/2 |
| PAU | 20/9 |
| PERPIGNAN | 17/10 |
| POINTE-À-PIT. | 30/22 |
| RENNES | 5/5 |
| ST-DENIS RÉUNION | 27/21 |
| ST-ÉTIENNE | 12/9 |
| STRASBOURG | 2/1 |
| TOULOUSE | 16/11 |
| TOURS | 6/6 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 21/6 |
| AMSTERDAM | 0/0 |
| ATHÈNES | 15/7 |
| BANGKOK | 31/23 |
| BARCELONE | 17/12 |
| BELGRADE | 7/2 |
| BERLIN | 1/0 |
| BOMBAY | 32/25 |
| BRASILIA | 27/17 |
| BRUXELLES | 1/1 |
| BUCAREST | 1/1 |
| BUDAPEST | 3/3 |
| BUENOS AIRES | -/- |
| CARACAS | 26/14 |
| CHICAGO | 4/2 |
| COPENHAGUE | 1/0 |
| DAKAR | 37/22 |
| DJAKARTA | 30/22 |
| DUBAI | 25/14 |
| DUBLIN | 5/3 |
| FRANCFORT | 1/0 |
| GENÈVE | 3/3 |
| HANOI | 19/17 |
| HELSINKI | 3/1 |
| HONGKONG | 23/15 |
| ISTANBUL | 10/7 |
| JÉRUSALEM | -/- |
| KIEV | 1/0 |
| KINSHASA | 26/20 |
| LE CAIRE | 20/13 |
| LIMA | 22/17 |
| LISBONNE | 18/15 |
| LONDRES | 3/3 |
| LOS ANGELES | 16/15 |
| LUXEMBOURG | 0/0 |
| MADRID | 15/10 |
| MARRAKECH | 22/7 |
| MEXICO | 23/8 |
| MILAN | 9/5 |
| MONTRÉAL | − 2/− 4 |
| MOSCOU | − 1/− 2 |
| MUNICH | − 2/− 4 |
| NAIROBI | 24/14 |
| NEW DELHI | 22/6 |
| NEW YORK | 7/6 |
| PALMA DE M. | 18/13 |
| PÉKIN | 9/− 3 |
| PRAGUE | 0/− 2 |
| PRETORIA | 26/17 |
| RABAT | 24/12 |
| RIO DE JAN. | 27/21 |
| ROME | 14/8 |
| SAN FRANC. | 16/15 |
| SANTIAGO | 30/13 |
| SÉVILLE | 19/13 |
| ST-PÉTERS. | 1/− 1 |
| STOCKHOLM | 1/− 1 |
| SYDNEY | 19/13 |
| TENERIFE | 21/18 |
| TOKYO | 16/9 |
| TUNIS | 20/10 |
| VARSOVIE | 0/0 |
| VENISE | 9/7 |
| VIENNE | 2/0 |

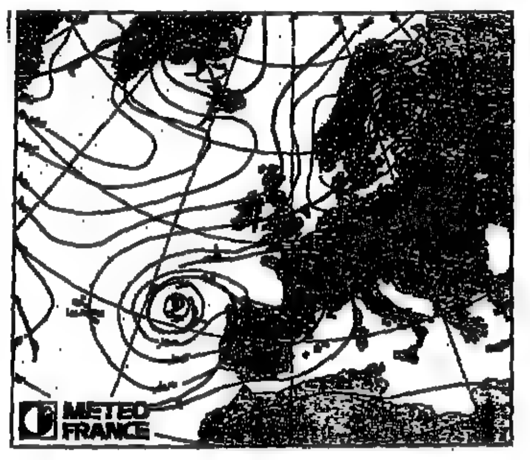

Situation le 13 décembre, à 0 heure, temps universel

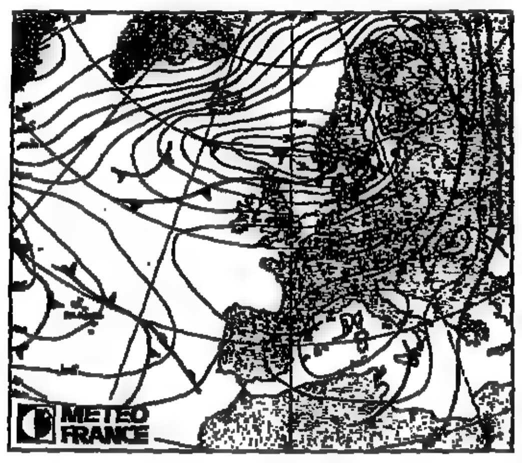

Prévisions pour le 15 décembre, à 0 heure, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

# L'élection de Léon Blum

**QUE REPRÉSENTE M.** *Léon Blum, élu à la presque unanimité* de l'Assemblée président du gouvernement provisoire ? Un cartel socialo-communiste ? Personne ne peut le penser de bonne foi. Représente-t-il uniquement le Parti socialiste ? Nous ne le pensons pas davantage. Son autorité dans le pays ne vient pas de là.

L'auteur de *A l'échelle humaine* a souffert pour la patrie et pour la liberté. C'est l'une et l'autre qu'il symbolisait à Riom alors qu'il était accusé, déjà condamné, l'une et l'autre encore qu'il incarnait au Portalet, à Bourrassol, à Buchenwald tout près des condamnés à la mort lente, dans le chalet de bois d'où il apercevait les bagnards que nous étions, partis pour le « *Steinbruck* », d'où il voyait s'élever la fumée lourde du crématoire.

Quand les SS enlevaient Georges Mandel pour le faire assassiner par des Français, et que M. Léon Blum, s'attendant à chaque instant au même sort, méditait sur la condition humaine, il était bien au-dessus de son parti. Il lui restait fidèle, certes, mais il voyait plus haut et plus loin. L'écho de ses paroles, dans le premier congrès socialiste après sa libération, quand il donnait l'esprit de la résistance pour levain de la démocratie nouvelle, n'est pas encore éteint, M. Léon Blum représente le socialisme, mais, comme son maître Jean Jaurès, il représente aussi l'humanisme ou plutôt l'humain.

Et malheur aux hommes politiques qui ne vont pas au-delà de leur parti et qui oublient toutes les formes de la détresse humaine ! M. Edouard Herriot a eu raison de montrer que cette élection presque unanime avait le sens d'une unité, d'une union nationale.

***Rémy Roure***
*(14 décembre 1946.)*

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHINE.** L'aéroport Sanya, situé sur l'île de Hainan, dans le sud de la Chine, prévoit d'ouvrir huit nouvelles routes internationales avant la fin de l'année. Elles concernent la Corée du Sud, le Japon, l'Allemagne, Singapour, la Thaïlande, la Malaisie, Hongkong et Macao. – *(AP.)*

■ **AUSTRALIE.** La compagnie aérienne australienne Qantas Airways a enregistré une hausse de son trafic passagers de 5,8 % en septembre par rapport au même mois de l'année dernière, le trafic intérieur augmentant de 4 % et le trafic international de 9,6 %. La compagnie australienne a, d'autre part, obtenu l'autorisation d'accroître le nombre de ses vols hebdomadaires entre Shanghaï et Pékin avant juillet prochain. – *(Bloomberg.)*

■ **ÉGYPTE.** Depuis octobre, le prix d'entrée dans les musées et les sites archéologiques égyptiens a doublé tandis que celui des chambres d'hôtel, des vols nationaux et des croisières sur le Nil a augmenté en moyenne de 15 %, selon les professionnels du tourisme. – *(AFP.)*

■ **CANADA.** Natashquan, bourg de trois cent quatre-vingts habitants situé sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent, à laquelle on ne pouvait accéder que par la mer, et village du chanteur Gilles Vigneault, a été relié, samedi 7 décembre, au reste du Québec par une route qui ne sera pas asphaltée avant plusieurs années. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Dans le cadre du service « Convention » mis au point par United Airlines en association avec l'ambassade des Etats-Unis à Paris, la compagnie américaine propose plusieurs services (facilités d'enregistrement, numéro d'appel privilégié, parking et chambre d'hôtel à des prix préférentiels) et des conditions tarifaires exceptionnelles, à l'occasion des salons professionnels qui se déroulent aux Etats-Unis l'année prochaine.

## PARIS EN VISITE

### Dimanche 15 décembre

■ **SALONS DE L'HÔTEL DE LA PAÏVA** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Didier Bouchard).
■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (45 F), 10 h 15, place Colette devant la porte de l'administration (Monuments historiques).
■ **DU PONT NEUF** à l'enceinte de Philippe-Auguste (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).
■ **LES SALONS DU MINISTÈRE DE LA MARINE** (carte d'identité, 50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 2, rue Royale (Institut culturel de Paris).
■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE,** 10 h 45 (40 F + prix d'entrée), 23, quai de Conti (Découvrir Paris) ; 15 heures (75 F), 23, quai de Conti (Pierre-Yves Jaslet).
■ **MONTMARTRE** (50 F), 11 heures, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).
■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (55 F), 11 h 45, 63, rue de Monceau (Union centrale des arts décoratifs).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Découvrir Paris).
■ **LE QUARTIER DE LA MOUZAÏA** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Botzaris (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (40 F), 15 heures, sortie du métro Cardinal-Lemoine côté pair de la rue Monge (Approche de l'art).
■ **LE QUARTIER DE SAINT-SÉVERIN** (50 F), 15 heures, sortie du métro Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).
■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Cité (Claude Marti).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).
■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

### Lundi 16 décembre

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 158, boulevard Haussmann (Odyssée).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les antiquités égyptiennes, 11 h 30 ; *Le Sommeil d'Endymion*, de Girodet, 12 h 30 ; iconographie du portrait royal, 14 h 30 ; la sculpture française, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS** (45 F + prix d'entrée), 14 heures, 14, rue Bonaparte (Monuments historiques).
■ **LE MARAIS** de Mme de Sévigné (50 F), 14 heures, sortie du métro Saint-Paul (Odyssée).
■ **LES BUTTES-CHAUMONT** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Buttes-Chaumont (La Parisienne).
■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).
■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE** : histoire de la franc-maçonnerie (40 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Claude Marti).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** : regards de peintres sur la Nativité (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, sous la pyramide devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

## PHILATÉLIE

# La Bibliothèque nationale de France

**LUNDI 16 DÉCEMBRE,** La Poste mettra en vente générale un timbre à 3 F légendé « Bibliothèque nationale de France »... les timbres étant déjà tirés lorsque le président de la République a décidé, le 9 décembre, de donner au bâtiment édifié dans le quartier Tolbiac, à Paris, le nom de François Mitterrand – qui, par ailleurs, bénéficiera d'une émission à son effigie le 6 janvier prochain.

Les références philatéliques aux livres ne sont pas si nombreuses : timbres sur l'édition et la reliure (1954 et 1981), Pierre Larousse (1968), Centre Georges-Pompidou (1977), Imprimerie nationale (1978 et 1991)...

Le timbre sur la Bibliothèque nationale de France – héritière des bibliothèques installées au Louvre en 1368 par Charles V, à Fontainebleau en 1544 par François Ier, ou de la Bibliothèque royale établie en 1567 sur la montagne Sainte-Geneviève à l'instigation de Catherine de Médicis – comble une lacune. Le timbre, au format horizontal 36 × 26 mm, dessiné par l'architecte Dominique Perrault, est imprimé en héliogravure en feuilles de quarante.

***P. J.***

★ **Vente anticipée à Paris les 14 et 15 décembre, aux bureaux de poste temporaires « premier jour » ouverts à la Bibliothèque nationale de France, quai François-Mauriac, tour T 2, salle du Belvédère, 18e étage, accès rue Emile-Durkheim (13e) et dans le hall d'honneur de la Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (2e).**

### EN FILIGRANE

■ **Père Noël.** La Poste d'Ile-de-France organise un concours destiné aux enfants – deux catégories : moins de sept ans et de sept à moins de dix ans au 31 décembre 1996 – invités à réaliser un dessin sur le thème « Dessine le bureau de poste du Père Noël », puis à le glisser dans l'une des urnes réservées à cet effet dans tous les bureaux de poste d'Ile-de-France. Date limite de participation : le 24 décembre. Premier prix : un voyage au Sénégal.

■ L'Union des philatélistes des PTT met en vente une carte postale sur le Père Noël signée Christine Lesueur (vente en lot de dix au prix de 30 F, plus port, UP-PTT, 142, avenue de Gaulle, 33520 Bruges, Belgique).

■ *Le Monde des philatélistes* de décembre. Le 2 janvier 1997, Mayotte émettra ses propres timbres. A cette occasion, Jean-François Hory, député européen, ancien député de Mayotte... et philatéliste chevronné, signe un dossier de six pages sur l'histoire postale mahoraise dans *Le Monde des philatélistes* de décembre. Autres sujets : le négoce philatélique lyonnais ; la Grèce ; le centenaire du cinéma ; Noël ; cartes postales : la pomme de terre (84 pages, en vente en kiosques, 27 F).

■ **Ventes.** Vente sur offres Danièle Dutertre (Paris, tél. : 01-42-96-09-29) clôturée le 20 décembre. Plus de 2 000 lots, dont classiques de France, oblitérations de Paris, Nouvelle-Calédonie et rubrique de boîtes à timbres et pèse-lettres.


## ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90.

| Je choisis la durée suivante | France | Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas | Autres pays de l'Union européenne |
|---|---|---|---|
| ☐ 1 an | 1 890 F | 2 086 F | 2 960 F |
| ☐ 6 mois | 1 038 F | 1 123 F | 1 560 F |
| ☐ 3 mois | 536 F | 572 F | 790 F |

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800-428.30.03

Nom : ............ Prénom : ............
Adresse : ............
Code postal : ............ Ville : ............
Pays : ............ 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : ............ FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ. PP. Paris DTN
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
331 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.



## LES SERVICES DU *Monde*

| | |
|---|---|
| Le Monde | 01-42-17-20-00 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| CompuServe : Adresse Internet : | GO LEMONDE http://www.lemonde.fr |
| Documentation sur minitel | 3617LMDOC ou 08-36-29-04-56 |
| LE MONDE sur CD-ROM | 01-44-08-78-30 |
| Index et microfilms : | 01-42-17-29-33 |
| Films à Paris et en province : | 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min) |

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications no 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

**THÉÂTRE** Hermann Broch est l'un des écrivains autrichiens les plus injustement méconnus en France. Ce Viennois de famille juive, converti au catholicisme, chassé de son pays par les nazis en 1938 et parti vivre aux Etats-Unis, est pourtant l'auteur d'une œuvre romanesque considérable et de trois pièces de théâtre, saluées très tôt par Klaus Mann et, plus près de nous, par Hannah Arendt, qui lui a consacré un livre. ● SIMONE AMOUYAL, metteur en scène et ancienne assistante de Roger Planchon, présente à l'Athénée sa vision foraine et narquoise des *Affaires du baron Laborde*, comédie écrite entre 1932 et 1934, qui anticipe le théâtre de Brecht en faisant de l'argent le nerf de l'action. ● L'ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET, l'un des fleurons des théâtres à l'italienne parisiens, fait l'objet de travaux de rénovation importants, qui avaient mal commencé.

# Hermann Broch, forçat de l'absolu en un siècle de convulsions

## Trouver une forme littéraire qui puisse à la fois rendre compte du déclin de notre civilisation et s'y opposer, telle fut l'ambition de ce classique de la modernité né à Vienne en 1886 et mort aux Etats-Unis en 1951

**SUR SA TOMBE**, à Killingworth, dans le Connecticut, on trouve cette inscription : « *Poet and Philosopher* ». La formule reflète bien la vie et l'œuvre de Hermann Broch, à la fois comme signe d'une tension et besoin de totalité. Dans un livre qu'elle lui a consacré, Hannah Arendt a qualifié Broch de « *poète contre son gré* » : « *Ce qu'il voulait, c'était que la poésie ait la même validité contraignante que la science ; que la science laisse surgir la "totalité du monde", comme l'œuvre d'art dont la tâche est de "constamment recréer le monde" ; et que les deux ensemble, cette poésie gorgée de connaissances et cette connaissance devenue visionnaire, puissent inclure et englober tous les faits et gestes de l'homme.* » Cette exigence de totalité aura épuisé toutes les forces de Broch, venu à la littérature après une longue expérience de chef d'entreprise.

Né en 1886, Broch est issu d'une famille juive aisée installée à Vienne. Après le lycée, où il a pour camarade Alban Berg, il fait des études d'ingénieur textile à Mulhouse, avant de se retrouver à la tête d'une entreprise que son père vient d'acheter. En 1909, il se convertit au catholicisme et épouse une fille de bonne famille récemment anoblie. Malgré les apparences, Broch se sent très éloigné des préoccupations mondaines et financières. Il reprend des études de mathématiques et de philosophie. En 1915, sous l'influence de Karl Kraus, il écrit le poème *Cantos 1913*, où il stigmatise le pathos guerrier de l'époque qui s'engloutira dans le désastre de la première guerre mondiale.

Lorsque la république est proclamée, en 1918, Broch est incapable de s'enthousiasmer pour l'élan révolutionnaire, où il voit surtout une manipulation des masses. Il reprend les études et travaille à la trilogie *Les Somnambules*, qui montre que la voie est déjà ouverte pour l'arrivée d'un Hitler. La dissolution de la cosmogonie théologique, des valeurs héritées du Moyen Age, accroît à ses yeux l'angoisse métaphysique des hommes et les plonge dans un état somnambulique. C'est à la littérature qu'incombe la mission de délivrer les hommes de cette angoisse. *Le livre paraît en mai 1931.* Si le succès commercial est presque nul, la critique est unanime : ce grandiose tableau de l'époque wilhelminienne est une partition à la fois savante et ironique qui joue avec les textes, les mythes et les symboles. Du jour au lendemain, Broch est rangé dans l'avant-garde littéraire. Il est d'ailleurs parfaitement conscient de la valeur de son travail : « *... Même si ce n'est pas* Ulysse*... cela dépasse de quelques bonnes coudées tout ce qui est paru ces dernières années.* » Musil le prend mal et accuse Broch de plagiat.

### DÉNONCIATION DE L'IRRATIONNEL

Durant cette première période de notoriété littéraire, Broch écrit aussi pour le théâtre : un drame, monté avec succès à Zurich en 1934, et deux comédies : « *L'une est si déplorable que je ne la montre à personne, mais l'autre est vraiment très bonne.* » Il s'agit de *Aus der Luft gegriffen, qui sera montée pour la première fois à Osnabrück en 1981 avant d'être reprise en France quelques années plus tard sous le titre Les Affaires du baron Laborde.* Mais il s'aperçoit que le théâtre n'est qu'un divertissement par rapport à l'ampleur de la tâche qu'il s'est assignée : la dénonciation de l'irrationnel dans un monde paradoxalement conquis à l'emprise grandissante de la rationalisation. En 1936, il rédige la première version de ce qui sera publié sous le titre *Die Verzauberung* (*L'Ensorcellement*). C'est, avec le *Docteur Faustus* de Thomas Mann, le plus pénétrant analyse romanesque littéraire de la montée du fascisme et du totalitarisme.

Bien que la situation politique devienne de plus en plus intenable, Broch ne put se décider à émigrer comme l'ont fait déjà bon nombre d'écrivains de langue allemande. Face à la montée des périls, il doute même de la force des mots ; déjà, en 1933, il confiait à un ami : « *Au fond, je ne sais vraiment pas si écrire est une forme d'expression vitale légitime, si ce que l'on a à dire ne pourrait pas imprimer sa marque au temps par une autre voie et de façon beaucoup plus vivante.* » Le 13 mars 1938, le lendemain de l'arrivée des troupes allemandes en Autriche, Broch est arrêté. Convaincu que ses jours sont comptés, il commence à rédiger en prison ce qui deviendra *La Mort de Virgile*. Pour lui, c'est davantage un journal intime, un dialogue avec la mort qu'une œuvre purement littéraire ; la structure profonde reprend l'idée déjà abordée dans *Les Somnambules* selon laquelle l'Occident judéo-chrétien a suivi une évolution qui n'est pas la bonne et que celle-ci doit être reprise, retentée. Lorsqu'il est libéré, trois semaines plus tard, il découvre une Vienne complètement défigurée par la terreur et la psychose. Le 24 juillet, il part pour l'Angleterre pour rejoindre les Etats-Unis.

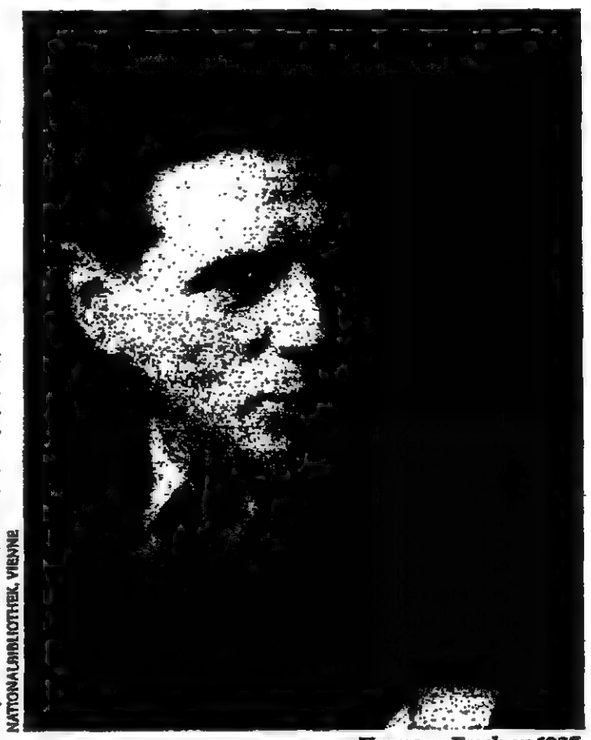

NATIONALBIBLIOTHEK, VIENNE

*Hermann Broch en 1937.*

### LA CAUSE DES RÉFUGIÉS

Il arrive à New York le 9 octobre 1938. Thomas Mann et Albert Einstein se sont chargés de lui procurer un visa. S'il jouit de l'attention bienveillante de nombreux amis et de son éditeur américain, sa situation financière est très précaire. Pourtant il se dévoue corps et âme à la cause des réfugiés. « *C'était devenu une évidence*, écrit Hannah Arendt, *d'attendre de Broch qu'il vous vienne en aide, même s'il disposait d'aussi peu de temps que d'argent.* » Thornton Wilder le presse de terminer *La Mort de Virgile* et de ne pas faire comme Joyce, qui, « *pour avoir trop longtemps travaillé à son* Finnegans Wake, *a fini par laisser passer le moment créateur* ». Lorsque le livre est publié en 1945, la critique est divisée. Si Thomas Mann le considère comme une des expériences les plus radicales jamais tentées dans le genre romanesque, Günther Anders parle d'imitation de Joyce, d'influence de Wagner et de relents de Heidegger, pour conclure : « *C'est un livre pour personne.* » Il est vrai que *La Mort de Virgile* est une œuvre ambitieuse et difficile qui fait de la mise en question de l'écriture le centre même de l'ouvrage : « *Un travail qui prépare l'avenir, telle est la seule consolation que peut trouver Virgile – le Virgile de mon livre – pris dans le désespoir de constater l'insuffisance et l'indignité humaines dans son activité de poète.* » Telle est aussi l'attitude de Broch, déchiré entre la nécessité de saisir l'indicible, d'indiquer des voies nouvelles, et la vanité de cette entreprise.

Après la guerre, Broch se sent incapable de retourner en Europe où sa mère est morte dans un camp de concentration en 1942. Il est aussi physiquement brisé par l'intensité du travail et les suites d'un accident en 1948 qui a fait de lui un infirme ; désormais il ne marche plus qu'avec une canne. Bien qu'il se soit promis de ne plus écrire après son *Virgile*, il reprend pourtant la plume pour finir la rédaction des *Innocents* et montrer que l'indifférence en temps de paix peut aussi devenir une faute et avoir des conséquences politiques catastrophiques. Celui qui s'est toujours interrogé sur la valeur vitale de l'écriture mais ne pouvait pourtant vivre sans écrire meurt le 30 mai 1951, au moment même où son nom était cité pour l'attribution du prix Nobel.

***Pierre Deshusses***

# Les arnaques salutaires d'un escroc sans frontières

**LES AFFAIRES DU BARON LABORDE, de Hermann Broch. Mise en scène : Simone Amouyal. Avec Jacques Bonnaffé, Sandrine Dumas, Didier Sauvegrain, Rodolfo de Souza, John Michael Barrès, Stéphane Bauit, Yvan Duruz, Catherine Gandois, Gilles Groppo, Philippe Richard. THÉÂTRE DE L'ATHÉNÉE, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Mo Opéra. Tél. : 01-47-42-67-27. Mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 heures, dimanche à 16 heures. De 40 à 150 F. Jusqu'au 18 janvier.**

Cela commence comme une pièce d'Arthur Schnitzler : un hôtel au bord d'un lac, une société riche, un parfum d'aventure, un goût de suicide. Dans le premier quart d'heure des *Affaires du baron Laborde*, pas moins de quatre personnes cherchent à mourir : Agnès, jeune héritière ennuyée ; son père, le président Seidler, directeur d'une banque au bord de la faillite ; Ruthart, le futur gendre, responsable des mauvaises affaires ; Stasi, compagne du baron Laborde, dont elle sent qu'il ne l'aime plus. Agnès s'arme d'un pistolet, Seidler d'une corde, Ruthart de poison, et Stasi compte sur le courant électrique. Mais, dans sa tentative, elle provoque un court-circuit qui interrompt les opérations de ses voisins. Chacun va continuer à vivre, dans le huis clos ouaté de l'hôtel. On s'attend alors à une valse inexorable des sentiments, dans la tradition viennoise début de siècle, à laquelle se rattache la biographie de Broch.

Non. Broch n'est pas Schnitzler. S'il s'inscrit dans la même histoire, par son appartenance à la grande bourgeoisie autrichienne, il est né trop tard pour passer sa vie à jouir en se désespérant d'un temps où l'air était léger. Broch a écrit *Les Affaires du baron Laborde* entre 1932 et 1934. Schnitzler venait de mourir, Hitler arrivait au pouvoir, le krach frappait l'économie mondiale de plein fouet. Le bestiaire des palaces européens vivait cela comme une menace quotidienne, propre à rendre fugace le désir de suicide au profit du besoin de survivre. Broch a senti ce qui troublait les gens de ce monde d'flotes : la perte de réalité liée à la fuite de l'argent. Anticipant le théâtre de Brecht, il en a fait le nerf de sa pièce, justement sous-titrée *Comment vendre du vent*.

### SENTIMENTS ET ARGENT

Autour de la figure de Laborde se nouent le passé – les sentiments – et le présent – l'argent. On ne saura jamais qui est cet homme : il se dit baron, puis prince, sans que rien le prouve, sinon des papiers probablement faux. Seule certitude : Laborde est un escroc de belle envergure. Il voyage à travers l'Europe avec Stasi, qui passe pour son épouse. Cette femme, aventurière lucide et fragile, sait que l'âge tuera son charme, et n'arrive pas à ne pas aimer Laborde. Dans l'hôtel, personne n'est dupe de la fonction qu'occupe le soi-disant baron. Pour le directeur, il représente le piment indispensable à la marche de son établissement. Pour les clients, c'est un fantasme. Agnès se laisse séduire par Laborde parce qu'elle s'ennuie avec son fiancé. Seidler, lui, se laisse convaincre par jeu, parce que ses affaires l'ennuient.

Comment garder une place dans un monde qui s'écroule ? Comment conserver un patrimoine bancaire quand la finance internationale a perdu la boussole ? Laborde propose à Seidler de remplacer les règles du jeu de la tradition pour celles, sportives, de la spéculation. Ainsi, chacun pourra se refaire : Seidler en sauvant sa banque, Laborde en gagnant de quoi poursuivre sa vie hasardeuse. Les deux hommes s'accordent sur un montage où de l'argent fictif vole entre la Chine et l'Amérique du Sud, pour atterrir dans leur poche. Pour les petits actionnaires, c'est une arnaque cynique, dont ils feront les frais. Pour les deux hommes, c'est un coup qui leur évite un coup de pistolet. L'action des *Affaires du baron Laborde* se déroule en deux jours, dans l'hôtel où tout se cache mais tout se sait. Une maison « *aux murs de verre* », selon Simone Amouyal. L'entreprise est ambitieuse, la mise en scène audacieuse. Simone Amouyal écarte ce qui pourrait tirer la pièce vers le jeu mondain. Elle gomme toute trace naturaliste pour suivre au plus près le fil des scènes bordé d'arêtes subtiles, de pièges cachés. Trois grooms sortis de *Querelle* de Genet s'activent aux mouvements d'un décor dont les panneaux mouvants laissent toute latitude pour que l'action se déroule sur plusieurs fronts. Il y a un côté forain dans cet agencement, et dans le parti pris de la mise en scène.

Les personnages des *Affaires du baron Laborde* sont présentés comme des marionnettes – au sens de Kleist – qui joueraient leur vie en luttant contre des fils invisibles. Cet exercice requiert une subtilité du jeu dont les comédiens ne sont pas avares – en premier lieu les deux hommes d'argent, Didier Sauvegrain (Seidler) et Jacques Bonnaffé, qui endosse avec son talent habituel le costume du baron Laborde.

***Brigitte Salino***

# La délicate rénovation du Théâtre de l'Athénée

**ENTRE** deux tranches de travaux, l'Athénée a rouvert ses portes. Pour les refermer vraisemblablement dès avril : la grande salle à l'italienne sera alors rénovée. Le bâtiment a vu sa façade, son entrée et ses foyers refaits. Cette rénovation, entreprise à partir de 1995, ne s'est pas déroulée sans mal. Elle a opposé le directeur du théâtre, Patrice Martinet, et l'architecte en chef des Monuments historiques (MH), Gabor Mester de Parajd, chargé du chantier. L'intervention d'un architecte en chef était obligatoire puisque l'Athénée est classé monument historique. Ce dernier a finalement été récusé par Patrice Martinet et remplacé par Jean-Loup Roubert, architecte de l'Opéra-Garnier.

Patrice Martinet juge sévèrement les travaux effectués : « *Ma priorité, c'était la rénovation de la cage de scène. L'architecte a voulu commencer par la façade et le hall d'entrée. On a perdu du temps et le résultat est médiocre. Le grand balcon qui donne sur le passage est entièrement à refaire.* » Il conteste également les procédures de l'administration : « *Les études préalables sont faites par l'Etat pour l'Etat, et l'architecte des Monuments historiques se prend pour le maître d'ouvrage. Que l'Athénée soit un établissement privé où se déroulent des spectacles vivants qui ont leurs logiques et leurs impératifs ne l'intéresse pas.* » Si l'architecte reconnaît que les « *proportions du balcon ne sont pas entièrement exactes* », il met sur le compte des grandes grèves de l'automne 1995, les retards accumulés. Il se justifie d'avoir attaqué le chantier par la façade : « *Elle était devenue dangereuse.* »

Intervenir sur ce théâtre est complexe. Trois scènes se sont succédé sur le même terrain. En 1883, on construit l'Eden-Théâtre, vaste salle octogonale ceinturée par un promenoir, flanquée d'une « salle indienne ». En sous-sol, un vélodrome « pour dames ». Dix ans plus tard, la salle indienne, remaniée, devient autonome sous le nom de Comédie-Parisienne.

En 1895, le pâté de maisons est entièrement modifié. L'Eden-Théâtre est détruit. La Comédie-Parisienne, rebaptisée Athénée, subsiste avec une nouvelle façade et un hall d'entrée qui donne sur le nouveau passage. En 1934, Louis Jouvet simplifie la salle.

En 1977, Pierre Bergé rénove le foyer et crée la petite salle Bérard.

Le projet de Jean-Loup Roubert est de retrouver l'éclat du néobaroque original, mais en tenant compte des traces laissées par l'histoire. « *Il n'est pas question, dans un lieu vivant comme celui-ci, de figer un décor à une époque donnée*, explique-t-il. *Il faut aussi tenir compte des impératifs de son utilisateur actuel.* » Tout sera achevé en septembre 1998, promet Patrice Martinet. Il en aura alors coûté 20 millions de francs. La moitié de cette somme doit encore être réunie.

***Emmanuel de Roux***

★ A lire : *Athénée, Théâtre Louis-Jouvet* (Norma éd., 176 pages, 250 F).

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



# La perfection des ballets de Balanchine illumine l'Opéra de Paris

## Au programme de Garnier, les danses du chorégraphe russe sur des musiques d'Igor Stravinsky

**Après un début de saison peu excitant avec un *Notre-Dame de Paris* très vieilli, l'Opéra Garnier est comme réveillé par la musique de Stravinsky, liée à la splendeur des chorégraphies de George Balanchine, pour une soirée où l'on revoit, ou découvre *Apollon, Agon, Capriccio, Violin Concerto*. Des ballets qu'on peut revoir sans cesse pour retrouver cet art incomparable de composer, de structurer la danse.**

**Soirée Balanchine-Stravinsky : « Apollon, Agon, Capriccio, Violin Concerto ». George Balanchine (chorégraphies, réglées par Patricia Neary et Bart Cook). Maurizio Montobbio (lumières). Opéra Garnier, les 12, 13, 16, 17, 19, 23, 25, 19 h 30. Tél. : 01-44-73-13-00. De 30 F à 380 F.**

Combien de fois a-t-on vu *Apollon, Agon, Violin Concerto, Capriccio* de George Balanchine ? Qu'importe ! Quand le chorégraphe russe est à l'affiche à l'Opéra Garnier, on s'y précipite, poussé par la certitude d'une leçon de plaisir sans égale. Tout particulièrement quand il est programmé avec des ballets chorégraphiés sur des musiques d'Igor Stravinsky.

Si donner à voir et à revoir les œuvres est une des missions du Ballet de l'Opéra de Paris, on ne saurait se lasser de Balanchine, ce qui n'est pas le cas de tous les ballets inscrits au répertoire. On ne peut pas écrire, réécrire, sur ce qui est montré à chaque saison, ou tous les deux ans, avec la régularité du métronome. Exemple : *Casse-Noisette* est un ballet plein de joliesse mais plutôt ennuyeux. La cause est entendue. Pas la peine d'y revenir à chaque fois qu'il est dansé. C'est dire combien Balanchine est unique, précieux. Chacun de ses ballets n'en finit pas de dévoiler son art à composer, structurer la danse. Ainsi dans ce programme, on découvre combien, au-delà de son inclinaison obsessionnelle et magique pour les très jeunes ballerines, il prenait aussi plaisir à écrire de vrais rôles pour les hommes. Faut-il encore que les danseurs sachent comment les interpréter face aux jouvencelles souveraines : Charles Jude dans *Apollon*, Jean-Yves Lormeau dans *Agon*, tous deux magnifiques dans leur juvénile maturité d'hommes de quarante ans, ont prouvé qu'ils avaient réfléchi à la question.

Etoiles de l'Opéra de Paris, en période de pré-reconversion pour cause de limite d'âge (la retraite est fixée à quarante-cinq ans pour les danseurs), le premier dirige la danse à l'Opéra de Bordeaux, le second à l'Opéra de Rio de Janeiro. Est-ce d'être en charge, à leur tour, du corps d'autres danseurs : ils donnent à leur personnage une puissance radicale. Dans *Apollon*, Charles Jude met en évidence les gestes de main, très doux, par lesquels il attire à lui le visage des muses. Quand Terpsichore (Elisabeth Platel), Calliope (Karin Averty) et Polymnie (Clothilde Vayer) ont suffisamment bien dansé, suffisamment bien déclamé, pour le séduire, il pose, à son tour, soumis, sa tête sur leurs mains offertes, apportant à son rôle une tendresse qu'on ne perçoit pas habituellement.

Balanchine est seulement âgé de vingt-quatre ans quand il chorégraphie, en 1928, *Apollon* pour les Ballets de Diaghilev, installés au Théâtre Sarah-Bernhardt à Paris. Il a déjà son style. Avec ces jambes qui se déploient en éventails. Jambes de danseuses, jeunes pouliches piaffantes, tirant le char d'Apollon : audacieuse beauté !

### PANACHE

Dans *Agon*, créé en 1957 – Balanchine vit alors aux Etats-Unis depuis dix ans –, Jean-Yves Lormeau est celui qui mène le rythme, tout en déliés, en déhanchements jazzy ; il est celui à partir duquel se construisent les symétries, imposées par la musique de Stravinsky, juxtaposées comme une *« marqueterie d'ébéniste »*, selon les termes mêmes de Balanchine. Dans le Pas de deux final, Fanny Gaïda (étoile) et José Martinez (premier danseur) excellent, même si, la danseuse, soudain tendue, ne mit pas, ce soir-là, tout le panache qu'il aurait convenu à sa sortie de scène. Ballerines de *Capriccio*, façon *girls* de music-hall, toutes vêtues de rouge clinquant, jubilation du mauvais goût américain, si proche, au fond, de celui des excès d'or et de pourpre du ballet à la russe : cette danse, datée de 1967, s'appelait à l'origine *Rubis*. Elle faisait partie de la série *Bijoux*, dont l'idée était venue à Balanchine en passant devant les vitrines de Van Cleef et Arpels sur la Cinquième Avenue. Tout est là de cette Amérique qui séduit si fort le Russe : la frivolité, la provocation puritaine, les paysages de lignes droites qui inspirent les alignements au cordeau et les unissons des danseuses. Et les longues, très longues jambes de ces filles du Nouveau Monde qui excitent son imagination. Isabelle Guérin possède cette sûreté de cheville, cet abattage détaché, qui caractérise une *chorus girl* du Radio City Hall.

Dans *Violin Concerto*, chorégraphié en 1972 pour le Festival Stravinsky, Karin Averty (première danseuse) et Stéphane Phavorin (sujet) ont remplacé, au débotté, le couple d'étoiles Kader Belarbi/Carole Arbo : la jeunesse fut récompensée par les applaudissements. Marie-Claude Pietragalla, plus-que-parfaite, oublie pourtant qu'une danseuse chez Balanchine est fatale parce qu'elle est innocente.

***Dominique Frétard***

# Le British Museum est au bord de la faillite

## Un rapport sur la mauvaise gestion de cette institution suscite tempêtes et polémiques

**LONDRES**
*correspondance*

*« On veut tuer le British Museum et avec lui la culture en Grande-Bretagne ! »* C'est le cri du cœur d'un amoureux du British Museum qui vient tous les dimanches depuis vingt ans hanter le département des antiquités romaines et qui n'oublie jamais avant de partir de *« rendre hommage à la pierre de Rosette »*. Triste et révolté il tient à la main le rapport d'Andrew Edwards, auquel le conseil d'administration du musée a commandé une étude pour résoudre les problèmes liés aux coupes budgétaires du gouvernement.

Il est vrai que l'ancien fonctionnaire du ministère des finances n'y va pas avec le dos de la cuillère. Il a compulsé les chiffres, vérifié les comptes, établi des statistiques avec rigueur et dénonce les maux du British Museum comme il le ferait de toute entreprise au bord de la ruine. Selon le rapport, le British Museum est un gros chat trop bien nourri. Depuis vingt-cinq ans, le musée aurait embauché à tour de bras sans souci de rendement, sans politique cohérente. Ainsi, près de 80 % de la manne de l'Etat serait consacrée au salaire du personnel.

### « EFFARANT »

Face à ce rapport, des voix s'élèvent et protestent, ainsi une source très bien informée sur la question et qui veut rester anonyme, remarque : *« Comment calculer la productivité d'une entreprise comme le British Museum ? Il est effarant de constater que M. Edwards a totalement occulté l'apport du British Museum à la nation en termes de tourisme. Il ne prend pas en compte toutes ces devises étrangères qui se déversent dans l'économie du pays grâce au prestige du British Museum. Sans parler de cette notion impossible à quantifier : le savoir. Toute cette somme de connaissances des chercheurs et des conservateurs de ce musée, souvent les meilleurs au monde dans leur spécialité et dont le monde entier reconnaît l'autorité. Quant aux embauches effectuées depuis vingt ans, elles venaient combler des lacunes qu'il aurait été impossible de justifier plus longtemps. Par exemple, certaines collections, comme celles des icônes ou d'archéologie post-médiévale n'ont pas eu de responsable jusqu'à la fin des années 70 ! »*

Dans son rapport, M. Edwards préconise deux solutions. Soit l'entrée du musée demeure gratuite mais on licencie 40 % du personnel (sur un total d'environ mille deux cents personnes, des gardiens jusqu'au directeur en passant par les différents conservateurs). Soit on se contente de 20 % de licenciements mais on instaure un droit d'entrée. Certains observateurs évoquent un tarif minimum de 5 livres (environ 43 francs).

### CRISE ANCIENNE

Il s'agirait alors d'une véritable révolution culturelle. En effet, l'accès de la grande majorité des musées et galeries nationales était encore, avant le début des coupes budgétaires, totalement gratuit. Et le demeure, mais pour combien de temps ? Certains grands musées d'arts du monde ont commencé à instaurer un droit d'entrée pour pallier le manque de fonds publics et souvent même la réduction drastique de leur budget par l'Etat. La secrétaire du National Heritage – équivalent de notre ministère de la culture –, Virginia Bottomley, leur laisse la responsabilité d'une telle mesure, largement impopulaire, et refuse de reconnaître que les coupes décidées par le gouvernement en sont la cause exclusive.

Ce coup porté à cette institution révèle une crise ancienne et une vision des arts et de la culture très différente de la nôtre. Conservateurs, universitaires, chercheurs, responsables d'entreprises culturelles soupirent après l'exemple français : *« Les Britanniques n'ont jamais reconnu leurs intellectuels, et les différents gouvernements conservateurs n'ont jamais pris la culture au sérieux. Les Anglais parlent d'héritage national, ça veut tout dire. Il est bien plus facile de trouver de l'argent pour restaurer de vieilles demeures que pour acquérir une pièce étrangère qui viendrait couronner la collection d'un musée national. »*

La résistance essaie pourtant de s'organiser. A l'image de ce grand collectionneur de peintures baroques italiennes, Sir Denis Mahon. Ce gentleman octogénaire a annoncé, lors d'une conférence de presse, que sa collection – estimée à 215 millions de francs – ne sera léguée au National Art Collection Fund que si le gouvernement cesse de se montrer aussi pingre. De même au British Museum, les *Trustees*, qui se sont réunis ce week-end, ont repoussé temporairement l'idée d'un droit d'admission mais ont reconnu nécessaire l'allègement du personnel d'au moins 15 à 20 %. Ils n'ont pas dit en revanche comment ils prévoient de combler la perte sèche que constitue la coupe de 7,5 % de leur budget – la manne de l'Etat rétrogradant d'environ 280 millions de francs à 260 millions de francs. M. Edwards a, quant à lui, estimé que le déficit du British Museum pourrait atteindre un peu plus de 200 millions de francs d'ici la fin du millénaire.

Des employés du musée soupirent : *« C'est encore une décision politique. Notre espoir, ce sont les travaillistes. Eux, au moins, considèrent et respectent ceux qui travaillent pour le prestige de la Grande-Bretagne dans le monde. »* C'est aussi, semble-t-il, le calcul des *Trustees* du British Museum, « tenir jusqu'aux prochaines élections ». *Wait and see.*

***Agnès-Catherine Poirier***

# Les intermittents du spectacle cherchent un second souffle

**LANCÉS DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES** dans diverses actions visant à préserver leur système particulier d'assurance-chômage, les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel paraissaient, jeudi 12 décembre, à la recherche d'un second souffle avant la réunion prévue le 19 décembre entre leurs représentants et ceux du patronat dans le cadre des négociations Unedic. Des assemblées générales ont encore eu lieu, en présence de plusieurs centaines d'intermittents, dans plus de vingt villes et des actions sont toujours envisagées, plus ou moins spectaculaires, dans la rue et dans les édifices culturels.

Le Grand Théâtre de Bordeaux, l'Opéra de Marseille, la direction régionale du travail d'Amiens et la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes ont été évacués par la police dans la nuit du 11 au 12 décembre. Le Théâtre du Capitole de Toulouse a été évacué la même nuit. En revanche, le Cargo de Grenoble est désormais investi par les intermittents, comme le TNP de Villeurbanne et le Théâtre Toursky de Marseille. A Paris, les intermittents ont brièvement perturbé, au matin du 12 décembre, la rencontre entre les ministres français et italiens de la culture au Théâtre du Rond-Point. A 18 heures, plusieurs centaines d'entre eux, venus du Théâtre de la Colline où était réunie une assemblée générale, occupaient le Théâtre du Châtelet où la représentation de *Black and Blue* a dû être annulée.

# « Jardin à Auvers » : non-lieu dans l'affaire Walter-Lang-Léotard

**LE TABLEAU DE VAN GOGH** *Jardin à Auvers*, qui n'a pas trouvé preneur lors de la vente Vernes, lundi 9 décembre (*Le Monde* du 12 décembre), a donné lieu, pendant deux ans, à des accusations auxquelles la cour d'appel de Paris a mis fin, le 10 octobre, en confirmant une ordonnance de non-lieu rendue sept mois plus tôt. Le 25 avril 1994, Jean-Jacques Walter, dont le père, Jacques Walter, avait possédé le tableau jusqu'à sa vente aux enchères, le 6 décembre 1992, avait porté plainte contre X... pour tentative d'escroquerie, extorsion de fonds, corruption active et destruction de documents publics. M. Walter accusait plusieurs personnes, parmi lesquelles deux anciens ministres de la culture, Jack Lang et François Léotard, des membres de leur entourage et l'homme d'affaires Michel Pacary, d'avoir sollicité auprès de ses avocats des paiements occultes de plusieurs millions de francs pour faciliter la sortie du tableau hors de France. Les intéressés avaient démenti (*Le Monde* des 10 février et 31 mars 1994). Le 20 mars 1996, le juge parisien Mireille Filippini avait rendu une ordonnance de non-lieu indiquant que *« les très nombreuses investigations effectuées ne permettaient pas de rapporter la preuve des délits dénoncés par la partie civile »*.

### DÉPÊCHES

■ **VENTES : la vente Vernes, organisée par le commissaire-priseur** parisien Jacques Tajan, marquée par l'échec du *Jardin à Auvers*, a tout de même totalisé 86 millions de francs, frais inclus, lors des deux journées d'enchères qui se sont déroulées lundi 9 et mardi 10 décembre à Paris. Par exemple, une belle commode galbée en laque de Chine noire a été adjugée un peu plus de 1,1 million de francs et une autre commode en laque à fond noir, estampillée Mewesen, provenant de la collection Jean-Marc Vernes, a atteint 1,66 million de francs.

■ **CINÉMA : le prix Louis-Delluc 1996 a été attribué à** *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, de Sandrine Veysset, le jeudi 12 décembre. Ce premier film sortira sur les écrans le mercredi 18 décembre. Le jury était présidé par Gilles Jacob, délégué général du Festival de Cannes, et composé de critiques et de personnalités du cinéma. Ce film avait déjà reçu le Prix spécial du jury au Festival du film de Paris, ainsi que le prix d'interprétation féminine.

■ **THÉÂTRE : le metteur en scène Jean-Louis Martinelli**, directeur depuis 1993 du Théâtre national de Strasbourg (TNS), a été renouvelé à ce poste, pour un deuxième mandat de trois ans, par un décret du 9 décembre du Président de la République, paru au *Journal officiel* du 11 décembre. Le TNS est en région la seule institution théâtrale (dotée également d'une école) qui bénéficie du statut de « théâtre national », donc financée exclusivement par l'Etat.

■ **AN 2000 : une mission pour la célébration de l'an 2000**, placée auprès du premier ministre et, par délégation, auprès du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a été créée par un décret du 9 décembre paru au *Journal officiel* du 11 décembre. Cette mission a *« pour vocation de proposer un programme national des manifestations de célébration de l'an 2000, de susciter toutes initiatives, publiques ou privées, en France et à l'étranger, pour harmoniser les actions menées par les diverses administrations, de coordonner sur l'ensemble du territoire les manifestations nationales et locales, de favoriser la création de réalisations permanentes susceptibles de contribuer à ces manifestations, de les prolonger et d'enrichir le patrimoine national »*.

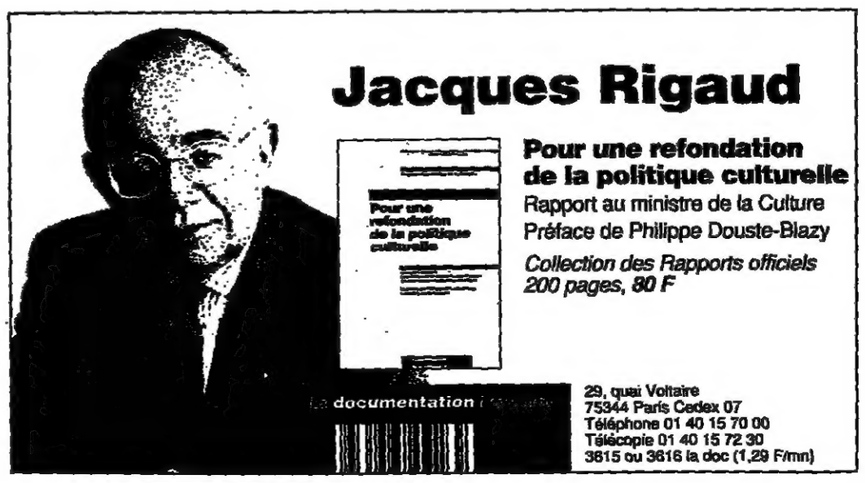

# Kevin Parrent en tournée

## L'Anglophone francophile de la chanson québécoise quitte sa réserve en Gaspésie pour une virée en France

**NÉ À GREENFIELD PARK** de *parents anglophones et musiciens*, Kevin Parrent a grandi francophone en Gaspésie, à Nouvelle, dans la baie des Chaleurs, là où la côte, avec ses petits ports de pêche ressemble à la Bretagne. Dans la forêt, les Indiens Micmacs et Malécites plantent leurs tipis et chassent l'orignal. Le chanteur en a fait sa réserve, son paradis. Sa musique se nourrit de blues, de country et de chanson québécoise. On y croise des *« chum »* et de *« maudits insignifiants »*, on *« cringue le chien »*, on *« niaise »* et on *« jase »*. Bottleneck et pedal steel *se frottent à une belle voix* grave. Le grand public l'a découvert lors des Francofolies de Montréal de 1995. Son premier album, l'attachant *Pigeon d'argile*, a rencontré un étonnant succès populaire, consacré, en 1996, par l'attribution de cinq Félix (les Victoires de la musique au Québec).

★ **Toulouse, La Mounède, le 13 (tél. : 05-61-44-98-52) ; Strasbourg, La Laiterie, le 15 (tél. : 03-88-21-94-03) ; Paris, New Morning, le 16 (tél. : 01-45-23-51-41).**

## UNE SOIRÉE À PARIS

**Francesca Lattuada**
Diablesse avec des créations roulées dans l'or, le rouge et l'exagération, son appétit est insatiable. L'Italienne Francesca Lattuada n'est pas pour autant une gaie ; elle croit aux rituels pour conjurer la mort, les grimaces de la vie.
*Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Me Abbesses. 20 h 30, les 13 et 14. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F.*

**Chen Zong, Wu Man**
Maître respecté de la musique traditionnelle chinoise, Chen Zhong manie avec un égal bonheur flûte, luth, vièle et cithare. La jeune Wu Man est l'une des interprètes les plus passionnantes du luth *pipa*.
*Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Me Châtelet. 17 heures, le 14. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.*

**Techno Travel**
Militant actif de l'Internationale techno, la tribu Sir.Cus produit des compilations, parraine des enregistrements et organise des soirées mémorables. En France, en Inde ou au Canada, les raves Techno Travel font danser jusqu'au petit matin. Les meilleurs DJ sont au programme. Le 13 : Surgeon, DJ Hell, Kenny Larkin, Diego, Scan X et Regis. Le 14 : Derrick May, Josh Wink, DJ Pierre, Sex Toy, Djulz et Pacman.
*Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Me Voltaire. Les 13 et 14. Tél. : 01-47-00-55-22.*

**The Recyclers**
Volontiers attiré par l'inhabituel The Recyclers (Steve Argüelles, batterie, Benoît Delbecq, piano, Noël Akchoté, guitare) invente mille combinaisons. Affûté et malin.
*Montreuil (93), Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Me Robespierre. 20 h 30, le 13. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.*

**Michel Petrucciani**
A l'initiative de l'école Koenig, une nouvelle « masterclass » avec un jazzman. De vive voix, on appréhende un artiste et son travail : cette fois, Michel Petrucciani.
*Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris-6e. Me Saint-Germain-des-Prés. 15 heures, le 14. Tél. : 01-45-31-16-15. 50 F.*

## CINÉMA

### NOUVEAUX FILMS

**ALASKA**
Film américain de Fraser C. Heston, avec Thora Birch, Vincent Kartheiser, Dirk Benedict, Charlton Heston, Duncan Fraser, Gordon Tootoosis (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

**AU REVOIR, A JAMAIS (*)**
Film américain de Renny Harlin, avec Geena Davis, Samuel L. Jackson, Yvonne Zima, Craig Bierko, Tom Amandes, Brian Cox (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

**LA COURSE AU JOUET**
Film américain de Brian Levant, avec Arnold Schwarzenegger, Sinbad, Phil Hartman, Rita Wilson, Robert Conrad, James Belushi (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

**DET, UNE PETITE FILLE**
Film iranien d'Abolfazl Jalili, avec Hossein Saki, Zinab Barbondi, Mahmoud Zadsar (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-48).

**JACK**
Film américain de Francis Ford Coppola, avec Robin Williams, Diane Lane, Jennifer Lopez, Brian Kerwin, Fran Drescher, Bill Cosby (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

**LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE**
Film français de Gérard Lauzier, avec Gérard Depardieu, Michèle Laroque, Souad Amidou, Ticky Holgado, Guy Marchand, Daniel Prévost (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1e ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

**LA ROBE**
Film hollandais d'Alex Van Warmerdam, avec Henri Garcin, Ingeborg Elzevier, Olga Zuiderhoek (1 h 43).
VO : Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

**SURVIVING PICASSO**
Film américain de James Ivory, avec Anthony Hopkins, Natascha McElhone, Julianne Moore, Joss Ackland (2 h 05).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1e (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

# RÉGIONS

### MUSIQUE CLASSIQUE

**ANNECY**
**Pelléas et Mélisande**
de Debussy. Laurent Alvaro (Pelléas), Charlotte Page (Mélisande), Charles Johnston (Golaud), Philippe Kahn (Arkel), Elisabeth Laurence (Geneviève), Monique Zanetti (Yniold), Sinfonietta de Chambord, Amaury du Closel (direction), Christian Schiaretti (mise en scène).
*Théâtre, 1, rue Jean-Jaurès, 74 Annecy. 20 h 30, le 18. Tél. : 04-50-33-44-11. 130 F.*

**BÉTHUNE et DOUAI**
**La Cenerentola**
de Rossini. Maria Riccarda Schmid (Angelina), Claude Pia (don Ramiro), Marc Mazuir (Dandini), Jean-Philippe Marlière (don Magnifico), Anne Constantin (Clorinda), Angélique Vinci (Tisbe), Gustavo Gibert (Alidoro), Orchestre national de Lille, Pierre-Michel Durand (direction), Charlotte Nessi (mise en scène).
*Théâtre municipal, 62 Béthune. 20 heures, le 20. Tél. : 03-21-64-37-37. 100 F.*
*Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai. 20 heures, le 16. Tél. : 03-27-96-62-83. 110 F.*

**CAEN**
**Les Fêtes d'Hébé**
de Rameau. Sophie Daneman, Maryseult Wieczorek (sopranos), Paul Agnew, Jean-Paul Fouchécourt (hautes-contre), Olivier Lallouette (baryton), Les Arts florissants, William Christie (direction).
*Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. 20 h 30, le 20. Tél. : 02-31-30-76-20. De 80 F à 170 F.*

**LE HAVRE**
**Sinfonia Varsovia**
Beethoven : *Symphonies n° 3 « Héroïque » et 4 « Pastorale »*. Yehudi Menuhin (direction).
*Le Volcan, place Gambetta, 76 Le Havre. 20 h 30, le 14. Tél. : 02-35-19-10-10. 180 F.*

**LILLE**
**Les Noces de Figaro**
de Mozart. Hubert Claessens (Figaro), Nicolas Rivenq (le comte Almaviva), Danielle Borst (la comtesse Almaviva), Sophie Marin Degor (Susanna), Chœur régional Nord-Pas-de-Calais, La Grande Ecurie et la Chambre du roy, Mirella Giardelli (direction), Pierre Constant (mise en scène).
*Opéra, place du Théâtre, 59 Lille. 20 heures, le 14. Tél. : 03-20-55-48-61.*

**LYON**
**Les Noces de Figaro**
de Mozart. Giovanni Furlanetto; Christophe Lacassagne (Figaro), Ludovic Tézier, Geert Smits (le comte Almaviva), Norah Amsellem, Véronique Gens (la comtesse Almaviva), Elzbieta Szmytka, Virginie Pochon (Susanna), Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, Paolo Olmi (direction), Jean-Pierre Vincent (mise en scène).
*Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 heures, les 14 et 20 ; 19 h 30, le 17 ; 17 heures, le 22. Jusqu'au 31. Tél. : 04-72-00-45-45. De 85 F à 370 F.*

**Orchestre national de Lyon**
Takemitsu : *Requiem pour cordes*. Respighi : *Adagio et variations pour violoncelle et orchestre*. Strauss : *Ainsi parlait Zarathoustra*. Tchaïkovski : *Variations sur un thème rococo*. Mischa Maisky (violoncelle), Emmanuel Krivine (direction).
*Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 20 h 30, le 14. Tél. : 04-78-95-95-95. De 70 F à 270 F.*

**MÉRIGNAC**
**La Cambiale di matrimonio**
de Rossini. Jean Vendassi (Tobias Milli), Béatrice Di Carlo (Fanny), Etienne Lescroart (Edoardo), Richard Lahady (Slook), Anne Barbier (Clarina), Eric Perez (Norton), Orchestre du conservatoire de région de Toulouse, Marc Bleuse (direction), Vincent Vittoz (mise en scène).
*Espace culturel du Pin-Galant, 34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33 Mérignac. 20 h 30, le 19. Tél. : 05-56-97-82-82. 120 F.*

**LA ROCHELLE**
**Orchestre des Champs-Elysées**
Schumann : *Symphonie n° 4, Concerto pour violoncelle et orchestre*. Christophe Coin (violoncelle), Philippe Herreweghe (direction).
*La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot, 17 La Rochelle. 20 h 30, le 19. Tél. : 05-46-51-54-02. 145 F.*

**STRASBOURG**
**Barbe-Bleue**
d'Offenbach. Valentin Jar (Barbe-bleue), Jean-Pierre Schlagg (le roi Bobèche), Magali Damonte (Boulotte), René Massis (Popolani), Hanna Schaer (la reine Clémentine), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre symphonique de Mulhouse, Claude Schnitzler (direction), Dieter Kaegi (mise en scène), Alphonse Poulin (chorégraphie).
*Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 heures, les 14, 15, 17, 19 et 20 ; 15 heures, le 22. Tél. : 03-88-75-48-23. De 70 F à 300 F.*

**TOULOUSE**
**Orchestre national du Capitole de Toulouse**
Ligeti : *Atmosphères*. Brahms : *Concerto pour violon, violoncelle et orchestre*. Bartok : *Concerto pour orchestre*. Roland Daugareil (violon), Etienne Peclard (violoncelle), Tommaso Placidi (direction).
*Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, le 18. Tél. : 05-61-63-13-13. De 100 F à 250 F.*

### JAZZ

**AVIGNON**
**Louis Sclavis Sextet**
Le clarinettiste emmène ses musiciens vers *Les Violences de Rameau*, son nouvel enregistrement.
*La Manutention, 4 rue des Escaliers Sainte-Anne, 84 Avignon. 20 h30, le 21. Tél. : 04-90-86-08-61. De 50 F à 90 F.*

**BORDEAUX**
**Les Etats généraux du jazz**
Sous un titre original, un festival accueillant pour des musiciens de la région. Avec Joshua Trio, Riccardo del Fra, Post Image, Francis Bourrec, Philippe Cauvin, Trio Baron/Balsamo/Nadaud, Jac Berrocal...
*Jusqu'au 15. Tél. : 05-56-11-00-50.*

**BREST**
**Liz McComb Trio**
En tournée, la chanteuse et pianiste porte la bonne parole du swing et du gospel.
*Le Quartz, scène nationale, 2-4, avenue Clemenceau. 20 h 30, le 19. Tél. : 02-98-44-10-10. 130 F.*

**DUNKERQUE**
**Philippe Sellam Quintet**
Un altiste de grande tenue, original, inventif, ouvert.
*MJC Terre Neuve, 43, rue du docteur-Louis-Lemaire, 59 Dunkerque. 21 heures, les 13 et 14. Tél. : 03-28-66-47-89. De 45 F à 60 F.*

### DANSE

**ARRAS et DUNKERQUE**
**Compagnie José Montalvo**
*Hollaka Hollala* et *Double trouble*.
*Théâtre, 62 Arras. 16 heures, le 15. Tél. : 03-21-71-66-16. 70 F.*
*Bateau Feu-Scène nationale, 59 Dunkerque. 20 h 45, le 20. Tél. : 03-28-51-40-40.*

**AUTUN**
**Compagnie Yankady**
Georges Momboye : *Kamanda*.
*Théâtre municipal, 71 Autun. 20 h 30, le 14. Tél. : 03-85-86-20-00. De 40 F à 130 F.*

**AVIGNON**
**Ballet de l'opéra d'Avignon**
Marius Petipa : *Paquita*. Jacques Fabre : *L'Aveu d'amour, Giselle, Quintessences*.
*Opéra, rue Racine, 84 Avignon. 20 h 30, le 17. Tél. : 04-90-82-23-44. Entrée libre.*

**BÉZIERS**
**Carolyn Carlson**
*Vu d'ici*.
*Théâtre municipal, allée Paul-Riquet, 34 Béziers. 20 h 45, le 17. Tél. : 04-67-28-40-75. De 50 F à 140 F.*

**LYON**
***La Sylphide***
Ballet du Rhin. Peter Scheufuss : *chorégraphie*.
*Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 19 h 30, le 18 ; 20 h 30, les 19, 20 et 21. Tél. : 04-78-75-88-88. De 140 F à 180 F.*

**Coppelia**
Ballet de l'Opéra de Lyon. Maguy Marin : *chorégraphie*.
*Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, les 20, 21, 27, 28 et 31 ; 17 heures, les 22 et 29 ; 19 h 30, le 26. Tél. : 04-72-00-45-45. De 90 F à 190 F.*

**MARSEILLE**
**Geneviève Sorin**
*Les Trente-Six Tangos*.
*Théâtre des Bernardines, 17, boulevard Garibaldi, 13 Marseille. 21 heures, le 14. Tél. : 04-91-24-30-40. 100 F.*

**NÎMES**
**Bianca Li**
*Salomé*.
*Théâtre, 1, place Calade, 30 Nîmes. 20 h 30, le 14. Tél. : 04-66-36-02-04. 140 F.*

**TARBES**
**Compagnie Red Notes**
Andy Degroat : *Casse-noisette*.
*Le Parvis, 65 Tarbes. 20 h 30, le 20. Tél. : 05-62-90-06-03. 160 F.*

### THÉÂTRE

**ALBI**
**La Jeune Fille, le Diable et le Moulin**
d'Olivier Py, d'après Grimm, mise en scène d'Olivier Py, avec Cécile Camp, Christophe Garcia, Gaël Lescot, Benjamin Ritter et Philippe Macé.
*Théâtre municipal, rue Saint-Antoine, 81 Albi. 19 h 30, le 17. Tél. : 05-63-49-72-72. Durée : 1 heure. De 25 F* à 80 F.*

**ALENÇON**
**La Cerisaie**
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Jean Alibert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot, Isabelle Cagnat, Arnaud Carbonnier, Mikhaël Dontchev, Natalia Dontcheva, Jacques Herlin, Anne Le Guernec, Frédéric Leidgens, Magali Léris, Sava Lolov et Mathias Miékuz.
*Théâtre, 2, avenue de Basingstoke, 61 Alençon. 20 h 30, les 17 et 18. Tél. : 02-33-29-16-96. Durée : 1 h 45. 92 F* et 113 F.*

**ANGERS**
***Milosz***
d'après Oscar-Vladislas de Lubicz-Milosz, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson et Philippe Laudenbach ou Claude Aufaure.
*Grand Théâtre, place du Ralliement, 49 Angers. 20 h 30, le 14. Tél. : 02-41-87-80-80. Durée : 1 h 15. De 75 F* à 130 F.*

**La Station Champbaudet**
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Didier Lesour, Philippe Lebas, Jacques Bondoux, Frédérique Lazarini, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyet, Irène Chauve et Xavier Bouvier.
*Beaurepaire, 12, boulevard Gaston-Dumesnil, 49 Angers. 20 h 30, les 17 et 18 ; 19 h 30, le 19. Tél. : 02-41-87-80-80. Durée : 1 h 30. 85 F* et 110 F.*

**BORDEAUX**
**C'est magnifique**
de Jérôme Deschamps et Macha Makeleff, mise en scène des auteurs, avec Jean-Marc Bihour, Robert Horn, Atmen Kelif, Bruno Lochet, Yolande Moreau, François Morel et Philippe Rouèche.
*Théâtre du Port de la Lune, square Jean-Vauthier, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 18 et 20 ; 19 h 30, le 19 ; 16 heures et 20 h 30, le 21. Tél. : 05-56-91-98-00. Durée : 1 h 35. De 130 F* à 180 F.*

**CHAMBÉRY**
**Faustus in Africa**
**(en anglais surtitré en français)**
d'après Goethe, mise en scène de William Kentridge, avec Dawid Minnaar, Leslie Fong, Busi Zokufa, Louis Seboko, Antoinette Kellermann, Basil Jones et Adrian Kohler.
*Espace Malraux, 67, place François-Mitterrand-carré-Curial, 73 Chambéry. 20 h 30, le 17 ; 19 h 30, les 18 et 19. Tél. : 04-79-85-55-43. Durée : 2 h 10. De 75 F* à 130 F.*

**DOUAI et VILLENEUVE-D'ASCQ**
**Maîtres anciens**
d'après Thomas Bernhard, mise en scène de Denis Marleau, avec Henri Chassé, Pierre Collin, Gabriel Gascon, Pierre Lebeau, Alexis Martin et Marie Michaud.
*L'Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai. 20 h 45, le 19. Tél. : 03-27-96-62-83. Durée : 1 h 30. De 70 F* à 110 F.*
*La Rose des vents, boulevard Van-Gogh, 59 Villeneuve-d'Ascq. 20 h 30, le 14. Tél. : 03-20-61-96-96. Durée : 1 h 30. De 60 F* à 110 F.*

**FEYZIN**
***Shak Edi Bobo*, par le cirque Gosh**
mise en scène de Michel Dallaire, Christine Rossignol et Pierre Pillate, avec Sabine Rieck, Martin Van Bracht, Eric Muller, Ramon Fernandez, Boris Arquier, Léon Touret, Kathrin Mylnek, Rita Van Opzeeland et Maria Fremmer, Uli Brand, Florian Appl, Christoph Janz, Helmut Nünning et Marcus Greiner (musiciens).
*Centre Léonard-de-Vinci, place René-Lescot, 69 Feyzin. 20 h 30, le 14 ; 16 heures, le 15. Tél. : 04-78-67-65-71. Durée : 1 h 45. De 60 F* à 120 F.*

**MARSEILLE**
***Petit Théâtre sans importance***
de Gildas Bourdet, mise en scène de l'auteur, avec Marianne Epin et Jacques Frantz.
*La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 14, 17, 19, 20, 21 ; 15 heures, le 15 ; 19 heures, le 18. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 1 h 30. 130 F* et 150 F. Dernières.*

**MULHOUSE**
**Le Cri du caméléon**
de la compagnie Anomalie, mise en scène de Josef Nadj, avec Etienne Arlettaz, Arnaud Clavet, Vincent Gomez, Laurent Letourneur, Mickaël Mercadié, Bruno Michel, Jambenoix Mollet, Laurent Pareti, Thomas Van Uden et Martin Zimmermann.
*La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, le 19 ; 19 heures, le 20 ; 17 heures, le 21. Tél. : 03-89-36-28-28. Durée : 1 h 20. De 40 F* à 130 F.*

**NICE**
**Démons**
de Lars Noren, mise en scène de Gérard Desarthe, avec Marianne Basler, Christine Boisson, Gilles Gaston-Dreyfus et Jean-Pierre Malo.
*Centre dramatique national, promenade des Arts, 06 Nice. 20 h 30, le 14. Tél. : 04-93-80-52-60. Durée : 2 h 50. De 60 F* à 170 F.*

**REIMS**
**Clavigo**
de Goethe, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Jean-Louis Cassarino, Xavier Helly, Peter King, Renaud Lille, Florence Masure, Isabelle Mentré, Alexandre Migliore, Vincent Nemeth et Jean-Michel Vovk.
*La Comédie, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. 20 h 30, le 14. Tél. : 03-26-48-49-00. Durée : 1 h 50. De 30 F* à 120 F.*

**STRASBOURG**
**Brancusi contre Etats-Unis**
d'Eric Vigner, mise en scène de l'auteur, avec Myrto Procopiou, Philippe Cotten, Vincent Ozanon, Arthur Nauzyciel, Pierre Baux, Laurent Poitrenaux, Odile Bougeard, Donatien Guillot et Alice Varenne.
*Wacken-Théâtre national, place de la Foire-Exposition, 67 Strasbourg. 20 heures, le samedi. Tél. : 03-88-35-44-52. Durée : 1 h 45. De 35 F* à 125 F. Dernière.*

**TOURS**
**Etre sans père (Platonov)**
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Claire Lasne, avec Patrick Pineau, Anne Alvaro, Richard Sammut, Yann-Joël Collin, Fabien Orcier, Anne Sée, Dominique Guihard, Silvia Cordonnier, Patrice Bornand, Anne Klippstiehl, Gérard Hardy, Alain Enjary et Nicolas Fleury.
*Salle Thélème, 3, rue des Tanneurs, 37 Tours. 20 heures, le 17. Tél. : 02-47-64-50-50. Durée : 4 heures. 100 F* et 120 F.*

### ART

**AIX-LES-BAINS et CHAMBÉRY**
**Alexandre Rodtchenko et dix-neuf photographes soviétiques (1917-1940)**
*Musée Faure, 10, boulevard des Côtes, 73 Aix-les-Bains. Tél. : 04-79-61-06-57. De 9 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures ; samedi et dimanche de 14 heures à 18 h 45. Fermé mardi. Jusqu'au 11 janvier. Entrée libre.*
*Espace Malraux, 67, place Francois-Mitterrand, 73 Chambéry. Tél. : 04-79-85-55-43. Mardi, jeudi, vendredi de 13 heures à 19 heures ; mercredi de 10 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 janvier. Entrée libre.*

**ANGERS**
**Jan Voss, parcours 1981-1996**
*Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 02-41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 février. 10 F.*

**CAEN**
**Jean-Paul Marcheschi : 11 000 nuits**
*FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubanard, 14 Caen. Tél. : 02-31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 5 janvier. Entrée libre.*
**Jean-Paul Marcheschi : Chambre du sommeil**
*Université de Caen, maison de la recherche en sciences humaines, esplanade de la Paix, 14 Caen. Tél. : 02-31-56-62-88. De 8 heures à 20 heures ; samedi de 14 heures à 17 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 5 janvier. Entrée libre.*
**Jean-Paul Marcheschi : Ouranos**
*Musée des beaux-arts, château, 14 Caen. Tél. : 02-31-85-28-63. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 20 décembre. 20 F.*

**LE CATEAU-CAMBRÉSIS**
**Matisse et Tériade, le peintre et l'éditeur d'art poète**
*Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 03-27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Du 14 décembre au 2 mars. 16 F.*

**GRENOBLE**
**Bas Jan Ader, Wolfgang Stoerchle, Guy de Cointet, Allen Ruppersberg.**
*Centre national d'art contemporain, site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 janvier. 15 F.*

**LIMOGES**
**Martine Aballéa**
*FRAC Limousin les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 05-55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche ; lundi et fêtes. Jusqu'au 22 février. 10 F.*

**MARSEILLE**
**Cirva, le verre, dix ans de la création à Marseille**
*Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-56-28-38. De 11 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 2 février. 20 F.*
**Nan Goldin, Self Portrait Tokyo Love, 1995**
*Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-56-28-38. De 11 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 janvier. 20 F.*
**La Couleur sensible, photographies autochromes 1907-1935**
*Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-56-28-38. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Du 19 décembre au 16 février. 20 F.*

**MONTBÉLIARD**
**Jean-Pierre Pincemin : Epiphanie**
*Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25 Montbéliard. Tél. : 03-81-99-23-45. De 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 12 janvier. Entrée libre.*

**MULHOUSE**
**Pat Bruder**
*Musée des beaux-arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 03-89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; jeudi de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 19 décembre au 2 février. 20 F.*

**NANTES**
**Paul-Armand Gette : In natura rerum**
*Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-50. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 20 F.*

**NICE**
**Monique Frydman**
*Musée Matisse, 164, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06 Nice. Tél. : 04-93-53-40-53. De 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 23 février. 25 F.*
**Tom Wesselmann : rétrospective 1959-1993**
*Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 25 F.*

**QUIMPER**
**Antoni Muntadas : portraits**
*Galerie de l'Ecole des beaux-arts, 8, parc du 137e R.I., 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-61-57. De 14 heures à 17 h 30. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 24 janvier. Entrée libre.*

**SAUMUR**
**Villeglé, rétrospective 1955-1992**
*Centre d'art contemporain Touvet-Ladubay, rue de l'Abbaye, Saint-Hilaire-Saint-Florent, 49 Saumur. Tél. : 02-41-83-83-82. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 janvier. Entrée libre.*

**STRASBOURG**
**Eugène Carrière (1848-1906), visionnaire du réel**
*Galerie de l'Ancienne Douane, 1 A, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, 67 Strasbourg. Tél. : 03-88-52-50-00. De 11 heures à 18 h 30 ; nocturne jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 février. 30 F.*

**VENCE**
**Les (Dé)finitions de l'art**
*Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 04-93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 février. 25 F.*

**VILLENEUVE-D'ASCQ**
**Alighiero Boetti, rétrospective**
*Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 12 janvier. 25 F.*

**VILLEURBANNE**
**On Kawara : Whole and Parts, 1964-1995**
*Le Nouveau Musée - Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 04-78-03-47-00. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er février. 20 F.*

(*) Tarifs réduits.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل



## VENDREDI 13 DÉCEMBRE

### TF 1

**20.50**

**ÉLECTION DE MISS FRANCE 1997**
En direct du Futuroscope de Poitiers. Présenté par Jean-Pierre Foucault. Jury : Christine Aleman. Variétés : Marc Lavoine, Alliage (150 min). 5085435
*Soirée pour partie en relief...*

**23.20**

**SANS AUCUN DOUTE**
Magazine présenté par Julien Courbet. Les superstitions ; Les pitbulls. Invité : Les Inconnus. Avec la participation de Marie Lecoq, maître Didier Bergès (110 min). 5393384
*Des témoins expliquent l'incidence parfois catastrophique que la superstition peut avoir dans leur vie de tous les jours.*
1.10 Très chasse. Documentaire de Claude Cailloux. Education et dressage du chien de chasse (60 min). 1891375

2.10 et 3.20, 4.15, 4.55 TF 1 nuit. 2.20 et 3.30, 4.25, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 5.05 Musique (5 min).

### France 2

**20.55**

**GUERRE À LA DROGUE**
Téléfilm (c) de Paul Krasny. Le Cartel de Medellin (125 min). 4733874
*Une brigade américaine anti-drogue et les autorités colombiennes s'unissent pour interpeller Escobar et Cocha...*
23.00 Flash info. Météo.

**0.20**

**LE PIRATE ■■■**
Film de Vincente Minnelli, avec Judy Garland, Gene Kelly (1948, v.o., 105 min). 9949801
*Pour se faire aimer d'une jeune fille romanesque sur le point d'épouser un notable, un saltimbanque se fait passer pour le pirate dont elle est éprise en secret. Un « must » de la comédie musicale selon Minnelli : variations sur le rêve et la réalité, et le couple Judy Garland-Gene Kelly.*
2.35 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 4.40 Chip et Charly. Touristes à gogo. 5.05 Les Fous du cirque. Documentaire (20 min).

### France 3

**20.50**

**THALASSA**
Magazine présenté par Georges Pernoud. Les seigneurs de Béring (60 min). 4617446
*La Tchoukotka, située sur le cercle polaire arctique, a été une zone interdite aux étrangers jusqu'en 1990. Des images extrêmement rares.*

**21.50**

**FAUT PAS RÊVER**
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invitée : Catherine Frot. Reportages : Cuba, les deux étoiles ; Mongolie : chasse à la marmotte ; France : les raisins de Noël (60 min). 3830961
22.50 Journal, Météo.
23.15 Nimbus. Magazine. A la conquête du passé (55 min). 4525936
0.10 Cap'tain Café. Invités : Hubert-Félix Thiéfaine, Louise Attaque, Arsonic, etc. (50 min). 7182004

1.00 Capitaine Furillo. Série. L'ours en plus. 1.50 Musique graffiti. Magazine. Populaire : Pax Questosa par Sybille Naudorf et Damien Damlax. Ballet : Zimmermann (15 min).

### Arte

**20.45**

**LES ACCROS DU CRASH**
Téléfilm de Petra Haffter, avec Isabel Gerschke, Marek Harloff (1996, 90 min). 509329
*En Allemagne, un petit délinquant qui vole des voitures et se prend pour James Dean. Il entraîne une adolescente dans une cavale à travers la France.*

**22.15**

**GRAND FORMAT : TROUBLESOME CREEK, UN WESTERN D'AUJOURD'HUI**
Documentaire de Jeanne Jordan et Steve Ascher (1995, 85 min). 780416
23.40 Profil : Carlo Schmid 1896-1979. L'Europe et le pouvoir de l'esprit. Documentaire de Dagmar Christmann (1996, 60 min). 3660665
0.40 Le Dessous des cartes. Magazine. [2/2] La Pologne : quelle place en Europe ? (rediff.).
0.50 Le Plaisir ■■■ Film de Max Ophuls (1951, N., rediff., 95 min). 69046153
2.25 La Frontière. Court métrage de Jasmina Bralic (1994, rediff., 35 min). 81813288

### M 6

**20.50**

**LE RETOUR DE L'HOMME DE FER**
Téléfilm de Gary Nelson, avec Raymond Burr, Dana Wynter (95 min). 396787
*En 1993, le temps d'un tournage, Raymond Burr acceptait de reprendre le rôle de Robert Dacier pour une ultime aventure.*

**22.25**

**POLTERGEIST**
Série (A), avec Derek Rayne. Les péchés du père (45 min). 8046226
*Sur le point de divorcer, un alcoolique est accusé d'avoir abusé de son fils de dix ans.*
23.10 Les Sœurs de la haine. Téléfilm (c) de David Greene (105 min). 7357058
*Une nouvelle adaption du roman d'Henry Farrell : Qu'est-il arrivé à Baby Jane ?*
0.55 Best of groove.

1.55 Jazz 6. 2.55 Fréquenstar. Elton John (rediff.). 3.45 Girls de Paris. Documentaire. 4.40 La Saga de la chanson française. Edith Piaf. 5.35 Boulevard des clips (85 min).

### Canal +

**20.35**

**C'EST MAGNIFIQUE**
Spectacle de Jérôme Deschamps et Macha Makeieff (115 min). 190139
22.30 Flash d'information.
22.35 Maxi poison pour mini grenouilles. (rediff., 24 min). 896689
22.59 Les Baisers.

**23.00**

**LA CÉRÉMONIE ■■**
Film de Claude Chabrol, avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire (1995, 107 min). 6679481
0.50 Marguerite de la nuit ■■ Film de Claude Autant-Lara (1955, 125 min). 44277269
2.50 Le Journal du hard.
3.00 Le Désir dans la peau. Film classé X (1995, 100 min). 9930733
4.40 Harlem années 30. Documentaire.
5.25 L'Histoire sans fin 3. Film de Peter McDonald (1995, v.o., 94 min). 15973443

### Radio

#### France-Culture

20.30 Radio archives. La Mongolie.
21.32 Black and Blue. Les débuts trompeurs de Bill Evans.
22.40 Nuits magnétiques. Série noire. Position du tueur debout. Testament du polar : une intervention violente dans le social ? (4).

0.05 Du jour au lendemain. Marc Porée et Alexis Massemy (Salman Rushdie). 0.48 Les Cinglés du music-hall. Journée du 6 avril 1945. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

#### France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de Francfort, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Eliahu Inbal. Œuvres de Webern : Passacaille op. 1. Mozart : Concerto pour violon et orchestre n° 3 en sol majeur K. 216, Frank Peter Zimmermann (violon). Brahms : Symphonie n° 4 en mi mineur op. 98.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Bryars, Argento.
23.07 Miroir du siècle. Les solistes et orchestres de la Radio, avec l'Orchestre national de la RTF, dir. Ernest Bour ; l'Orchestre philharmonique de la RTF, dir. Tony Aubin. Œuvres de Boutry, Martelli.

0.00 Jazz-club. Le trio d'Eric Watson, piano, avec John Lindberg, contrebasse, Ed Thigpen, batterie. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Leif Ove Andsnes. Sonate n° 1 op. 4 de Chopin ; Concerto pour piano n° 3 op. 30. de Rachmaninov ; Sonate pour violon et piano de Ravel ; Ouverture et danse des poussins de Nielsen, par l'Orchestre symph. de la radio suédoise ; Sonate op. 7. de Grieg.
22.40 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Locatelli, Mossi, Vivaldi, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

20.00 Les Grands Fleuves. [4/6] La Volga.
21.00 Bon week-end.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata. Spécial duos (France 2 du 3/12/96).
23.45 Ça cartonne. Invité : Karl Zéro.
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Au bonheur des jeux vidéo.
21.25 Karakash, la rivière de jade noire.
22.20 Puissances en devenir. [2/4] Brésil.
23.20 L'Espace du possible.
23.45 Albanie, autopsie d'une dictature.

### Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Premiers rires. Depuis l'Opus Café à Paris.
21.55 et 1.55 Le J.T.S.
22.25 Don Giovanni. Opéra de Mozart. Livret de Lorenzo Da Ponte. Mise en scène de Michael Hampe. Chœur Opéra de Cologne, par l'Orchestre Gürzenich de Cologne, dir. James Conlon. Enregistré à l'Opéra de Cologne (180 min). 62331961

### France Supervision

20.30 Taratata. Joe Cocker.
21.35 Cricket. Championnat de France.
22.00 Marathon de l'Ardèche.
22.55 Bossa nova.
23.50 Ecran Large.

### Ciné Cinéfil

20.30 Boys Will Be Boys ■ Film de William Beaudine (1935, N., v.o., 75 min). 82210329
21.45 La Présidente ■ Film de Fernand Rivers (1938, N., 85 min). 70850918
23.10 L'Intrus ■■ Film de Clarence Brown (1949, N., v.o., 90 min). 7525771

### Ciné Cinémas

21.00 Gorilles dans la brume ■ Film de Michael Apted (1988, 125 min). 67559503
23.05 Mr and Mrs Bridge ■ Film de James Ivory (1990, v.o., 125 min). 78895077
1.10 Vampire, vous avez dit vampire ? ■ Film de Tom Holland (1985, 105 min). 87298511

### Série Club

20.50 Au-delà du réel, l'aventure continue. Epreuve par le feu.
21.40 et 1.30 L'Age heureux.
● Le Illustré daté mercredi 11.
22.30 Chasse au crime. L'enlèvement.
23.00 Section contre-enquête.
23.50 Quincy. Un syndrome de la tourette.
0.40 Au-delà du réel. Le facteur humain (50 min).

### Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Une partie de campagne.
21.20 The New Statesman.
21.45 Destination séries.
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On.
22.55 Seinfeld.
23.20 The Ed Sullivan Show.

### Eurosport

15.00 et 22.00 Natation. En direct. Championnats d'Europe. Epreuves de sprint et courte distance à Rostock (Allemagne) (90 min). 828874
20.00 Snooker. En direct. L'Open d'Allemagne à Osnabruck : 3e jour (120 min). 887787
22.30 Sumo. Le tournoi Basho de Fukuoka (Japon) : 1re partie.
23.30 Athlétisme.

## Les films sur les chaînes européennes

### RTBF 1

21.35 La Petite Amie. Film de Luc Béraud (1988, 95 min), avec Jean Poiret. *Comédie.*

### RTL 9

22.30 La Bonne. Film de Salvatore Samperi (1986, 85 min), avec Florence Guérin. *Erotique.*
0.40 Dernier vol pour l'enfer. Film de Paul D. Robinson (1989, 95 min), avec Reb Brown. *Thriller.*
2.15 La Vie facile. Film de Francis Warin (1973, 85 min), avec Bernard Haller. *Drame.*

### TSR

20.05 La Manière forte. Film de John Badham (1990, 115 min), avec Michael J. Fox. *Policier.*
22.00 Jack. Film de Marshall Herskovitz (1991, 100 min), avec Danny De Vito. *Comédie dramatique.*
23.50 Un frisson dans la nuit. Film de Clint Eastwood (1971, 90 min), avec Clint Eastwood. *Thriller.*

## SAMEDI 14 DÉCEMBRE

### TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal.
13.15 Reportages. Documentaire. L'homme qui a réinventé l'automobile, d'Henri Chambon (95 min). 9332172
13.30 Un drôle de shérif. Série. Pots de vin et élections.
14.45 Mac Gyver. Série. Les perles de Cléopâtre.
15.45 Melrose Place. Feuilleton.
16.35 Dingue de toi.
17.00 Xéna la guerrière. Série.
17.45 30 millions d'amis.
18.25 Vidéo gag.
19.00 Couleur Pacifique. Série. Coup de foudre.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

**20.45**

**LA FERME DU CROCODILE**
Téléfilm de Didier Albert, avec Mathilda May, Gérard Darmon (115 min). 857848
*En Afrique, une jeune femme vient d'acquérir un terrain pour construire un complexe hôtelier. Elle y rencontre le locataire, un aventurier...*

**22.40**

**HOLLYWOOD NIGHT**
Téléfilm (A) de Paul Ziller, avec Gary Busey, Kim Catrall, Dariane Fluegel. Fausse piste (105 min). 1482511
*Pour oublier une affaire de meurtre en série, un policier entame une nouvelle vie professionnelle.*
0.25 Formule foot.
1.00 Poulet au grain. Téléfilm d'Etienne Dhaene, avec Francis Perrin (90 min). 5558344

2.30 et 3.00, 4.05, 4.40 TF 1 nuit. 2.40 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (rediff.) 3.10 et 4.15, 5.00 Histoires naturelles (rediff.). 4.50 Musique. Concert (10 min).

### France 2

12.50 Point route. Magazine.
12.55 et 13.30 Météo.
13.00 Journal.
13.35 Consomag. Magazine.
13.40 Savoir plus santé. Magazine. Les maladies du travail. Invités : Dr Jean-François Caillard, Dr Catherine Bonin.
14.40 Les Flamants de l'apocalypse. Documentaire.
15.30 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.45 Le Renard. Série. L'otage.
17.10 La Récréation. Téléfilm de Nicolas Ribowski, avec Madeleine Robinson, Antoine Duléry (95 min). 8366376
18.45 Sevran en chantant.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

**20.50**

**ÉTONNANT ET DRÔLE**
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Dave, Sophie Forte, Karl Zéro, Valérie-Anne Giscard d'Estaing, les Chevaliers du Fiel. Avec Alain Brice, Paul Adam, Michel Muller (115 min). 270269

**22.45**

**ÉCLATS DE RIRE**
Divertissement présenté par Yves Lecoq, Chantal Ladesou, avec Popeck, Jean Lefebvre. Enregistré au théâtre Bobino (90 min). 760630
0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.25 La 25e heure. Paris, crack : urgence ! (60 min). 7242221

1.25 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 2.30 La Compète. Secret de Pierre. 3.00 Fleuves d'Afrique. Documentaire. Une expédition de Pierre et Didier Kemal. 3.45 Uni. Documentaire. Le maître des plantes. 4.40 Voltigeur du Mont Blanc. Documentaire (rediff.). 4.55 Taratata (rediff., 75 min).

### France 3

11.45 Le 12-13 de l'information.
11.50 Télévision régionale.
12.25 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Finale des Dicos d'or. La dictée. En direct.
14.05 Les Quatre Dromadaires. Sur la piste de l'aigle.
15.05 Couleur pays.
17.40 Montagne.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Le Mal court, de Jacques Audiberti.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

**20.50**

**FINALE DES DICOS D'OR**
présentée par Bernard Pivot et Catherine Matausch. Le corrigé (85 min). 625795
*Avec les commentaires de Jean-Pierre Colignon, chef correcteur du journal* Le Monde, *et de ses collègues du jury national.*

**22.15**

**LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE**
Documentaire. Hitler-Staline, liaisons dangereuses de Jean-François Delassus. [3/3] L'affrontement (60 min). 9527040
*Et si Staline avait eu l'intention de pousser son armée vers l'ouest pour affronter Hitler sur son propre territoire ?*
23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et Compagnie. Maria Joao Pires.
0.40 Le Théâtre de José Artur. Invité : Pierre Arditi.

1.00 Capitaine Furillo. Série. Une nuit agitée. 1.45 Musique graffiti (20 min).

### La Cinquième

12.00 La Vie en miettes.
13.00 Mag 5. Musique : de la cave au studio. 13.30 Va savoir (rediff.). 14.00 Fête des bébés. 14.30 Le Royaume des lions [1/3]. 15.30 Qui vive. Santé et eau. 16.30 Fenêtre sur court. 17.00 Les Caraïbes sud. 18.00 Droit d'auteurs. Invités : Gilles Perrault (La Revanche américaine), Edward Said (Des intellectuels et du pouvoir), Michel Soudais (Le Front national en face), Michel Rocard (Les Moyens d'en sortir).

### Arte

19.00 John Cleese. Série. [1/3] Comment horripiler les gens. *Rediffusion du 27 janvier 1996.*
19.25 Histoire parallèle. Semaine du 14 décembre 1946. Le retour de Léon Blum. Invité : Jean-Noël Jeanneney (50 min). 8148511
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. A la recherche de l'Asie du Sud-Est.
20.30 8 1/2 Journal.

**20.45**

**FALLEN ANGELS**
Série produite par Sidney Pollack. [4/9] Casse-cou, de Jim Mc Bride, avec Giancarlo Esposito, Bill Nunn. [5/9] Un poison qui fait mouche, de Tim Hunter, avec Christopher Lloyd, Laura San Giacomo (55 min) 3178638
21.40 Métropolis. Bierrôt Noël ; l'Allemagne en hiver ; l'agenda culturel et les Cyber-News (60 min). 3025676

**22.40**

**MUSIC PLANET : JAZZ COLLECTION**
Documentaire de Robert Mugnerot. Gerry Mulligan (55 min). 2835202
23.35 Où est le grand Nord ? Téléfilm de Hannu Kahakorpi, avec Outi Alanen, Paavo Pentikäinen (75 min). 2570375
0.50 Riff-Raff ■■ Film de Ken Loach, avec Robert Carlyle, Emer McCourt, Jimmy Coleman (1990, v.o., 95 min). 86013825

*Rediff. du dimanche 8 décembre.*

2.25 L'Amour est à réinventer. Un moment, court métrage de Pierre Salvadori (rediff., 5 min). 91030009. Enceinte ou lesbienne ?, court métrage de Françoise Decaux-Thomelet (rediff., 5 min). 8021467. Les Larmes du sida, court métrage de Paul Vecchiali (rediff., 10 min). 7312950. Dedans, court métrage de Marion Vernoux (rediff., 10 min). 7318134

### M 6

12.20 Madame est servie. Série.
12.55 55 pour Vatoo. Jeu.
13.30 Le Magicien. Série.
14.25 Raven. Série. Le bon samaritain.
15.20 Les Têtes brûlées. Série. Promotion.
16.15 L'Exilé. Série. Jeux dangereux.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Petit gibier pour gros chasseurs.
18.05 Amicalement vôtre. Série. La danseuse.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme.
20.35 Plus vite que la musique.

**20.50**

**AUX FRONTIÈRES DU RÉEL**
Série, avec David Duchovny et Gillian Anderson (155 min). 56437482
*L'église des miracles. Scully et Mulder s'intéressent à plusieurs décès qui ont frappé les fidèles d'un prédicateur.*
L'Incendiaire (c). *Cet épisode associe Mulder et une de ses ex-petites amies de Scotland Yard dans une affaire de décès par combustion spontanée.*
Le retour de Tooms (A). *L'agent Mulder apprend avec stupéfaction la remise en liberté d'un tueur très particulier, qu'il soupçonne être l'auteur de dix-neuf crimes, dont le premier remonte à 1903.*
23.30 Le Plus Grand Zouk. Concert enregistré le 7 décembre à Bercy, présenté par Laurent Boyer et Léa Galva (120 min). 504733
1.30 La Nuit des clips (360 min).

### Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. Avec Gérard Depardieu.
13.30 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain...
14.00 Rugby. En direct. Agen-Dax (120 min). 867714
16.00 Surprises.
16.10 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 20.33
16.58 Intermezzo.
17.00 Décode pas Bunny.
17.55 L'Année cyber.
18.50 Flash d'information.
19.00 ▶ T.V. +. Magazine.
20.00 Les Muppets.
20.25 Pas si vite.
20.33 Beastly Behaviour.

**20.35**

**LES LARMES DU CLONE**
Téléfilm d'Yvonne Mac Kay, avec Greg Wise, Sophie Lee (90 min). 364725
*Dans un centre de recherche, un généticien met au point un programme capable de créer des enfants parfaits.*
22.05 Flash d'information.

**22.15**

**JOUR DE FOOT**
Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 1390269
23.00 La Malédiction ■ Film de Richard Donner (1976, 104 min). 8645424
0.45 Land and Freedom ■■ Film de Ken Loach (1994, v.o., 110 min). 2449592
2.35 A la vie, à la mort ■ Film de Robert Guédiguian (1995, 105 min). 2190318
4.20 Les Matinales. Documentaire. (rediff., N., 50 min). 5435689
5.10 C'est magnifique. Spectacle (rediff., 114 min).

### Radio

#### France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Entretien avec Olivier Chameux ; 20.50 Jours étranges, avec Hugues Quester, Christelle Wurmser, Véronique Vella ; 21.46 Entretien avec Jean-Marie Piemme ; 21.51 Lettre à une actrice, avec Aurélien Recoing.
22.35 Musique : Opus. Les rendez-vous du Jazz à Paris. Le New-Morning, le Hot Brass, le Duc des Lombards, la Villa, les Instants chavirés.

0.05 Tard dans la nuit. Le goût de l'orange. De Marthe Rebel. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). 1.00 D'un théâtre l'autre : 1955-1964 ; 1.59 Mémoire du siècle : Alain Mimoun ; 2.59 Les poétiques : Jacques Rebotier ; 4.00 Une vie, une œuvre : Ernesto Grassi (La Troisième Humanisme) ; 5.21 Les lundis de l'histoire. Jacques Verger (L'Amour castré : L'histoire d'Héloïse et Abélard). Avec Guy Lobrichon et Jean Jolivet.

#### France-Musique

19.30 Opéra. Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. James Conlon. Lohengrin, de Wagner (opéra romantique en trois actes), Jan-Hendrik Rootering : Heinrich der Vogler, Gösta Winbergh : Lohengrin, Karita Mattila : Elsa von Brabant, Tom Fox : Friedrich von Telramund, Gwyneth Jones : Ortrud, Michael Volle : Der Heerrufer des Königs.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Festival d'automne. Ensemble Pa, dir. Dominique Mly. Œuvre de Krawczyk.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.40 Henri Dutilleux. Concerto pour violoncelle de Dutilleux. M. Rostropovitch au violoncelle ; Mélodies de Fauré ; Sérénade op. 30. de Roussel ; Figures de résonances, de Dutilleux ; Prière pour nous autres charnels, de Dutilleux ; Quatuor n° 3 de Bartok, par le Quatuor de Tokyo ; Symphonie n° 2 Le Double, de Dutilleux.

22.35 Da Capo. Œuvres de Schumann ; Mozart ; Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

## Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 La Place du père. Téléfilm de Laurent Heynemann (90 min). 49927288
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Les Dicos d'or (France 3 du 14/12/96).
0.05 Embarquement porte n° 1. Florence.
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Le Sauvetage des bébés dauphins. [2/2].
21.15 Prenez-les vivants.
21.45 Le Bouclier de Guyane sanctuaire de la vie.
22.40 Au bonheur des jeux vidéo.
23.30 Karakash, la rivière de jade noire.
0.25 Puissances en devenir. [2/4] Brésil (55 min).

### Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Golf. Championnat du Monde Andersen Consulting.
22.05 Catherine Lara. L'amour en musique.
22.30 Nova.
23.25 Urban Species. Concert (35 min). 43762337

### France Supervision

20.30 Comme les oiseaux. Avec Monique Loudières, Patrick Dupond, Yvette Chauviré, Manuel Legris (85 min). 58365153
21.55 Cap'tain Café. Cheb Mami.
22.45 Trait pour trait.
23.15 La Légende des sciences.
0.05 Les Séquentielles : Suprême NTM. Concert (65 min). 31917389

### Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 ▶ Louis Feuillade, poète de la réalité. De Jacques Champreux.
23.00 Un homme dans la foule (A Face in the Crowd) ■■■ Film d'Elia Kazan (1957, N., v.o., 120 min). 8700207
1.00 Qui était donc cette dame ? ■■ Film de George Sidney (1959, N., 120 min). 9820757

### Ciné Cinémas

20.35 Le Nombril du monde. Téléfilm d'Ariel Zeitoun [1/2] (90 min). 1599820
22.05 Making of. Le Droit de tuer ?
22.30 Ciné-cinécourts bis.
23.00 Les Sœurs Brontë ■■ Film d'André Téchiné (1979, 115 min). 19177153

### Série Club

20.45 Colorado.
22.15 Le Retour du Saint.
23.05 Code Quantum. [1/2] La famille avant tout.
23.50 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. Le retour.

### Canal Jimmy

21.00 Earth II.
21.50 Friends. [1/2]
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ?
23.15 Le Fugitif.
0.05 La Puissance et la Gloire.
0.35 Seinfeld. Du bon pain.
1.00 Destination Star Trek : The Next Generation.
1.10 ▶ Star Trek : The Next Generation. Rendez-vous à Farpoint (pilote, v.o., 95 min).

### Eurosport

17.55 Football. En direct. Championnat de France de D2. 2e journée retour : Saint-Etienne - Sochaux (120 min). 8245085
19.55 Basket-ball. Championnat de France Pro A. 1re journée retour : Cholet - Montpellier (125 min). 9769848
22.00 Natation. Les temps forts de la journée.
22.30 Football. Coupe du monde 98.
0.30 Ski spécial (60 min).

## Les films sur les chaînes européennes

### TSR

20.35 Paradise. Film de Mary Agnes Donoghue (1991, 115 min), avec Melanie Griffith. *Drame psychologique.*
0.45 Hurlements. Film de Joe Dante (1980, 85 min), avec Belinda Balaski. *Horreur.*

Demain, dans le supplément TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA
● La télévision numérique : la guerre des bouquets, enjeux et stratégies.
● Cadeaux. Multimédia : une sélection des meilleurs CD-ROM pour les fêtes. Vidéo : un choix pour les tout-petits.
● Arlette Chabot, les années politiques.
● Radio : Skyrock fête ses dix ans.
Le film de la semaine : « L'Etrange Noël de Monsieur Jack », de Tim Burton.

l'hebdo de michel field
MON PROF CE HÉROS ?
Samedi, "L'Hebdo de Michel Field" en direct et en clair, à 12 h 30 sur CANAL+.
Les interprètes du film de Gérard Lauzier, "Le plus beau métier du monde", Gérard Depardieu et les lycéens de banlieues et d'ailleurs, seront les héros d'un numéro exceptionnel de L'Hebdo.
CANAL+

Le Monde
SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1996

# Conservatismes *par Pierre Georges*

IL Y A eu bal, jeudi soir, à La Havane. C'est façon de parler *bien sûr pour la belle et bonne cé*rémonie qui a réuni plusieurs centaines de personnes venues rendre un solide hommage au *lider maximo*. Fidel Castro a fêté ses 70 ans au mois d'août. Et pour l'occasion, la Fondation créée par le peintre équatorien Oswaldo Guyasamin avait invité les dévots du castrisme à participer à un grand concours littéraire. Le genre était libre, prose ou vers, mais le thème un peu imposé : *« 70 ans d'une vie révolutionnaire et exemplaire. »*

Quatre mois après, on a ramassé les copies, 2 000 œuvres et élégies en provenance de soixante pays. Et la distribution des prix a eu lieu jeudi. Catégories enfants, catégories pionniers, catégories adultes. Fidel Castro a prononcé un bref discours, une heure à peine, une méditation sur la vie et *« sur tous ces Cubains, meilleurs que moi et qui n'ont pas pu atteindre cet âge »*. Les lauréats ont récité leurs poèmes et compliments. Et, pour faire bonne mesure, plusieurs messages de félicitations ont été lus à la tribune, notamment celui adressé par Mme Danièle Mitterrand.

*« 70 ans d'une vie révolutionnaire et exemplaire. »* Sur ces bases-là la concélébration ne pouvait être qu'édifiante et la fête que parfaite. Les révolutionnaires aussi peuvent être de prodigieux conservateurs, gardiens de leurs propres nostalgies et tisserands de leurs propres mérites, dans d'émouvantes cérémonies en mémoire d'eux-mêmes.

Il y a eu valse à Londres, jeudi. Là encore c'est manière de parler. Le Prince Charles, du passé proche, a fait table rase. Il a congédié, avec leur accord, tous les membres du conseil de direction de l'Institut d'architecture qu'il a créé il y a cinq ans. C'est qu'il y avait, paraît-il, une manière d'insubordination à bord.

Le Prince Charles aime beaucoup l'architecture. En tous cas au moins autant que l'aquarelle ou le polo. Simplement, il se trouve que, par goût ou par éducation, il professe sur le genre des idées que de nombreux experts n'hésitent pas à qualifier de *« très conservatrices »*. D'excessivement conservatrices même. Pour cette raison peut-être ou pour d'autres, notamment le niveau de l'enseignement, l'Institut d'architecture s'est vu refuser l'agrément de l'université. Situation, on le conçoit, très vexatoire. Il fallait que cela change. Cela va donc changer. On ne sait si le Prince Charles a décidé, une fois pour toutes, de jeter son conservatisme architectural par dessus les vieilles pierres, tant Londres ne s'est pas faite en un jour. Mais on doit bien constater qu'il n'a pas hésité à se débarrasser d'encore plus conservateur que lui.

Ce qui nous menace tous, si l'on a bien compris les vigoureuses admonestations de notre bon président en son quadrille télévisuel jeudi. La peste soit des conservateurs et du conservatisme ! Le grand gardien du musée France ne nous l'a pas envoyé dire. Il n'en peut plus de ne pas pouvoir nous guérir de nous-mêmes, de nos antiques habitudes et poussiéreuses coutumes. Il n'en peut plus d'avoir sans cesse à guerroyer contre ce peuple manifestement baptisé à l'agent conservateur E 202. Il n'en peut plus de tous ces conservateurs, vous, les autres, tapis en leurs angoisses et leurs frilosités comme araignée en toile. Il n'en peut plus et, hélas, a donné le net sentiment qu'il n'en pouvait mais. Voilà qui est nettement plus embêtant. Et pour le musée. Et pour le gardien !

# L'incident mettant en cause M. de Charette reflète un vrai malaise franco-américain

## Le déroulement des « événements » a pu être reconstitué

CONTRAIREMENT à ce qu'escomptait le Quai d'Orsay, les responsables du département d'Etat américain n'ont rien fait, jeudi 12 décembre, pour mettre un terme à « l'affaire de Charette » en dissipant les soupçons qui pèsent sur le comportement du ministre français des affaires étrangères à l'égard de son homologue américain Warren Christopher. Au contraire, en dépit des démentis outragés opposés par Paris, Washington a, par diverses voies, y compris les plus officielles, apporté avec insistance son crédit à l'article du *Washington Post* qui, dans son édition du 12 décembre, incriminait M. de Charette pour avoir grossièrement manqué aux règles de la politesse envers M. Christopher.

Au moins cet échange de mises au point, qui aura mobilisé une partie de la haute fonction publique dans les deux capitales et à Bruxelles pendant toute la journée de jeudi, permet-il de reconstituer le déroulement de l'incident. La scène se passe mardi 10 décembre à Bruxelles, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN. Contrairement à ce qu'affirmait le *Washington Post*, M. de Charette ne s'est pas levé de table avant la fin du déjeuner. Il n'y a pas eu de toast à ce moment-là en l'honneur de Warren Christopher et M. de Charette était à sa place. Le secrétariat général de l'OTAN a pris soin de le préciser dans un communiqué jeudi. En revanche, en milieu d'après-midi, au moment où chaque ministre s'apprêtait à aller rendre compte des discussions aux journalistes de son pays, M. de Charette a bel et bien quitté la salle alors que M. Javier Solana, le secrétaire général de l'OTAN, improvisait un petit hommage au secrétaire d'Etat sortant. Personne ne le nie, mais on affirme au Quai d'Orsay qu'il n'y avait dans ce geste aucune intention désobligeante envers M. Christopher, ce qu'au département d'Etat on conteste en termes plus que virulents.

Les expressions, très peu diplomatiques, utilisées à Washington pour commenter l'incident ne laissent en effet guère de doute sur la volonté des Américains de l'exploiter. Une *« attitude impardonnable »*, *« extraordinairement discourtoise »*, a-t-on entendu tout l'après-midi de jeudi de la part de hauts responsables souhaitant garder l'anonymat. Puis la voix très officielle du porte-parole du Département d'Etat, Nicholas Burns, qualifiait l'article du *Washington Post* d'*« excellent article »*. Enfin, le secrétaire d'Etat adjoint, John Kornblum, rapportait le départ prématuré de M. de Charette de la salle de réunion à Bruxelles, ajoutant que Warren Christopher s'était alors tourné vers lui pour lui dire : *« Vous avez remarqué que de Charette est le seul qui n'ait pas eu un mot gentil pour moi ? »*

M. Christopher, lui, se taît. L'entourage de M. de Charette a beau rappeler comment le ministre avait reçu son homologue américain il y a trois semaines à Paris, les égards qu'il lui avait prodigués, les livres dont il lui avait fait cadeau..., rien n'y fait. Il reste plus qu'un malaise.

*C. T.*

# Evian autocensure sa campagne publicitaire

UNE SÉRIE de treize encarts publicitaires de presse vantant l'eau minérale Evian a été *« arrêtée »* à la mi-novembre par l'annonceur, qui a pris cette décision de lui-même. Cette campagne avait attiré l'attention du Bureau de vérification de la publicité (BVP), organisme tripartite regroupant annonceurs, agences et médias, en charge de la déontologie et de la véracité des campagnes publicitaires.

Conçue par l'agence Euro-RSCG Babinet-Erra-Tong Cuong (Euro-RSCG BETC), la campagne comprenait des photos en pied d'un garçonnet nu et d'une fillette photographiée au-dessus du nombril, ainsi que des portraits d'une femme enceinte et d'un homme d'âge mûr, torse nu. Lancée le 4 novembre dans la presse magazine, cette campagne a déclenché *« une trentaine de lettres »* et de nombreux coups de téléphone qui *« ont bloqué le standard pendant une demi-journée »*, selon Lucien Bouis, directeur général du BVP. Un chiffre extrêmement faible, compte tenu des 22 millions de lecteurs que touchent les magazines choisis pour diffuser cette campagne et des 68 millions de « contacts » (personnes qui ont pu voir ces photos).

*« Il ne s'agit ni de censure ni d'ordre moral »*, assure le responsable du BVP, qui se félicite de *« l'autodiscipline »* de l'annonceur dont témoignerait l'arrêt de la campagne. Réalisée au printemps mais dévoilée au public à l'automne, les clichés d'enfants nus de cette campagne Evian auraient choqué certains *« consommateurs-citoyens »*, selon M. Bouis, après que diverses affaires de pédophilie ont éclaté en Belgique et en France.

L'annonceur a stoppé la campagne après avoir reçu, lui aussi, quelques lettres. Pascale Monnerot, responsable de l'information produits et des études médicales chez Evian, explique : *« Face à la mauvaise interprétation d'un ou de deux visuels montrant des enfants, nous avons préféré arrêter cette campagne et la remplacer par la précédente. »* La campagne 1995 d'Evian, réalisée par Euro-RSCG BETC avait été jugée *« la plus efficace de l'année »* et avait obtenu, en octobre, le grand prix Effie 1996. Les images de la campagne incriminée pourraient réapparaître après avoir été recadrées, ou après la suppression de celle du garçonnet nu, jugée la plus problématique.

Quant à Bettina Rheims, auteur des clichés, elle avait expliqué sur LCI, mercredi 11 décembre : *« Je comprends la décision d'Evian, même s'il s'agit d'une campagne qu'ils ont aimée et soutenue. Le problème, c'est qu'on observe un retour de la censure et de la morale dans ce pays, venu des Etats-Unis. (...) Je pense qu'aujourd'hui Michel-Ange tomberait sous le coup de la censure. »*

*Yves-Marie Labé*

# Les députés approuvent le projet de loi sur le travail clandestin

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté en première lecture, jeudi 12 décembre, le projet de loi sur le travail clandestin. La majorité RPR-UDF a voté « pour ». L'opposition PS-PCF s'est prononcée contre. A la demande du gouvernement, les députés ont accepté de ne pas réintroduire dans ce texte la disposition permettant aux officiers de police judiciaire, sur réquisition du procureur de la République, de pénétrer dans les entreprises. Cette mesure, qui figure dans le projet de loi sur l'immigration, sera examinée à l'Assemblée nationale dans le courant de la semaine prochaine. Au nom du Parti communiste, Maxime Gremetz s'est violemment élevé contre ce dispositif. Le PS avait quant à lui préparé un amendement assortissant la mesure d'un contrôle des magistrats du siège.

Le ministre du travail, Jacques Barrot, a cherché à dissuader les députés de la majorité d'anticiper l'examen du texte de Jean-Louis Debré. Dans le souci affiché d'éviter les amalgames, les députés ont adopté un amendement remplaçant l'expression *« travail clandestin »* par celle de *« travail illégal »*. Contre l'avis du gouvernement, ils ont toutefois approuvé un amendement de François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle) et Christian Vanneste (RPR, Nord) visant à ce que les employeurs de travailleurs clandestins puissent être tenus de prendre en charge les frais de reconduite à la frontière. M. Barrot a obtenu gain de cause contre plusieurs amendements qui visaient à intégrer dans le projet de loi des mesures plus contraignantes pour les employeurs. *« Il ne faut pas faire cette loi contre les entreprises mais avec elles »*, a indiqué le ministre, en précisant qu'*« il ne s'agit pas de donner à la poursuite du travail clandestin un tour inquisitorial »*. *« Il y a une véritable mafia de l'emploi clandestin et les gros bonnets vont continuer à dormir sur leurs deux oreilles »*, a répliqué Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle).

Les députés ont toutefois institué, contre l'avis du gouvernement, une amende administrative en cas de défaut de déclaration préalable à l'embauche. Toujours contre l'avis du gouvernement, ils ont adopté un amendement socialiste tendant à faciliter les poursuites contre les « donneurs d'ordre », en obligeant l'entreprise à prouver sa bonne foi en cas de recours au travail clandestin par l'un de ses sous-traitants. Après avoir porté de un à six mois l'indemnité forfaitaire due par un employeur à un salarié clandestin en cas de rupture de la *« relation »* de travail, l'Assemblée a élargi le délit de travail clandestin au cas où la rémunération figurant sur le bulletin de paie ne correspond qu'à une partie des heures travaillées.

*Jean-Baptiste de Montvalon*

## BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

*Cours relevés le vendredi 13 décembre, à 10 h 15 (Paris)*

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tokyo Nikkei | 20501,20 | – 0,33 | + 2,38 |
| Hong Kong index | 13053,30 | – 1,03 | + 30,55 |

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

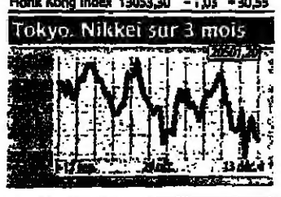

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

| | Cours au 12/12 | Var. en % 11/12 | Var. en % fin 95 |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2212,11 | – 0,05 | + 18,17 |
| Londres FT 100 | — | — | + 5,91 |
| Zurich | — | — | + 20,60 |
| Milan MIB 30 | — | — | + 17,18 |
| Francfort Dax 30 | 2840,05 | – 0,04 | + 26 |
| Bruxelles | — | — | + 12,42 |
| Suisse SBS | — | — | + 4,73 |
| Madrid Ibex 35 | — | — | + 26,61 |
| Amsterdam CBS | — | — | + 28,33 |

*Tirage du Monde daté vendredi 13 décembre 1996 : 518 779 exemplaires*

■ **PROCÈS : Marcel Navarro, un des trois meurtriers présumés de Jacques Roseau, a accusé nommément Gérald Huntz, vendredi 13 décembre, devant la cour d'assises de l'Hérault, d'être l'auteur des coups de feu qui ont tué le porte-parole du Recours, le 5 mars 1993.** Gérald Huntz a nié en affirmant *« qu'il n'avait pas eu l'arme en main »*. Marcel Navarro, 63 ans, a déclaré avoir *« vu Huntz qui venait à toute vitesse »* vers la voiture. *« Il m'a dit, c'est un accident, j'ai tué Jacques Roseau, il voulait m'écraser »*, a-t-il poursuivi. Jusque-là, les trois hommes avaient indiqué n'avoir assisté à rien.

■ **FONDS D'ÉPARGNE RETRAITE : le Sénat examinait vendredi 13 décembre** la proposition de loi créant des fonds d'épargne retraite facultatifs, pour les 14 millions de salariés du secteur privé. Jeudi, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a annoncé que le gouvernement allait accepter, *« dans un souci d'apaisement »*, « l'amendement Fourcade » supprimant le dispositif spécifique d'exonération des cotisations sociales pour les versements des entreprises aux plans d'épargne retraite souscrits par les salariés.

■ **CHÔMEURS : les députés ont débattu, jeudi 12 décembre,** de la proposition de loi de Michel Berson (PS, Essonne), créant une nouvelle allocation pour les chômeurs âgés de moins de soixante ans ayant cotisé pendant quarante ans à l'assurance-vieillesse. Cette allocation d'attente pour la retraite devait, selon M. Berson, concerner trente mille personnes pour un coût de 600 millions de francs. Elle devait être financée à la fois par l'Unedic et par la modification d'une ressource affectée au fonds de solidarité, lui-même équilibré par l'Etat. Le gouvernement a opposé l'article 40 de la Constitution qui prévoit que les parlementaires ne peuvent augmenter les charges de l'Etat.

■ ***MÉDECINS : le gouvernement va lancer, dans les jours à venir, une enquête de représentativité*** pour désigner les syndicats de médecins libéraux autorisés à négocier une nouvelle convention médicale avec la Sécurité sociale. Cette enquête intervient après l'annonce, le 4 décembre, par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) d'une prochaine résiliation de la convention d'octobre 1993.

dunhill

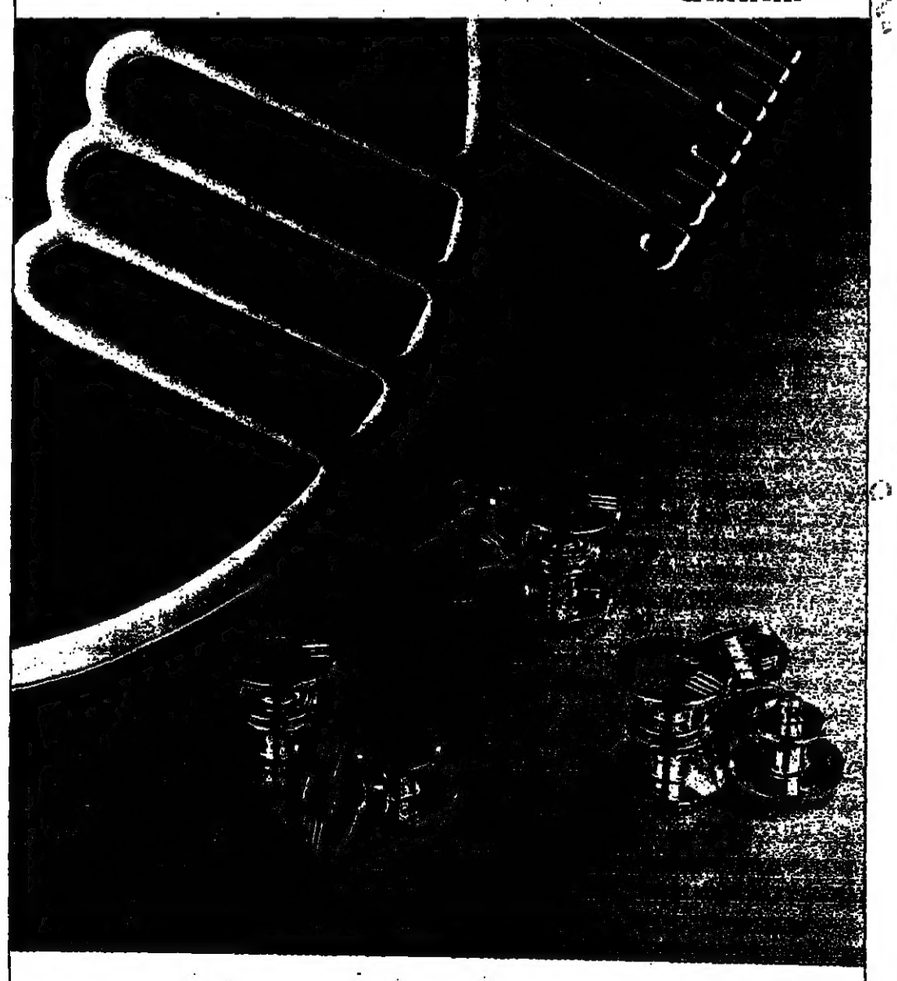

Collection de boutons de manchettes Alfred Dunhill
en argent massif et laque à partir de 610 F.

BOUTIQUE ALFRED DUNHILL 15, RUE DE LA PAIX, PARIS 2ÈME.
OUVERTURES EXCEPTIONNELLES LES DIMANCHES 15 ET 22 DÉCEMBRE 96 DE 11H À 18H
LISTE DES REVENDEURS AGRÉÉS AU 01 44 13 93 93 MODÈLES PRÉSENTÉS : 1 220 F